Nº 227

SÉNAT

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 juin 1960.

RAPPORT

ADRESSÉ

AU PARLEMENT

PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

DE LA

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

sur les opérations de l'Année 1959

ET SUR LA SITUATION DE CET ÉTABLISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 1959,

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 114 DE LA LOI DU 28 AVRIL 1816,

MODIFIÉ EN DERNIER LIEU

PAR L'ARTICLE 164 DE L'ORDONNANCE Nº 58-1374 DU 30 DÉCEMBRE 1958.

RAPPORT

ADRESSÉ

AU PARLEMENT

PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

sur les opérations de l'année 1959 et sur la situation de cet Etablissement au 31 décembre 1959, en exécution de l'article 114 de la loi du 28 avril 1816, modifié en dernier lieu par l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations a l'honneur de vous présenter, en exécution de l'article 114 de la loi du 28 avril 1816, son rapport sur les opérations effectuées par cet Etablissement pendant l'année 1959.

Le montant des capitaux confiés à la Caisse a marqué un nouvel accroissement au cours de l'année 1959 ainsi que le montrent les chiffres ci-après :

1954							 				1	.5	55,	5 mil	lliaro	ls
1955							 				1	.9	28,	9		
1956			٠.				 	٠.			2	.2	68,	7		
1957							 	٠.			2	.5	34			
1958						 	 				2	.9	35,9	9 (1)		
1959						 	 	 			3	.4	11			

L'augmentation des fonds gérés — 475,1 milliards — est due principalement à l'accroissement des excédents de dépôts d'épargne (270,8 milliards), des fonds déposés ou consignés (42,3 milliards) et à la progression des revenus du portefeuille qui passent de 134,2 milliards à 147,3 milliards.

⁽¹⁾ Déduction faite du portefeuille de la Caisse de retraite interentreprises (1,7 milliard) transféré à la rubrique « Dépôts divers ».

Le tableau ci-dessous, qui met en parallèle l'accroissement du volume de ces fonds (base 100 en 1949) avec les principaux indices caractéristiques de la conjoncture économique, montre que cet accroissement a continué à suivre en 1959 un rythme plus rapide que celui de la masse monétaire, des salaires et des prix.

On observe que les capitaux confiés à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1959 représentent près de cinq fois la valeur correspondante de 1949, alors que les salaires sont à un coefficient voisin de 2,7, la masse monétaire aux environs de 3 et l'indice des prix de détail voisin de 1,9.

PŘRIODE,	PRIX de détail. (1) (3) Paris.	SALAIRES nets. (2) (3) Paris.	BILLETS en circulation. (4)	MONNAIE scripturale. (4)	CAPITAUX à la C.D.C. (5)
1949	100	100	100	100	100
1955	14 4 , 9	207	219, 2	213, 4	270, 1
1956	147, 7	214	239, 4	237, 1	317, 7
1957	151, 6	238	251, 2	265, 7	354, 8
1958	177,5	255	267	277	411, 3
1er trimestre 1959	184	250	260	291	427
20	184	253	265	307	445
3e —	187, 3	263	266	311	461
це —	191	268	269	345	478

⁽¹⁾ Indice d'ensemble des prix à la consommation familiale (213 articles) jusqu'en 1956 et indice des 250 articles, compte teuu du coefficient de correction depuis 1957.

Si l'on analyse l'origine des fonds reçus par la Caisse en 1959 on constate que l'augmentation de 475,1 milliards provient des mouvements suivants :

⁽²⁾ Nouvel indice pondéré, base 1949, sur enquêtes du Ministère du Travail.

⁽³⁾ Moyennes annuelles pour les années 1949 à 1958, indices de fin de période pour 1959.

⁽⁴⁾ Indices, en fin de périodes, établis d'après les chiffres publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

⁽⁵⁾ Indices relatifs aux capitaux en fin de périodes.

	CAPITAUX		REVENUS
	En augmentation.	En diminution.	
	milliards	milliards.	milliards.
Fonds d'épargne.			
Caisses d'épargne ordinaires	164,4		66,9 (2)
Caisse Nationale d'épargne (1)	94,2		51,1
Caisses d'épargne d'Alsace-	*		•
Lorraine	. 10	0 -	1,8
Caisses d'épargne de la Sarre		0,5	
Epargne-construction et Epargne-crédit	2,9		*
Fonds de réserve des Caisses	۵,5		_
d'épargne		0,2	1,3
•		-,-	-,0
Institutions de prévoyance.			
Sécurité sociale (compte des orga-			
nismes y compris la Caisse nationale			
de sécurité sociale dans les mines et			
les comptes de disponibilités courantes des Caisses)		41,3	1,2
Sociétés mutualistes	•	0,6	0,6
Caisses de retraites et fonds		0,0	0,0
divers	8,2		0,9
Fonds National de Solidarité		15,2	
Assurances.			
Caisse nationale de prévoyance	10,1		7,8
Fonds commun de majoration	-,		- ,-
rentes viagères et service des rentes			
viagères		1,6	_
Consignations et dépôts divers.			
Comptes de dépôt des notaires	22,7	,	0,9
Consignations	5,7		0,4
Dépôts d'Alsace-Lorraine	0,3		0,1
S.E.I.T.A.	31,8		0,5
Liquidation du Service finan-	กอ อ		
cier de la C.A.A. (3)	23,3		
A reporter	373,6	59,4	133,5

⁽¹⁾ Déduction faite de 18.988 millions versés au buget général à titre de bénéfices de la Caisse nationale d'épargne (exercice 1958 et acompte sur 1959).

⁽²⁾ Y compris la somme de 3.968 millions représentant la différence entre l'excédent des produits sur les charges et le supplément d'intérêt de 0,50 % alloué aux caisses d'épargne. Cette somme a été affectée au Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

⁽³⁾ Compte ouvert en décembre 1959 pour recevoir l'actif résultant de la liquidation de la Caisse d'amortissement et soldé au début de 1960 lors du reversement de cet actif au Trésor.

	En augmentation.	En diminution.	Revenus.
	milliards.	milliards.	milliards.
Reports	373,6	59,4	133,5
Autres comptes de dépôts, comptes de règlements des préposés et comptes d'ordre	13,6		12 0
-		in a committee of the contract	13,8
	387,2	59,4	
A l'excédent net de recettes de. il y a lieu d'ajouter le montant des arrérages, intérêts et produits divers des portefeuilles, soit pour obtenir le total précédemment	327,8 mi	lliards	147,3
indiqué de (1)	475,1	milliards	

Les chiffres qui précèdent montrent que, de même que les années précédentes, la plus grande partie des capitaux reçus par la Caisse, en 1959, provient de l'épargne directe collectée par les organismes spécialisés. Ces versements représentent 271 milliards sur un total de ressources nouvelles de 328 milliards, soit un peu plus des quatre cinquièmes.

Par ailleurs, on observe une progression sensible des revenus des portefeuilles (147 milliards contre 134 milliards en 1958), conséquence de l'accroissement des actifs gérés.

> * * *

Les 475,1 milliards de fonds nouveaux apparaissant au passif, trouvent leur contrepartie dans les mouvements des postes d'actif, qui ont progressé comme suit :

Fonds en caisse et comptes courants	40	milliards.
Actif réalisable à court terme	90,8	
Actif réalisable à long terme	344,3	
Ensemble	475,1	milliards.

⁽¹⁾ Pour dégager la totalité des ressources dont la Caisse des dépôts a pu disposer en 1959, il convient d'ajouter à ces 475,1 milliards, le montant des cessions, amortissements et remboursements du portefeuille de valeurs à long terme, soit 90,7 milliards ; on obtient ainsi un total de 565,8 milliards.

Le taux de liquidité des avoirs de la Caisse a lui-même légèrement augmenté, en raison de l'importance des fonds reçus au cours de l'année.

désignation.	SITUATION au 31 décembre 1958.		VARIATION.	SITUATION au 31 décembre 1959.	
	Montant.	%	Montant.	Montant.	%
Astif dismonthly at medicable h count	(milliards)		(milliards)	(milliards)	
Actif disponible et réalisable à court terme	700, 2	23, 8	+ 130, 8	831	24, 4
Actif réalisable à long terme	2.235,7	76, 2	+ 344,3	2.580	75, 6
	2.935,9	100	+ 475,1	3.411	100



Les placements de l'ensemble des services, dont le détail est donné dans la troisième partie du présent rapport, s'analysent, dans leurs grandes lignes, de la façon suivante :

A. — Emplois à long terme.

Pour établir le total des investissements réalisés en 1959, il convient d'ajouter au montant net de l'accroissement du portefeuille long terme — soit 344,3 milliards — le remploi des 90,7 milliards de capitaux provenant des remboursements, amortissements ou cessions; les emplois à long terme s'élèvent par suite à une somme globale de 435 milliards, qui se décompose ainsi:

1º Achats de valeurs	52.820	millions.
2º Souscriptions à des émissions publiques	19.704	
3º Souscriptions à des emprunts obligataires spé-		
ciaux ,	13.074	
4° Prêts	333.811	
5° Emplois immobiliers et participations	15,651	
Total	435.060	millions.

Le détail de ces emplois est indiqué ci-après :

1º Achals de valeurs.

Des achats de valeurs ont été effectués pour un montant total de 52.820 millions se répartissant comme suit :

Valeurs du Trésor et assimilées	4.058	millions.
Crédit National et groupements de reconstitution	1.918	
S.N.C.F. et chemins de fer divers	7.357	
Caisse nationale de l'énergie (1)	13.065	
Electricité de France	3.915	_
Gaz de France	953	
Charbonnages de France et houillères	3.338	
Etablissements publics et sociétés nationalisées	982	
Crédit Foncier de France	1.968	
Départements et villes	1.571	
Emprunts de pays d'outre-mer	38	
Obligations de sociétés diverses	8.278	
Actions de sociétés diverses	4.098	
Obligations émises par des organismes européens et		
internationaux	1.281	

52.820 millions.

2º Souscriptions à des émissions publiques.

Les emprunts émis en 1959 par le secteur public ou semi-public se totalisent à un chiffre nettement inférieur à celui de 1958. Aucun emprunt direct de l'Etat n'a été émis ; ceux des entreprises nationales et des établissements de crédit spécialisés ont atteint 272 milliards (Electricité de France : 80 milliards ; Caisse nationale de crédit agricole : 53 milliards ; S.N.C.F. : 43 milliards ; Charbonnages de France : 28 milliards ; Crédit national : 25 milliards ; Crédit foncier de France : 25 milliards ; Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie : 12 milliards ; Régie Renault : 6 milliards) contre 247 milliards l'année précédente.

La Caisse des dépôts a participé à certaines de ces émissions pour les montants ci-après :

⁽¹⁾ Dont 12.313 millions achetés au Fonds de soutien des rentes et valeurs du Trésor.

	-		•	
Bons de la S.N.C.F	2.557	millions.		
Electricité de France	1.172			
Charbonnages et houillères	289			
Gaz de France	74	_		
Régie Renault	15			
	4.107	millions.	4.107	millions.
Les autres souscriptions ont por	rté sur :			
Départements, Villes et empru	nts			
unifiés des collectivités locales		millions.		
Obligations de sociétés français	ses. 3.271			
	11.653	millions.	11.653	 .
Des souscriptions à des augme utilisation des droits attachés aux les différents portefeuilles ont, en	actions figur	rant dans		
pour un montant de			3.944	_
Total			19.704	millions.
		•		

3º Souscriptions à des emprunts obligataires spéciaux.

Les souscriptions directes de la Caisse des dépôts à des emprunts spéciaux émis par de grands établissements financiers ou industriels, qui trouvent auprès de l'Etablissement un complément aux ressources qu'ils peuvent obtenir sur le marché, se sont élevées, en 1959, à 13,1 milliards répartis comme suit :

Crédit national	5.000	millions.
Crédit foncier de France	4.500	
Régie autonome de transports parisiens	2.634	
Diverses compagnies de chemins de fer	385	
Compagnie immobilière algérienne	555	
Total	13.074	millions.

4º Prêts.

Les prêts pour l'équipement des collectivités publiques et les prêts aux organismes d'intérêt général, qui avaient atteint 228,3 milliards en 1958, se sont élevés à 282,6 millards en 1959, et se décomposent comme suit :

a) Prêts pour l'équipement des collectivités publiques. — Le montant des prêts réalisés a atteint 234,4 milliards en 1959, savoir :

Prêts directs aux départements, communes et établissements publics (1)	134.503	millions.
loi Minjoz	79.913	
Prêts à diverses sociétés immobilières	19.704	
Prêt à l'U.N.E.S.C.O.	250	'
	234.370	millions.

Le tableau ci-après donne la répartition, d'après leur objet, des emprunts nouveaux réalisés par les départements, communes et établissements publics directement auprès de la Caisse des dépôts ou sur la proposition des caisses d'épargne en application de la loi du 24 juin 1950.

⁽¹⁾ Dont 15.065 millions ont fait l'objet de transferts internes.

0.07440	MONT	mora i	
ОВЈЕТ.	Prêts directs.	LOI du 24 juin 1950.	TOTAL.
	millions de fr.	millions de fr.	millions de fr.
Voirie	11.527	6.031	17.558
Assainissement	9.021	3.910	12.931
Equipement portuaire	2.087	1.772	3.859
Moyens de transports	223	1,157	1,380
Bâtiments départementaux et communaux	4.042	3.214	7.256
Adduction d'eau	18.123	9.511	27.634
Equipement scolaire	30.384	9.541	39.925
Equipement sanitaire	5.962	3,428	9.390
Electrification	10.906	3.237	14.143
Aménagement de lotissement. Urbanisme	8.310	2.280	10.590
Participation des collectivités dans des programmes de construction de logements		33.844	51.114
Défense contre l'incendie	445	325	770
Groupements de reconstruction	»	629	629
Divers	1,138	1,034	2.172
Total,	119.438	79.913	199.351

b) Prêts pour des opérations d'intérêt général. — A la demande du Ministère des Finances et des Affaires économiques, la Caisse des dépôts a continué, notamment, à assurer le relais du Fonds de développement économique et social. Elle a financé 48,203 millions d'investissements se décomposant comme suit :

Prêts aux P.T	16.000	millions.
— à Gaz de France	15.770	
— à l'Aéroport de Paris	5.455	. —
 à la Société autoroute Estérel Côte d'Azur 	3.130	
 à des Société d'équipement et d'aménage- 		
ment régional,.	3.050	_
 à la Compagnie des Messageries maritimes. 	1.500	
— à la Compagnie générale transatlantique	1.000	
— au Groupement des entreprises de presse	668	
— à l'Office national de navigation	600	

Prêts à l'Office national industriel de l'azote	500 millions.
 à la Société pour l'équipement de la région 	
d'Alger	300
- au Gaz du Sud-Ouest	230 —
	48.203 millions.

- c) Avances à l'Etat pour le financement de la construction. L'aide apportée par la Caisse des dépôts à l'Etat pour le financement des opérations faites dans le cadre de la législation sur les habitations à loyer modéré a porté sur 40.000 millions contre 30.000 millions en 1958.
- d) Avances diverses. En 1959 la Caisse des dépôts a continué à réaliser des opérations prévues par le décret du 1^{er} octobre 1954 et la convention du 20 mars 1956 intervenue entre la Caisse des dépôts, le Ministre des Affaires économiques et financières, le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et la Caisse nationale de Crédit agricole, relatifs à la mobilisation des subventions allouées en annuités par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

Les versements opérés à ce titre se sont élevés à : 11.237 millions.

5° Participations dans des sociétés d'étude et d'équipement.

6° Emplois immobiliers.

La Caisse des dépôts a poursuivi pendant l'année 1959, par l'intermédiaire de sa « Société centrale immobilière » créée spécialement à cet effet en 1954, la réalisation de l'important programme de construction de logements populaires entrepris en association avec des collectivités publiques, des entreprises publiques et des entreprises privées.

Les investissements réalisés ou régularisés en cours d'année et qui apparaissent dans les opérations comptables sous forme de prises de participations dans des sociétés civiles ou commerciales, représentent un montant global de 12.266 millions, auquel s'ajoutent 3.289 millions de dépenses concernant des achats de terrains et divers travaux relatifs aux immeubles de rapport,

B. — Emplois temporaires.

Les opérations effectuées en 1959 au titre des placements à court terme, font apparaître un excédent des emplois sur les remboursements ou cessions de 90,8 milliards, qui s'analyse comme suit :

Augmentations:

Bons du Trésor	6,2 milliards
Valeurs diverses	34 —
Effets représentatifs de crédits à moyen terme	50,6 —
_	90,8 milliards

La Caisse des dépôts a continué en 1959 à prêter largement son concours pour la mobilisation des crédits à moyen terme.

Le tableau ci-dessous indique l'importance de ces opérations au 31 décembre de l'année 1959 et de l'année antérieure.

	MONTANT	CRÉDITS UTILISÉS.				ENGAGEMENTS en cours non
ETABLISSEMENTS présentateurs.	total des engagements.	Rifets dans le porteseuille de la C.D.	Effets en circulation sous endos.	Effets en circulation sous aval.	Montant total.	utilisés auprès de la C.D.
	milliards.	miliiards.	milliards.	milliards.	milliards.	milliards.
1º Mobilisation: Banques	44, 3 1.053, 1	0, 3 95, 7	24, 6 729, 2) D	24, 9 824, 9	19, 4 228, 2
Crédit national	426, 9 8 6, 1	» »	»	39, 1 13, 3	39, 1 13, 3	387, 8 72, 8
Totaux au 31 décembre 1959		96	753, 8	52, 4	902, 2	708, 2
1º Mobilisation :	60.5	co	25		94 0	8, 7
Banques	40, 5 1.006, 9	6, 8 38, 5	786, 9	3	31, 8 825, 4	481, 5
2º Aval : Crédit national	359, 4 70, 3	,	»	237, 6 39, 1	237, 6 39, 1	121, 8 31, 2
Totaux au 31 décembre 1958	1.477,1	45, 3	811, 9	276, 7	1.133, 9	343, 2
Variations en 1959	133, 3	50, 7	- 58, 1	— 224, 3	— 231, 7	365

L'examen de ces chiffres montre un nouvel accroissement de l'ensemble des engagements de la Caisse, qui progressent de 133,3 milliards et atteignent ainsi, au 31 décembre 1959, un montant supérieur de 9 % au chiffre de l'année précédente (1.610,4 milliards contre 1.477,1 milliards).

Les opérations du Crédit National avec la Caisse des dépôts sont nettement supérieures à celles de l'an dernier (427 milliards contre 359). Par contre, le pourcentage d'utilisation de la faculté d'aval marque une forte régression : 9 % contre 66 % en 1958.

De leur côté, les opérations du Crédit foncier ont poursuivi, en 1959, la progression déjà constatée au cours des précédents exercices :

Les engagements de mobilisation — qui portent essentiellement sur les crédits spéciaux à la construction — totalisent 1.053 milliards au 31 décembre 1959, enregistrant ainsi un accroissement de 5 % par rapport à 1958; le pourcentage d'utilisation est toutefois resté sensiblement du même ordre de grandeur qu'au cours de l'exercice précédent (78 contre 82 %).

Quant aux engagements d'aval, s'ils sont légèrement supérieurs (86,1 milliards contre 70,3 milliards), ils ont été, par contre, beaucoup moins utilisés qu'au cours de l'année précédente (15 % contre 56 %).

Le montant des effets « nourris » par la Caisse des dépôts, à la date du 31 décembre 1959, ressort à 96 milliards.

* *

En résumé, si l'on regroupe l'ensemble des emplois de fonds effectués par la Caisse des dépôts, tant à long terme qu'à court terme, ainsi que l'augmentation des sommes disponibles en caisse et comptes courants, on obtient un total de 565,8 milliards s'établissant comme suit :

Emplois à long terme	435	milliards
Emplois à court terme	90,8	
Caisse et comptes courants	•	_
Total	565,8	milliards

De même qu'au cours des années précédentes, les placements réalisés en 1959 peuvent être classés, d'après leur objet, en trois catégories principales : l'aide au logement, l'équipement du territoire et les crédits à l'industrie.

A — L'aide au logement a porté sur 129,9 milliards (contre 126,8 milliards en 1958) qui sont servi à financer :

 des avances au Trésor dans le cadre de la législations à loyer modéré pour des prêts aux collectivités et à divers pour la 		les habi- milliards
construction de logements pour	69,8	
9 1		
— des prêts au Crédit foncier de France pour	4,5	,
— et des apports de capital à des constructions	45.0	
directes pour	15,6	
B. — Le concours apporté par la Caisse des dépôts à le territoire s'est poursuivi sur un rythme nettement supéri l'année précédente, 187,7 milliards contre 141,7 en 1958.		
- électrification et équipement électrique	14.1	milliards
— adduction d'eau	38,9	
— équipement sanitaire et scolaire	48,2	
— voirie et assainissement	30,5	
— équipements divers	56	
— equiponients divers	00	- "
C. — Les crédits à l'industrie marquent une régression s de 64,4 milliards en 1958 à 53,9 milliards en 1959 suivan ci-après :		
Entreprises productrices d'énergie	20,7	milliards
Entreprises de transports	8,6	· <u>—</u>
Autres industries	24,6	
	•	
A ces placements s'ajoutent l'accroissement des disponi et en comptes courants (40 milliards), différents emplois (34,9 milliards) à moyen terme (50,6 milliards) et à long term dont 3 milliards de rentes et valeurs du Trésor, 50,7 millia d'obligations et 15,1 milliards représentant l'arbitrage entre s aux collectivités).	à coi e (68,8 irds d'a	ırt terme milliards, actions et
Ainsi, du point de vue économique, on peut dire que les investis par la Caisse des dépôts en 1959, se sont répartis con		
Aide au logement	129.9	milliards
Equipement du territoire	187.7	
Crédits à l'industrie	53,9	
Emplois en Bourse. placements à court terme et di-	00,0	_
vers	194,3	
_		milliards

* *

En définitive, l'ensemble de l'actif, au 31 décembre 1959, soit 3.411 milliards, se décompose ainsi :

Caisse	3,2	milliards
Comptes courants ordinaires	241,2	
Bons du Trésor, valeurs à court terme	586,7	
Rentes et obligations	583,3	
Actions et parts de sociétés françaises et étran-		
gères (1)	26,5	
Prêts	1.923,9	
Participations dans des sociétés d'études et d'équi-		
pement	0,1	_
Immeubles	46,1	.
Total	3.411	milliards

Déduction faite des fonds concernant les assurances sociales, la sécurité sociale et les fonds en comptes courants au Trésor improductifs d'intérêts, le rendement moyen de cet actif s'est élevé, en 1959, à 4,85 %.

Le présent rapport comprend quatre parties :

La première partie est consacrée à l'examen du bilan (état annexe n° 1-00) de la Caisse des dépôts et, en particulier, au développement de la situation des fonds appartenant aux catégories ci-après : consignations, dépôts divers, sociétés mutualistes, caisses d'épargne, épargne-construction et épargne-crédit, fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de l'épargne-construction, sécurité sociale. Le passif du bilan comprend, en outre, au titre des « Créditeurs divers », les disponibilités immédiates de différents services dotés d'une personnalité distincte.

Assurances, banques et sociétés financières	
Sociétés d'investissement et de portefeuille	
Alimentation	
Automobiles et leurs équipements	
Matériaux de construction, travaux publics	
Métallurgie, mines métalliques	
Pétroles et carburants	
Produits chimiques, électro-métallurgie, verreries	
Transports	
Sociétés étrangères	
Divers	

-- 17 -- No 227

L'examen des opérations de ces services spéciaux, dont la situation financière est indépendante de celle de la Caisse des dépôts, fait l'objet de la deuxième partie du rapport.

La troisième partie est consacrée à l'exposé des emplois de fonds effectués dans l'année, tant pour les fonds analysés dans la première partie du rapport que pour les services spéciaux.

Une quatrième partie donne enfin les résultats du compte de « Profits et pertes » pour 1959.

PREMIERE PARTIE

EXAMEN DU BILAN (1) DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (FONDS PROPRES) AU 31 DECEMBRE 1959

SECTION I. — Examen des comptes du passif.

Le montant total du passif au 31 décembre 1959	
s'élève à	2.153.723.262.759 fr.
contre	1.886.698.198.490 »
au 31 décembre 1958, soit une augmentation de	267.025.064.269 fr.
correspondant à un accroissement égal de l'actif.	

Cette augmentation résulte des variations suivantes des divers postes du bilan.

A. — Augmentations.

1° Consignations	6.121.197.386	fr.
2º Dépôts divers	96.850.311.408	>>
3° Sociétés mutualistes	821.175.451	>>
4° Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	4.928.136.757	»
Total (à reporter)	108.720.821.002	fr.

⁽¹⁾ Le bilan de la Gaisse des dépôts et consignations fait l'objet de l'état annexe n° 1-00.

Report	108.720.821.002 fr.
5° Caisses d'épargne	228.909.498.934 »
6° Epargne-crédit	3.155.664.592 »
7° Sécurité sociale et assurances sociales	3.285.911.422 »
8° Comptes de réserve	9.292.784.904 »
Total	353.364.680.854 fr.
B. — Diminutions.	
1° Epargne-construction 187.327.251 fr.	
2° Créditeurs divers 52.459.658.982 »	
3° Correspondants 5.899.606.803 »	,
4° Comptes d'ordre et di-	
vers 26.899.124.976 »	
5° Produits	
86.339.616.585 fr.	86.339.616.585 »
Différence égale	267.025.064.269 fr.

Ces différents comptes vont être successivement examinés.

CONSIGNATIONS

Sous cette désignation figurent au bilan les « consignations judiciaires et administratives », les « fonds provenant de successions de militaires et de successions recueillies hors de la métropole et à l'étranger », les « cautionnements provisoires de soumissionnaires ».

L'évolution de ces trois catégories de consignations a été la suivante :

I	
21	

20	
227	

désignation.	SOLDES au 31 décembre 1958.	RECETTES de 1959.	D É PENSES de 1959.	EXCÉDENTS de recettes ou de dépenses.	SOLDES au 31 décembre 1959.	VALEURS mobilières consignées.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Consignations judiciaires et admi- nistratives	43.453.041.264	37.548.086.901	31.387.725.112	6.160.361.789	49.613.403.043	68.350.877.108
Fonds provenant de successions	780.632.105	190.030.076	219.299.888	29.269.812	751.362.293	102.900
Cautionnements provisoires	84.622.761	219.382.078	229.276.669	9.894.591	74.728.170	109.800
Totaux	44.318.296.130	37.957.499.055	31.836.301.669	6.121.197.386	50.439.493.506	68.351.089.808
				·		

Numéraire.

Consignations. — Les augmentations de recettes des consignations en numéraire qui apparaissent dans le tableau ci-dessus se répartissent comme suit :

Pour le département de la Seine	4.085.335.537 fr.
Pour les autres départements	1.629.913.963 »
Pour les territoires autres que la métropole:.	445.112.289 »
	6.160.361.789 fr.

L'augmentation des recettes constatées dans les consignations du département de la Seine résulte de versements effectués au titre d'indemnités d'expropriation et de versements effectués par diverses sociétés en formation ainsi que des augmentations de capital d'un certain nombre de sociétés.

Celles constatées dans les autres départements provient, par ordre d'importance, de faillites, d'indemnités d'expropriation et de prix d'immeubles.

Quant à l'augmentation des recettes pour les territoires autres que la métropole elle provient principalement de cautionnements de rapatriement et de retenues sur traitements.

Fonds provenant de successions militaires et de successions recueillies à l'étranger. — L'augmentation des dépenses s'explique par de nombreux rertaits de fonds consignés à la suite des événements d'Algérie.

Cautionnements provisoires. — La diminution du solde de ce compte est la conséquence du décret n° 59-167 du 7 janvier 1959 qui ne prévoit plus de cautionnements provisoires en ce qui concerne les marchés de l'Etat.

Valeurs mobilières. Le compte « Rentes et valeurs mobilières » présente au 31 décembre 1959, par rapport au solde au 31 décembre 1958, une augmentation de 8.954.936.954 francs qui s'explique comme suit :

	Excédents		
	de recettes.	de dépenses.	
	francs.	francs.	
Département de la Seine	8.807.059.917	»	
Autres départements	147.899.302	»	
Fonds provenant de successions de			
militaires	>	22.265	
•	8.954.959.219	22.265	
Excédent de recettes	8.954.93	86.954	

Cette augmentation provient, en ce qui concerne le département de la Seine, de consignations effectuées par diverses compagnies d'assurances-vie et d'assurances-transports.

Pour les autres départements, elle provient de consignations diverses.

DÉPOTS DIVERS

L'ensemble des comptes compris au bilan sous la	rubrique « Dépôts
divers » présente au 31 décembre 1959 un solde de	284.602.172.851 fr.
contre	187.751.861.443 *
au 31 décembre 1958, soit une augmentation nette de	96.850.311.408 fr.
غ	

provenant des excédents indiqués dans le tableau ci-après :

DÉSIGNATION DES COMPTES.	CRÉDIT.			
DESIGNATION DES COMPLES.	Soldes au 31 décembre 1958.	Recettes de 1959.	Total.	
	francs.	francs.	francs.	
Etablissements publics et dépôts divers	27.721.723.392	273.954.382.276	301.676.105.668	
Dépôts libres des notaires	66.293.828.905	769.514.418.471	835.808.247.376	
Dépôts obligatoires des notaires	17.767.455.276	42.385.281.650	60.152.736.926	
Pensions de retraites sur fonds spéciaux	4.514.123.874	18.754.642.329	23.268.766.203	
Prélèvements opérés sur le produit des jeux et sur le pari mutuel	21.710.758	200.761	21.911.519	
Séquestres ou autres mandataires de justice, L/C de dépôts	2.781.451.610	2.917.784.415	5.699.236.025	
Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines	9.989.977.414	75.391.054.373	85.381.031.787	
Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways	61.019.540	8.625.729.231	8,686.748.771	
Legs et fondations	245,497,664	192.323.071	437.820.735	
Caisses de retraites, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers	456.998.808	2.218.583.294	2.675.582.102	
Greffiers, L/C de dépôts	628.053.444	738.460.953	1.366.514.064	
Redevance pour frais d'administration et de contrôle relatifs aux prêts consentis aux organismes d'habita- tions à bon marché (loi du 30 janvier 1926)	357.359.368	293.643.093	651.002.461	
Dépôts volontaires appartenant à des particuliers	2.490.249	20.963.095	23.453.344	
Disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurances sociales agri- coles	17.713.661.025	719.117.778.847	736.831.439.872	
Etat, établissements publics et collectivités locales, L/C de dépôts (arrêté du 16 avril 1942)	1.626.493.944	3.406.503.346	5.032.997.290	
Etat, S/C de dépôts. — Ordonnance du 16 août 1945, insti- tuant l'impôt de solidarité nationale	1.062	7.278.591	7.279.653	
Redevances pour constitution du Fonds de solidarité (ordonnance du 2 novembre 1945)	11.548.289	115.483	11.663.772	
Disponibilités courantes des Caisses d'allocations- vieillesse des travailleurs non salariés	157.494.529	1.683.775.730	1.841.270.259	
Syndics de faillites et administrateurs aux règlements judiciaires, L/C de dépôts	62.887.926	1.309.485.568	1.372.373.494	
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S. E. I. T. A.)	37.338.084.699	387.473.566.733	424.811.651.432	
Gestion des titres remis à l'Etat par l'anclenne caisse d'amortissement ou en échange de rentes viagères	»	410.401.060	410.401.060	
Caisse de retraite interentreprises	»	1.427.524.110	1.427.524.110	
Liquidation du Service financier de la Caisse autonome d'amortissement	»	23.270.518.684	23.270.518.684	
Rentes viagères servies pour le compte de l'Etat		644.655.121	644.655.121	
Etat, S/C opérations d'amortissement	»	1.159.030.656	1.159.030.656	
Totaux	187.751.861.443	2.334.918.100.941	2.522.669.962.484	

DÉBITS	EXCÉDENTS.		SOLDES	PORTEFEUILLE.	
de 1959.	Des débits sur les recettes.	Des recettes sur les débits.	au 31 décembre 1959.	Montant des rentes.	Valeur nominale de tous autres titres.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
265.011.996.610		8.942.385.666	36.664.109.058	45.975.172	53.195.481.293
746.875.122.215	w .	22.639.296.256	88.933.125.161))
41.363.587.131))	1.021.694.519	18.789.149.795	ø	•
18.091.124.655	»	663.517.674	5.177.641.548	8.725.721	707.887.000
21.911.519	21.710.758	»))	3	>
1.814.531.964	D	1.103.252.451	3.884.704.061))	»
74.945.868.386	Ď	445.185.987	10.435.163.401	33.394.200	1.573.198.587
8.452.169.386	»	173.559 .845	234.579.385	561.471	43.120.000
205.228.252	12.905.181	N C	232.592.483	27.052.219	955.610.871
1.864.566.389	n	354.016.905	811.015.713	4.062.553	2.425.395.531
642.389.925	»	96.071.028	724.124.139	4.002.000	
042.003.020	,	90,071.028	724.124.105		•
141.314.805	»	152.328.288	509.687.656)	>
20.615.025	»	348.070	2.838.319	. v	a
714.168.867.163		4.948.911.684	22.662.572.709	>	
3.465.483.904	58.980.558	v	1.567.513.386	26.775.457	58.179.384.298
6.356.048	»	922.543	923.605	3	»
»	α	115.483	11.663.772	2	•
1.748.136.005	64.360.275	»	93.134.254	3)	3
1.217.169.148	»	92.316.420	155.204.346	»	»
355.162.485.954	•	32.311.080.779	69.649.165.478	»	>
12.394.632	»	398.006.428	398.006.428	>	13.578.292
1.408.208.638	•	19.315.472	19.315.472	351.750	1.701.381.833
»	»	23.270.548.684	23.270.518.684)	v
523.224.709	n	121.430.412	121.430.412	240.250	12.558.970
905.037.070	»	253.993.586	253.993.586	1.781.450	290.334.000
2.238.067.789.533	157.956.772	97.008.268.180	284.602.172.851	148.920.243	119.097.930.675
				<u> </u>	

Etablissements publics et Dépôts divers.

Le solde en num	éraire des	comptes	particuliers	ouverts	sous	cette
rubrique s'élève, au 31	décembre 1	1959, à		36.664.	109.05	58 fr.
contre				27.721.	723.39	92 »
						

au 31 décembre 1958.

Soit une augmentation de...... 8.942.385.666 fr.

En 1959, 9 nouveaux comptes particuliers s'ajoutant aux 113 comptes de même nature existant précédemment, ont été ouverts soit au nom de sociétés civiles immobilières de construction constituées sous l'égide de la Caisse des dépôts en application des dispositions du décret n° 53-701 du 9 août 1953 et des textes subséquents relatifs à la participation des employeurs à l'effort de construction, soit au nom de sociétés ou associations ayant également pour objet la construction ou l'amélioration des conditions de logement, constituées avec la participation de la Caisse des dépôts et de la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts.

Les sommes versées à ces comptes, au cours de l'année 1959, tant à titre de contribution des employeurs que de participation de la Caisse des dépôts et des autres associés, ainsi qu'aux comptes de la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts qui participe à la gestion des sociétés immobilières et à celle des immeubles de placement de la Caisse des dépôts, ont été supérieures de 2.587.000.000 de francs au montant des prélèvements effectués au cours de la même année.

Dix sept comptes particuliers ont, en outre, été ouverts en 1959 au nom de sociétés anonymes d'économie mixte ou de droit privé, constituées par la Société centrale pour l'équipement du Territoire ou avec sa participation, en vue de l'équipement, de l'aménagement ou de la mise en valeur de régions ou de zones industrielles, agricoles ou d'habitation.

Les opérations constatées en 1959 à ces comptes ainsi qu'à ceux de même nature précédemment ouverts et à celui de la Société centrale pour l'équipement du Territoire se soldent par un excédent de recettes de 842.000.000 de francs.

Au cours de l'année 1959, il a également été procédé à l'ouverture, sous la même rubrique, des comptes particuliers indiqués ci-après.

- un compte au nom de l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (U.N.E.D.I.C.);
- un compte au nom de l'Association interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce de la région parisienne (A.S.S.E.D.I.C.-Seine Nord-Est).

Ces associations ont été créées pour l'application d'une convention

nationale intervenue entre des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs, dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n° 59-129 du 7 janvier 1959 relative à l'action en faveur des travailleurs sans emploi.

Par ailleurs, il a été procédé au reversement à la Banque centrale des Caisses d'épargne de la Sarre des sommes constituant le Fonds de réserve des Caisses d'épargne de la Sarre qui figuraient en solde, au 31 décembre 1958, pour 9.899.984 francs.

Les comptes qui avaient été ouverts pour recevoir les fonds des Caisses d'épargne de la Sarre se trouvent ainsi définitivement soldés.

Ces différents mouvements expliquent, pour la plus grande partie, l'augmentation de 8.942.385.666 francs du solde en numéraire du chapitre « Etablissements publics et dépôts divers ».

En ce qui concerne le portefeuille, le montant des rentes sur l'Etat est passé de 104.475.315 francs au 31 décembre 1958 à 45.975.172 francs au 31 décembre 1959, et la valeur nominale des autres titres de 30.024.041.455 francs à 53.195.481.293 francs.

Les versements que les notaires effectuent à la Caisse des dépôts sont de deux sortes :

Dépôts des notaires.

- 1° Les uns, obligatoires, interviennent conformément aux prescriptions du décret du 19 décembre 1945 (art. 15) qui s'est substitué à celui du 30 janvier 1890, en exécution duquel les notaires déposent à la Caisse des dépôts les sommes qu'ils détiennent pour le compte de tiers depuis plus de trois mois ;
 - 2º Les autres, sont opérés librement par les notaires.

Dépôts obligatoires. — Le solde de ce compte, au 31 décembre 1959, accuse une augmentation de 1.021.694.519 francs par rapport au solde précédent. Il se compare comme suit au montant des dépôts existant à la fin de chacune des cinq années antérieures :

1954	10.248.950.152 f	r.
1955	12.012.387.070	*
1956	13.966.832.183	>>
1957	15.754.277.976	>
1958	17.767.455.276	>
1959	18.789.149.795	8

Dépôts libres. — Leur montant, en augmentation au 31 décembre 1959 d'environ 22.639 millions de francs, s'est élevé à la fin de chaque année, depuis 1954, aux chiffres indiqués ci-dessous :

1954	42.363.258.548 fr.
1955	53.093.517.234 »
1956	62.217.955.889 »
1957	69.569.173.197 »
1958	66.293.828.905 »
1959	88.933.125.161 »
En ajoutant au solde des comptes de dépôts	s libres
au 31 décembre 1959	88.933.125.161 fr.
le montant des dépôts obligatoires	18.789.149.795 »
on constate que le montant total des dépô	

notaires à la Caisse des dépôts atteint, au 31 décembre 1959

107.722.274.956 fr.

contre 84.061.284.181 francs au 31 décembre 1958.

Pensions de retraites SHT fonds spéciaux

Le nombre des caisses de retraites sur fonds spéciaux assurant le service de leurs pensions par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts, qui était de 130 au 31 décembre 1958, s'élève à 125 au 31 décembre 1959, ce dernier chiffre se répartissant comme suit :

Administations municipales et départementales	41
(dont 15 en liquidation).	
Ouvriers civils des établissements militaires	6
Régie autonome des transports parisiens. — Imprimerie nationale	
et Caisses diverses	9
Caisses locales de Territoires autres que la Métropole	11
Allocations diverses	58

Malgré la disparition de la Caisse de retraites des Forts des Halles dont les 477 pensionnés ont été pris en charge par la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales à compter du 1er janvier 1959, le nombre total des pensionnés atteignait 73.304 au 31 décembre 1959, contre 72.588 en fin d'année 1958, soit une augmentation de 716 concernant notamment les pensionnés de la R.A.T.P.

Les opérations des caisses de retraites font l'objet du tableau ci-après qui indique également la situation globale du porteseuille du compte.

PENSIONS DE RETRAITES

DESIGNATION DES CAISSES.	SOLDES au 31 décembre 1958.	RECETTES de l'année 1959.	TOTAL.	ORDONNANCEMENTS d'arrérages opérés par les Caisses de retraites en 1959.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Régie autonome des transports parisiens	472.479.493	13.257.422.352	13.729.901.845	13.380.013.964
Imprimerie nationale	5.013.179	638.151.834	643.165.013	548.351.500
Forts des Halles	45.575.356	17.048.493	32.623.849	33.092.965
Ecole centrale	13.060.276	12.675.376	25.735.652	13.311.909
Contrôleurs mireurs	740.086	671.776	1.411.862	»
Opéra	64.522	3.006	67.528	84.728
Conseil économique et social	2.511.539	308.418.024	310.629.563	15.183.835
Présecture de la Seine. — Allocations	28.062.607	411.275.462	139.338.069	104.534.088
Assistance publique. — Allocations	3.725.026	12.410.170	16.135.196	16.411.062
Crédit municipal. — Allocations	»	351.981	351.981	351.981
Ouvriers civils des établissements militaires.	42.375.367	931.544.845	973.920.212	928.320.999
Préfectures et cantonniers	124.897.978	649.314.042	774.212.020	618.737.123
Mairies	23.997.838	165.756.307	189.754.145	147.985.394
Services concédés, affermés ou en régie	4.999.466	24.586.113	29.585.579	24.345.875
Caisses locales de Territoires autres que la métropole.	3.079.052.743	2.513.472.309	5.592.525.052	3.045.965.298
Caisse générale des retraites de l'Algérie	1.487.040	7.472.022	8.959.062	7.753.120
Indemnité de Chine	12.418	»	12.418	1.296
Régularisation des opérations des comptables du Trésor	15.800	45.551.012	45.566.812	45.566.812
Presse française	318.741	58.817.205	59.135.946	27.009.224
Totaux	3.818.389.475	18.754.642.329	22.573.031.804	18.957.021.173
Arrérages ordonnancés restant à payer au 31 décembre 1958	695.734.399	»	695.734.399	695.734.399
Totaux	4.514.123.874	18.754.642.329	23.268.766.203	19.652.755.572
Arrérages ordonnancés restant à payer au 31 décembre 1959	29	»	30	9
Totaux)	»	w w	ď

SUR FONDS SPĚCIAUX (1959)

ARRÉRAGES non payés					PORTEF	EUILLE.
et réintégrés au crédit	NET des sommes	ACHATS de	TOTAL des	SOLDES au	Montant	Valeur
des Caisses de retraites	ordonnancées.	rentes et valeurs.	dépens e s.	31 décembre 1959.	des	nominale de
en 1959.			•		rentes.	tous autres titres.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
133.742.674	13.246.271.290	ע	13.246.271.290	483.630.555	æ	>>
3.125.106	545.226.394	»	545.226.394	97.938.619	· »	»
469.116	32.623.849	»	32.623.849	В	»	ù
21.007	13.290.902	ν	13.290.902	12.444.750	b	»
) v	3 0	D	»	1.411.862	»))
23.559	61.169	»	61.169	6.359	v	114.000
»	15.183.835	288.492.256	303.676.091	6.953.472	350.000	432.780.000
3.818.709	100.715.379	v	100.715.379	38,622,690	v	>>
414.921	15.996.141	»	15.996.141	139.055	»	>>
»	351.981	»	351.981	. »	»	»
14.933.738	913.387.261	»	913.387.261	60.532.951	'n	, v
6.020.888	612.716.235	»	612.716.235	161.495.785	120.070	577.000
903.833	147.081.561	274.121	147.355.682	42.398.463	252.224	2.122.000
1.087.604	23.258.271	»	23.258.271	6.327.308	, »	»
,				,		
»	3.045.965.298	*	3.045.965.298	2.546.559.754	7.430.927	196.191.000
»	7.753.120	»	7.753.120	1.205.942	.))
ν	1.296	»	1.296	11.122	3)	D .
а	45.566.812	n	45.566.812	»	»	D.
»	27.009.224	31.900.000	58.909.224	226.722	572.500	76.103.000
164.561.155	18.792.460.018	320.666.377	19.113.126.395	3.459.905.409	8.725.721	707.887.000
»	695.734.399	. »	695.734.399	»	. »	»
164.561.155	19.488.194.417	320.666.377	19.808.860.794	3,459,905,409	»	»
»	»))	1.717.736.139	1.717.736.139	»	»
))	»	»	18.091.124.655	5.177.641.548	ð	ď

Caisse de retraite interentreprises.

Un compte a été ouvert au cours de l'année 1959 au nom de la Caisse de retraite interentreprises, institution collective de prévoyance créée en conformité de l'article 18 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 et à la gestion administrative et financière de laquelle la Caisse des dépôts prête son concours.

Les recettes se sont élevées à	1.427.524.110 fr.
Les dépenses ont atteint	1.408.208.638 »
Le solde de ce compte, au 31 décembre 1959, ressort	
par suite à	19.315.472 fr.

Quant au portefeuille de la Caisse de retraite interentreprises, déposé à la Caisse des dépôts, il comprend 351.750 francs de rentes et des valeurs diverses pour 1.701.381.833 francs.

Prélèvements
opérés
sur le
produit des jeux
et sur le
pari mutuel.

Depuis l'intervention de la loi du 11 juillet 1933, les fonds provenant des prélèvements opérés sur le produit des jeux et sur le pari mutuel sont versés au Trésor.

La Caisse des dépôts ne reste plus dépositaire que du reliquat des sommes qui lui ont été versées précédemment.

Le solde de ces versements, soit 21.911.519 francs, a été transféré, à la date du 31 décembre 1959, à la rubrique n° 510 « Etablissements publics et dépôts divers ».

Séquestres ou autres mandataires de justice.

Les opérations effectuées aux comptes de dépots des sequestres ou autres mandataires de justice font apparaître, un excédent de recettes de 1.103.252.451 francs.

		-
contre 2.031.798.676 francs en 1958.		
Les dépenses ont atteint	. 1.814.531.964	>
contre 2.028.043.507 francs en 1958.		
Les recettes de 1959 ont été de	. 2.917.784.415 fr	ľ.

DifférenceLe solde, qui, au 31 décembre 1958, ressortait à	1.103.252.451 fr. 2.781.451.610 »
est, par suite, passé au 31 décembre 1959 à	3.884.704.061 fr.

Au 31 décembre 1958, le solde du compte de dépôts nome nationale de la sécurité sociale dans les mines s'élevait à	s de la Caisse auto- 9.989.977.414 fr.	Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines.
d'arrérages et d'intérêts ont atteint	75.391.054.373 »	
Ensemble	85.381.031.787 fr.	
Quant aux dépenses, elles ont été, y compris les achats de valeurs faits sur l'ordre de l'organisme,		
de	74.945.868.386 »	
Le solde en numéraire, au 31 décembre 1959, ressort ainsi à	10.435.163.401 fr.	
=	10.100.100.101	
chiffre supérieur de 445.185.987 francs au solde c	constaté au 31 dé-	

Au 31 décembre 1959, le portefeuille de la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, déposé à la Caisse des dépôts, comprend 33.394.200 francs de rentes sur l'Etat, et des valeurs diverses pour

Au 31 décembre 1958, le compte courant de la Caisse autonome mutuelle Caisse autonome de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways présentait un solde de..... 61.019.540 fr.

Le montant des versements effectués en 1959 ainsi que les subventions de l'Etat, les remboursements de valeurs, les encaissements d'arrérages et d'intérêts ont atteint

solde de

cembre 1958.

1.573.198.587 francs.

des agents des chemins de fer secondaires et des tramways.

8.625.729.231 »

234.579.385 fr.

mutuelle

de retraites

·	
Ensemble	8.686.748.771 fr.
Les dépenses se sont élevées à	8.452.169.386 »
Le compte présente ainsi, au 31 décembre 1959, un	

chiffre supérieur de 173.559.845 francs au solde constaté au 31 décembre 1958.

Le portefeuille comporte, au 31 décembre 1959, 561.471 francs de rentes et des valeurs diverses pour 43.120.000 francs.

Legs et fondations.

Quant aux valeurs déposées, elles se composent de 27.052.219 francs de rentes sur l'Etat et de valeurs diverses pour 955.610.871 francs.

Caisses
de retraites
de secours
et de prévoyance
au profit
des employés
et ouvriers.

au 31 décembre 1958, soit une augmentation de 354.016.905 fr.

Cette augmentation résulte des excédents de dépôts constatés à divers comptes particuliers et notamment aux nouveaux comptes indiqués ciaprès :

- Caisse de retraites du personnel au sol de la Compagnie nationale Air-France (91.000.000 de francs);
- Caisse de retraites du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (120.000.000 de francs);
 - Caisse de retraite interentreprises (73.000.000 de francs).

Les valeurs détenues pour le compte des caisses de retraites comprennent, au 31 décembre 1959, 4.062.553 francs de rentes sur l'Etat et des valeurs diverses pour 2.425.395.531 francs.

Etat,
établissements
publics
et collectivités
locales
L/C de dépôts
(arrêté
du 16 avril 1942).

A la date du 31 décembre 1959, le montant nominal des valeurs diverses conservées et gérées en application de l'arrêté du 16 avril 1942, s'élève à 58.179.384.298 francs et le portefeuille des rentes atteint, à la même date, le chiffre de 26.775.457 francs, ce qui fait ressortir, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 7.440.649.919 francs pour les valeurs diverses et une diminution de 197.115 francs en ce qui concerne les rentes.

1º Domaines et collectivités locales.

Le montant nominal des valeurs diverses appartenant tant aux collectivités locales qu'aux établissements publics nationaux et à l'Etat (Domaines) atteint, au 31 décembre 1959, 5.432.007.569 francs, contre 4.210.554.620 francs au 31 décembre 1958.

2º Etat. — Participations publiques.

Le montant nominal du portefeuille de valeurs appartenant à l'Etat au titre de ses participations financières est passé de 46.528.179.759 francs, au 31 décembre 1958, à 52.747.376.729 francs, au 31 décembre 1959, marquant ainsi un accroissement de 6.219.196.970 francs.

Les valeurs qui étaient déposées à ce compte ont été cédées, au cours de l'année 1959, pour une somme globale de 1.134.255 francs. Seule une partie de cette somme a pu être versée au Trésor en 1959; le surplus figure donc au compte qui présente ainsi, au 31 décembre 1959, un solde en numéraire de 923.605 francs.

Etat, s/c
de dépôts.
Ordonnance
du 15 août 1945
instituant l'impôt
de solidarité
nationale.

Le nombre des comptes de disponibilités courantes ouverts aux Caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurances sociales agricoles s'élève, au 31 décembre 1959, à 363.

Le volume des opérations de l'année 1959 a subi, par rapport à celui de l'année précédente, un accroissement important dû principalement aux versements effectués au titre du Fonds national de solidarité créé par la loi du 30 juin 1956.

Le total des recettes effectuées en 1959 s'est élevé à la somme de 719.117.778.847 francs contre 673.104.326.583 francs en 1958, tandis que les dépenses ont atteint 714.168.867.163 francs au lieu de 671.502.015.857 francs en 1958.

Le solde des comptes, qui était de 17.713.661.025 francs au 31 décembre 1958, a été porté à 22.662.572.709 francs au 31 décembre 1959, ce qui représente une augmentation de 4.948.911.684 francs.

Disponibiltés
courantes
des caisses
de
sécurité sociale,
d'allocations
familiales
et d'assurances
sociales
agricoles.

Au 31 décembre 1959 le nombre des comptes de disponibilités courantes ouverts aux Caisses d'allocations vieillesse s'élève à 52 contre 55 l'année précédente.

Le total des recettes effectuées a été de 1.683.775.730 francs contre 4.073.077.883 francs en 1958 et celui des dépenses de 1.748.136.005 francs contre 4.089.866.421 francs.

Quant au solde desdits comptes, il a été ramené de 157.494.529 francs, au 31 décembre 1958, à 93.134.254 francs, au 31 décembre 1959, marquant ainsi une diminution de 64.360.275 francs.

Disponibilités
courantes
des caisses
d'allocations
vieillesse
des travailleurs
non salariés.

Syndics
de faillite et
administrateurs
aux règlements
judicaires
L/C de dépôts.

Les comptes de dépôts ouverts en application de l'article 66 du décret n° 55-583 du 20 mai 1955, aux syndics de faillites et aux administrateurs aux règlements judiciaires, présentent, au 31 décembre

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
contre	62.887.926 ×
1959, un solde de	155.204.346 fr

au 31 décembre 1958, soit une augmentation de 92.316.420 fr.

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes. Le solde des comptes ouverts en application du décret n° 55-455 du 27 avril 1955 au nom du Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S.E.I.T.A.), s'élevait au 31 décembre 1958 à 37.338.084.699 fr.

Les fonds déposés par le S.E.I.T.A. à la Caisse des dépôts sont versés par cette dernière au crédit d'un compte courant spécial ouvert au Trésor.

Les bons du Trésor précédemment déposés ont été intégralement remboursés en 1959.

Operations effectuées pour le compte de l'Elat au titre de l'ancienne Caisse d'amortissement. L'article 77 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 a mis fin, à compter du 31 décembre 1958, aux opérations de la Caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale, d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes et d'amortissement de la dette publique.

En application des dispositions de cet article et d'un accord intervenu entre le Ministère des Finances et la Caisse des dépôts, celle-ci est désormais chargée, pour le compte de l'Etat :

1° du service des rentes viagères émises ou à émettre en vertu de l'article premier de la loi du 7 août 1926, modifié par l'article 96 de la loi du 30 décembre 1928, et des textes subséquents ;

2° de la gestion des valeurs mobilières détenues précédemment par la Caisse d'amortissement et de celles ultérieurement déposées pour être transformées en rentes viagères comme il vient d'être dit;

3° des opérations d'amortissement par voie de rachat en bourse dans des

— 37 **—**

Nº 227

conditions identiques à celles antérieurement appliquées par la Caisse d'amortissement;

4º de la liquidation du service financier de la Caisse d'amortissement.

Pour l'exécution de ces différentes dispositions quatre comptes ont été ouverts dans les écritures de la Caisse des dépôts, sous la rubrique « Dépôts divers », intitulés respectivement : « Gestion des titres remis à l'Etat par l'ancienne Caisse d'amortissement ou en échange de rentes viagères », « Rentes viagères servies pour le compte de l'Etat. — Ordonnance du 30 décembre 1958 », « Etat s/c d'opérations d'amortissement » et « Liquidation du service financier de la Caisse autonome d'amortissement-ordonnance du 30 décembre 1958 ».

Gestion des titres remis à l'Etat par l'ancienne Caisse d'amortissement ou en échange de rentes viagères. — Le montant nominal des valeurs transférées à ce compte ressortait à 476.910.248 francs. Au cours de l'année 1959 il a été procédé à des cessions et ventes de la plupart de ces valeurs à la demande du Ministère des Finances, ainsi qu'à l'encaissement du produit des titres amortis, représentant au total un nominal de 463.331.956 francs.

12.360.991 >

a été effectué au mois d'octobre 1959.

Au 31 décembre 1959, le solde en numéraire ressort à

398.006.428 fr.

somme qui sera versée au Trésor dès le début de l'année 1960.

A la même date du 31 décembre 1959, la valeur nominale des titres restant en portefeuille s'élève à 13.578.292 francs.

Rentes viagères servies pour le compte de l'Etat. — Ce compte est crédité des versements faits par le Trésor public pour assurer le service des rentes viagères et débité du montant des payements de ces rentes. Il reçoit d'autre part les valeurs remises en vue de la constitution de rentes viagères et qui doivent être soit livrées à la Dette publique pour annulation soit transférées pour négociation éventuelle au compte « Gestion des titres remis à l'Etat par l'ancienne Caisse d'amortissement ou en échange de rentes viagères ».

Au 31 décembre 1959 la Caisse des dépôts servait 24.032 rentes viagères pour un montant de 159.676.436 francs et 19.972 majorations pour un montant de 417.536.063 francs.

L'ensemble des opérations constatées au compte se résume comme suit :

Recettes	644.655.121 fr.
Dépenses	523.224.709 »
Solde au 31 décembre 1959	121.430.412 fr.

Au 31 décembre 1959 le portefeuille a la composition suivante:

Rentes françaises : 240.250 francs ; valeurs du Trésor ou assimilées : 4.038.000 francs ; autres valeurs : 8.520.970 francs.

Etat s/c d'opérations d'amortissement.

En 1959 les recettes du compte « Etat s/c d'opérations se sont élevées à	
dont 1.158.265.000 francs versés par l'Etat. Les dépenses constatées pendant la même période	
soit	905.037.070 »
laissent, au 31 décembre 1959, un solde disponible de.	253.933.586 fr.

Le portefeuille de ce compte comprend, au 31 décembre 1959, pour 1.781.450 francs de rentes et 290.334.000 francs de valeurs dont les formalités d'annulation sont en cours.

En 1959 il a été annulé 9.335.350 francs de rentes et 314.338.000 francs de valeurs.

Liquidation du Service financier de la Caisse autonome d'amortissement-ordonnance du 30 décembre 1958.

Les opérations de liquidation de la Caisse autonome d'amortissement ont été arrêtées au 31 décembre 1959. Elles ont fait ressortir à la clôture des écritures un reliquat disponible de 23.270.518.684 francs en instance de versement au budget général.

La Caisse des dépôts, organe liquidateur, a pris en charge dans ses écritures le solde de clôture du compte de la Caisse d'amortissement ; le montant est resté à la disposition du Trésor à un compte non productif d'intérêt.

Au début de 1960, sur réception des titres de recouvrement, la Caisse des dépôts a versé au budget le solde susvisé du Service financier de la Caisse autonome d'amortissement.

SOCIÉTÉS MUTUALISTES

La somme portée à ce poste du bilan au 31 dé-	
cembre 1959, s'élève à	14.280.834.490 fr.
contre	13.459.659.039 »
au 31 décembre 1958, soit une augmentation de	821.175.451 fr.

Les fonds provenant des sociétés mutualistes ou versés à leur profit sont reçus à trois comptes :

1° Le compte « Fonds national de solidarité et d'action mutualistes », productif d'intérêts à un taux égal à celui du compte courant de la Caisse des dépôts au Trésor (art. 84 du Code de la mutualité), est crédité des sommes provenant des sociétés mutualistes dissoutes, des trois cinquièmes des comptes prescrits des déposants des caisses d'épargne et des arrérages d'un titre de 800.000 francs de rente perpétuelle 5 % provenant de la dotation initiale des sociétés mutualistes.

Il est débité des subventions ou avances remboursables allouées aux organismes mutualistes, ainsi que des dépenses de propagande et d'éducation mutualistes (art. 82 du Code de la mutualité);

2° Le compte « Ministère du Travail et de la Sécurité sociale s/c de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes », non productif d'intérêts, reçoit le montant des crédits budgétaires mis à la disposition de la Caisse des dépôts par le département ministériel titulaire du compte.

Il est débité, dans les conditions prévues aux chapitres III et IV du titre II du Livre II du Code de la mutualité, des subventions allouées aux sociétés, le cas échéant des bonifications d'intérêts et des sommes payées tant à la Caisse nationale de prévoyance qu'aux Caisses autonomes de retraites mutualistes pour remboursement des majorations de rentes mutualistes;

3° Le compte de dépôts des sociétés mutualistes où sont reçus les fonds libres de ces sociétés et où sont conservées également les valeurs acquises par elles.

Les comptes des sociétés ou unions de sociétés mutualistes ont porté intérêt, en 1959, au taux de 4 % pour les disponibilités inférieures ou au plus égales à 7 millions de francs et au taux de 2 1/2 % pour la fraction des disponibilités excédant 7 millions de francs et ceux des caisses autonomes

mutualistes au taux de 4% pour les disponibilités inférieures ou au plus égales à 90 millions de francs et au taux de 21/2% pour la fraction des disponibilités excédant 90 millions de francs.

Le montant des intérêts servis sur ces comptes de dépôts au titre de l'année 1959 s'est élevé à 604.443.384 francs et a été imputé sur les revenus produits au cours de la même année par le placement des fonds déposés.

L'augmentation globale de 821 175.451 francs mentionnée ci-dessus provient des différences suivantes constatées aux trois comptes :

	SOLDES		DIFFÉRENCE
COMPTES.	au 31 décembre 1958.	au 31 décembre 1959.	en 1959. — En plus.
	francs.	francs.	francs.
Fonds national de solidarité et d'action mutualistes	67.016.411	73.864.264	6.847.853
Ministère du Travail et de la Sécurité sociale S/C de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes		158.584.390	28.257.721
Sociétés mutualistes L/C de dépôts	13.262.215.959	14.048.285.836	786.069.877
Totaux	13.459.659.039	14.280.834.490	821.175.451

En plus du numéraire, la Caisse des dépôts conserve, au 31 décembre 1959, pour le compte des sociétés mutualistes :

- 1° Au titre du compte « Fonds national de solidarité et d'action mutualistes », 800.000 francs de rentes sur l'Etat, ainsi que des obligations et valeurs diverses pour un capital nominal de 556 francs.
- 2º Au titre du compte « Dépôts », 36.408.658 francs de rentes sur l'Etat, ainsi que des obligations et valeurs diverses, pour un capital nominal de 30.686.829.135 francs.

Quant au développement des recettes et des dépenses de chacun des comptes, au titre de l'année 1959, il se trouve indiqué ci-après :

-	-
1° Fonds national de solidarité et d'action mutualistes	<i>:</i>
Solde au 31 décembre 1958	67.016.411 fr.
a) Recettes :	
Sommes provenant des sociétés mutualistes dissoutes.	14.441.412 »
Part attribuée sur fonds abandonnés des caisses d'épargne :	
Caisses d'épargne ordinaires 6.126.335 fr. Caisse nationale d'épargne 7.063.328 »	
13.189.663 fr.	13.189.663 »
Arrérages de rente	800.000 »
Intérêts	1.272.210 »
Remboursement de subventions et d'avances	15.300.000 »
Remboursement de valeurs	22.500.000 »
Opérations d'ordre	114.176.457 »
Total du crédit	248.696.153 fr.
b) Dépenses :	
Subventions allouées en application de l'article 82 du Code de la mutualité	
Total du débit 174.831.889 fr.	174.831.889 »
Solde au 31 décembre 1959	73.864.264 fr.
2° Ministère du Travail et de la Sécurité sociale s/c d taires pour le service des sociétés mutualistes : Solde au 31 décembre 1958	le crédits budgé- 130.426.669 fr.
Crédits budgétaires	450.000.000 »
Total du crédit(à reporter)	580.426.669 fr.

⁽¹⁾ Dont 114.176.457 francs d'opérations d'ordre.

Report	580.426.669 fr.
b) Dépenses :	
Subventions allouées et majora-	
tions de rentes	421.742.279 »
Solde au 31 décembre 1959	158.684.390 fr.
3º Sociétés mutualistes l/c de dépôts :	
Solde au 31 décembre 1958	13.262.215.959 fr.
Sommes versées	56.642.985.284 »
Intérêts	604.443.384 »
Sommes remboursées	56.461.358.791 »
Solde au 31 décembre 1959	14.048.285.836 fr.

CAISSES D'ÉPARGNE ORDINAIRES

Les opérations des caisses d'épargne font apparaître, pour l'année 1959, un excédent de dépôts de 164,4 milliards contre 128,9 milliards en 1958, soit une augmentation de 35,5 milliards.

Les excédents ont été les suivants au cours des dix dernières années :

1950	57.192.207.056 fr.	
1951	27.406.038.695 »	
1952	55.284.398.454 »	
1953	85.367.972.686 »	
1954	79.765.401.775 »	
1955	141.666.516.711 »	
1956	101.573.419.043 »	
1957	68.208.676.477 »	
1958	128.897.388.044 »	
1959	164.371.205.844 »	

La recrudescence des excédents de dépôts enregistrée l'année dernière s'est prolongée cette année et a permis d'atteindre un chiffre jamais obtenu. Les résultats pour chacun des trimestres sont indiqués ci-après :

So	it un excédent total de	, 164.371.205.844	fr.
4 e	trimestre	42.445.162.542	»
	trimestre		
2^{e}	trimestre	25.081.346.715	*
1^{er}	trimestre	46.485.426.009	fr.

Au 31 décembre 1958 le solde des fonds déposés à la Caisse des dépôts par les caisses d'épargne ordinaires s'élevait à 1.256.969.330.208 fr.

Il s'est accru en 1959 :

1° Du montant des excédents de dépôts proprement dits

164.371.205.844 fr.

53.594.832.673 »

3º Du montant du supplément d'intérêt de 0,50 % attribué au 31 décembre 1959 à ces établissements pour la reconstitution de leur fortune personnelle, conformément à l'avis de la Commission de surveillance et aux dispositions de la circulaire ministérielle du 21 décembre 1959

6.699.354.080 »

4° D'une somme de représentant le montant global de la ristourne revenant aux caisses d'épargne sur le montant des prêts consentis par la Caisse des dépôts sur leur initiative application des dispositions de la loi du 24juin 1950 (4.245.000.000fr.), moins 893.663 fr. liquidés en trop au titre de 1958.

4.244.106.337 »

228.909.498.934 fr. 1.256.969.330.208 fr. Reports...... Cette somme ne sera portée au crédit de ces établissements, qu'avec valeur du 1er janvier 1960. L'accroissement des dépôts, en 1959, a été ainsi de..... 228.909.498.934 fr. 228.909.498.934 fr. et le solde total des comptes des caisses d'épargne décembre 31 1959. compris ressort. \mathbf{v} 24.697.496.542 francs pour les caisses d'épargne des territoires autres que la Métropole 1.485.878.829.142 fr. Le montant net des revenus du portefeuille constitué par la Caisse des dépôts au moyen des fonds provenant des caisses d'épargne s'est élevé, en 1959, à 68.237.676.233 fr. Les charges résultant des intérêts à 4 % servis aux caisses d'épargne pour l'année 1959, et de la ristourne leur revenant au titre des prêts consentis sur leur initiative par application des dispositions de la loi du 24 juin 1950, se sont élevées au total à 57.839.832.673 »

La différence entre le montant net des revenus du portefeuille et celui des charges, soit 10.397.843.560 fr.

a été versée au fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

Les achats de rentes et valeurs du Trésor effectués en 1959, à la demande de 114 déposants, ont porté sur un capital de 42.287.383 francs contre 45.040.359 francs pour 142 déposants l'année précédente. 25.485 frs de valeurs ont été vendues pour le compte d'un déposant.

Conformément aux instructions du Ministère des Finances, une somme de 10.210.558 francs provenant des comptes n'ayant donné lieu à aucune opération depuis 1928 et atteints par la prescription, a été répartie suivant les dispositions prévues par l'article 18 du Code des caisses d'épargne : deux cinquièmes, soit 4.084.223 francs, ont été attribués aux caisses d'épargne et trois cinquièmes, soit 6.126.335 francs, au Fonds national de solidarité et d'action mutualistes.

FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE DES CAISSES D'ÉPARGNE

Le Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne, visé à l'article 52 du Code des caisses d'épargne, dont la gestion est confiée à la Caisse des dépôts, a augmenté en 1959 de 4.928.136.757 francs contre 4.265.223.660 francs l'année précédente; il est ainsi passé de 33.637.168.712 francs, au 31 décembre 1958, à 38.565.305.469 francs au 31 décembre 1959.

Les recettes portées au crédit du Fonds, en 1959, se composent :

1º Des intérêts des valeurs et des capitaux constituant le Fonds de réserve, soit 1.470.598.327 fr. 2º D'une somme de 10.397.843.560 » représentant la différence entre, d'une part, le montant des revenus du portefeuille et des comptes courants au Trésor (68.237.676.233 fr.) et, d'autre part, le montant des intérêts à 4 % bonifiés par la Caisse des dépôts fonds versés par les caisses d'épargne (53.594.832.673 francs), ainsi que la ristourne mise en réserve au profit de ces établissements au titre des prêts consentis sur leur initiative en application des dispositions de la loi du 24 juin 1950 (4.245.000.000 francs). 3° D'une somme de 4.588.966 » montant de versements effectués par la conférence générale des Caisses d'épargne sur les sommes prélevées sur le Fonds de réserve pour financement des frais de déplacement des représentants des Caisses d'épargne autres que celles de la Métropole à la Conférence générale des Caisses d'épargne (675.152 fr.), des frais de mission et d'études en Afrique noire (3.213.814 fr.) et des frais de propagande (700.000 fr.) réalisée par texte publicitaire (art. 53 du Code des caisses d'épargne). 4º D'une somme de 45.941 » montant des retenues d'intérêts imposées aux titulaires de plusieurs livrets (art. 52 du Code des caisses d'épargne). Ensemble des recettes (à reporter)..... 11.873.076.794 fr. Reports.....

11.873.076.794 fr.

En dépense, il a été inscrit :

2º Une somme de........
pour frais de fonctionnement du
Service chargé au Ministère des
Finances du contrôle sur pièces
des opérations des caisses
d'épargne, et frais de surveillance
de ces établissements par les
comptables et agents du Trésor
(art. 53 et 67 du Code des caisses
d'épargne).

3° Une somme de pour remboursement à la Conférence générale des caisses d'épargne et à diverses caisses d'épargne de sommes avancées pour la réalisation de diverses campagnes de propagande radiotélévisée, cinématographique et par texte publicitaire (197.356.985 francs), de frais de fonctionnement des commissions paritaires (2.165.481 fr.), de frais de fonctionnement du service itinérant d'aide technique (3.001.513 fr.), de frais de déplacement des représentants de caisses d'épargne autres que celles de la Métropole à la Conférence générale des caisses d'épargne (2.487.600 fr.), de frais de mission et d'études en Afrique noire (5.000.000 de fr.) (art. 53 du Code des caisses d'épargne).

6.699.354.080 fr.

35.200.000 »

210.011.579 >

Nº 227

Reports	6.944.565.659 fr.	11.873.076.794 fr.
4º Une somme de	374.378 »	
Ensemble des dépenses	6.944.940.037 fr.	6.944.940.037 »
soit une différence de		4.928.136.757 fr.

égale à l'accroissement, en 1959, du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

ÉPARGNE - CONSTRUCTION

(Loi du 15 avril 1953.)

L'épargne-construction, instituée par la loi n° 53-321 du 15 avril 1953, a pour but de permettre aux déposants de bénéficier éventuellement d'une bonification en rapport avec la hausse du coût de la construction.

Les comptes d'épargne-construction peuvent être tenus, soit par les caisses d'épargne, soit par d'autres organismes agréés par la Caisse des dépôts. Les sommes inscrites à ces comptes sont centralisées et gérées par la Caisse des dépôts qui a institué, d'autre part, à ce titre, un fonds de réserve spécial sur lequel sont prélevées les bonifications à payer aux déposants.

L'ordonnance n° 59-235 du 4 février 1959, instituant l'épargne-crédit a, tout en maintenant les droits des titulaires des comptes d'épargne-construction antérieurement ouverts, prévu dans son article 10, qu'à compter de sa promulgation aucun compte nouveau de cette nature ne pourrait plus être ouvert.

En raison de cette disposition, les opérations de l'année 1959 se sont traduites par un excédent de retraits de 203 millions de francs.

L'indice trimestriel du coût de la construction applicable aux opérations considérées est passé de 140 pour le premier trimestre 1959, à 142 pour les trimestres suivants.

La faiblesse des capitaux recueillis n'a pas permis la mise en œuvre par la Caisse des dépôts du système de placements indexés prévu par la loi du 15 avril 1953; de ce fait, et en raison de la hausse du prix de la construction, les ressources versées au Fonds de réserve, dont la situation est examinée ci-après, n'ont pas été suffisantes pour couvrir le montant des bonifications qui ont été payées et il a été nécessaire de recourir à la garantie de l'Etat pour une somme de 18.386.986 francs.

Au 31 décembre 1958, le solde des fonds déposés à au titre de l'épargne-construction s'élevait à	•
Il s'est accru en 1959 :	
Du montant des intérêts à 1,50 % servis par la Caisse des dépôts aux caisses d'épargne et organismes	
agréés	9.344.932 »
	707.261.000 fr.
Le montant des excédents de retraits ressortant à	202.927.176 »
Le solde, au 31 décembre 1959, des comptes d'épargne-construction s'élève ainsi à	504.333.824 fr.
Le montant des revenus des fonds provenant de l'é	pargne-construction
ont été de	20.168.104 fr.
Les charges résultant du service des intérêts à 1,50 %, se sont élevées à	9.344.932 »
La différence entre le montant des revenus et celui des charges, soit	10.823.172 fr.

a été versée au fonds de réserve de l'épargne-construction.

FONDS DE RÉSERVE DE L'ÉPARGNE CONSTRUCTION

Le Fonds de réserve de l'épargne-construction institué en application de l'article 4 du règlement d'administration publique du 22 septembre 1953 présentait, au 31 décembre 1958, un découvert de 16.202.976 francs qui a été remboursé par l'Etat, en 1959, en application de la garantie prévue par l'article 10 de la loi du 15 avril 1953.

Il a été crédité d'une somme de	10.823.172 fr.
représentant la différence entre le montant des revenus	
des fonds provenant de l'épargne-construction (20.168.104	
francs) et le montant des intérêts à 1,50 % versés par la	
Caisse des dépôts aux caisses d'épargne et organismes	•
agréés (9.344.392 fr.).	
Le montant des bonifications versées au cours de	
l'année s'étant élevé à	29.210.158 »
le compte du Fonds de réserve présente, au 31 décembre	
1959, un solde débiteur de	18.386.986 fr.

Le remboursement de cette somme a été effectué par l'Etat, en 1960, en application de la garantie susvisée.

EPARGNE-CRÉDIT

L'ordonnance n° 59-235 du 4 février 1959 a institué un régime d'épargnecrédit qui a pour objet de permettre, sous certaines conditions, l'octroi de prêts à la construction aux personnes physiques qui ont effectué des dépôts à vue à un compte d'épargne-crédit tenu soit par la Caisse nationale d'épargne, soit par une caisse d'épargne ordinaire.

Conformément à l'article 12 du décret n° 59-609 du 11 mai 1959 pris pour l'application de l'ordonnance précitée, les fonds reçus des déposants au titre de l'épargne-crédit sont centralisés par la Caisse des dépôts qui en verse le montant au Trésor.

En application de l'article 13 du même décret, la Caisse des dépôts sert aux caisses d'épargne un intérêt de 2,50 % dont elle est couverte en fin d'année par le Trésor.

Les dépôts reçus en 1959 se sont élevés à	
Les retraits effectués à	77.483.131 »
soit un excédent de dépôts de	3.135.169.604 fr.
Les intérêts liquidés au profit des caisses d'épargne	
s'élevant à	20.025.448 »
Le solde, au 31 décembre 1959, ressort à	3.155.195.052 fr.

SÉCURITÉ SOCIALE ET ASSURANCES SOCIALES

La législation sur les Assurances sociales, qui s'était substituée à l'ancienne législation sur les Retraites ouvrières et paysannes, a elle-même été remplacée, en ce qui concerne les professions non agricoles, par la législation sur la Sécurité sociale.

Les attributions actuelles de la Caisse, en cette matière, peuvent se résumer de la façon suivante :

I. — Centralisation du produit des cotisations concernant les professions non agricoles.

Le poste figurant au bilan sous l'intitulé « Sécurité sociale et Assurances sociales » comporte 2 comptes :

1º Le compte « Ministère du Travail — Produit des cotisations de sécurité sociale ».

En vertu du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié,

- 51 - Nº 227

la Caisse des dépôts centralise à ce compte le produit des cotisations de sécurité sociale versées aux comptes d'encaissement de cotisations des Caisses primaires de sécurité sociale, ainsi que les cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales versées aux comptes des services communs de recouvrement de cotisations constitués entre ces Caisses et les Caisses d'allocations familiales.

Elle y constate les transferts de fonds prescrits au profit des Caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales.

2º Le compte « Caisse nationale de sécurité sociale. — Produit des cotisations de sécurité sociale ».

La Caisse des dépôts centralise à ce compte :

- a) En application des dispositions du décret n° 52-700 du 16 juin 1952, les cotisations de sécurité sociale précomptées sur les traitements des fonctionnaires de l'Etat, titulaires ou stagiaires, affiliés au régime de sécurité sociale institué par le décret du 31 décembre 1946, y compris ceux qui sont rémunérés sur les budgets des offices et établissements publics nationaux ou sur un budget annexe;
- b) En vertu des dispositions du décret n° 52-1430 du 30 décembre 1952, les cotisations de sécurité sociale prélevées sur les salaires des ouvriers de l'Etat et des établissements de l'Etat, affiliés au régime de sécurité sociale institué par les décrets des 28 juin 1947 et 19 février 1948;
- c) Suivant les prescriptions des décrets n° 51-96 du 26 janvier 1951 et 52-16 du 5 janvier 1952, les cotisations prélevées sur les pensions des retraités et de leurs veuves bénéficiaires des régimes de sécurité sociale visés cidessus;
- d) Conformément aux dispositions du décret n° 51-318 du 28 février 1951 modifié par le décret n° 52-1161 du 14 octobre 1952, les cotisations précomptées sur les arrérages des pensions servies aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre, aux veuves de grands invalides de guerre et aux orphelins de guerre.

Les sommes inscrites à ce compte sont mises, à la fin de chaque mois, à la disposition de la « Caisse nationale de Sécurité sociale ». Le compte se trouve donc soldé au 31 décembre 1959.

Les opérations effectués, en 1959, aux deux comptes visés ci-dessus sont détaillées dans le tableau ci-joint. On constate, par rapport aux chiffres du 31 décembre 1958, une augmentation globale des soldes de 3.285.911.422 francs.

désignation.	MINISTÈRE du Travail. Produit des cotisations de sécurité sociale. francs.	CAISSE NATIONALE de sécurité sociale. Produit des cotisations de sécurité sociale. francs.	TOTAL.
Recettes.			
Produit des cotisations ou contributions spéciales	1.327.282.713.437	45.049.119.087	1.372.331.832.524
Reversement de cotisations et d'acomptes et opérations diverses	5.250.363.223	Néant.	5.250.363.223
Intérêts des sommes disponibles au Trésor	138.642.420	Néant.	138.642.420
Total des recettes	1.332.671.719.080	45.049.119.087	1.377.720.838.167
Soldes au 31 décembre 1958	8.213.350.429	Néant.	8.213.350.429
Total du crédit	1.340.885.069.509	45.049.119.087	1.385.934.188.596
Dépenses.			
Montant des transferts aux comptes des diverses Caisses de sécurité sociale et de la Caisse nationale de sécurité sociale.	1.329.163.654.720	45.049.119.087	4.374.212.773.807
Versement aux comptes « Revenus » des intérêts des sommes disponibles au Trésor	138.642.420	Néant.	138.642.420
Montant des remboursements de cotisations ou contributions spéciales versées à tort	83.510.518	Néant.	. 83.510.518
Total des dépenses	1.329.385.807.658	45.049.119.087	1.374.434.926.745
Soldes au 31 décembre 1959	11.499.261.851	Néant.	11.499.261.851

II. — Gestion du produit des cotisations centralisées dans les conditions prévues au paragraphe précédent.

En raison de la nécessité de tenir immédiatement le produit des cotisations à la disposition des caisses intéressées, il n'est plus effectué d'emplois proprement dits. Le compte « revenus du produit des cotisations de sécurité sociale » ouvert dans les écritures de la Caisse des dépôts n'est donc crédité que des intérêts à 1 % servis aux sommes non employées. En 1959, les opérations portées à ce compte se sont élevées à 138.642.420 francs.

Cette somme a été virée en fin d'année au compte de la Caisse nationale de sécurité sociale, conformément aux dispositions de l'article 154, paragraphe 4, du règlement d'administration publique du 8 juin 1946.

III. — Exécution des ordres d'emplois de fonds et emplois d'office.

Les opérations de placements ou d'emplois de fonds concernant les caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'allocations vieillesse des travailleurs non salariés, sont effectuées par la Caisse des dépôts sur la demande de ces organismes.

Par contre, pour les caisses d'assurances sociales agricoles, la Caisse des dépôts continue à employer d'office la moitié des sommes pouvant faire l'objet de placements et exécute leurs ordres d'emplois portant sur l'autre moitié des disponibilités.

Les sommes employées d'office sont transférées à des comptes ouverts au nom de chaque caisse sous le titre « Compte de fonds de placements » (art. 118 et 121 du décret du 11 juillet 1939).

En 1959, la Caisse des dépôts a procédé uniquement à des négociations de titres pour le compte de ces caisses.

IV. — Gestion du compte de la Caisse nationale de sécurité sociale.

Les comptes ouverts pour la description des opérations indiquées sous les numéros III et IV seront examinés ci-dessous au chapitre « Créditeurs divers » où ils figurent sous deux rubriques :

- « Caisses de sécurité sociale »
- et « Caisses d'assurances sociales ».

V. — Comptes en liquidation.

a) Retraites ouvrières et paysannes.

La gestion des fonds provenant des Retraites ouvrières et paysannes avait été confiée à la Caisse des dépôts par la loi du 5 avril 1910, mais ce régime de retraites est entré en liquidation à partir du 1^{er} juillet 1930. Seule la section spéciale de la Caisse nationale de prévoyance continue à intervenir en ce qui concerne les retraites ouvrières et paysannes et seulement pour assurer le service, pour le compte de la Caisse nationale de sécurité sociale, de quelques pensions qui n'ont pas encore été transférées à ce dernier organisme. La situation du compte de la section spéciale sera examinée plus loin avec les services gérés.

b) Fonds commun de travail des assurances sociales.

Ce Fonds, institué par le décret-loi du 15 mai 1934 pour la réalisation d'un programme de grands travaux contre le chômage, était géré par la Caisse des dépôts. Son compte de numéraire se trouve soldé depuis le 31 décembre 1942, mais la Caisse des dépôts conserve en portefeuille les titres représentatifs des prêts et avances consentis par ce Fonds jusqu'à sa liquidation. Le montant des capitaux restant dus au Fonds commun de travail, au 31 décembre 1959, s'établit comme suit :

Prêts aux départements, communes, établissements		
publics et divers	1.880.560.252	fr.
Prêts à l'Etat	805.585.479	>
Avances aux emprunteurs de la Caisse de crédit		
aux départements et aux communes	805.557.363	>
Total	3.491.703.094	fr.
taran da antara da a		_=

Le mouvement des recouvrements sur ces placements est décrit par un compte spécial figurant parmi les comptes d'ordre et sera étudié lors de l'analyse de ces derniers.

VI. — Tenue des « comptes de disponibilités courantes » des caisses qui ont choisi la Caisse des dépôts pour y déposer leurs fonds de roulement Ces comptes font l'objet de deux rubriques figurant parmi les « Dépôts divers » qui ont été examinés plus haut.

CRÉDITEURS DIVERS

Sous ce poste du bilan, qui s'élève, au 31 décembre 1959, à 140.063.909.338 francs contre 192.523.568.320 francs au 31 décembre 1958, sont groupés les comptes représentant des sommes que la Caisse des dépôts doit à des tiers et qui ne sont pas incorporées dans l'un des six postes du passif qui viennent d'être examinés.

Ces comptes sont de cinq sortes et ont présenté les mouvements suivants :

DÉSIGNATION.	SITUATION.		EXCÉDENTS.	
<i>b</i> 263014110111	au 31 décembre 1958.	au 31 décembre 1959.	de recettes.	de dépenses.
	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Sécurité sociale	89.804.033.408	41.494.855.552	n	48.309.177.856
II. — Services gérés	89.885.768.919	81.322.488.732	D	8.563.280.187
III. — Comptes de rembourse- ments sur prêts	11.018.603.673	15.235.989.240	4.217.385.567	n
IV. — Intérêts échus et exi- gibles	1.608.049.682	1.773.859.538	165.809.856	»·
V. — Comptes de prélèvements et d'avances et	204.066.812	228.276.250	24.209.438	J
Comptes de provisions et divers	3.045.826	8.440.026	5.394.200	a
	192.523.568.320	140.063.909.338	4.412.799.061	56.872.458.043
Excedent net de	s dépenses		52.459	.658.982

I. — Comptes affectés aux organismes de Sécurité sociale :

Le solde de l'ensemble de ces comptes ressort à 41.494.855.552 francs au 31 décembre 1959, contre 89.804.033.408 francs au 31 décembre 1958, marquant ainsi une diminution de plus de 48 milliards qui provient essentiellement des comptes de fonds disponibles ouverts au nom des caisses de sécurité sociale et d'assurances sociales.

Les comptes à examiner qui sont groupés sous quatre rubriques, ont été ouverts par la Caisse des dépôts pour la description des opérations rappelées au chapitre précédent sous les numéros III, IV et V.

Les soldes se présentent comme suit au 31 décembre 1959 :

a) Caisses de sécurité sociale	41.187.326.552 fr.
b) Caisses d'assurances sociales	299.082.806 »
c) Retraites ouvrières et paysannes	8.446.194 »
d) Fonds commun de travail	Mémoire.
Total	41.494.855.552 fr.

Divers renseignements sont donnés ci-après sur les comptes dont il s'agit.

a) Caisses de sécurité sociale (41.187.326.552 fr. au 31 décembre 1959 contre 89.639.474.557 francs au 31 décembre 1958).

Sous ce titre sont groupés les quatre comptes suivants :

- 1° Caisses de sécurité sociale L/C de fonds disponibles qui comprend les comptes individuels ouverts à 202 caisses ou unions de recouvrement des cotisations ;
- 2º Caisses d'allocations familiales L/C de fonds disponibles qui comprend les comptes ouverts à 114 caisses ;
 - 3° Caisse nationale de sécurité sociale ;
- 4º Caisse d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés L/C de fonds disponibles comprenant 118 comptes.
- b) Caisses d'assurances sociales (299.082.806 fr. au 31 décembre 1959 contre 153.833.679 fr. au 31 décembre 1958).

Sous ce titre sont groupés :

- 1° Les comptes de fonds disponibles ouverts à 146 caisses agricoles sous l'intitulé « Caisses d'assurances sociales L/C de fonds de répartition » ;
- 2° Les comptes de fonds de placements correspondant aux comptes des caisses agricoles fonctionnant sous le régime de la répartition.

En 1959, il n'a été procédé à aucun placement sur l'initiative de la Caisse des dépôts ;

3° Le compte de la section spéciale des assurances sociales de la Caisse nationale de prévoyance. Ce compte dont le solde atteint 11.567.080 francs au 31 décembre 1959 sera examiné dans la deuxième partie du rapport.

Les opérations constatées, au cours de l'année 1959, aux divers comptes qui viennent d'être examinés sont indiquées dans le tableau suivant qui fait apparaître, en outre, le montant des valeurs détenues dans les porte-feuilles correspondants.

		1	
,			·
COMPTES.	SOLDES	RECETTES	DEPENSES
	au 31 décembre 1958.	de l'année 1959.	de l'année 1959.
	francs.	francs.	francs.
a) Carsses de sécurité sociale :			
1º Caisses de sécurité sociale L/C de fonds			
disponibles	15.129.162.592	995.011.057.522	993.544.963.909
2º Caisses d'allocations familiales L/C de fonds			
disponibles	2,448.965.235	382.808.249.021	382.490.267.778
3º Caisse nationale de sécurité sociale	69.855.898.455	626.352.161.225	676.879.523.938
4º Caisses d'allocations-vieillesse des tra-			
vailleurs non salariés L/C de fonds dispo-	0.005 440 075	00 004 500 500	00 540 000 654
nibles	2.205.448.275	39.031.523.506	38.740.383.654
,	X 10		
Totaux	89.639.474.557	2.043.202.991.274	2.091.655.139.279
b) Caisses d'assurances sociales :		·	·
1º Comptes de fonds disponibles :			,
Caisses d'assurances sociales L/C de fonds de répartition	112.792.873	16.195.747.661	16.034.261.855
•			
2º Comptes de fonds de placement :			
Caisses d'assurances sociales L/C de pla- cement de fonds de répartition	26.172.588	(2) 52.075.095	(3) 65.010.636
Cometa do Conde do Appartamento	_3.1.2.003	(-,	
		-	
Totaux	138.965.461	16.247.822.756	16.099.272.491
			1

EXCÉDENTS SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1959.		EXCÉDENTS SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1959.		SITUATION AU 31 DECEMBRE 1959.	
		Soldes	Portefeuille.		OBSERVATIONS.
de recett es.	de dé pe nses.	en numéraire.	Montant des rentes.	Valeur nominale de tous autres titres.	·
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
				·	
1.466.093.613	, n	16.595.256.205	58.331.189	7.052.882.576	(1) Ce solde trouve sa contre- partie à l'actif du bilan dans le compte courant spécial à la Sécurité so- ciale et dans le compte
317.981.243	19	2.766.946.478	2.871.200	169.521.560	ciale et dans le compte d'opérations restant à constater en compte cou- rant spécial.
»	50.527.362.713	19.328.535.742	97.390.700	19.592.773.220	(2) Remboursements de valeurs.
291.139.852	. »	2.496.588.127	87.800.350	27.926.658.757	(3) Reversements aux comptes de fonds disponibles.
2.075.214.708	50.527.362.713	(1) 41.187.326.552	246.393.439	54.741.836.113	(4) Solde qui trouve sa contrepartie à l'actif du bilan dans le compte courant spécial aux assurances sociales et dans le compte d'opérations restant à constater au compte courant spécial.
					Audo spower
	·				
161.485.806		274.278.679	2.853.145	269.204.500	
))	12.935.541	13.237.047	2.990.895	133.472.000	
161.485.806	12.935.541	(4) 287.515.726	5.844.040	402.676.500	

c) Le compte intitulé précédemment Retraites ouvrières et paysannes, du fait de la liquidation du dernier compte de caisse de retraites ouvrières et paysannes rappelé au chapitre précédent, ne comporte plus que le solde, au 31 décembre 1959, de la section spéciale des retraites ouvrières de la C. N. P., soit 8.446.194 francs. Ce compte sera examiné dans la deuxième partie du rapport.

II. — Comptes affectés aux services gérés :

81.322.488.732 francs (contre 89.885.768.919 fr. au 31 décembre 1958).

Ces comptes, au nombre de 31, décrivent les opérations effectuées pour chacun des services qu'ils concernent, et dont le détail sera examiné dans la deuxième partie du présent rapport. Les soldes représentent les disponibilités de ces services en fin de gestion. Ils ont leur contrepartie à l'actif, soit dans le compte courant ou les comptes de placements à court terme des dépôts et consignations, pour les services auxquels le Trésor n'a pas ouvert de compte courant spécial, soit, pour les autres, dans les comptes courants propres aux services et dans les comptes d'opérations restant à constater aux comptes courants qui figurent parmi les comptes d'ordre du bilan.

III. — Comptes de remboursements sur prêts effectués pour le compte de l'Etat :

15.235.989.240 francs (contre 11.018.603.673 fr. au 31 décembre 1958).

Les comptes appartenant à cette rubrique concernent principalement les opérations relatives à l'aide apportée par l'Etat à la construction.

Ils sont crédités des remboursements effectués par les organismes bénéficiaires de prêts de l'Etat, auquel la Caisse des dépôts sert d'intermédiaire pour le recouvrement de toutes les sommes dues (annuités, intérêts moratoires, remboursements anticipés). Les comptes sont débités lors du reversement au Trésor, des sommes remboursées.

Le solde de ces comptes, au 31 décembre, s'établit comme suit :

Report	12.589.959.152	fr.
Sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré (loi du 24 mai 1951, art. 23)	2.603.519.868	»
11 octobre 1940)	42.510.220	»
Total égal	15.235.989.240	fr.

IV. — Intérêts échus et exigibles :

1.773.859.538 francs (contre 1.608.049.682 fr. au 31 décembre 1958).

Le solde de ce compte comprend, notamment, le montant des intérêts dus sur les comptes de consignations; ces intérêts n'étant pas capitalisés en fin d'année, sont portés au crédit du compte « Intérêts échus et exigibles », qui est débité, en cours d'année, du montant des intérêts payés aux comptes de consignations soldés.

V. — Comptes de prélèvements, d'avances et de provisions :

236.716.276 francs (contre 207.112.638 fr. au 31 décembre 1958).

Ces comptes sont destinés à comptabiliser des sommes retenues provisoirement à divers titres par la Caisse des dépôts et qui doivent être reversées au Trésor public ou à des tiers.

Ils comprennent notamment le compte « Produits de la déchéance trentenaire » dont le solde, au 31 décembre 1959, s'élève à 178.277.724 francs.

Les sommes portées au compte feront l'objet, en 1960, d'un versement au profit du Trésor.

CORRESPONDANTS — PRÉPOSÉS L/C DE RÈGLEMENTS

Le solde du compte figurant à cette rubrique du bilan: 33.992.978.224 fr. représente les excédents de dépenses restant à régler au Trésor par la Caisse des dépôts sur les opérations effectuées par les comptables centralisateurs de la métropole et des pays d'outre-mer au titre de la gestion 1959, soit 1.037.746.014 francs, des provisions diverses constituées par les préposés et par le caissier général en vue de payements à effectuer pour leur compte dans d'autres départements, soit 32.954.577.091 francs et, pour le surplus, de 655.119 francs, des recettes centralisées à tort par les préposés en 1959 et qui seront régularisées dans la gestion suivante.

COMPTES D'ORDRE ET DIVERS

Ce chapitre renferme cinq catégories de comptes :

1º Opérations restant à constater ou à imputer :

19.052.047.291 francs (contre 45.070.197.511 fr. au 31 décembre 1958).

Les plus importants de ces comptes ont été ouverts pour constater les opérations des services de la Caisse des dépôts disposant d'un compte courant spécial du Trésor (Caisses d'épargne, Caisse nationale de prévoyance, Retraites ouvrières, Sécurité sociale, Assurances sociales, Caisse nationale d'épargne, Fonds de développement économique et social, Fonds national de solidarité, Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes, Fonds commun de majoration des rentes viagères et pensions, Fonds national de surcompensation des prestations familiales, Bonifications d'emprunts organismes d'H.L.M., Rentes viagères (ordonnance du 30 décembre 1958), Etat son compte d'opérations d'amortissement) qui, bien qu'effectuées avant le 31 décembre, n'ont pu, en raison des délais de centralisation, être réglées avec le Trésor et imputées aux comptes courants en 1959.

Le montant des comptes précités s'élève à......

18.510.889.731 fr.

La rubrique du bilan intitulée « Opérations restant à constater ou à imputer » comprend, en outre, le compte « Recettes à classer ou à vérifier » qui correspond à des recettes dont le montant a été encaissé avant la clôture de la gestion, mais qui n'ont pu être imputées avant cette clôture aux comptes intéressés.

541.157.560 »

2º Caisse nationale d'épargne, S/C d'avances sur pensions de l'Etat :

2.431.105.136 francs (contre 2.193.105.136 fr. au 31 décembre 1958).

Le solde de ce compte représente le montant des avances faites par la Caisse nationale d'épargne aux titulaires de pensions de l'Etat, en exécution de la loi du 26 juillet 1917. Le compte précité a été ouvert pour permettre de constater ces avances au débit du compte de passif ouvert à la Caisse nationale d'épargne et qui figure parmi les créditeurs divers. Ce compte est crédité des avances faites par la Caisse nationale et débité des avances remboursées. Il trouve sa contrepartie, à l'actif du bilan, au compte « Avances sur pensions de l'Etat » (Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne) également ouvert sous la rubrique « Comptes d'ordre et divers ».

3º Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance :

4.339.246.465 francs (contre 4.841.165.925 fr. au 31 décembre 1958).

Les comptes portés sous cette rubrique s'appliquent aux placements faits au moyen des fonds provenant respectivement des dépôts et consignations, des sociétés mutualistes, des caisses d'épargne, du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de l'Epargne-construction. Ils ont été ouverts en vue d'éviter les fluctuations qui se seraient produites d'une année à l'autre dans le montant des revenus, si les intérêts des bons du Trésor, payés d'avance pour deux années, avaient été compris en totalité dans les revenus de la première année.

Ces comptes sont crédités, lors de l'achat des bons du Trésor à deux ans, d'une portion des intérêts payés par anticipation, correspondant à une année entière. Ils sont débités par le crédit des comptes de revenus, à l'expiration de la première année d'échéance, du montant des intérêts correspondant à l'année restant à courir.

Au 31 décembre 1959, les soldes de ces comptes sont les suivants :

Dépôts et consignations	2.691.600.664 fr.
Fonds provenant des sociétés mutualistes	_
Fonds provenant des caisses d'épargne	1.638.155.176 »
Fonds de réserve et de garantie des caisses	
d'épargne	7.740.625 »
Epargne-construction	1.750.000 »
Total égal	4.339.246.465 fr.

4º Recouvrements sur placements effectués par le Fonds commun de travail des Caisses d'assurances sociales (décret-loi du 15 mai 1934):

269.466.736 francs (contre 98.987.854 fr. au 31 décembre 1958).

Ce compte a été ouvert pour permettre de répartir entre les caisses d'assurances sociales intéressées, en conformité de l'article 5 du décret-loi du 15 mai 1934, les sommes qui leur reviennent sur les placements effectués par le Fonds commun.

Il est crédité des intérêts complémentaires payés par les collectivités emprunteuses et des annuités versées par ces collectivités. Il est débité du montant des sommes à répartir entre les caisses.

Les recettes constatées à ce compte, en 1959, ont été les suivantes :

Intérêts complémentaires payés par les collectivités	
emprunteuses	934.421 fr.
Annuités versées par les collectivités emprunteuses	723.591.060 »
Opérations imputées à tort	38.827.504 »
Montant de la participation des caisses aux frais	
administratifs	2.692.251 »
Intérêts liquidés au titre de l'année	288.284 »
Total des recettes	766.333.520 fr.
Le solde, au 31 décembre 1958, étant de	98.987.854 »
le total du crédit ressort à	865.321.374 fr.
Les dépenses, qui comprennent notamment les annuités encaissées réparties entre les caisses d'assurances sociales en conformité de l'article 5, paragraphe 2, du décret-loi du 15 mai 1934, se sont élevées à	595.854.638 »
Le solde du compte ressort donc, au 31 décembre 1959, à	269.466.736 fr.

5º Divers:

27.983.909 francs (contre 815.501.100 fr. au 31 décembre 1958).

Cette rubrique comporte notamment des excédents de versements sur prêts (27.120.236 fr.) et divers.

Nº 227

COMPTES DE RÉSERVES

Les comptes portés au bilan, sous ce chapitre, sont au nombre de six et leur montant total s'élève à 52.497.569.703 francs, avant liquidation du compte profits et pertes au 31 décembre 1959.

La réserve provisionnelle qui s'élevait à 3.125.514.154 francs en fin 1958, a été créditée d'une somme de 200 millions à la clôture de la gestion de 1959. Compte tenu de 5.000.000 de francs alloués en cours d'année pour les sinistrés de Madagascar, conformément à l'avis de la Commission de surveillance, le montant de cette réserve s'élève, au 31 décembre 1959 à 3.320.514.154 francs.

La réserve immobilière correspond exactement au prix des « Immeubles de la direction générale et de ses succursales » qui figure à l'actif (63.447.534 fr.), de sorte que celui-ci se trouve intégralement amorti. Aucun payement nouveau n'ayant été effectué, en 1959, au titre des nouvelles constructions, cette somme est restée inchangée au 31 décembre 1959.

Le fonds d'amortissement des immeubles de placement auquel sont versées les annuités, dont la capitalisation doit reconstituer le coût des constructions comprises dans les placements immobiliers de la Caisse des dépôts, s'est accru, en 1959, du montant des intérêts à 4,50 % (24.768.238 fr.) produits par la somme de 550.405.085 francs, en réserve au 31 décembre 1958.

Ce fonds comprend, en outre, une provision de 203 millions de francs, non capitalisable, constituée précédemment en vue d'atténuer les dépenses qu'entraîneraient les travaux de grosses réparations ou de reconstruction des immeubles dont il s'agit. Le solde du compte, au 31 décembre 1959, ressort ainsi à 778.173.323 francs. A la clôture de la gestion de 1959, ce compte a été crédité d'une annuité, basée sur la valeur d'assurance ou le prix de revient des immeubles et s'élevant à 96.630.127 francs, ce qui porte à 874.803.450 francs le montant de la réserve constituée au 31 décembre 1959.

La réserve spéciale pour les opérations de crédit à moyen terme, constituée en 1943 en raison du développement des opérations de cette nature, a été créditée d'une somme de 800 millions de francs, prélevée sur les bénéfices de 1959, ce qui porte son montant de 6.300 millions de francs, à la clôture de gestion de 1958, à 7.100 millions au 31 décembre 1959.

La réserve pour fluctuation des cours, qui s'élevait, au 31 décembre 1958 à 41.246.085.445 francs, a reçu une dotation de 7.160.175.112 francs prélevée sur les bénéfices de 1959. Son montant a ainsi été élevé à 48.406.260.557 francs.

Le Fonds de secours et de subventions présentait, au 31 décembre 1958, un solde de 1.218.239.784 francs; il a été débité en cours d'année de 228.890.537 francs de subventions. Compte tenu d'une somme de 360 millions de francs, affectée à la clôture de l'exercice 1959, le montant de la réserve constituée s'élève, au 31 décembre 1959, à 1.349.349.247 francs.

PROFITS ET PERTES

Les renseignements concernant ce poste du passif sont donnés dans la quatrième partie du rapport et font l'objet de l'état annexe n° 1-10.

SECTION II. — Examen de l'actif.

évalué comme d'habitude d'après s'élève à		2.153.723.262.759 fr. 1.886.698.198.490 >
au 31 décembre 1958, faisant a augmentation de		267.025.064.269 fr.
égale à celle qui a été constatée p	pour le passif.	
Cette augmentation s'établit o	le la façon suivante	·:
A. — A	Augmentation :	
1º Comptes courants		40.694.279.457 fr.
2º Bons du Trésor et valeurs	à court terme	32.552.107.874 »
3° Rentes sur l'Etat et valeur	22.509.855.350 »	
4º Prêts	190.819.590.258 >	
5° Participations	95.780.000 »	
6° Placements immobiliers .		15.554.932.393 »
Total des augment	ations	302.226.545.332 fr.
В. —	Diminution:	
1º Caisse	732.564.250 fr.	
posés L/C de règlements	5.102.205.926 »	
3° Comptes d'ordre	29.366.710.887 >	
	35.201.481.063 fr.	35.201.481.063 »
		267.025.064.269 fr.

CAISSE

Le solde en caisse, au 31 décembre 1958, s'élevait à	3.962.868.279 fr.
en 1959	23.752.896.234.809 »
Soit un total de	23.756.859.103.088 fr.
Les dépenses s'étant élevées à	23.753.628.799.059 »
le solde, au 31 décembre 1959, est de	3.230.304.029 fr.
Ce solde est représenté :	
 par du numéraire à concurrence de par le compte courant du caissier général 	627.221.575 fr.
à la Banque de France (1)	2.160.214.852 »
au Trésor public (2)	104.615.000 »
— et par le compte courant de chèques pos- taux	338.252.602 »
Total égal	3.230.304.029 fr.
-	

COMPTES COURANTS

Le total des comptes courants de la Caisse des	dépôts s'élève, au 31 dé-
cembre 1959, à	241.161.044.057 fr.
contre	200.466.764.600 »
au 31 décembre 1958, soit une augmentation de	40.694.279.457 fr.
qui s'explique comme suit :	

⁽¹⁾ Ce compte est indépendant des comptes courants ouverts par la Banque de France à la Caisse des dépôts pour recevoir les disponibilités des caisses d'épargne, du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de la Caisse nationale d'épargne; il est destiné à permettre au caissier général d'effectuer, par virement sur la Banque de France, les payements pour lesquels ce mode de règlement est accepté ou prescrit.

⁽²⁾ Ce compte a été ouvert en vue de faciliter la description des virements de fonds effectués entre l'Agence comptable centrale du Trésor et le caissier général, conformément aux dispositions de l'Instruction de la comptabilité publique en date du 31 décembre 1948.

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SOLDES au	MOUVEMENTS 1959.		SOLDES	
BBOOKHING BBO GOSKI IED.	31 décembre 1958.	Débits.	Crédits.	31 décembre 1959,	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
A. — Comptes ouverts à la Banque de France.					
(Facultatifs, sans intérêts.)			•		
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	3.001.000	15	p	3.001.000	
Caisses d'épargne ordinaires (1)	9.001.000	×	•	9.001.000	
Caisse nationale d'épargne (2)	3.001.000	•	3	3.001.000	
B. — Comptes ouverts au Trésor.					
a) Comptes facultatifs bonifiés d'intérêts à 1 0/0 :				-	
Dépôts et consignations	47.254.813.462	16.863.698.817.920	16.864.205.003.203	46.748.628.179	
Caisses d'épargne ordinaires (1)	2.282.642.319	953.502.719.214	952.365.269 .9 68	3.420.091.565	
Caisse nationale d'épargne (2)	1.968.263.789	658.861.578.172	657.959.272.640	2.870.569.321	
Caisse nationale de prévoyance	b	106.114.480.170	106.111.559.722	2.920.448	
b) Compte facultatif à condition spéciale :					
Caisse nationale de prévoyance (3)	1.136.680.112	53.988.821.949	52.125.502.061	3.000.000.000	
c) Comples obligatoires bonifiés d'intéréts à 1 0/0 :		·		:	
Sécurité sociale	63.929.566.110	1.489.808.686.095	1.506.929.451.684	46.808.800.521	
Assurances sociales	2.526.486.604	16.234.907.672	18.467.266.687	294.127.589	
Retraites ouvrières	9.336.412	7.131.324	9.169.087	7.298.649	
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes	34.700.271.021	387.225.817.487	346.841.017.399	72.085.07 1 .1 0 9	
d) Comptes obligatoires sans intéréts :					
Fonds de développement économique et social (Recouvrements)	464.571.369	1.380.942.875	1.696.263.089	149.251.155	
Fonds de développement économique et social (Prêts))	2.203.500.000	1.848.500.000	355.000.000	
Fonds national de solidarité	44.828.863.948	39.379.213.198	54.596.174.503	29.611.902.643	
A reporter	196.116.498.146	20.572.406.616.076	20.5631.54.450.043	205.368.664.170	

^{(1) (2)} Les sommes versées à ces comptes ne peuvent excéder 10 0/0 du montant des dépôts au 1er janvier (art. 20 du Code des caisses d'épargne).

⁽³⁾ Taux fixé dans les conditions prévues par la loi du 20 juillet 1886 (art. 22). Le solde du compte ne peut dépasser 3 milliards de francs.

31 décembre 1958. francs. 196.116.498.146	Débits, francs,	Crédits.	au 31 décembre 1959.
	francs.	francs.	The second secon
196.116.498.146	•	1 -	francs.
<u> </u>	20.572.406.616.076	20.563.154.450.043	205.868.664.170
4.323.982.990	10.567.531.687	8.478.652.046	6.412.862.631
w	43.997.004.189	41.249.065.976	2.747.938.213
3 9	644.875.380	515,393.208	129. 482.172
α	1.159.030.656	900.137.055	258,893,601
s)	1.466.066.942	1.329.671.754	136.395.188
>	23.270.518.684		23.270.518. 684
	1	!	•
v	2.894.038.339	57.748.950	2.836.289.389
,			
26.283.464	6.948.948	33.202.412	3
200.466.764.600	20.899.412.600.901	20.858.718.321.444	241.161.044.057
!	40.694.279.457		
2'	26.283.464	3 43.997.004.189 644.875.380 1.159.030.656 1.466.066.942 23.270.518.684 2.894.038.339 26.283.464 6.948.948 00.466.764.600 20.899.412.600.901	3 43.997.004.189 41.249.065.976 43.997.004.189 41.249.065.976 544.875.380 545.393.208 900.137.055 900.137.055 1.466.066.942 1.329.671.754 23.270.518.684 9 25.283.464 6.948.948 26.283.464 6.948.948 33.202.412 20.466.764.600 20.899.412.600.901 20.858.718.321.444

⁽¹⁾ Taux d'intérêt égal à celui servi aux caisses d'épargne sur leurs comptes d'épargne-crédit.

BONS DU TRÉSOR ET VALEURS A COURT TERME

Au 31 décembre 1959, le total des valeurs à cour	t terme figurant au
bilan de la Caisse des dépôts s'élève à	375.628.389.319 fr.
contre	343.076.281.445 >
au 31 décembre 1958, soit une augmentation de	32.552.107.874 fr.

dont le détail par service fait l'objet du tableau suivant :

DÉSIGNATION.	DÉPOTS et consignations.	FONDS proven ant des Sociétés mutualistes.	FONDS DE RÉSERVE et de garantie des Caisses d'épargne.	FONDS provenant des Caisses d'épargne.	ENSEMBLE des Services propres.
	francs.	francs.	francs.	francs.	fraces.
A. — Augmentations.					•
Bons du Tresor	· »	»	n	823.045.000	823.045.000
Effets représentatifs de crédits à moyen terme.	»	×	19	48.007.000.000	48.007.000.000
Valeurs diverses	33.482.337.563)	b))	33.482. 3 37.563
Totaux	33.482.337.563	»	α	48.830.045.000	82. 3 12. 3 82.563
B. — Diminutions.					
Bons du Trésor	33.935.895.000	1.900.000.000	5.000.000.000	»	40.835.895.000
Effets représentatifs de crédits à moyen terme	8.924.379.689	»	»	»	8.924.379.689
Valeurs diverses)	ď	D .	· »	ω
Totaux	42.860.274.689	1.900.000.000	5.000.000.000	»	49.760.274.689
Variation des emplois	9.377.937.126	1.900.000.000	5.000.000.000	48.830.045.000	32.552.107.874

RENTES SUR L'ÉTAT ET VALEURS DIVERSES

Sous cette dénomination, le bilan de la Caisse des dépôts groupe l'ensemble des valeurs mobilières à long et à moyen terme détenues par les services propres : rentes et obligations du Trésor, obligations garanties par l'Etat et notamment obligations de compagnies de chemin de fer et de navigation et obligations d'emprunts de reconstitution, obligations du Crédit Foncier de France, obligations du Crédit National, obligations d'établissements publics à caractère industriel et commercial, obligations de départements et villes et, enfin, obligations et actions de diverses sociétés françaises et étrangères.

Au 31 décembre 1959, les sommes portées sous ce s'élèvent à	tte rubrique du bilan 281.983.494.873 fr.
à	259.473.639.523 »
La différence, soit une augmentation de	22.509.855.350 fr.
résulte des mouvements généraux (1) indiqués dans l'	état ci-après.

⁽¹⁾ Le détail des opérations figure à l'état annexe n° 1-20, paragraphe 2.

DÉSIGNATION.	DÉPOTS et Consignations.	FONDS provenant des sociétés mutualistes.	FONDS de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	FONDS provenant des Caisses d'épargne.	ENSEMBLE des services propres.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Augmentations.	·				
Emplois de fonds nouveaux	17.621.339.404	2.898.698.714	6.135.182.977	8.843.272.869	35.498.493.964
Regroupements, échanges de titres et opérations d'ordre	1.332.080.972	65.622.791	162.171.152	459 .1 39.550	2.019.014.465
Totaux	18.953.420.376	2.964.321.505	6.297.354.129	9.302.412.419	37.517.508.429
Diminutions.					
Remboursements ordinaires	7.304.423.211	374.867.708	519.736.169	4.789.611.526	12.988.638.614
Regroupements, échanges de titres et opérations d'ordre	1.332.080.972	65.622.791	162.171.152	459.139.550	2.019.014.465
Totaux	8.636.504.183	440.490.499	681.907.321	5.248.751.076	15.007.653.079
Mouvements nets	10.316.916.193	2.523.831.006	5.615.446.808	4.053.661.343	22.509.855.350

PRĒTS

Sous la dénomination de « Prêts », le bilan comprend les prêts aux départements, aux communes, aux pays d'outre-mer et aux chambres de commerce, les titres d'annuités de dommages de guerre achetés aux sinistrés, les avances aux caisses d'épargne faites sur les ressources du Fonds de réserve des caisses d'épargne en vertu de l'article 53 du Code des caisses d'épargne, les prêts à divers, les avances faites à l'Etat en application des lois relatives au financement de la construction (H.L.M. et Crédit immobilier) et de diverses lois sociales, les titres de semestrialités ou d'annuités du Trésor ainsi que les prêts aux sociétés immobilières et à des sociétés industrielles qui bénéficient de la garantie de l'Etat ou de sûretés particulières.

La décomposition des sommes figurant au bilan sous la dénomination « Prêts » est donnée par l'état n° 1-20, paragraphe 3, annexé au présent rapport.

Au 31 décembre 1959, le montant des prêts atteint	1.177.121.248.776 fr.
contre	986.301.658.518 »
au 31 décembre 1958.	
L'augmentation de ce poste, soit	190.819.590.258 fr.

résulte des variations accusées par les différents services propres au cours de l'année et qui sont indiquées dans le tableau suivant :

DÉSIGNATION.	DÉPOTS et Consignations. francs.	FONDS provenant des Sociétés mutualistes. francs.	FONDS de réserve et de garantie des Caisses d'épargne. francs.	FONDS provenant des Caisses d'épargne. francs.	KNSEMBLE des Services propres. francs.
Augmentations.					
Emplois de fonds nouveaux	24.028.874.000	*	3.085.088.055	194.548.649.126	221.662.611.181
Opérations d'ordre	20.071.669	· »	2.178.000	312.453.858	334.703. 527
Totaux	24.048,945.669	»	3.087.266.055	194.861.102.984	221.997.31 4.708
Diminutions.					
Remboursements sur prêts	4.571,485.024	1.637.910	650.913.714	25.618.984.275	30.843.020.923
Opérations d'ordre	20.071.669	»	2.178.000	312.453.858	334. 703.527
Totaux	4.591.556.693	1.637.910	653.091.714	25.931.438.133	31.177.7 24.450
Mouvements nets	19.457.388.976	1.637.910	2.434.474.341	168.929.664.851	190.819.590.258

PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS D'ÉTUDE ET D'ÉQUIPEMENT

Au 31 décembre 1959, le montant des placements de cette nature s'élève à	97.280.000 fr.
au 31 décembre 1958.	
L'accroissement de placement de	95.780.000 fr.
provient de participations prises notamment dans l'Institut pement et l'industrie en Algérie (S. E. D. I. A.), le Centre mécanographie (C. A. M.) et la Société d'équipement de (S. E. C. I.).	d'analyse et de

PLACEMENTS IMMOBILIERS (DÉPOTS ET CONSIGNATIONS)

1º Immeubles de rapport.

au 31 décembre 1958.

représente la différence entre les dépenses exposées au cours de l'année et relatives aux frais de premier établissement, aux achats de terrains et à l'aménagement d'immeubles (3.523,1 millions) et les recettes provenant de ventes ou d'amortissements d'immeubles, d'encaissements de dommages de guerre, d'apports ou de cessions de terrains à des sociétés immobilières, et de primes et indemnités (234,4 millions).

2º Participations dans des sociétés immobilières et notamment dans les sociétés immobilières constituées depuis 1954 sous l'égide de la Caisse des dépôts.

Au cours de l'année écoulée, la Caisse des dépôts a encore développé ses investissements dans les programmes de construction de logements de type populaire conduits par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts (S. C. I. C.), société anonyme dont le capital qui s'élevait à 1 milliard fin 1958, a été porté à 1,5 milliard en août 1959.

En plus des souscriptions supplémentaires qu'elle a été amenée à

prendre en fonction de l'avancement des travaux dans les sociétés immobilières précédemment constituées, la Caisse a participé à la création de nouvelles sociétés. Il est rappelé que ces sociétés sont, soit des sociétés civiles immobilières au sein desquelles la Caisse entre en association avec des entreprises industrielles et commerciales désireures d'investir sous cette forme le produit de la contribution de 1 % en faveur de l'effort de construction mise à la charge des employeurs par le décret du 9 août 1953, soit de sociétés anonymes immobilières d'économie mixte auxquelles participent des collectivités locales désirant disposer de logements pour leur population.

Toutes ces sociétés, dans lesquelles la Caisse des dépôts a une participation majoritaire sont gérées par la « S.C.I.C. ».

Au 31 décembre 1958, la S.C.I.C. gérait ainsi 88 sociétés civiles (contre 79 au 31 décembre 1958) et 10 sociétés mixtes (contre 9 fin 1958).

La Caisse des dépôts a, par ailleurs, été appelée à prendre, en 1959, une nouvelle participation dans le capital de la Compagnie Immobilière de la Région Parisienne, société anonyme qui avait également été constituée sous son égide en 1955, avec le concours d'importants organismes, notamment le Crédit Foncier, et qui a spécialement pris en charge la réalisation de trois grands ensembles immobiliers dans la banlieue parisienne.

En outre, aux deux sociétés immobilières spécialisées, la Compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires (C.I.L.O.F.) et la Société française de construction immobilière (S.F.C.I.) créées en 1956 en vue de la construction de logements pour les fonctionnaires et le personnel de la S.N.C.F., est venue s'ajouter en 1959 la Société pour l'édification de logements économiques (S.E.L.E.C.) dont le but est de construire des logements destinés au personnel des centrales thermiques dont Electricité de France poursuit la réalisation ou l'extension tant dans la région parisienne qu'en province.

L'ensemble des sociétés civiles ou anonymes gérées par la S.C.I.C. ressort ainsi au 31 décembre 1959 à 102 contre 91 fin 1958.

Enfin, la Caisse des dépôts a pris quelques autres participations dans des sociétés immobilières non constituées sous son égide.

Les investissements réalisés au cours de l'année 1959 s'établissent comme suit :

ERRATUM

Page 76 (in fine).

Participations dans les sociétés anonymes immobilières gérées par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts :

au lieu de	2.292.307.000	»
lire	6.628.197.000	>>

-- 77 -- No 227

IMMEUBLES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE SES SUCCURSALES

En 1959, aucune dépense nouvelle n'ayant été exposée à ce titre, le compte « Immeubles de la Direction générale et de ses succursales » présente au 31 décembre un solde inchangé.

Comme l'amortissement des dépenses afférentes aux immeubles administratifs a été intégralement opéré au moyen de prélèvements sur les bénéfices, la contrepartie exacte du compte « Immeubles de la Direction générale et de ses succursales » se trouve, au passif, parmi les comptes de réserve, sous la rubrique « Réserve immobilière ».

CORRESPONDANTS. - PRÉPOSÉS L/C DE RÈGLEMENTS

Le solde des comptes portés à cette rubrique du bilan, soit 4.864.515.543 francs, représente, à concurrence de 724.444.358 francs, des dépenses non admises dont les préposés centralisateurs restent débiteurs vis-à-vis de la Caisse des dépôts à la clôture de l'année 1959, et des provisions constituées par les préposés en vue des payements à effectuer dans d'autres départements, et, pour le surplus de 4.140.071.185 francs, des payements effectués par des comptables de la Seine pour le compte du Caissier général et dont le montant reste à imputer au débit des comptes des caisses gérées intéressées.

COMPTES D'ORDRE ET DIVERS

En dehors des comptes divers proprement dits, s'élevant à 152.922.073 francs, ce poste du bilan comprend :

1° Les comptes d'opérations restant à porter aux comptes courants ouverts par le Trésor et qui correspondent aux opérations des caisses d'épargne, des retraites ouvrières, des assurances sociales, de la Caisse nationale d'épargne, du Fonds de développement économique et social, de l'Epargne-crédit, du Fonds national de solidarité, du Fonds national de surcompensation des prestations familiales, effectuées en 1959 et centralisées seulement en 1960 : 18.510.889.731 francs :

- 2° Les soldes débiteurs des comptes « Accidents du Travail Opérations à imputer » et « Rentes et Majorations de rentes C.N.P. Opérations à imputer » représentant des opérations non encore ventilées : 365.566.090 fr.;
 - 3º Des dépenses restant à constater par les comptables : 655.119 fr.;
- 4° Le compte « Caisse des dépôts et consignations s/c d'avances provisionnelles » auquel ont été imputées des prises de participations dans le capital de sociétés en formation dont les titres représentatifs n'ont pu être matériellement délivrés avant la clôture de la gestion (sociétés immobilières : 970.864.000 fr., Société « France-Obligations » : 496.000.000 fr.

Ces opérations seront régularisées en 1960 et leur montant transféré aux comptes d'actif correspondants;

- 5° Le compte d'avances sur pensions de l'Etat, dont le solde de 2.431.105.136 francs représente le montant des avances faites aux titulaires de pensions de l'Etat par la Caisse nationale d'épargne et non encore remboursées au 31 décembre 1959. Ce compte est débité des avances consenties et crédité des avances remboursées ;

DEUXIÈME PARTIE

SERVICES SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

Sous ce titre sont groupés divers services dont la gestion complète ou partielle est confiée à la Caisse des dépôts, mais qui sont distincts de celle-ci et ont souvent une personnalité juridique propre.

Les disponibilités de ces services, à la Caisse des dépôts, sont seules incluses dans le bilan de la Caisse (état annexe n° 1-00) sous la rubrique « Créditeurs divers », à des postes qui sont balancés aux « Comptes courants » (compte général ou comptes spéciaux) et aux « opérations restant à constater aux comptes courants ».

Les valeurs mobilières et créances acquises pour le compte des services gérés, dans le cadre des textes organiques qui les régissent, figurent à des comptes ouverts au nom desdits services, et ne sont pas comprises dans l'actif du bilan de la Caisse des dépôts.

Le produit de ces placements demeure acquis aux services intéressés, sauf remboursement annuel à la Caisse des dépôts, en règle générale, du montant des frais administratifs exposés pour la gestion.

L'activité de certains services spéciaux a continué de se développer au cours de l'année 1959.

Il en est ainsi, notamment, pour les fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales, dont l'activité a connu un important essor à la suite de la création d'une nouvelle série d'obligations. De nombreux emprunts émis au titre de cette série ont été assez facilement placés auprès d'organismes d'assurances et de prévoyance.

Il en est de même pour le service chargé de l'émission et de la gestion des certificats pétroliers, le volume des certificats gérés s'étant notablement accru en 1959 du fait de nouvelles émissions consécutives à l'augmentation du capital de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, de la distribution gratuite de certificats correspondant aux actions de la Compagnie Française des Pétroles et de l'apport à la S.N.I.P. par le Bureau de recherches de pétrole d'actions de sociétés de pétrole sous forme de certificats pétroliers.

La C.N.A.V., à laquelle a été incorporée la C.N.A.A., et qui a pris le nom de C.N.P. (décret n° 59-863 du 18 juillet 1959), a poursuivi le développement de ses opérations, les primes et versements reçus s'étant accrus de 23 % par rapport à l'année précédente. En outre, la C.N.P. a continué à assurer la gestion financière d'institutions appliquant le régime de retraites complémentaires de l'Union nationale des Institutions de retraites des salariés ; la gestion administrative de certaines de ces institutions lui a également été confiée, soit en totalité, soit en partie.

Un nouveau service géré a été créé : le Fonds de prévoyance militaire, qui a pour mission de venir en aîde sous certaines conditions, aux ayants cause de militaires décédés.

Enfin, un service géré, le Fonds de garantie marocain, a cessé son activité.

Les renforts de personnel nécessités par le développement de certains services ont pu être dégagés par des compressions réalisées sur d'autres services, dont l'équipement mécanographique a permis une meilleure utilisation des forces.

Les opérations de la plupart de ces services gérés étant analysées dans des rapports annuels distincts, il paraît suffisant d'exposer, ci-après, la situation générale de chacun d'eux.

Caisse nationale de prévoyance.

Les opérations de la Caisse nationale de prévoyance comprennent, d'une part, les assurances de rentes et de capitaux conclues dans les conditions de la législation particulière à la Caisse (Section générale) et, d'autre part, les opérations de régularisation effectuées au titre des lois sur les retraites ouvrières et paysannes et les assurances sociales (Sections spéciales en cours de liquidation).

I. — Section générale (1).

Cette section comprend deux sous-sections:

— la première concerne les opérations d'assurances générales de rentes ou de capitaux traitées essentiellement suivant le système de la capitalisation, y compris, depuis le 1^{er} octobre 1959, les opérations d'assurances en cas d'accidents : elle groupe les assurances du type traditionnel, les assurances valorisables et les opérations de capitalisation viagère de fonds collectifs de retraites ;

⁽¹⁾ Le mouvement des recettes et des dépenses de la section générale fait l'objet de l'état annexe récapitulatif n° 2-02.

— la seconde intéresse exclusivement les opérations de retraites par répartition effectuées en application du décret du 12 décembre 1951 sur le régime de retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat et du décret du 9 juin 1955 qui a étendu l'application de ce régime de retraites à certaines catégories d'agents non titulaires des départements, des communes et de leurs établissements publics.

Sous-Section. - Capitalisation.

Au 31 décembre 1958, les disponibilités de la sous-section capitalisation s'élevaient à 1.520.550.673 fr.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Les recettes de l'année 1959 ont été de comprenant outre les écritures d'incorporation de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents, 21.505 millions de versements effectués sur opérations d'assurances (contre 17.641 millions en 1958), 7.622 millions de revenus du portefeuille et 20.752 millions de remboursements et amortissements de valeurs.

soit un total de

56.582.940.843 fr.

54.869.492.098

55.062.390.170 »

Les dépenses ayant atteint dont, indépendamment des écritures d'incorporation de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents, 10.475 millions de paiements sur opérations d'assurances (contre 9.573 millions en 1958), 38.198 millions d'achats de valeurs et 1.242 millions de frais administratifs,

le solde au 31 décembre 1959, ressort à.....

1.713.448.745 fr.

Le portefeuille de la sous-section capitalisation s'élevait au 31 décem- Portefeuille (2). bre 1959 à 145.492.758.139 francs, en augmentation par rapport à la situation au 31 décembre 1958 de 17.992.596.593 francs, dont 547.068.992 francs représentant la valeur du portefeuille de l'ancienne Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents.

A l'intérieur du portefeuille la plus-value constatée, au 31 décembre 1959, sur les valeurs figurant sous le titre «Assurances valorisables» a permis une valorisation de 6,50 % de toutes les réserves des contrats de cette catégorie d'assurances, souscrits ayant le 1er janvier 1960.

⁽¹⁾ Le détail des recettes et des dépenses est donné dans l'état annexe nº 2-00.

⁽²⁾ Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits dans l'état annexe n° 2-00 bis.

Sous-Section. - Répartition.

(Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat, des départements, des communes et de leurs établissements publics).

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Les opérations de l'année 1958 font ressortir un de	total de recettes 483.620.827 fr.
en 1958), l'augmentation de ce poste résultant des	
dispositions de l'arrêté du 20 février 1959 fixant, à	
compter du 1er janvier 1959, le taux d'appel des coti-	
sations à 4 % au lieu de 2 %.	•
Les dépenses s'élevant à	308.977.222 »
(dont 213 millions de paiements d'allocations, rachats	
et remboursements de versements irréguliers, contre	
212 millions en 1958).	
l'excédent des recettes atteint	174.643.605 fr.
Le total des disponibilités qui était de	74.497.782 »
en fin d'année 1958, se trouve porté à	249.141.387 fr.
au 31 décembre 1959.	

Portefeuille (2).

Les valeurs en portefeuille, au 31 décembre 1959, évaluées d'après leur prix de revient, représentent un montant de 1.480.348.407 francs en augmentation de 34.074.596 francs par rapport à la situation au 31 décembre 1958.

II. — Sections spéciales des retraites ouvrières et des assurances sociales.

(Art. 14, § 1er, 1º de la loi du 5 avril 1910)
(Art. 26, § 5, de la loi du 5 avril 1928 modifiée par la loi du 30 avril 1930
et le décret-loi du 28 octobre 1935).

Les sections spéciales des retraites ouvrières et paysannes et des assurances sociales sont en cours de liquidation depuis 1946.

Les quelques opérations encore effectuées par ces sections ne concernent que des régularisations.

⁽¹⁾ Le détail des recettes et des dépenses du compte est donné dans l'état annexe 2-01.

⁽²⁾ Les mouvements du portefeuille se trouvent décrîts dans l'état annexe 2-01 bis.

1º Section spéciale des retraites ouvrières.

10.725.172.fr. 6.890.109 »	Mouvements des recettes et des dépenses (1).
17.615.281 fr.	
9.169.087 »	
8.446.194 fr.	
	6.890.109 » 17.615.281 fr. 9.169.087 »

dont la contrepartie à l'actif est représentée par le solde du compte courant au Trésor (7.298.649 fr.) et le solde du compte « Opérations restant à constater au compte courant » (1.147.545 fr.).

2º Section spéciale des Assurances sociales.

14.868.218 fr. 106.109 »	Mouvements des recettes et des dépenses (2).
14.974.327 fr.	
3.407.247 »	·
11.567.080 fr.	
	106.109 » 14.974.327 fr. 3.407.217 »

dont la contrepartie à l'actif est représentée par les soldes du compte courant au Trésor (11.469.365 fr.) et du compte « Opérations restant à constater au compte courant » (97.715 fr.).

⁽¹⁾ Les détails des recettes et des dépenses de la Section spéciale des rétraites ouvrières en 1959 est donné dans l'état n° 2-03.

⁽²⁾ Le détail des recettes et des dépenses de la section spéciale des Assurances sociales en 1959 est donné dans l'état n° 2-04.

Fonds spécial de garantie de la loi du 8 juin 1930.

Le Fonds spécial a pour objet de garantir le remboursement des prêts consentis aux invalides de guerre, bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et le crédit immobilier.

Mouvements des recettes et des dépenses (1). Les capitaux assurés ressortaient, à la fin de l'exercice écoulé, à 702.603.702 francs contre 599.039.718 francs à la fin de l'exercice précédent.

Les recettes s'étant élevées à	19.606.758 fr. 42.547.665 »
une somme de 34.332.551 francs ayant été affectée à l'achat de valeurs, il apparaît un excédent de dépen-	
ses de	22.940.907 fr.
Le montant des disponibilités, qui était de	45.929.878 »
au 31 décembre 1958, a été ainsi ramené à	22.988.971 fr.
21 1/1 1050	

au 31 décembre 1959.

Portefeuille (2). Le portefeuille de ce fonds s'élevait, au 31 décembre 1959, à 41.255.379 fr. contre 7.023.139 fr. au 31 décembre 1958.

Fonds communs de majorations des rentes viagères et pensions.

La Caisse des dépôts assure la gestion des fonds communs destinés à financer les majorations accordées aux rentiers de la Caisse nationale de prévoyance et à ceux des compagnies d'assurances, en vertu des lois des 4 mai 1948, 2 août 1949, 24 mai 1951, 9 avril 1953 et 11 juillet 1957.

Le compte spécial « Fonds communs de majorations des rentes viagères et pensions, loi du 4 mai 1948 et lois subséquentes » comporte trois sections :

- à la première sont imputées les recettes et dépenses concernant les majorations des rentes consenties par les sociétés d'assurances sur la vie;
- à la deuxième sont constatées les recettes et les dépenses concernant les majorations des rentes servies par la Caisse nationale de prévoyance;

⁽¹⁾ L'état annexe n° 2-10 indique en détail le montant de ces opérations.

⁽²⁾ Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits à l'état annexe n° 2-10 bis.

— à la troisième, enfin, les opérations effectuées au titre de la loi du 24 mai 1951 portant majorations des rentes allouées en réparation d'un préjudice.

Les Fonds communs sont alimentés par des crédits spéciaux inscrits au budget du Ministère des Finances.

Au 31 décembre 1958, le solde du compte courant		Mouvements
ressortait à	4.184.725.050 fr.	des recettes et des
L'ensemble des recettes ayant atteint	10.554.557.235 »	dépenses (1).
les disponibilités en cours d'année ont été de	14.739.282.285 fr.	
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total		
de	12.236.141.512 »	
laissant apparaître, au 31 décembre 1959, un solde de.	2.503.140.773 fr.	

Au 31 décembre 1959, la Caisse des dépôts servait, en application des lois des 9 avril 1953 et 11 juillet 1957, 231.155 majorations pour un total de 7.757.683.736 francs.

Mouvements du Grand Livre.

Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents.

Le décret n° 59-863 du 18 juillet 1959 a prescrit l'incorporation de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents à la Caisse nationale d'assurances sur la vie qui a pris le nom de Caisse nationale de prévoyance. La fusion comptable a été réalisée à la date du 1^{er} octobre 1959 et, de ce fait, la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents n'a plus d'existence propre depuis cette date.

Les opérations d'assurance du risque accident du travail sont très réduites depuis 1947, époque à laquelle la Sécurité sociale a pris en charge dans la Métropole, la couverture de ce risque dans les professions non agricoles.

Le tableau ci-après permet de comparer les chiffres des six derniers exercices, sous cette réserve que ceux de l'exercice écoulé ne sont donnés qu'à titre indicatif, les salaires afférents à certains contrats relatifs à des risques situés hors de la métropole ne pouvant être connus à la date à laquelle le présent rapport est établi.

⁽¹⁾ Le détail des recettes et des dépenses constatées en 1959, pour chacune des trois sections, est donné dans l'état annexe n° 2-20,

NOMBRE de contrats.	SALAIRES assurés.	PRIMES correspondantes.	des primes.
	francs.	francs.	
287	2.458.789.000	45.572.000	2, 111
248	2.262.112.000	49.099.000	2, 170
231	2.445.800.000	39.034.000	1,596
221	2.779.530.000	44.497.000	1, 601
191	3.102.420.000	51.283.000	1, 653
184	(1) 3.032.663.000	51.640.000	1, 703
	287 248 231 221 491	de contrats. assurés. francs. francs. 287 2.458.789.000 248 2.262.112.000 231 2.445.800.000 221 2.779.530.000 491 3.102.420.000	de contrats. assurés. correspondantes. francs. francs. 287 2.158.789.000 45.572.000 248 2.262.412.000 49.099.000 231 2.445.800.000 39.034.000 221 2.779.530.000 44.497.000 491 3.102.420.000 51.283.000

Mouvements des recettes et des dépenses (1). Le total des recettes et des dépenses de 1959 est le suivant, compte tenu des opérations de transfert de l'actif et du passif à la Caisse nationale de prévoyance et des opérations d'ordre du 4° trimestre 1959 :

Solde au 31 décembre 1958,	1.057.605 fr.
Total des recettes	
Ensemble	1.939.933.687 fr.
Total des dépenses	1.939.933.687 »

Fonds spéciaux institués par la législation sur les accidents du travail

La législation sur les accidents du travail a institué, dans la métropole et en Algérie, quatre fonds communs chargés de payer diverses prestations aux victimes d'accidents du travail et à leurs ayants droit, Ce sont ;

Pour les professions non agricoles (décret n° 55-1388 du 18 octobre 1955) :

- le Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole;
 - le Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie.

Pour les professions agricoles (décret n° 57-1360 du 30 décembre 1957) :

— le Fonds commun des accidents du travail agricole survenus dans la Métropole ;

⁽¹⁾ Le détail des recettes et des dépenses de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accident est donné dans l'état annexe n° 3-00.

— le Fonds commun des accidents du travail agricole survenus en Algérie.

Le Fonds commun des accidents du travail survenus dans la Métropole est alimenté par des versements de la Caisse nationale de sécurité sociale,

Les trois autres Fonds communs sont alimentés au moyen de taxes que versent les organismes d'assurance et les employeurs non assurés.

Le Fonds spécial de garantie pour le Maroc créé par le dahir du 27 juin 1927 a été géré par la Caisse des dépôts dans les conditions fixées par le décret du 13 mars 1928, jusqu'au 1^{er} mars 1959. A cette date il a été supprimé par le décret 58-1476 du 29 décembre 1958 et remplacé par un Fonds dont la gestion est assurée par les autorités marocaines en vertu du dahir du 13 août 1955.

Le solde de 6.550.723 francs figurant encore dans les écritures de la Caisse des dépôts représente le reliquat de l'actif, dont la majeure partie a été transférée au nouveau Fonds.

Quant au Fonds spécial de garantie pour la Tunisie, remplacé à compter du 1^{er} janvier 1958 par le « Fonds des accidents du travail » géré par les autorités tunisiennes, il figure toujours dans les écritures de la Caisse des dépôts, le transfert de son actif au nouveau Fonds n'ayant pas encore été prescrit.

Le tableau ci-après indique les mouvements généraux des comptes des différents fonds gérés par la Caisse des dépôts au cours de l'année 1959, le détail des opérations étant donné dans les états annexes n° 3-10, 3-20 et 3-30.

La composition, au 31 décembre 1959, des portefeuilles des quatre Fonds communs et du Fonds de garantie tunisien est indiquée dans les états annexes n° 3-10 bis à 3-30 bis.

Mouvements des recettes et des dépenses

DÉSIGNATION.	SOLDES au 31 décembre 1958.	RECETTES en 1959.	TOTAUX.	DÉPENSES en 1959.	SOLDES au 31 décembre 1959.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Métropole et Algérie.					
Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole	5.812.498.059	27.607.421.711	33.419.919.770	28.088.760.733	5.331.159.037
Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie	1.167.889.330	1.187.149.188	2.355.038.518	1.294.443.259	1.060.595.259
Fonds commun des accidents du travail agricole survenus dans la métropole	877.083.242	7.111.261.025	7.988.344.267	7.560.881.370	427.462.897
Fonds commun des accidents du travail agricole survenus en Algérie		317.084.164	577.477.776	308.409.964	269.067.812
II. — Tunisie.					
Fonds de garantie	9.876.295	59,245,436	69.121.731	55.194.600	13.927.131
III. — Maroc.					
Fonds de garantie	9.332.681	61.801.185	71.133.866	64.583.143	6.550.723

9.809.720 fr.

Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances.

Le Fonds de liquidation institué par l'ordonnance n° 45-2635 du 2 novembre 1945 (art. 10) pour recevoir les transferts d'actif et de passif des entreprises d'assurances qui liquident leur gestion spéciale concernant les rentes allouées à la suite d'accidents du travail survenus en France, dans les professions non agricoles.

Le décret n° 48-437 du 15 mars 1948 et l'arrêté du Ministre des Finances en date du 24 août 1949, ont fixé les conditions dans lesquelles ces transferts seraient réalisés.

Au cours de l'année 1959, les postes de l'actif et du passif n'ont fait l'objet d'aucun transfert.

D'autre part, le Fonds de liquidation a procédé à l'aliénation des actions figurant à son portefeuille et représentant un capital de 91.500 francs.

y compris le solde des disponibilités existant au 31 décembre		
1958 (4.610.154 fr.), et l'ensemble des dépenses à	3.853.165	≫.
Le solde du compte courant, au 31 décembre 1959,		

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

La composition et les mouvements du portefeuille sont décrits dans

s'élève ainsi à

l'état annexe nº 3-40 bis.

Portefeuille.

Fonds de prévoyance de l'aéronautique.

Trois fonds spéciaux ont été créés pour la couverture des risques d'accidents inhérents à la pratique de la navigation aérienne :

- le Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale (loi du 30 mars 1928, art. 3);
- le Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale (loi du 30 mars 1928, art. 5);
- et le Fonds de prévoyance des sports aériens (acte dit loi du 17 décembre 1941).

⁽¹⁾ Le détail des recettes et des dépenses constatées au compte du Fonds de liquidation au cours de l'année 1959 est donné dans l'état annexe n° 3-40,

La Caisse des dépôts a été chargée d'assurer la gestion complète des deux premiers et seulement la gestion financière du troisième, dont l'administration est confiée au Secrétariat général à l'Aviation civile et commerciale.

Le Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale est alimenté par un prélèvement sur les divers indemnités de services aériens et le Fonds de prévoyance des sports aériens par des crédits budgétaires. Quant au Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale, le décret n° 59-1057 du 3 septembre 1959 a mis fin à ses opérations. Conformément aux dispositions de l'article 2 de ce décret, les biens et obligations dudit Fonds devront être transférés à la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile créée en application de l'article 186 du Code de l'aviation civile et commerciale.

Mouvements des recettes et des dépenses (1). Le résumé des opérations des trois fonds de l'aéronautique s'établit comme suit :

désignation.	AÉRONAUTIQUE	AÉRONAUTIQUE	SPORTS
	nationale.	commerciale.	aériens.
	francs.	francs.	francą,
Soldes au 31 décembre 1958 Recettes de 1959	158,231.688	3.130.811	2,740.186
	398.114.521	17.776.646	348.635
Disponibilités de l'année	556.346.209	20.907.457	3.088.821
Dépenses de 1959	519.255.702	16.116.928	928.337
Soldes au 31 décembre 1959	37.090.507	4.790.529	2,160.484

Portefeuille (2).

Le montant total des valeurs détenues pour le compte des trois fonds de l'aéronautique est passé de 600.722.512 fr. en 1958 à 797.959.332 fr. au 31 décembre 1959.

Fonds de prévoyance militaire.

Le décret n° 59-1192 du 13 octobre 1959 a créé un Fonds de prévoyance militaire et en a confié la gestion à la Caisse des dépôts. Ce Fonds est chargé d'attribuer, hors le cas de mobilisation générale, des allocations aux ayants cause des militaires dont le décès, survenu à partir du 1^{er} octobre 1959, est

⁽¹⁾ Le détail des opérations est donné dans les états annexes nº 3-50, 3-51, 3-52.

⁽²⁾ Les mouvements des portefeuilles des fonds de l'aéronautique sont indiqués dans les états annexes n° 3-50 bis, 3-51 bis et 3-52 bis.

- 91 - Nº 227

imputable au service, lorsque ce décès n'ouvre pas droit aux allocations du Fonds de prévoyance de l'aéronautique.

Il est alimenté, notamment, par une cotisation prélevée sur l'indemnité pour charges militaires, pour les militaires percevant cette indemnité, par une cotisation à la charge de l'Etat pour les autres personnes et le cas échéant, par une cotisation complémentaire à la charge de l'Etat.

Les premiers versements destinés au Fonds de prévoyance militaire ont été reçus en décembre 1959 et s'élèvent, au 31 décembre, à 189.000 francs.

A cette date, aucune dépense n'a été effectuée.

Fonds spécial d'allocation vieillesse.

(Art. 677 du Code de la Sécurité sociale.)

Le fonds spécial d'allocation vieillesse prévu à l'article 677 du Code de la sécurité sociale est chargé de l'attribution et du payement, par mandat-postal à domicile, de l'allocation spéciale de vieillesse prévue par les articles 674 et 675 du même Code.

Cette allocation qui s'est substituée à l'ancienne allocation temporaire aux économiquement faibles est attribuée aux personnes de nationalité française, résidant sur le territoire métropolitain, qui sont âgées de 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail, sous réserve qu'elles ne relèvent pas, en raison de leur activité professionnelle ou de celle de leur conjoint, d'un régime d'assurance-viellesse, et que leurs ressources annuelles n'excèdent pas un certain chiffre qui est depuis le 1^{er} avril 1956, fixé à 170.000 fr. pour un célibataire et 225.000 fr. pour un ménage.

Pour couvrir les dépenses résultant du service des allocations, le fonds spécial conformément aux dispositions du décret n° 57-1365 du 30 décembre 1957 et de l'article 136 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 modifiant l'article 677 du Code de la sécurité sociale, est alimenté :

1° par une contribution de l'Etat gagée par le produit de la taxe spéciale de 10.000 francs sur les « oisifs » ;

2° par une contribution de tous les organismes chargés d'allouer des retraites, pensions, rentes ou allocations de vieillesse en application de dispositions législatives ou réglementaires.

Le Fonds spécial effectue en outre au profit de ses allocataires, le service de l'allocation supplémentaire instituée par l'article 685 du Code de la sécurité sociale. Il reçoit, pour assurer ces payements, des subventions forfaitaires du Fonds national de solidarité.

Au 31 décembre 1959 le nombre des allocations spéciales en cours de pavement s'élève à 274.767.

Enfin, à la même date, 249.473 allocations supplémentaires sont payées par le Fonds spécial à ses allocataires.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Les opérations du Fonds spécial se résument comme suit :

Au 31 décembre 1958, le compte présentait un solde créditeur de	1.410.363.533 fr.
L'ensemble des recettes ayant atteint (2)	26.101.536.070 »
les disponibilités au cours de l'année 1959 ont été de	27.511.899.603 fr.
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de (3)	23.163.987.264 »
Le solde créditeur, au 31 décembre 1959, ressort ainsi à	4.347.912.339 fr.

Portefeuille.

Au 31 décembre 1959, le Fonds spécial n'a aucune valeur en portefeuille.

Fonds national de solidarité.

Le Fonds national de solidarité, qui fait l'objet du Livre IX du Code de la sécurité sociale, a été institué en vue de promouvoir une politique générale de protection des personnes âgées par l'amélioration des pensions, retraites, rentes et allocations de vieillesse.

Sont susceptibles de bénéficier de l'allocation supplémentaire, les personnes de nationalité française, résidant sur le territoire métropolitain ou dans un département d'outre-mer, possédant des ressources, allocation comprise, dont le montant annuel n'excède pas 201.000 francs, ou 258.000 francs s'il s'agit d'une personne mariée.

- 1° âgées d'au moins 65 ans, ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail, et titulaires d'un ou plusieurs avantages de vieillesse résultant de dispositions législatives ou réglementaires;
- 2° âgées de moins de 60 ans et titulaires d'un avantage viager servi au titre de l'assurance invalidité ou de la vieillesse par un régime de sécurité sociale résultant de dispositions législatives ou réglementaires, sous réserve qu'elles soient atteintes d'une invalidité d'un taux au moins égal à deux tiers.

Les personnes de nationalité française, résidant sur le territoire métropolitain ou dans un département d'outre-mer non titulaires d'un avantage servi au titre de l'assurance-invalidité ou de la vieillesse, admises au bénéfice de l'aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes, perçoivent

⁽¹⁾ L'état annexe 4-50 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1959.

⁽²⁾ Compte tenu d'une somme de 12.495.602.000 francs représentant le montant des subventions forfaitaires versées par le Fonds national de solidarité.

⁽³⁾ Compte tenu de la somme de 9.744.000.705 francs, représentant le montant des allocations supplémentaires payées au titre du Fonds national de solidarité.

— 93 — No 227

également l'allocation supplémentaire sous certaines conditions de ressources prévues par le Code de la famille et de l'aide sociale.

Le montant annuel de l'allocation est de 31.200 francs, auquel s'ajoute un complément de 1.600 francs prévu par l'ordonnance n° 58-890 du 24 septembre 1958. Un deuxième complément de 5.200 francs par an a été attribué, à compter du 1^{er} janvier 1959, aux bénéficiaires de l'allocation supplémentaire par l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959.

Les allocations supplémentaires sont, en principe, liquidées et payées par les organismes et services débiteurs de l'avantage d'invalidité ou de vieillesse initial.

Il ressort de statistiques fournies à la Caisse des dépôts par ces organismes, qu'à la date du 31 décembre 1959, le nombre des demandes d'allocation supplémentaire formulées au titre de la vieillesse atteint 3.835.696. Le nombre des demandes ayant fait l'objet d'un premier payement est de 3.115.907 et celui des demandes ayant donné lieu à une décision de rejet de 556.207. Le nombre des allocations supplémentaires restant en cours de paiement s'élevait à 2.542.608.

Le nombre des demandes formulées au titre de l'invalidité s'élève à 128.502; 93.768 ont fait l'objet d'un premier payement et 24.205 d'une décision de rejet. Le nombre des allocations supplémentaires restant en cours de paiement s'élève à 67.691.

Aux termes de l'article 684 du Code de la sécurité sociale, la gestion financière du Fonds national de solidarité est assurée par la Caisse des dépôts. Ce fonds effectue, sous forme de subventions, la répartition des sommes qui lui sont versées par l'Agence comptable centrale du Trésor public et qui proviennent de ressources budgétaires.

Le régime des subventions a été profondément modifié par l'article 19 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959. Les modalités d'application de ce nouveau régime doivent être fixées par un règlement d'administration publique.

Depuis le 1^{er} janvier 1959 et en application de l'article 19 visé à l'alinéa précédent, le régime général des assurances sociales ne bénéficie plus de subventions et assure sur ses propres ressources la charge des allocations supplémentaires qu'il sert. De ce fait, les dépenses du Fonds national de solidarité ont diminué de moitié environ par rapport à l'année 1958. On note également une diminution importante du montant des recettes constituées essentiellement par des versements effectués par l'Agence comptable centrale du Trésor public.

La Caisse des dépôts procédera, selon les dispositions de ce décret, à la régularisation des avances qui ont été consenties au cours de l'année 1959 aux organismes de vieillesse pour leur permettre de faire face aux dépenses d'arrérages d'allocation supplémentaire.

Les disponibilités du compte du Fonds national de solidarité sont déposées au Trésor par la Caisse des dépôts en compte courant sans intérêt.

Mouvements des recettes et des dépenses (1) Les opérations du Fonds national de solidarité se résument ainsi :

Au 31 décembre 1958, le compte présentait un solde créditeur de	44.828.863.948	fr.
Au cours de l'année 1959, les récettes se sont élevées à	39.390.606.398	»
Les disponibilités ont donc atteint au cours de		
l'année 1959	84.219.470.346	fr.
de	54.596.172.503	>>
Le solde créditeur, au 31 décembre 1959, ressort		_
ainsi à	29.623.297.843	fı

Portefeuille.

Au 31 décembre 1959, le Fonds national de solidarité n'a aucune valeur en portefeuille.

Câisse de retraites de la France d'outre-mer.

La Caisse de retraites de la France d'outre-mer, dont le service financier est géré par la Caisse des dépôts, a été instituée par la loi du 14 avril 1924 (art. 71) en faveur des fonctionnaires européens des cadres locaux des territoires d'outre-mer, et les modalités de son fonctionnement ont été fixées par le décret du 1^{er} novembre 1928, modifié par le décret n° 50-461 du 21 avril 1950.

Ses ressources proviennent, principalement, d'une retenue de 6 % opérée sur le traitement des affiliés, d'une contribution des territoires intéressés fixée, par le décret n° 52-24 du 3 janvier 1952, à 20 % des traitements, et d'une contribution supplémentaire variable de ces territoires, destinée à équilibrer les charges de l'organisme.

Mouvements des recettes et des dépenses (2).

⁽¹⁾ L'état annexe nº 4-60 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1959.

⁽²⁾ Le détail des opérations est indiqué dans l'état nº 4-10.

Report	8.934.196.621 fr.
Les dépenses forment un total de	8.217.325.625 »
dont 6.458.007.222 francs de payements d'arrérages de pensions.	
Le compte de la Caisse de retraites de la France d'outre-mer présente donc, au 31 décembre 1959, un	
solde créditeur de	716.870.996 fr.

1.20

Les recettes sont inférieures d'environ 20,50 % à celles constatées en 1958. Cette diminution provient en partie du fait que, par suite d'un retard dans le transfert des sommes dues pour le rachat des parts contributives, le Trésor avait verse à la Caisse de retraites de la France d'Outre-Mer en 1958, outre l'annuité normalement échue, l'annuité afférente à l'exercice précédent.

D'autre part, un certain nombre de territoires ne se sont pas acquittés des sommes mises à leur charge au titre des contributions supplémentaires et de l'indemnité temporaire ; le montant des sommes à recouvrer à ce titre s'élève à 799.872.332 fr.

Les arrérages de pensions et d'indemnités payés en 1959 accusent une augmentation d'environ 13 % consécutive au relèvement des pensions intervenu en 1958 et 1959. L'augmentation importante des dépenses aux postes « Versement forfaitaire au Trésor » et «Versement à la Sécurité Sociale » est due à des régularisations portant sur l'année 1958. Les dépenses effectuées au titre de l'allocation supplémentaire instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité) sont comprises dans le montant des paiements d'arrérages de pensions.

Au cours de l'année 1959, la caisse de retraites a procédé à l'émission de 403 pensions ; 308 pensions ont été annulées ou éteintes. Au 31 décembre 1959 le nombre des pensions en cours s'élève à 13.322.

Mouvements des pensions.

Les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 4-10 bis qui en indique la situation détaillée.

Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

Le fonds spécial institué par la loi du 21 mars 1928 (modifiée par la loi validée du 11 février 1944 et par la loi du 2 août 1949) et dont la gestion est assurée par la Caisse des dépôts, est chargé de servir les pensions allouées aux ouvriers des établissements de la guerre, de l'air et de la marine, des manufactures des tabacs et allumettes et des autres services industriels de l'Etat.

Il perçoit, à cet effet, les retenues de 6 % opérées sur les salaires des ouvriers et les contributions d'égal montant à la charge de l'Etat. En cas d'insuffisance de ses ressources, il reçoit de l'Etat une subvention dont le montant est déterminé dans les conditions fixées par le décret du 24 juin 1950.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Le compte présentait, au 31 décembre 1958, un solde créditeur de	493.169.289 fr.
14.000 millions de francs, les recettes de l'année 1959 se sont élevées à	24.220.117.378 »
Les disponiblités ressortent ainsi à Les dépenses forment un total de	24.713.286.667 fr. 22.104.170.443 »
dont 20.297.361.453 francs de payements d'arrérages de pensions.	
Le compte du fonds spécial présente donc, au 31 décembre 1959, un solde créditeur de	2.609.116.224 fr.

Le montant des recettes présente, en 1959, un accroissement global de 5 milliards 948 millions par rapport à l'année précédente, soit 33,1 %.

Dans ce chiffre se trouvent comprises la majoration de la subvention de l'Etat, soit 5.500 millions, et l'augmentation du poste « Retenucs sur salaires et contributions de l'Etat », soit 452 millions.

Les dépenses se sont accrues de 3.160 millions, soit 16,7 %. Les payements d'arrérages excédent, à eux seuls, de 971 millions ceux de 1958.

La variation importante constatée à ce poste provient essentiellement des majorations de pensions intervenues depuis 1958.

Les sommes payées au titre de l'allocation supplémentaire, instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité) sont comprises dans le montant des arrérages de pensions.

Mouvements des pensions.

Au cours de l'année 1959, le Fonds spécial a procédé à l'émission de 7.011 pensions nouvelles, et à l'extinction de 3.874 pensions.

Au 31 décembre 1959, le nombre des inscriptions émises s'élève à 84.339 dont 76.452 pensions principales et 7.887 accessoires de pension.

Portefeuille.

Les opérations ayant affecté le portefeuille du Fonds spécial au cours de l'année 1959 sont résumées dans le tableau 4-00 bis.

⁽¹⁾ Le détail des opérations est indiqué dans l'état annexe n° 4.00.

Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, établissement public géré par la Caisse des dépôts sous l'autorité et le contrôle d'un conseil d'administration, a été instituée par le décret n° 47-1846 du 19 septembre 1947 pris en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945.

Seuls les agents titulaires des départements, des communes et des établissements publics départementaux et communaux n'ayant pas le caractère industriel ou commercial peuvent être affiliés à l'institution.

Ses ressources sont principalement constituées par une retenue de 6 % sur les traitements des agents affiliés et par une contribution des collectivités employeuses égale au double de la retenue. En cas d'insuffisance des recettes, les collectivités sont appelées à verser une contribution complémentaire.

Les collectivités qui avaient institué une caisse particulière de retraites antérieurement au 1^{er} octobre 1947, sont, en outre, tenues de rembourser à la Caisse nationale la valeur des engagements qu'elles avaient pris à cette date, tant envers leurs agents en activité qu'envers leurs pensionnés.

Le régime des pensions est fixé par le décret n° 49-1416 du 5 octobre 1949 dont les dispositions ont été inspirées de celles contenues dans la loi du 20 septembre 1958, portant réforme du régime général des pensions civiles et militaires.

Le compte ouvert au nom de l'organisme dans les écritures de la Caisse des dépôts présentait, au 31 décembre 1958, un solde créditeur de..... 13.682.113.462 fr. Le total des recettes encaissées au cours de l'année 1959 s'élève à 55.967.791.782 » dont 46.007.374.552 francs proviennent de retenues sur traitements et de contributions des collectivités et 4.515.461.117 francs résultent des versements effectués par des collectivités qui avaient institué une caisse particulière de retraites avant le 1er octobre 1947, à valoir sur le remboursement du montant des engagements contractés par les caisses particulières au 30 septembre 1947. Le montant des disponibilités s'établit ainsi à (à reporter) 69.649.905.244 fr. Mouvements des recettes et des dépenses (1).

⁽¹⁾ Le détail de ces opérations est indiqué dans l'état annexe n° 4-20.

Report	69.649.905.244 fr.
Le total des dépenses, au cours de la même année, a été de	56.134.439.939 »
Le compte de la Caisse nationale présente donc, au 31 décembre 1959, un solde créditeur de	13.515.465.305 fr.

Les recettes présentent une augmentation de 4.105.226.816 francs, soit 7,92 % par rapport à l'année précédente en raison de l'accroissement du montant des retenues sur traitements et des contributions des collectivités, consécutif aux revalorisations générales des traitements intervenues en 1958 et 1959. Le taux de la contribution complémentaire à la charge des collectivités a été maintenu à 6 % pour l'année 1959.

Quant aux dépenses, leur montant s'est accru de 7.415.802.833 francs, soit 15,22 % du fait, principalement, des relèvements de pensions, prenant effet des 1^{er} novembre 1958 et 1^{er} février 1959.

Les sommes payées au titre de l'allocation supplémentaire instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité) sont comprises dans le montant des arrérages de pensions.

La Caisse nationale a pu disposer de moyens de trésorerie suffisants pour lui permettre de rembourser, comme les années précédentes, une somme d'un milliard de francs sur l'avance que lui avait consentie le Trésor en 1951 et qui s'élevait à six milliards de francs.

Par une décision en date du 19 octobre 1950, le conseil d'administration de la Caisse nationale a accordé aux collectivités qui avaient institué une caisse particulière de retraites avant le 1^{er} octobre 1947 et qui n'avaient pas remboursé, à cette date, à l'Institution, l'ntégralité de l'excédent de passif mis à leur charge en application de l'article l'article 23 du décret du 19 septembre 1947, un délai de dix ans, à compter du 1^{er} janvier 1951, pour se libérer du reliquat de leur dette. Le montant des versements effectués à ce titre, au cours de l'année 1959, s'est élevé à 5.337.956.440 francs, dont 822.495.323 francs d'intérêts.

Mouvements des pensions.

Au cours de l'année 1959, la Caisse nationale a procédé à l'émission de 9.471 pensions nouvelles et le nombre de pensions éteintes ou annulées s'est élevé à 5.467.

Au 31 décembre 1959, l'Institution assure le service de 134.696 pensions.

Les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 4-20 bis qui en indique la situation détaillée. On constate l'entrée en 1959, des valeurs détenues par la Caisse de retraites des Forts des halles, absorbée par la Caisse nationale à compter du 1° juin 1958. En dehors de cette opération, la situation du portefeuille n'a subi aucune modification importante.

Portefeuille.

Fonds de retraites des institutions affiliées au G.I.R.R.A. — C.D.C. (1)

Ce fonds est chargé des opérations prévues par la Convention collective nationale du 14 mars 1947 relative à la retraite par répartition des ingénieurs et agents des cadres.

Ses disponibilités, au 31 décembre 1958, s'élevaient à	320.153.202 fr.	
Les recettes de l'année 1959 ont été de	6.187.716.389 »	Mouvements
(dont 5.246 millions de cotisations contre 4.347 millions en 1958).		des recettes et des dépenses (2).
soit un total de	6.507.869.591 fr.	
Les dépenses ayant atteint	6.076.409.540 »	
(dont 3.975 millions d'allocations de retraites payées		
contre 3.200 millions en 1958),		
le solde, au 31 décembre 1959, ressort à	431.460.051 fr.	

Les valeurs en portefeuille, au 31 décembre 1959, représentent un montant de 4.395.652.013 francs, en augmentation de 539.595.616 francs par rapport à la situation au 31 décembre 1958.

Portefeuille (3).

⁽¹⁾ Groupement des institutions de retraites par répartition affiliées à la Caisse des dépôts et consignations.

⁽²⁾ Le détail des recettes et des dépenses du compte est donné dans l'état annexe n° 4-30.

⁽³⁾ Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits dans l'état nº 4-30 bis.

Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes.

La loi du 22 janvier 1942 a supprimé la Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes et a confié à la Caisse des dépôts l'exécution des engagements pris par cet établissement, tant en ce qui concerne le payement des bonifications que le versement des fonds restant à réaliser sur prêts consentis et le recouvrement des échéances.

Sur la somme de 805.557.363 francs figurant sous la rubrique « Prêts sur fonds commun de travail » de l'état n° 6-10 bis, un montant de 84.874.000 francs représente le reliquat des prêts consentis par la Caisse des dépôts pour le compte de la Caisse nationale de crédit postérieurement au 1° mai 1939.

Pour assurer tant le remboursement des frais de liquidation de la Caisse nationale de crédit que le service des bonifications attribuées par elle, la Caisse des dépôts dispose des revenus des valeurs acquises par cet Etablissement à l'aide de sa dotation initiale et éventuellement des excédents de recettes.

Grâce à ces ressources, elle a pu verser, en 1959, aux collectivités bénéficiaires de bonifications, une somme globale de 44.935.900 francs.

Les recouvrements sur prêts consentis à l'aide d'avances du Fonds commun de travail opérés pendant le même exercice se sont élevés à 117.724.014 francs (dont 159.892 fr. à titre de remboursements anticipés) et sont mis en réserve pour être répartis, au cours de 1960 entre la Caisse nationale de sécurité sociale et les caisses d'assurances sociales, au prorata des sommes versées par ces organismes au Fonds commun de travail.

Mouvements des recettes et des dépenses (1). L'ensemble des opérations passées au compte de la Caisse nationale de crédit se résume comme suit :

Recettes de l'année	
Total	246.513.298 fr.
Dépenses de l'année	219.271.107 »
Solde créditeur au 31 décembre 1959	· 27.242.191 fr.

Porteseuille.

La composition du portefeuille de la Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes, au 31 décembre 1959, est indiquée dans l'état n° 6-10 bis.

⁽¹⁾L'état annexe n° 6-10 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1959.

Fonds national de compensation pour la répartition des allocations familiales entre les départements, communes et établissements publics départementaux et communaux.

(Articles 42 à 45 du décret-loi du 29 juillet 1939.)

Ce fonds national est géré par la Caisse des dépôts dans les conditions prévues par le règlement d'administration publique du 15 avril 1940.

Les opérations de compensation afférentes à l'année 1958 et effectuées au cours de l'année 1959 ont été établies, d'après les déclarations des collectivités, sur un chiffre global de salaires de 269.385.264.940 francs et un chiffre global de prestations familiales de 29.632.694.957 francs. Ce dernier chiffre comprend, outre les prestations effectivemnet payées par les collectivités, le montant des frais de gestion du fonds remboursés à la Caisse des dépôts en vertu de l'article 12 du règlement d'administration publique du 15 avril 1940 et une somme de 5.800 millions de francs destinée à permettre à ce fonds de faire face à ses obligations au titre de la surcompensation des prestations familiales.

A l'issue de ces opérations, auxquelles ont participé 41.148 collectivités, compte tenu des déclarations tardives ou rectificatives parvenues à la date du 31 décembre 1959, 32.399 collectivités ont été reconnues débitrices du Fonds national pour un montant total de 9.462.441.079 francs et 8.745 reconnues créancières, envers ce fonds, d'une somme globale de 3.907.267.639 francs.

En outre, 4 collectivités, dont la créance ou la dette était inférieure à 100 francs, n'ont eu à payer ni à recevoir aucune somme (art. 7 *in fine* du décret du 15 avril 1940).

L'ensemble des opérations constatées au compte du Fonds national se résume comme suit :

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Le compte présentait, au 31 décembre 1958, un	
solde de	2.185.184.696 fr.
Les recettes de l'année s'élèvent à	9.759.731.998 >
Ensemble	11.944.916.694 fr.
Les dépenses ressortent à	9.662.880.689 *
laissant aparaître, au 31 décembre 1959, un solde de.	2.282.036.005 fr.

Aucune valeur ne figure en portefeuille au 31 décembre 1959.

Portefeuille.

⁽¹⁾ L'état annexe nº 5-00 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1959.

Fonds commun de l'allocation de logement.

L'arrêté interministériel qui doit fixer les modalités d'apurement du Fonds commun de l'allocation de logement, supprimé par le décret n° 55-684 du 20 mai 1955 n'a pas encore été publié.

Le règlement aux fonctionnaires et agents de l'Etat des prêts pour l'amélioration de l'habitat qui leur ont été attribués par les administrations dont ils dépendent, en vertu des dispositions de l'arrêté du 10 mars 1958 pris en application du décret n° 57-1022 du 17 septembre 1957, a continué à être effectué, en 1959 comme sous le régime antérieur, par l'intermédiaire du fonds commun, les sommes correspondantes étant imputées sur la créance du régime des fonctionnaires envers ledit fonds.

Mouvements des recettes et des dépenses (1). L'ensemble des opérations constatées à ce compte, en 1959, se présente comme suit :

Au 31 décembre 1958, le solde du compte était de	949.134.343 fr.
Les recettes de l'année s'élèvent à	139.395.644 »
Ensemble	1.088.529.987 fr.
Les dépenses ressortent à	150.059.526 »
laissant aparaître, au 31 décembre 1959, un solde de	938.470.461 fr.

Portefeuille.

Aucune valeur ne figure au portefeuille du Fonds commun au 31 décembre 1959.

Subventions allouées aux Organismes d'habitations à loyer modéré.

Au termes de l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, il peut être alloué, aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier bénéficiaires d'avances pour la reconstruction d'immeubles sinistrés, des subventions qui ne peuvent excéder le montant des intérêts afférents aux sommes avancées.

Le service de ces subventions est assuré par la Caisse des dépôts qui reçoit, à cet effet, à un compte de dépôt ouvert dans ses écritures, le montant des sommes versées par le Trésor.

⁽¹⁾ L'état annexe 5-10 îndique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1959.

Au 31 décembre 1959, la situation du compte intéressé s'établit comme suit :

Solde au 31 décembre 1958	962.623 fr.
Versement du Trésor au titre de l'exercice 1959	2.384.222 »
Ensemble	3.346.845 fr.
Subventions versées en 1959	3.346.845 »
Ce compte se trouve soldé au 31 décembre 1959	

Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts contractés par les Organismes d'habitations à loyer modéré.

(Art. 207 du Code de l'urbanisme et de l'habitation.)

En application de l'article 207 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, qui a repris les dispositions de la loi n° 310 du 8 mars 1949 et du décret n° 1403 du 5 octobre 1949 intervenu pour l'application de ladite loi, des bonifications d'intérêts sont attribuées aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier pour les sommes provenant d'emprunts qu'ils ont contractés en vue de la construction en dehors du concours de l'Etat.

Le service de ces bonifications est assuré par la Caisse des dépôts qui reçoit à un compte spécial ouvert dans ses écritures le montant des sommes versées par le Trésor.

Au 31 décembre 1959, la situation du compte intéressé s'établit comme suit :

Mouvements des recettes et des dépenses.

suit :	
Solde créditeur au 31 décembre 1958	57.102.944 fr.
Versements du Trésor au titre de l'exercice 19	959 4.375.000.000 »
Sommes reversées au compte à la suite d'	'annula-
tions de bonifications	244.311 »
Les ressources se sont élevée	es à 4.432.347.255 fr.
Reversement au Trésor du solde	
au 31 décembre 1958 57.102	2.944 fr.
Bonifications versées aux orga-	,
nismes au cours de l'année 1959 (1) 4.243.680	0.123 »
Total des dépenses 4.300.783	3.067 fr. 4.300.783.067 »
Solde créditeur au 31 décembre 1959	131.564.188 fr.
(reversé au Trésor en 1960).	

⁽¹⁾ Le montant des bonifications versées aux organismes au cours de l'année 1959 ressort effectivement, sous déduction de la dépense d'ordre de 244.311 francs, à 4.243.435.812 francs.

Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales.

Le Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales, institué par le décret nº 53-709 du 9 août 1953 et dont la gestion a été confiée à la Caisse des dépôts, a pour objet d'assurer le service financier et la gestion des emprunts obligataires émis, sous son contrôle, par les départements, communes, syndicats de communes, chambres de commerce et ports autonomes, ainsi que par tous organismes bénéficiant de la garantie des dites collectivités.

Les obligations représentatives de ces emprunts émis au titre d'une même série présentent des caractérstiques identiques définies par arrêtés interministériels (Finances et Intérieur).

Le Fonds de gestion est alimenté par les versements annuels des collectivités et organismes émetteurs.

Ces versements comprennent :

- 1° L'annuité nécessaire à l'amortissement de l'emprunt et au service des intérêts;
- 2º La quote-part de l'émetteur dans les charges résultant des commissions de domiciliation payées par le Fonds;
- 3° La rémunération forfaitaire due à titre de participation aux frais de fonctionnement du fonds et fixée actuellement à 0,15 % du montant nominal de l'emprunt;
- 4º S'il y a lieu la somme nécessaire au paiement des primes de remboursement.

Les opérations traitées jusqu'au 31 décembre 1958 se rattachaient à deux séries d'emprunts :

La série 6,50 % 1958-1978 (arrêté interministériel du 19 juin 1958) au titre de laquelle en 1958, 110 emprunts avaient été émis pour une valeur nominale de 5.951.180.000 fr.

Au cours de l'année 1959 ont été réalisées les différentes opérations suivantes :

1° La série 6 % 1955-1975, dont la valeur nominale des obligations en circulation était au 31 décembre 1958 de	6.382.450.000 fr. 244.440.000 »
Le solde étant ainsi ramené au 31 décembre 1959 à.	
2º Les émissions de la série 6,50 % 1958-1978 se janvier à mai 1959 par la réalisation de 122 nouveaux	sont poursuivies de
emprunts pour une valeur nominale de	7.711.730.000 fr.
Un arrêté interministériel du 29 avril 1959 ayant compter du 1 ^{er} juin 1959, les résultats définitifs de la série représentent 232 emprunts d'une valeur nominale	clôturé cette série à
globale de	13.662.910.000 fr. 179.570.000 »
La valeur nominale des obligations 6,50 % 1958- 1978, en circulation au 31 décembre 1959, ressort à.	13.483.340.000 fr.
3° L'arrêté susvisé du 29 avril 1959 a autorisé l'émission d'une nouvelle série, dénommée série 5,50 % 1959-1979 clôturée elle-même au 1er janvier 1960 et au titre de laquelle il a été émis définitivement 465 em-	
prunts pour une valeur nominale de	19.614.400.000 fr.

L'ensemble des opérations constatées, en 1959, au compte du Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales se présente comme suit :

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

25.116.371.401 »
26.453.939.304 fr.
22.564.886.112 »
3.889.053.192 fr.

Ce solde est constitué à concurrence de 3.317.987.720 francs par le

⁽¹⁾ Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 6-20.

produit des souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance reçues au titre des émissions de novembre et décembre 1959 et dont le versement aux collectivités émettrices n'a été effectué qu'en janvier et février 1960 et pour le reste par des commissions de gestion, notamment, dont une partie sera reversée en 1960 au titre des frais administratifs de la Caisse des dépôts.

Portefeuille (2). Le Fonds de gestion n'ayant procédé au cours de l'année à aucun rachat d'obligations en Bourse, ne possède plus aucune valeur en portefeuille au 31 décembre 1959.

Fonds de développement économique et social. Section II.

Le décret n° 55-875 du 30 juin 1955 a créé un Fonds de développement économique et social dont la section II reprend les opérations imputables jusqu'alors aux fonds spécialisés institués par le décret du 14 septembre 1954 (Fonds de conversion de l'industrie, Fonds d'aménagement du territoire section B).

Les conventions des 12 décembre 1955 et 23 avril 1959 ont confié à la Caisse des dépôts le soin de réaliser et de suivre, pour le compte de l'Etat, une partie des prêts consentis sur les disponibilités du Fonds.

En exécution de ces conventions, il a été ouvert, sous la rubrique « Créditeurs divers », deux comptes non productifs d'intérêt intitulés : « Trésor public s/c d'opérations de prêts du F.D.E.S. » et « Trésor public s/c de recouvrements sur prêts du F.D.E.S. ».

Le premier de ces comptes est débité du montant des réalisations de prêts consentis par le Fonds et crédité des sommes mises à la disposition de la Caisse des dépôts par le Trésor.

Quant au second, il est débité périodiquement au profit du Trésor dans les conditions fixées par la convention du 23 avril 1959 et crédité du montant des sommes recouvrées sur les emprunteurs du Fonds.

Au 31 décembre 1959, ces deux comptes présentaient respectivement les soldes suivants : 355.000.000 de francs et 153.131.155 francs.

⁽²⁾ Les mouvements du portefeuille sont indiqués dans l'état annexe n° 6-20 bis.

Fonds national de surcompensation des prestations familiales.

Le Fonds national de surcompensation des prestations familiales a été institué par les articles 2 et 3 de la loi de finances n° 56-1327 du 29 décembre 1956, pour assurer la surcompensation sur le plan national des charges résultant du payement des prestations familiales.

Sa gestion financière est assurée par la Caisse des dépôts.

Il crédite, par l'octroi de subventions dont le montant est déterminé dans les conditions prévues par le décret du 4 octobre 1957, les régimes qui ont une charge de prestations familiales supérieure à la moyenne. Toute-fois, il résulte dudit décret que les règles prévues pour la surcompensation des prestations familiales ne s'appliquent qu'aux régimes qui ont servi, au cours d'une année considérée, un montant de prestations légales supérieur à un milliard de francs.

Les recettes du Fonds national sont les suivantes :

- 1° Le produit des impôts qui lui sont affectés et qui sont constitués par :
- une majoration du versement forfaitaire de 5 % sur les traitements et salaires et par une taxe sur les sucres de betterave exportés.
- 2° Les versements des régimes qui ont une charge de prestations familiales inférieure à la moyenne.
- 3° Des prélèvements sur les excédents éventuels du Fonds national de solidarité.
- 4° Un versement forfaitaire annuel de 8 milliards dû par le régime général des prestations familiales.

Les disponibilités du compte du Fonds national de surcompensation des prestations familiales sont déposées au Trésor par la Caisse des dépôts en compte courant sans intérêt.

Les opérations du Fonds national de surcompensation des prestations familiales se résument ainsi :

Mouveme	
des recet et des	
dépenses	(1)

Au 31 décembre 1958, le compte présentait un solde	
créditeur de	1.960.804.953 fr
Au cours de l'année 1959, les recettes ont été de	43.279.738.809 »
Les disponibilités ont donc atteint au cours de	
l'année 1959	45.240.543.762 fr.
Les dépenses se sont élevées à	41.275.240.926 »
Le solde créditeur au 31 décembre 1959 ressort	
donc à	3.965.302.836 fr.
·	

Portefeuille.

Au 31 décembre 1959, le Fonds national de surcompensation des prestations familiales n'a aucune valeur en portefeuille.

Gestion des certificats pétroliers.

L'article 3 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957 a précisé que la Caisse des dépôts pourrait être chargée de procéder à l'émission et d'assurer le service financier des certificats pétroliers négociables, dont la création a été prévue par l'article 1°, III de la loi n° 57-716 du 26 juin 1957 en représentation des droits attachés à des actions de sociétés de recherche, d'exploitation et de transformation d'hydrocarbures, à l'exception du droit de vote dans les assemblées générales.

En aplication de ces textes, la Caisse des dépôts a émis jusqu'au 31 décembre 1958 :

- a) Pour le compte de l'Etat :
- 1.000.000 de certificats pétroliers correspondant (à raison de quatre certificats pour une action) aux 250.000 actions B de la Compagnie Française des Pétrole (C.F.P.).
 - b) Pour le compte du Bureau de recherches de pétrole (B.R.P.) :
- 480.054 certificats pétroliers correspondant à 480.054 actions de la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (S.N.P.A.).

Au cours de l'année 1959, de nouveaux certificats pétroliers ont été créés dans les conditions suivantes :

1º L'Etat a confié à la Caisse des dépôts le soin de créer pour son compte

⁽¹⁾ L'état annexe n° 5-20 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1959.

et d'attribuer gratuitement, à raison de 1 certificat pétrolier nouveau pour 20 certificats pétroliers « C.F.P. » anciens possédés :

50.000 certificats pétroliers nouveaux correspondant aux 12.500 actions B nouvelles de la « C.F.P. » de Fr. 5.000 nominal, portant les numéros 7.151.416 à 7.163.915, que l'Etat a obtenus gratuitement du chef des 250.000 actions B anciennes de ladite Compagnie, portant les numéros 2.258.667 à 2.508.666, dont il est propriétaire et ayant donné lieu en octobre 1957 à l'émission de 1.000.000 de certificats pétroliers.

A la date du 31 décembre 1959, 44.774 certificats pétroliers nouveaux ont été ainsi distribués.

La S.N.P.A. ayant décidé, le 20 novembre 1958 de porter son capital social de 13.950.000.000 de francs à 20.925.000.000 de francs par la création de 6.975.000 actions nouvelles réservées par préférence à ses actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes, la Caisse des dépôts, conformément à l'article 8 du décret du 10 septembre 1957, a émis pour le compte du B.R.P. :

- 240.027 certificats pétroliers nouveaux correspondant aux 240.027 actions nouvelles de la S. N. P. A. que le B. R. P. a été tenu de souscrire à titre irréductible en utilisation des droits attachés aux 480.054 actions anciennes lui appartenant et ayant donné lieu à l'émission de 480.054 certificats pétroliers;
- 95 certificats pétroliers nouveaux supplémentaires correspondant aux 95 actions nouvelles que le B.R.P. s'est vu attribuer, à titre réductible, du chef de sa souscription aux 240.027 actions susvisées.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957, le produit des souscriptions recueillies par les Etablissements bancaires et la Caisse des dépôts (339 millions) a été versé au compte spécial du Trésor, prévu par le décret n° 57-1046 du 21 septembre 1957, après déduction des commissions de placement et taxes sur les prestations de service.

Le produit net des souscriptions reçues par les comptables du Trésor (67 millions) a été centralisé directement par l'Agence comptable centrale du Trésor.

3° Dans le cadre prévu par le décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957, relatif aux certificats pétroliers, le B.R.P. a chargé la Caisse des dépôts de créer, sous la forme nominative, de nouveaux certificats pétroliers correspondant à des actions de sociétés de recherches, d'exploitation et de transformation d'hydrocarbures, en vue d'en faire apport à la Société nationale de financement des Recherches de Pétrole (S.N.I.P.).

La délibération prise à cet effet par le Conseil d'administration du B.R.P. en date du 29 novembre 1958 et qui concernait la création de 248.325 cer-

tificats, a été approuvée par arrêtés conjoints du Ministre des Finances et des Affaires économiques et du Ministre de l'Industrie et du Commerce des 6 janvier et 19 février 1959.

Au 31 décembre 1959, et à la suite d'augmentations de capital intéressant deux sociétés, les nouveaux certificats pétroliers sont au nombre de 357.525, ainsi répartis :

NOMBRE de certificats pétroliers.	CORRESPONDANT chacun à une action nominale de :	ÉMISE PAR
120.000	francs.	La Compagnie d'exploration pétrolière.
48.000 61.200	10.000 5.000	La Compagnie d'exploration pétrolière. La Société nationale de recherche et d'exploitation des pétroles en Algérie.
61,200	5.000	La Société nationale de recherche et d'exploitation de pétrole en Algérie.
43.125	10.000	La Compagnie de recherche et d'exploitation de pétrole au Sahara.
24.000 357.525	10.000	La Compagnie des pétroles d'Algérie.

En ce qui concerne les certificats pétroliers émis en représentation de quarts d'actions B de la C.F.P., il est signalé que, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957, le montant net (489 fr.) du dividende distribué, à partir du 1° juillet 1959, aux actions de la C.F.P., a été mis en paiement, le même jour, au profit des propriétaires de certificats pétroliers correspondant aux 250.000 actions n° 2.258.667 à 2.508.666 de ladite société appartenant à l'Etat, à raison d'un quart du montant de ce dividende par certificat pétrolier, soit net 122 francs.

Mouvements des recettes et des dépenses (1). L'ensemble des opérations constatées au compte ouvert sous la rubrique « Gestion des certificats pétroliers » se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 1959		
Dépenses de l'année 1959	513.137.724	*
Recettes de l'année 1959	499.090.744	*
Solde créditeur au 31 décembre 1958	28.775.530	fr.

⁽¹⁾ Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 6-30.

Les actions ayant donné lieu à création de certificats pétroliers appartiennent, ainsi qu'il résulte de l'exposé ci-dessus, soit à l'Etat, soit au B.R.P. La Caisse des dépôts est dépositaire de ces actions qui figurent dans les portefeuilles des titres appartenant à l'Etat ou au B.R.P. avec la distinction nécessaire qui résulte du caractère d'inaliénabilité frappant ces titres; remarque est faite, en outre, qu'en application de l'article 5 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957 susvisé, la Caisse des dépôts — Etablissement émetteur des certificats pétroliers — a signifié aux sociétés intéressées les numéros des actions frappées d'inaliénabilité afin que la mention en soit portée sur leurs registres.

Régime de retraites du personnel local de la Caisse centrale de Coopération économique et autres organismes participants.

Ce régime a été institué, les 21 octobre 1957, par contrat intervenu entre la Caisse centrale de Coopération économique (ex-Caisse centrale de la France d'outre-mer), la Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun (ex-Institut d'émission de l'A.E.F. et du Cameroun), d'une part, et la Caisse des dépôts et la Caisse nationale de prévoyance (ex-C.N.A.V.), d'autre part.

Son objet est de constituer une retraite revalorisable aux membres permanents du personnel des contractants, recrutés et affectés dans les Etats membres de la Communauté, les territoires ou les départements d'outre-mer.

A la date du 31 décembre 1959, le nombre des établissements appliquant le régime s'élevait à 14.

Aucune demande d'allocation de retraite n'a été présentée.

Les recettes de l'année 1959 se sont élevées à	16.709.455 fr. 16.934.423 »	Mouvements des recettes et des dépenses (1).
(cotisations salariales versées à la Caisse nationale de Prévoyance, emplois de fonds et divers).		
L'excédent des dépenses ressort à	224.968 fr.	
Le solde au 31 décembre 1958 était de	3.441.662 »	
Celui au 31 décembre 1959, s'élève à	3.216.694 fr.	
Les valeurs en portefeuille au 31 décembre 1959 représentent un montant de	16.103.812 fr.	Portefeuille (2).

⁽¹⁾ Le détail des recettes et des dépenses du compte est donné dans l'état annexe n° 4-70.

⁽²⁾ Les mouvements du portefeuille se trouvent dans l'état annexe n° 4-70 bis.

Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine.

Depuis le 1^{er} septembre 1947, toutes les opérations de la Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine rattachées à la Caisse des dépôts par décrets des 4 octobre et 26 décembre 1925, sont assurées par les préposés de celle-ci dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les attributions antérieurement dévolues au bureau extérieur de Strasbourg ayant été confiées, à compter de cette date, au Trésorier payeur général du Bas-Rhin.

Il est rappelé, qu'en exécution des dispositions du décret n° 54-1080 du 6 novembre 1954 et de l'arrêté du Ministre des Finances et des Affaires économiques du 25 octobre 1955 pris pour son application et relatifs aux caisses d'épargne du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, ces institutions sont soumises, depuis le 1^{er} janvier 1955, à un nouveau régime de gestion des fonds qu'elles reçoivent de leurs déposants.

Elles sont maintenant titulaires auprès de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine de comptes nouveaux « Epargne » et « Dépôts » et bénéficient d'un « Fonds de réserve et de garantie » qui leur est spécial.

En application du décret du 6 novembre 1954 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 10 décembre 1958, le portefeuille de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine a été réparti en trois parties distinctes : l'une affectée à la gestion des fonds d'épargne déposés par les caisses d'épargne, une autre à la gestion du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne, et la troisième à la gestion des autres fonds détenus par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine.

EXAMEN DU BILAN (1)

SECTION I. — Examen des comptes du Passif.

Le montant total du passif au 31 décembre 1959	
s'élève à	54.277.128.965 fr.
contre	42.081.412.394 »
au 31 décembre 1958, soit une augmentation de	12.195.716.571 fr.
correspondant à un accroissement égal de l'actif.	
Cette augmentation résulte des variations suivante	es des divers postes

A. — Augmentations.

1º Consignations et biens d'incapables	296.547.898	fr.
2º Dépôts divers	1.227.577	>>
3° Caisses d'épargne — c/Epargne	11.545.473.323	>
4º Caisses d'épargne — c/Dépôts	48.054.414	>
5° Fonds de réserve et de garantie des C.E	214.461.041	>>
6° Créditeurs divers	4.029.991	*
7° Comptes d'ordre	16.656.763	>
8° Comptes de réserve	69.266.564	*
Total égal	12.195.716.571	fr.

⁽¹⁾ Le bilan de la Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine fait l'objet de l'état annexe nº 6-90.

CONSIGNATIONS ET BIENS D'INCAPABLES

Sous cette désignation figurent au bilan les « Consignations » proprement dites, les « Biens d'incapables », les « Cautionnements provisoires », les « Cautionnements de fonctionnaires » et les « Cautionnements pour paiements différés d'impôts ».

L'évolution de ces différentes catégories de consignations a été la suivante :

DESIGNATION.	SOLDES au 31 décembre 1958.	SOLDES au 31 décembre 1959.	EXCÉDENTS.
	francs.	francs.	francs.
Consignations	1.012.255.994	1.308.011.124	295.755.130
Biens d'incapables	16.681.55 6	17.347.992	666.436
Cautionnements provisoires	22 630	17.630	5.000
Cautionnements de fonctionnaires	884.413	1.005.690	121.277
Cautionnements pour payements différés d'impôts		389.599	10.055
Totaux	1.030.224.187	1.326.772.035	296.547.898

DÉPOTS DIVERS

rubrique « Dépôts divers » présente au 31 décembre 1959	
un solde de 44	.917.577 fr.
contre	.690.000 >
au 31 décembre 1958, soit une augmentation nette de 1	.227.577 fr.

provenant des mouvements indiqués dans le tableau ci-après :

désignation.	SOLD E S au 31 décembre 1958.	SOLDES au 31 décembre 1959.	RXCÉDENTS.
	francs.	francs.	francs.
Communes et administrations publiques Sociétés de secours mutuels Notaires	3.636 824.486	34.043.491 3.613 828.490 10.041.983	680.657 23 4.004 542.939
Totaux	43.690.000	44.917.577	1.227.577

CAISSES D'ÉPARGNE c/EPARGNE

Les opérations des Caisses d'épargne (c/Epargne) font apparaître pour l'année 1959 un excédent de dépôts de 9,8 milliards, contre 4,9 milliards en 1958, soit une augmentation de 4,9 milliards.

Les excédents ont été les suivants au cours des dernières années :

1956	355 m	illions.
1957	2.852	
1958	4.900	
1959	9.800	_

Les résultats pour chacun des trimestres de 1959 sont indiqués ci-après :

1er trimestre	3.144.044.665
2º trimestre	499.030.225
3° trimestre	2.480.464.970
4º trimestre	3.689.599.333

Au 31 décembre 1958, le solde d par les Caisses d'épargne s'élevait à	-	_
Il s'est accru en 1959 :		
1° du montant des excédents de dépôts proprement dits 2° du montant des intérêts à 4 % servis au 31 décembre 1959	9.813.139.193 fr.	
par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine aux Caisses d'épargne (1.605.128.717 fr.) et d'intérêts liquidés en moins au titre de 1958 (6.819.760 fr.)	1.611.948.477 >	
3° du montant du supplément d'intérêt de 0,30 % attribué au 31 décembre 1959 à ces établisse- ments pour la reconstitution de leur fortune personnelle confor- mément à l'avis de la Commission		
de surveillance et aux dispositions		
de la circulaire ministérielle du 21 décembre 1959	120.384.653 >	
L'accroissement des dépôts en 1959 a été ainsi de	11.545.472.323 fr.	11.545.472.323 »
et le solde total des comptes des (Epargne) ressort, au 31 décembre 1		49.413.641.892 fr.
Le montant net des revenus des dépôts d'Alsace et de Lorraine a d'épargne s'est élevé en 1959 à Les charges résultant :	u moyen des fonds pr	ovenant des Caisses
1° des intérêts à 4 % servis aux Caisses d'épargne pour l'an- née 1959	1.605.128.717 fr.	
2º des taxations servies aux comptables préposés	10.000 »	
se sont élevées au total à	1.605.138.717 fr.	1.605.138.717 >
La différence entre le montant portefeuille et celui des charges, so		312.098.674 fr.
a été versée au Fonds de réserve Caisses d'épargne d'Alsace et de L	-	

CAISSES D'ÉPARGNE c/DÉPOTS

Les opérations des Caisses d'épargne (c/Dépôts) font apparaître pour l'année 1959 un excédent de dépôts de 27,8 millions.

Les excédents ont été les suivants, a	nu cours des dernières années:
1956	
1957	
1958	
1959	27,8 —
Les résultats pour chacun des trime	estres sont indiqués ci-après :
1er trimestre	
2° trimestre	
3° trimestre	42.681.704 »
4° trimestre	
Au 31 décembre 1958, le solde des f d'Alsace et de Lorraine par les Cais (c/dépôts) s'élevait à	sses d'épargne
En 1959, il s'est trouvé augmenté :	
1° du montant des excédents de dépôts proprement dits	27.874.981 fr.
Lorraine	20.179.433 »
L'augmentation des dépôts en 1959 a été ainsi de	48.054.414 fr. 48.054.414 »
et le solde total des c/des C.E. (dépô 31 décembre 1959 à	
Le montant net des revenus du por dépôts d'Alsace et de Lorraine au moy d'épargne, c/dépôts, s'est élevé en 1959 Les charges résultant des intérêts à c/dépôts des Caisses d'épargne pour l'a	à
élevées à	
La différence entre le montant n portefeuille et celui des charges, soit	
a été versée au Fonds de réserve et de g d'épargne d'Alsace et de Lorraine.	garantie des Caisses

FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE DES CAISSES D'ÉPARGNE D'ALSACE ET DE LORRAINE

Le Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine, créé en application de l'article 7 du décret n° 54-1080 du 6 novembre 1954, s'est accru, en 1959, de 214.461.041 francs contre 90.440.096 francs l'année précédente; il est ainsi passé de 948.408.433 francs au 31 décembre 1958 à 1.162,869.474 francs au 31 décembre 1959.

Les recettes portées au crédit du Fonds, en 1959, se composent : 1º des intérêts des valeurs et des capitaux constituant le Fonds de réserve, soit...... 19.346.255 fr. 2º d'une somme de 312.098.674 » représentant la différence entre, d'une part, le montant des revenus du portefeuille et du compte courant à la Caisse des dépôts (1.917.237.391 fr.) et, d'autre part, le montant des intérêts à 4 % bonifiés par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine aux fonds versés par les Caisses d'épargne à leurs c/« Epargne » (1.605.128.717 francs) ainsi que les charges résultant de taxations (10.000 francs); 3° d'une somme de 10.220.525 représentant la différence entre, d'une part, le montant des revenus du portefeuille et du compte courant à la Caisse des dépôts (30.399.958 fr.) et, d'autre part, le montant des intérêts à 2,25 % bonifiés par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine aux fonds versés par les Caisses d'épargne à leurs c/« Dépôts » (20.179.433 fr.) Ensemble des recettes..... 341.665.454 fr. En dépense, il a été inscrit : 1º une somme de...... 127.204.413 » représentant le montant du supplément d'intérêt à 0,30 % attribué aux Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine (c/Epargne) en 1959 pour l'amélioration de leur fortune personnelle et d'une régularisation de la charge d'intérêt affectée à tort au compte « Fonds de réserve » en 1958. La différence soit 214.461.041 fr. est égale à l'accroissement, en 1959, du Fonds de réserve et de garantie des

Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine.

CRÉDITEURS DIVERS

Sous ce poste du bilan, qui s'élève au 31 décembre 1959, à 57.806.384 fr. contre 53.776.393 fr. au 31 décembre 1958, sont groupés les comptes représentant les sommes dues par la Caisse des dépôts et qui ne sont pas incorporées dans l'un des cinq postes du passif qui viennent d'être examinés.

Ces comptes sont de deux sortes et ont présenté les mouvements suivants :

DÉSIGNATION.	SITUATION.		EXCÉDENTS de recettes
	31 décembre 1958.	31 décembre 1959.	ou de dépenses.
	francs.	francs.	francs.
Provisions pour :	-		
I. — Frais administratifs	16.500.000	15.116.026	1 383 974
II. — Intérêts échus et exigibles	37,276,393	42.690.358	5.413 965
Totaux	53.776.393	57.806.384	4.029.991

COMPTE D'ORDRE ET DIVERS

Ce chapitre renferme trois catégories de comptes :

2° Excédent de valorisation	362.387 fr.

RÉSERVE

La réserve qui s'élevait à 822.969.216 francs au 31 décembre 1958 a été créditée d'une somme de 110.860.734 francs à la clôture de la gestion et s'élève ainsi à 933.829.950 francs avant liquidation du compte profits et pertes au 31 décembre 1959, soit 1,84 % du total des engagements de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine qui s'élèvent à la même date à 50.620 millions. Il est rappelé, à cet égard, qu'en application de l'article 5 de la loi locale du 24 mars 1886 modifiée par la loi du 6 avril 1893, les bénéfices de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine doivent être versés au Trésor lorsque les réserves dépassent 10 % des engagements.

PROFITS ET PERTES (1)

L'excédent de recettes du compte « Profits et pertes » qui apparaît au bilan, au 31 décembre 1959, s'élève à 69.266.564 francs.

⁽¹⁾ Les renseignements concernant ce poste sont donnés dans l'état annexe n° 6-91.

SECTION II. — Examen de l'Actif.

Le total des sommes portées à l'actif du bilan, au évalué comme d'habitude d'après le prix de revient	1 31 décembre 1959,
s'élève à	54.277.128.965 fr.
contre	42.081.412.394 »
au 31 décembre 1958, faisant ainsi ressortir une aug-	
mentation de	12.195.716.571 fr.
égale à celle qui a été constatée pour le passif.	
Cette augmentation s'établit de la façon suivante	:
	,
AAugmentations.	
1º Comptes courants	137.931.926 fr.
2º Bons du Trésor	6.498.000.000 »
3° Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	3.175.794.818 >
4º Prêts	2.383.989.827
Total des augmentations	12.195.716.571 fr.

COMPTES COURANTS

Le total des comptes courants de la Caisse des dé	pôts d'Alsace et de
Lorraine s'élève, au 31 décembre 1959, à	3.657.290.180 fr.
contre	3.519.358.254 »
au 31 décembre 1958, soit une augmentation de	137.931.926 fr.
qui s'explique comme suit :	

SOLDE au 31 décembre 1958.	AUGMENTA- TION.	DIMINUTION.	SOLDE au 31 décembre 1959.
francs.	francs.	francs.	francs.
198 536 779	13 569 977	. "	142.099.749
120.000.772	10.002.077	"	142.000.740
2.601.422.436	551.179.372	»	3.452.601.808
222.225.472	20.054.414	»	242.279.886
567.173.574	ď	446.864.837	120,308.737
3.519.358.254	584.796.763	446.864.837	3.657.290.180
	au 31 décembre 1958. francs. 128.536.772 2.601.422.436 222.225.472 567.173.574	au 31 décembre 1958. francs. francs. 128.536.772 13.562.977 2.601.422.436 551.179.372 222.225.472 20.054.414 567.173.574	au 31 décembre 1958. francs. francs. francs. francs. francs. 128.536.772 13.562.977 2.601.422.436 551.479.372 222.225.472 20.054.414 " 567.173.574 446.864.837

PORTEFEUILLE

La composition et les mouvements du portefeuille sont décrits dans les états annexes n° 6-92, 6-93, 6-94, 6-95.

Caisse nationale d'épargne.

I. — Compte « Dépôts ».

Les opérations relatives aux fonds déposés à la Caisse des dépôts par la Caisse nationale d'épargne se sont traduites, en 1959, par un excédent de versements de 94.169.800.000 francs, en chiffres ronds contre 59.567.800.000 francs l'année précédente.

Les excédents de versements des dix dernières années se résument comme suit :

1950	54.389.300.000	fr.
1951	25.572.200.000	>>
1952	38.760.800.000	*
1953	60.855.600.000	>>
1954	75.708.000.000	>>
1955	77.941.300.000	>>
1956	58.799.600.000	>>
1957	34.158.200.000	*
1958	59.567.000.000	*
1959	94.169.800.000	*

7 290 792 702 a déper

dont 118.577.741.653 francs de versement de l'agent comptable.

Γotal 659.781.762.889 fr.

Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 656.784.279.361 >

comprenant 5.214.988.708 francs de retraits de l'agent comptable.

2.997.483.528 fr.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

⁽¹⁾ Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 7-00.

		- 124 —	
	Report		2.997.483.528 fr.
	En exécution de la loi du 26 j aux avances sur pensions de l'Eta nale d'épargne a, au cours de 19 pensionnés de l'Etat, sur les trime cours, des avances se montant ensemble à	at, la Caisse natio- 59, consenti à des	
	cembre 1958	2.193.122.123 »	
	un total de	15.144.809.901 fr.	
	boursées à concurrence de	12.713.704.765 »	
	Il restait à recouvrer, au 31 décembre 1959, une somme		
	de	2.431.105.136 fr.	2.431.105.136 »
	solde du compte porté au bilan d'ordres et divers.	parmi les comptes	
	Le total des comptes de la d'épargne à la Caisse des dépôts	s'élève ainsi, en fin	T 400 T00 004 0
	d'année, à la somme globale de	· ·	5.428.588.664 fr.
	qui, ajoutée à celle de	-	1.069.753.605.324 »
	représentant la valeur au bilan de Caisse nationale, forme un avoir	-	1.075.182.193.988 fr.
	contre 929.857.219.395 francs au	31 décembre 1958.	
Portefeuille.	Le portefeuille de la Cais 144.580 millions pendant l'année francs au 31 décembre 1959. Les r feuille sont indiqués dans l'état a	e et atteint un total mouvements et la co	de 1.069.753.605.324
	II. — Con	mpte « Dotation ».	
Mouvements des recettes et des dépenses (1).	Le compte « Dotation » de des dépôts s'élevait, au 31 décemb Au cours de l'année 1959, ce	bre 1958, à	. 175.238.582 fr.
•	d'un total de recettes de y compris une somme de 58.678		

A reporter

1.023.285.681 fr.

⁽¹⁾ Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annxee n° 7-10.

Nº 227

Report	1.023.285.681 fr.	
tant le montant des revenus propres de la « Dotation » dont elle peut s'accroître, en application de l'article 35 du Code des caisses d'épargne.		
Le montant des crédits de l'année resort ainsi à. Les dépenses ont atteint un total de	1.023.285.681 fr. 1.010.961.662 »	
Le solde, au 31 décembre 1959, du compte « Dotation » s'élève ainsi à	12.324.019 fr. 1.846.335.494 »	
représentant la valeur au bilan du portefeuille dudit compte, forme un total de	1.858.659.513 fr.	
montant de la dotation mobilière, contre 1.894.406.52 cembre 1958.	6 francs au 31 dé-	
La situation du portefeuile de la Caisse nationale « Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-10 bis. Le total des soldes des comptes de dépôts :	d'épargne, compte	Portefeuille
« Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-10 bis. Le total des soldes des comptes de dépôts :		Portefeuille.
« Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-10 bis.	d'épargne, compte 2.997.483.528 fr. 12.324.019 »	Portefeuille.
« Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-10 bis. Le total des soldes des comptes de dépôts : Caisse nationale d'épargne	2.997.483.528 fr.	Portefeuille
« Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-10 bis. Le total des soldes des comptes de dépôts : Caisse nationale d'épargne	2.997.483.528 fr. 12.324.019 » 2.431.105.136 »	Portefeuille.
« Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-10 bis. Le total des soldes des comptes de dépôts : Caisse nationale d'épargne	2.997.483.528 fr. 12.324.019 » 2.431.105.136 » 5.440.912.683 fr.	Portefeuille
« Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-10 bis. Le total des soldes des comptes de dépôts : Caisse nationale d'épargne	2.997.483.528 fr. 12.324.019 » 2.431.105.136 » 5.440.912.683 fr.	Portefeuille
« Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-10 bis. Le total des soldes des comptes de dépôts : Caisse nationale d'épargne	2.997.483.528 fr. 12.324.019 » 2.431.105.136 » 5.440.912.683 fr. tes:	Portefeuille
« Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-10 bis. Le total des soldes des comptes de dépôts : Caisse nationale d'épargne	2.997.483.528 fr. 12.324.019 » 2.431.105.136 » 5.440.912.683 fr.	Portefeuille
« Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-10 bis. Le total des soldes des comptes de dépôts : Caisse nationale d'épargne	2.997.483.528 fr. 12.324.019 » 2.431.105.136 » 5.440.912.683 fr. tes:	Portefeuille.
« Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-10 bis. Le total des soldes des comptes de dépôts : Caisse nationale d'épargne	2.997.483.528 fr. 12.324.019 » 2.431.105.136 » 5.440.912.683 fr. tes: 2.870.569.321 fr. 3.001.000 »	Portefeuille.
« Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-10 bis. Le total des soldes des comptes de dépôts : Caisse nationale d'épargne	2.997.483.528 fr. 12.324.019 » 2.431.105.136 » 5.440.912.683 fr. tes: 2.870.569.321 fr. 3.001.000 »	Portefeuille.

TROISIEME PARTIE

EMPLOIS DE FONDS

L'examen des emplois de fonds effectués par la Caisse des dépôts en 1959 tant pour le compte des services propres que pour celui des services gérés, est présenté sous forme de commentaires de l'état n° 1-20 (services propres) et des états n° 2-00 bis à 7-10 bis (services gérés).

Ces différents états donnent, en effet, les mouvements ayant affecté les portefeuilles intéressés. Toutefois, pour faire apparaître les montants réels des emplois de fonds réalisés, il convient d'analyser les chiffres figurant sur les documents dont il s'agit.

I. — BONS DU TRÉSOR ET VALEURS A COURT TERME.

Services propres.

L'état n° 1-20, paragraphe 1, indique les mouvements d'ensemble des valeurs à court terme des portefeuilles des services propres.

Ces mouvements font apparaître, en 1959, un excédent du montant des emplois de fonds effectués sur les remboursements ou cessions.

SERVICES.	EMPLOIS DE FONDS (y compris les remplois).	REMBOURSEMENTS et cessions.	EXCÉDENTS des emplois sur les remboursements.	EXCÉDENTS des remboursements sur les emplois.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Dépôts et consignations	6.672.951.716.998	6.682.329.654.124	»	9.377.937.126
Fonds provenant des sociétés mutualistes	1.000.000.000	2.900.000.000	¥	1.900.000.000
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne	4.710.000.000	9.710.000.000))	5.000.000.000
Fonds provenant des Caisses d'épargne	643.000.450.000	594.170.405.000	48.830.045.000	»
Fonds provenant de l'épargne-construction	110.000.000	110.000.000	»	»
Totaux	7.321.772.166.998	7.289.220.059.124	48.830.045.000	16.277.937.126
Excédents des emplois sur les re	emboursements		32.552.	107.874

Services gérés.

L'analyse des états n^{os} 2-00 bis à 7-10 bis fait ressortir une évolution analogue en ce qui concerne les valeurs à court terme appartenant aux différents services gérés.

	EMPLOIS	REMBOURSEMENTS	EXCÉDENTS	EXCÉDENTS
SERVICES.	de fonds (y compris	et	des emplois sur les	des remboursements
	les remplois).	cessions.	remboursements.	sur les emplois.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Caisse nationale de prévoyance	846.000.000	550.000.000	296.000.000	D
Caisse nationale d'assurance en cas d'acci- dents	23.000.000	346.000.000	»	323.000.000
Fonds de garantie (Tunisie)	55.000.000	55.000.000	v	3
Fonds de garantie (Maroc)	2.000.000	59.000.000	»	57.000.000
Fonds commun des accidents du travail sur- venus en Algérie	10.000.000	10.000.000	»	»
Fonds commun des accidents du travail sur- venus dans la métropole (agricole)	94.000.000	230.300.000	»	136.300.000
Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie (agricole)	8.700.000	8.700.000	»	D
Fonds de prévoyance de l'aéronautique natio- nale	165.000.000	ъ	165.000.000	»
Fonds de prévoyance de l'aéronautique com- merciale	16.000.000	16.000.000	»	»
Caisse de retraites de la France d'outre-mer	700.000.000	1.200.000.000	ν	500.000.000
Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	»	185.000.000	,	185.000.000
Fonds de retraites des Institutions affiliées au G.I.R.R.AC.D.C	361.426.000	82.665.305	278.760.695	»
Caisse des dépôts et consignations d'Alsace- Lorraine	16.665.000.000	10.167.000.000	6.498.000.000	79
Caisse nationale d'épargne	499.127.000.000	446.862.000.000	52.265.000.000	v
Caisse nationale d'épargne (avances sur pensions)	12.951.687.778	12.713.704.765	237.983.013	, a
Caisses d'épargne de la Sarre	»	315.000.000	v	315.000.000
Totaux	531.024.813.778	472.800.370.070	59.740.743.708	1.516.300.000
Excédent des emplois sur les	remboursements		58.224.	43.708

II. — RENTES SUR L'ETAT ET VALEURS DIVERSES.

Services propres.

L'état n° 1-20, paragraphe 2, indique les mouvements des portefeuilles représentés par les rentes et valeurs.

Le montant net des emplois de fonds réalisés s'établit comme suit, par service, après déduction des opérations de regroupement et d'échange de valeurs ainsi que des opérations d'ordre :

SERVICES.	EMPLOIS DE FONDS bruts.	REGROUPEMENTS et échanges de valeurs.	OPÉRATIONS d'ordre.	EMPLOIS DE FONDS nets.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Dépôts et consignations	18.905.353.259	38.896.022	1.245.117.833	17.621.339.404
Sociétés mutualistes	2.946.559.564	319.528	47.541.322	2.898.698.714
Fonds de réserve et de garantie des caisses			450 400 004	0.495.499.077
d'épargne	6.287.872.368	»	152.689.391	6.135.182.977
Caisses d'épargne	9.288.343.350	»	445.070.481	8.843.272.869
Totaux	37.428.128.541	39.215.550	1.890.419.027	35.498.493.964

Services gérés.

Les états annexes nº 2-00 bis à 7-10 bis donnent le détail par rentes et valeurs des mouvements qui ont affecté les portefeilles intéressés.

De même qu'en ce qui concerne les services propres, il convient, pour obtenir le montant net des emplois nouveaux, de déduire les regroupements et échanges de valeurs et les opérations d'ordre.

Ces emplois ressortent ainsi, pour les différents services à :

SERVICES.	EMPLOIS DE FONDS bruts.	OPÉRATIONS d'ordre.	EMPLOIS DE FONDS nets.
	francs.	francs.	francs.
Gaisse nationale de prévoyance	35.785.202.300	207.027.410	35.578.174.890
Fonds spécial de garantie pour remboursement de prêts aux invalides de guerre	34.332.551))	34.332.551
Fonds de retraites par répartition (G. I. R. R. A C. D. C.)	593.670.940	D	593.670.940
Caisse nationale de retraites des agents des collectivités	292.028.808	»	292.028.808
Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale	38.153.089	1)	38.153.089
Régime de retraites du personnel local de la Caisse centrale de coopération économique	11.033.262	»	11.033.262
Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine	3.742.896.639	»	3.742.896.639
Caisse nationale d'épargne	10.562.158.138	753.231.808	9.808.926.330
Totaux	51.059.475.727	960.259.218	50.099.216.509

III. — PRÊTS.

Prêts
aux
départements,
communes,
Pays
d'outre-mer,
établissements
publics et divers.

Cette catégorie d'emplois de fonds comprend, outre les opérations spécialement désignées ci-contre, les prêts sur contrats en faveur de sociétés immobilières ou au profit de sociétés industrielles bénéficiant de la garantie de l'Etat ou de sûretés particulières.

Par application de la loi du 24 juin 1950, une partie des emplois en prêts aux collectivités locales, pays d'outre-mer, chambres de commerce et établissements publics est effectuée sur l'initiative des caisses d'épargne. Ces prêts sont cependant conclus par la Caisse des dépôts qui n'accepte que les projets jugés recevables et qui procède à l'établissement des contrats suivant les conditions habituelles de ses prêts, puis au versement des fonds et au recouvrement des échéances.

Au cours de l'exercice 1959, 16.795 prêts sur contraux départements, communes, établissements publics	rats ont été accordés
et divers pour un montant total de	281.134.512.000 fr.
(contre 15.795 prêts d'ensemble : 211.325.120.000 fr. en 1958)	
déduction faite des annulations qui ressortent à	495.910.000 »
le total des prêts consentis en 1959 s'élève à	280.638.602.000 fr.

Le tableau ci-après donne le détail, pour chacun des portefeuilles des prêts restant à réaliser au 31 décembre 1958, et au 31 décembre 1959 ainsi que les prêts consentis et réalisés et des amortissements reçus en 1959.

DÉSIGNATION.	TOTAL restant dù au 31 décembre 1958.	PRÊTS restant à réaliser au 31 décembre 1958. (2) francs.	PRÉTS consentis en 1959 (annulations déduites). (3) francs.
	francs.	rancs.	rancs.
1. Dépôts et Consignations	116.013.348.973	4.758.000	24.531.796.000
2. Fonds provenant des Caisses d'épargne :		,	
a) Prêts directs	195,614.656,777	9.608.779.000	68.023.399.000
b) Prêts à l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950)	355.908.472.806	17.195.704.000	87.917.402.000
3. Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne	5.710.680.091	Œ	242.500.000
4. Caisse nationale de prévoyance	18.098.723.361	489.550.000	800.000.000
5. Caisse des Dépôts d'Alsace et de Lorraine	7.737.092.163	,	3.405.272.000
6. Caisse nationale d'épargne	389.089.730.816	1.638.138.000	95.718.233.000
7. Fonds commun de travail des assurances sociales	2.031.733.614	39	3)
8. Caisse nationale de crédit aux départements et aux com- munes	93.665,529	•	n
Total général	1.090.298.104.130	28.936.929.000	280.638.602.000

RÉALISATION	NS DE 1959.	CESSIONS	AVORTISSEMENTS	TOTAL restant dû	PRÊTS restant à réaliser
Opérations nouvelles.	Achats internes.	internes en 1959.	de 1959.	au 31 décembre 1959.	au 31 décembre 1959.
(4)	(4 bis)	(5)	(6)	7 (1+4+4 bis) - (5+6)	8 (2+3-4)
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
22.528.874.000	,	921,538,520	3.472. 6 40.416	134.148.044.037	2.007.680.000
66.192.075.000	8.023.631.126	67.093.653	6.796.140.506	262.976.128.744	11.440.103.000
79.913.226.000	,	39	11.559.994.474	424.261.704.332	25.199.880.000
242.500.000	2.842.588.055	47.823.837	444.023,191	8.303.921.118	, p
1.168.550.000	,	13,802.650.051	776.736.858	4.687.886.452	121.000.000
2.720.170.000	.)	•	316.361.462	10.140 900.701	685.102.000
86.173.446.000	4.198.971.957	226.085.077	12.606.894.288	466.629.169.408	11.182.925.000
•	D	•	151.173.362	1.880.560.252	,
b	> .	. "	8.791.529	84.874.000	,
258.938.841.000	15.065.191.138	15.065.191.138	36.132.756.086	1.313.104.189.044	50.636.690.000

Obligations du Trésor représentatives de semestrialités ou d'annuités Les obligations du Trésor représentatives d'annuités ou de semestrialités, dont la situation au 31 décembre 1959 est détaillée dans le tableau ci-après, ont été souscrites dans les conditions suivantes :

Annuités du Trésor 5,90 % terminables en 1965 (523.094.702 fr.), souscrites en 1951 et dont le produit avait pour objet de couvrir le coût du rachat d'obligations 4 % 1939 florins PB réalisé en Suisse par le Trésor public au titre de l'amortissement anticipé de l'emprunt.

Semestrialités 5,30 % terminables en 1969 (4.000.000.000 fr.), souscrites en 1950 en contrepartie d'une cession au Fonds de modernisation et d'équipement de la fraction restant due d'un emprunt consenti antérieurement à la Compagnie nationale du Rhône.

Semestrialités terminables en 1971, 4,40% et 4,30% (1.497.503.287 fr.), par conversion, en 1941, de titres des emprunts extérieurs de la République française 3,75% et 4% 1939 libellés en florins et 71/2% émis aux Etats-Unis.

Semestrialités du Trésor 3 % 1945-1975 (22.000.000.000 fr.), souscrites en 1945 par remise de bons du Trésor.

Annuités du Trésor 4,30 % terminables en 2009 (122.260.000.000 fr.), souscrites en 1949 contre remise d'un capital nominal de 122.253.190.766 fr. de titres de fonds d'Etat 3 % et 3 1/2 % non revalorisés dans le cadre de l'émission de rente perpétuelle 5 % 1949 et versement de l'appoint en numéraire de 6.809.234 fr.

CAPITAUX RESTANT DUS AU 31 DÉCEMBRE 1959.

DÉSIGNATION.	ANNUITÉS 5,90 0/0 terminables en 1965.	SEMESTRIALITÉS 5,30 0/0 terminables en 1969.	SEMESTRIALITÉS 4,30 0/0 et 4,40 0/0 terminables en 1971.	SEMESTRIALITÉS 3 0/0 terminables en 1975.	ANNUITÉS 4,30 0/0 terminables en 2009.
				,	
Dépôts et consignations	»	»	500.772.632	663.734.685	3.398.002.200
Sociétés mutualistes	»	ν	n	D	286.348.500
Fonds de réserve des Caisses d'épargne		υ	ıs	»	878.135.400
Caisses d'épargne ordinaires	»	1.252.626.297	»	6.032.306.361	40.814.206.200
Caisse nationale d'épargne	263.944.495	1.252.626.297	, c	6.032.306.361	53.138.101.287
Caisse nationale de prévoyance.	»	»	327.458.766	1.259.584.801	10.728.523.800
Caisse d'Alsace et de Lorraine	»	ø	D	•	3.464.816.850
Fonds spécial des ouvriers d'Etat.	· »	ď	Þ	»	66.814.650
Caisses de retraites de la France d'outre-mer	• •	.	D	n	124.084.350
Caisse de crédit aux départe- ments et aux communes	n	n	, , ,	»	47.724.750
Total	263.944.495	2.505.252.594	828.231.398	13.957.932.208	112.946.757.987

Prêts consentis en faveur des habitations à loyer modéré. En vertu de l'article 196 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, qui a repris et modifié la loi du 2 février 1921 et diverses dispositions postérieures, des prêts sont consentis aux organismes d'habitation à loyer modéré et de Crédit immobilier par le Ministère de la Construction, sur proposition d'une commission interministérielle, dans la limite des crédits fixés par le Parlement.

La Caisse des dépôts assure, pour le compte du Trésor, l'établissement des contrats concernant ces prêts, ainsi que les versements des fonds aux organismes emprunteurs et le recouvrement des annuités. Le total des sommes versées aux organismes, pendant l'année 1959, s'est élevé à 214.000.000.000 de francs.

Le Trésor est, d'autre part, autorisé à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires pour ces opérations en demandant des avances à la Caisse des dépôts.

Le montant des avances faites par la Caisse en 1959, qui a été intégralement imputé sur les fonds provenant des caisses d'épargne ordinaires, a atteint, ainsi qu'il a été indiqué au début du rapport, 40.000.000.000 de fr.

Au 31 décembre 1959, le total des capitaux restant dus sur les avances précitées, dont le détail par portefeuille est donné dans l'état 9-00, s'élevait à 429.927.179.832 francs.

Depuis 1923, de nombreuses lois ont prévu que le Trésor pourrait se procurer auprès de la Caisse des dépôts des fonds lui permettant de consentir des avances ou des prêts à des collectivités en vue de faciliter le financement de travaux d'intérêt général. Ces lois fixaient notamment l'objet mique ou social. et le montant maximum des prêts ou avances.

Avances au Trésor en application de diverses lois d'intérêt écono-

Au cours de l'année 1959, la Caisse des dépôts a versé aux emprunteurs 11.236.987.000 fr. au titre de la mobilisation des subventions allouées en annuités par le Fonds National pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

L'objet des prêts en cause ainsi que le détail des capitaux restant dus à la date du 31 décembre 1959 à chacun des services de la Caisse des dépôts sont indiqués dans le tableau ci-après.

		CAPITAUX	
TEXTES LÉGISLATIFS.	OBJET DES PRÊTS.	Dépôts et consignations.	
		francs.	
A. — Avances au	ı profit de la Caisse de crédit agricole.		
Loi du 2 août 1923	Energie électrique dans les campagnes	9.785.419	
Loi du 4 août 1929	Prêts à long terme	10.093.788	
Loi du 16 avril 1935	Organisation du marché de la viande	n	
Décret-loi du 17 juin 1938	Travaux d'équipement rural	11.827.447	
Acte dit loi du 15 mai 1941	Amélioration du logement rural	»	
B — Avances	au profit des collectivités publiques.		
Loi du 30 décembre 1928	Adduction d'eau potable	»	
Acte dit loi du 11 octobre 1940	Lutte contre le chômage	968.030.072	
Ordonnance du 1er mai 1945	Travaux de circonstance	,	
Décret du 1er octobre 1954	Mobilisation d'annuités du Fonds national de développement des adductions d'eau))	
Loi du 4 août 1956	Amélioration des logements de première nécessité	»	
	Totaux	999.736.726	

RESTANT DUS AU 31 DÉCEMBRE 1959.

Caisses d'épargne (prêts directs).	Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950).	Caisse nationals d'épargne.	Caisse nationale de prévoyance.	Total.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1.018.954	α	329.888.276	50.978.965	391.671.714
•	v	29.067.306	15.247.087	54.408.181
20	'n	3	3.673.956	3,673,956
»	n	630,326.861	28.417.252	670.571.560
»	υ	130.301.249	40.770.497	171.071.746
92.5 67	N)	241.846	512.962	8 47.3 75
α	>	•	α	968.030.072
. α	»	210.281.454	•	210.281.454
4.978.548.776	245.468.087	80.857.529.521	10	36.433.252.272
מ	•	1.434.124.696	v .	1.434.124.696
4.979,660,297	245.468.087	33.121.761.209	139.600.719	40.337.933.226
	(prets directs). francs. 1.018.954 2.2.567 2.3.4.978.548.776	(prets directs). (101 du 24 juin 1950). (101	(prets directs). (101 du 24 juin 1950). d'épargne. francs. francs. francs. 1.018.954 n 329.888.276 n 29.067.306 n n n 630.326.861 n 130.301.249 92.567 n n 241.846 n 210.281.454 4.978.548.776 245.468.087 30.357.529.521 n 1.434.124.696	(prets directs). 24 juin 1950). d'épargne. de prévoyance. francs. francs. francs. francs. 1.048.954 " 329.888.276 50.978.965 " 29.067.306 15.247.087 3.673.956 " 630.326.861 28.417.252 " 130.301.249 40.770.497 92.567 " 241.846 512.962 " 210.281.454 " 4.978.548.776 245.468.087 30.357.529.521 " 1.434.124.696 "

Avances
sur les
disponibilités
du
Fonds commun
de travail.

Conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1934 et des décrets des 7 septembre et 9 novembre 1936, 30 juillet et 8 novembre 1937, le Fonds commun de travail a été appelé à consentir, au profit du Trésor, des avances, d'une part, pour lui permettre d'assurer le service des subventions représentant la participation de l'Etat dans l'exécution des grands travaux contre le chômage et, d'autre part, pour lui permettre de consentir des prêts aux organismes d'H.L.M.

Enfin, le solde des disponibilités du Fonds commun de travail, après prélèvement de ces avances et des sommes réalisées par les collectivités titulaires de prêts souscrits antérieurement au 8 septembre 1936, a été mis à la disposition de la Caisse de crédit aux départements et communes.

Cet organisme ayant été supprimé par l'acte dit loi du 22 janvire 1942, la Caisse des dépôts, qui en assure la liquidation, a repris dans ses écritures le solde des capitaux dus par les emprunteurs de la Caisse de Crédit aux départements et communes, sur les disponibilités du Fonds commun de travail.

Au 31 décembre 1959, les soldes des comptes correspondants s'établissent comme suit :

**

Les emplois en prêts indiqués dans l'état 1-20, paragraphe 3, du présent rapport se résument en définitive, comme suit pour les services propres :

SERVICES PROPRES.	EMPLOIS de fonds BRUTS.	OPÉRATIONS d'ordre.	EMPLOIS de fonds NETS.
	francs.	francs.	francs.
Dépôts et consignations	24.048.945.669	20.071.669	24.028.874.000
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne		2.178.000	3.085.088.055
Caisses d'épargne	194.861.102.984	312.453.858	194.548.649.126
Тоtанх	221.997.314.708	334.703.527	221.662.611.181

En ce qui concerne les services gérés (états n° 2-00 bis à 7-10 bis), les emplois se décomposent ainsi :

EMPLOIS de fonds BRUTS.	OPÉRATIONS d'ordre.	EMPLOIS de fonds NETS.
francs.	francs.	francs.
2.168.550.000))	2.168.550.000
107.260.559.553	871.596	107.259.687.957
2.720.170.000	»	2.720.170.000
112.149.279.553	871.596	112.148.407.957
	de fonds BRUTS. francs. 2.168.550.000 107.260.559.553 2.720.170.000	de fonds BRUTS. d'ordre. francs. francs. 2.168.550.000

IV. - SOCIÉTÉS D'ÉTUDE ET D'ÉQUIPEMENT

Ainsi qu'il résulte de l'examen de l'actif (voir première partie du rapport, section II), les placements de cette nature effectués, en 1959, par la Caisse des dépôts, se sont élevés à un montant total de 95.780.000 francs.

V. — IMMEUBLES

Ainsi qu'il résulte de l'examen de l'actif (voir première partie du rapport, section II), les placements immobiliers effectués en 1959, pour le compte de la Caisse des dépôts, se sont élevés à un montant total de 15.554.932.393 fr. se décomposant comme suit, par nature de placements :

1º Immeubles de rapport	3.288.702.719 f	fr.
2° Participations dans des sociétés immobilières	12.266.229.674	*
Total net des emplois	15.554.932.393 f	fr.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES EMPLOIS DE FONDS DE TOUTE NATURE

Si l'on rassemble les différents résultats qui font l'objet de la troisième partie du présent rapport, il est possible de dégager, dans le tableau suivant, la répartition générale des emplois de fonds effectués, en 1959, par la Caisse des dépôts.

	SERVICES PROPRES.	SERVICES GÉR É S.	ENSEMBLE.
	francs.	francs.	francs.
1º Placements definitifs:			
Rentes et valeurs diverses	35.498.493.964	50.099.216.509	85.597.710.473
Prêts	221.662.611.181	112.148.407.957	333.811.019.138
Participations	95.780.000	>	95.780.000
Immeubles	15.554.932.393	»	15.554.932.393
•	272.811.817.538	162.247.624.466	435.059.442.004
2º Placements temporaires :			
Bons du Trésor et valeurs à court terme (excédent des emplois).	32.552.107.874	58.224.443.708	90.776.551.582
Total des emplois de fonds.	305.363.925.412	220.472.068.174	525.835.993.586

La répartition qualitative des placements dont il s'agit fait l'objet de l'état annexe n° 8-00.

QUATRIEME PARTIE

PROFITS ET PERTES

RÉSULTATS DE 1959

L'excédent de recettes du compte « Profits et pertes » qui apparaît au bilan, au 31 décembre 1959, s'élève à 12.116.805.239 francs contre 13.010.703.812 francs en 1958.

Il a été réparti de la façon suivante :

1° Une somme de	96.630.127 fr.
2º Une somme de	800.000.000 »
3º Une somme de	160.000.000 »
4° Une somme de	200.000.000 »
5° Une somme de	200.000.000 »
6° Une somme de	7.160.175.112 »
7° Enfin, une somme de	3.500.000.000 »
Total	12.116.805.239 fr.

Les opérations concernant la déchéance trentenaire qui avaient été interrompues pendant les hostilités en raison de la suspension de délais prévue par le décret-loi du 1^{er} septembre 1939 ont été reprises. Le total des comptes frappés de déchéance qui s'élevait à 178.277.724 fr. au 31 décembre 1959 sera versé en 1960 au budget général.

Par ailleurs, aucun prélèvement n'a été opéré au profit du Trésor sur l'excédent des produits de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine, le bilan de cet organisme présentant, au 31 décembre 1959 un montant de réserve insuffisant en égard à l'ensemble des comptes du passif.

*

Malgré un accroissement important des fonds gérés, le fonctionnement des différents services de la Caisse des dépôts a pu continuer à être assuré en 1959, dans des conditions satisfaisantes, sans augmentation des effectifs (1).

En rendant compte de ce résultat, le Directeur général est heureux de souligner qu'il est dû à la conscience professionnelle et à l'effort permanent dont ses collaborateurs n'ont cessé de faire preuve à tous les degrés de la hiérarchie.

La Commission de surveillance s'associe à ces éloges.

ARRÊTÉ en Commission le 10 juin 1960.

Signé:

PIERRE COURANT, Président, P. MICHON, Rapporteur, P. GABELLE, M. ROUBERT, P.P. SCHWEITZER, G. DESBRIÈRE, J. GUINARD,

P. SURUN.

(1) Effectifs budgétaires depuis 1954:			
	Titulaires.	Auxiliaires.	Totaux.
		<u>-</u>	
1954	3.811	270	4.081
1955	3.824	110	3.934
1956	3.826	110	3.936
1957	3.891	100	3.991
1958	3.927	102	4.029
19 59	3.931	102	4.033

ANNEXES

ΑU

RAPPORT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

DE LA

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Année 1959

ÉTATS Nºs 1 A 9

BILAN de la Caisse des dépôts et consignations au

		1	francs.
ais se	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		8.230.304.02
	Dépôts et consignations	46.751 629.179	
	Caisses d'épargne	3.429.092.565	
	Epargne-crédit	2.836.289.389	
	Caisse nationale d'épargne	2.873.570.321	
	Caisse nationale de prévoyance	3.002.920.448	
	Retraites ouvrières	7.298.649	
	Fonds national de solidarité	29.611.902.643	
	Fonds communs de majoration des rentes viagères et pensions	6.412.862.631	
	Sécurité sociale	46.808.800.521	
Comptes	Assurances sociales	294.127.589	241.161.044.05
courants.	Fonds national de surcompensation des prestations fami-	2.747.938.213	
	Fonds de développement économique et social, prêts	355.000.000	
	Fonds de développement économique et social, recouvrements	149.251.155	
	Rentes viagères servies p/c de l'Etat	129,482.172	
	Etat s/c d'opérations d'amortissement	258.893.601	
	Service d'exploitation industrielle des tabacs et aliumettes.	72.085.071.109	
,	Bonifications d'intérêts emprunts organismes d'H.L.M	136.395.188	,
	Liquidation du service financier de la Caisse autonome d'amortissement	23.270.518.684	
	/ Dépôts et consignations	117.738.719.319	•
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	1.200.000.000	
ns du Trésor et valeurs	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	1.410.000.000	375.628.389.319
court terme.	Fonds provenant des caisses d'épargne	254.669.670.000	0.0.020,000.01
•	Epargne-construction	610.000.000	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	»)	

31 décembre 1959 (avant affectation des bénéfices).

	PASSIF		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		francs.
Consignations	••••		50.439.49 3.506
Dépôts divers			284.602.172.851
Sociétés mutualistes			14.280.834.490
Fonds de réserve et	de garantie des caisses d'épargne		38.565.305.469
Caisses d'épargne ore	linaires		1.485.878.829.142
	l'épargne-construction		y
	n		510,588.817
-	••••••••••••••••••••	ļ	3.155.664.592
-			11.499.261.851
securite sociale		1	11,499,201,601
	Caisse nationale d'épargne	3.009.807.547	
	Lorraine	3.657.290.180	
	Caisse nationale de prévoyance	1.962.590.132	
	Caisse nationale de prévoyance. — Retraites ouvrières	8.446.194	
	Fonds spécial de garantie pour remboursements de prêts aux invalides de guerre	22.988.971	
	Fonds spéciaux institués par la législation sur les acci-		
	dents du travail	7.108.762.859	
	Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances	9.809.720	
1	Fonds de prévoyance	44.230.520	
	Fonds national de solidarité institué par l'article 4 de la loi du 30 juin 1956	29.623.297.843	
	Fonds communs de majoration des rentes viagères et pensions (lois des 2 août 1949 et 24 mai 1951)	2.503.140.773	
Créditeurs divers	Fonds spécial institué par l'article 46 de la loi du		
	5 juillet 1952	4.347.912.339	
	Fonds de retraites par répartition des institutions affiliées au G.I.R.R.A G.D.G.	431.460.051	
	Caisse de retraite de la France d'outre-mer	716.870.996	
	Régime de retraites du personnel local de la Caisse centrale		
	de coopération économique et autres organismes participants	3.216.694	
	Fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	2.609.116.224	
	Caisse nationale de retraites des agents des collectivités		
:	locales	13.515.465.805	
	Caisses de sécurité sociale	41.187.326.552 299.082.806	
	Fonds national de surcompensation des prestations fami-	200.002.000	
	liales institué par l'article 2 de la loi nº 56-1327 du 29 décembre 1956	3,965.302.836	
	A reporter	115.026.118.542	1.888 932.150.718

	ACTIF.	
		francs.
	Report	620.019.737.405
	Dépôts et consignations	
Rentes sur l'Etat et	Fonds provenant des sociétés mutualistes	281.983.494.873
valeurs diverses.	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne 19.713.017.094	
	Fonds provenant des caisses d'épargne)
	Dépôts et consignations	
Prêts.	Fonds provenant des sociétés mutualistes	1.177.121.248 .776
Prets.	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne 13.511.361.983	
	Fonds provenant des caisses d'épargne 1.022.143.248.013	١
Participations dan	s des sociétés civiles d'études et d'équipement (Dépôts et consignations)	97.280.000
Placements immol	oiliers (Dépôts et consignations)	46.079.730.952
Immeubles de la I	Direction générale et de ses succursales	63 . 447 . 534
Correspondants. –	– Préposés, L/C de règlement	4.864.515.543
	Opérations restant à constater	
·	Avances sur pensions de l'Etat :	
Gt.	Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne 2.431.105.136	23.493.807.676
Comptes d'ordre.	Caisse des dépôts et consignations, s/c d'avances provisionnelles	25.495.507.070
	Divers	
	Divers, L/c débiteurs	
	Total de l'actif	2.453.723.262.759

	PASSIF.		
			francs.
	Reports	115.026.118.542	1.888.932.150.718
	Fonds national de compensation (allocations familiales, loi du 29 juillet 1939)	2.282.036.005	
	Fonds commun de l'allocation logement (art. 102. — Loi du 1er septembre 1948)	938.470.461	·
	Fonds de développement économique et social, recouvrements	153.131.155	•
	Fonds de développement économique et social, prêts	355.000.000	
	Subventions allouées aux organismes d'H. L. M. (art. 30. — Loi du 8 mars 1949)	,	
	Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts émis par les organismes d'H.L.M. (art. 30. — Loi du 8 mars 1949)	131.564.188	
Créditeurs divers	Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités	,	140.063.909.338
(suite).	locales	3.889.053.192	
	tembre 1957)	14.728.550	
	Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes (en liquidation)	27.242.191	
	Divers, L/C d'intérêts échus et exigibles	1.773.859.538	
	Remboursements sur prêts et avances effectués pour le compte de l'Etat	15,235,989,240	
	Prélèvements divers pour le payement d'impôts	40.655.639	
	Produits attribués au Trésor	» 478.277.724	
!	Divers, L/c d'avances restituables (immeubles)	17.782.913	
Correspondants. —	Préposés, L/c de règlement		33.992.978.224
1	Opérations restant à constater		
	Intérêts des bons du Trésor afférents à la 2º année d'échéance :		
	Dépôts et consignations 2.691.600.664 Fonds provenant des sociétés mutua-		
	listes	1	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	4.339.246.465	
Comptes d'ordre	Fonds provenant des caisses	4.003.240.400	26.119.849.537
et divers.	d'épargne	(
	truction	l	
	Recouvrements sur placements effectués par le fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales (dé-		
	cret du 15 mai 1934)	2,728.555,781	
	d'avances sur pensions de l'État. 2.431.105.136 (Divers	2,720.000.701 /	
	Réserve pour fluctuation des cours	41.246.085.445	
	Réserve provisionnelle	3.120.514.154	
Comptes	Réserve immobilière	63.447.534	52.497.569.703
de réserve.	Fonds d'amortissement des immeubles de placement	778.173.323	
	Réserve spéciale pour opérations de crédit à moyen terme.	6.300.000.000	
Profits at accept	Fonds de secours et fonds de subventions	989.349 247 /	10 410 005 000
rionis et pertes			12 116.805.239
	Total du passif		2.153.723.262.759
		<u> </u>	

DÉVELOPPEMENT du compte de « Profits

DÉBIT.	SOMMES.
	francs.
Intérêts dus et liquidés	4.613.090.12i
Direction générale, s/c de frais administratifs (Personnel)	675.707.391
Direction générale, s/c de frais administratifs (Matériel)	1.352.328.955
Taxations, allocations, indemnités et primes	1.678.468.136
Frais d'exploïtation des immeubles	154.88 7,373
Affectation au Fonds de réserve et de garantie des Calsses d'épargne des revenus provenant de ses placements	1,470.598,327
Affectation au service des intérêts versés aux Caisses d'épargne	
Excédent des revenus provenant de l'emploi des fonds des Caisses d'épargne, versé au Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne	68.237,676.233
Affectation au Fonds de réserve de l'épargne construction des revenus provenant de ses placements	»
Affectation au service des intérêts versés aux comptes d'épargne-construction 9.344 932	
Excédent des revenus provenant de l'emploi des fonds de l'épargne-construction versé au fonds de réserve correspondant	20.168.104
Affectation à la Caisse nationale de sécurité sociale des revenus produits par les cotisations de sécurité sociale	138.642.420
Solde du compte de Profits et Pertes	12.116.805 .239
Total	90.458.372.299
,	

et Pertes » au 31 décembre 1959.

CRÉDIT.	SOMMES.
	francs.
Intérêts des comptes courants	1,429,449.706
Intérêts des Bons Dépôts et consignations	6.401.681.056
et veleurs à court terme. Fonds provenant des sociétés mutualistes	86.468 .137
Arrérages de rentes Dépôts et consignations	2.282.370.204
sur valeurs diverses. (Fonds provenant des sociétés mutualistes	470.614.047
Intérêts sur prêts	6.932.513.078
Fonds provenant des sociétés mutualistes	12.383.400
Produits et frais divers	1.171.821.164
Revenus des immeubles	855.220.663
Escomptes et primes (Dépôts et consignations	913.787.960
remboursement. Fonds provenant des sociétés mutualistes	34.977.800
Revenus des placements du Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne	1.470.598.327
Revenus provenant de l'emploi des fonds des Caisses d'épargne	68.237.676.233
Revenus des placements du Fonds de réserve de l'épargne-construction	»
Revenus des Fonds d'épargne-construction	20.168.104
Revenus du produit des cotisations de sécurité sociale	138.642.420
Total	90.458.372.299

MOUVEMENTS DES PORTEFEUILLES de la Caisse des Dépôts

désignation des valeurs.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1959.	
		Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	I. — Bons du Trésor Valeurs à court terme.				
	Bons du Trésor	»	61.694.580.000	>	639.445.660.000
	Billets à ordre de diverses Cies de chemins de fer et de navigation	•	157.000.000	>	D
Dépôts et	Valeurs diverses Effets divers (Afrique du Nord))	317.500.000 350.000.000	D N	4.237.857.500 383.905.870
Consigna-	Effets représentatifs de crédits à	, "		1	
tions.	moyen terme Prêts à court terme à divers	» D	29.850.303.954 33.788.366.961	D D	5.926.957.866.086 82.827.322.665
	Valeurs mobilières à imputer à divers				
\	comptes de placements	D	958.905.530	»	19.099.104.877
		, t	127.116.656.445)	6.672.951.716.998
	provenant Bons du Trésor)	3.100.000.000	,	1.000.000.000
Fonds de réserve et de garant des Caisses d'épargne.	tie Bons du Trésor	n.	6.410.000.000		4.710.000.000
Fonds provenant	Bons du Trésor	, n	193.846.625.000	· >	369.900.450.000
des Caisses d'épargne.	Effets représentatifs de crédits à moyen terme	»	11.993.000.000	,	273.100.000.000
		»	205.839.625.000	»`	643.000.450.000
Epargne- Construction	n. } Bons du Trésor	»	610.000.000)	110.000.000
	tal des emplois en Bons du Trésor et Valeurs à court terme	ñ	343.076.281.445	n	7.321.772.166.998
11	. — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses.		,		
1	Rentes 5 0/0 1920 amortissables	4.637.450	92.012.245	33	»
	Emprunt extérieur 4 0/0 1939 de la République française	1.260.000	8.236.217	570.000	22.444.304
	Rentes 3 0/0 1945 amortissables	»	3 >)	132.650
Dépôts	Rentes 3,5 0/0 1952-1958 amortis- sables	52.484.950	1.414.487.509	9.612.400	314.030.972
et Consigna-	Emprunt national 5 0/0 1956 à capital indexé	3.945.775.000	4.169.222.850	311.660.000	456.963.191
tions.	Bons d'équipement industriel et agri- cole	n	n	72.240.000	78.893.040
	Obligations du Trésor 4 0/0 1934 Bons 5 0/0 1957 à prime indexée	69.918.000 »	64.783.499 »	» 3.000.000	3.204.000
	Bons de la Caisse nationale du Crédit agricole	61.509.500	60.279.310	v	94.630
A reporter.	— Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses (Dépôts et Consignations)	4.135.584.900	5.809.021.630	397.082.400	875 762.787

et Consignations (fonds propres) pendant l'année 1959.

ensemble.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Cont.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs	francs.	francs.
		· ·			
,	701.140.240.000	,	673.381.555. 0 00	מ	27.758.685.000
»	157.000.000	»	157.000.000	»)
»	4.555.357.500	»	4.304.708.500	, »	250.649.000
Þ	733.905.870	»	733.905.870	. »	. р
,	5.956.808.170.040	•	5.935.882.245.775	3	20.925.924.265
D	116.615.689.626	,	48.641.612.805	v	67.974.076.821
»	20.058.010.407		19.228.626.174	»	829.384.233
	6.800.068.373.443	»	6.682.329.654.124	u	117.738.719.319
<u> </u>	4.100.000.000	»	2.900.000.000	»	1.200.000.000
		·			
	11.120.000.000	»	9.710.000.000	»	1.410.000.000
,	563.747.075.000	,	369.077.405.000)	194.669.670.000
ď	285.093.000.000	»	225.093.000.000	ď	60.000.000.000
»	848.840.075.000	D	594,170.405.000)	254.669.670.000
»	720.000.000	>	110.000.000	D	610.000.000
»	7.664.848.448.443	D	7.289.220.059.124	»	375.628.389.319
	. 1		j		
4.637.450	92.012.245	»	ď	4.637.450	92.012.245
1.830.000 »	30.680.521 132.650	350.000 »	9.803.501 132.650	1.480.000 •	20.877.020 *
62.097.350	1.728.518.481	16.968.000	500.929.351	45.129.350	1.227.589.130
4.257.435.000	4.626.186.041	685.220.000	785.177.556	3.572.215.000	3.841.008.485
72.240.000	78.893.040	.	2.026.298	72.240.000	76.866.742
69.918.000 3.000.000	64.783.499 3.204.000	3 0	» 30.900	69.918.000 3.000.000	64.783.499 3.173.100
ļ ·		»			
61.509.500	60.373.940	4.731.500	4.731.500	56.778.000	55.642.440
4.532.667.300	6.684.784.417	707.269.500	1,302.831.756	3.825.397.800	5.381.952.661

Report.	désignation des valeurs.		VALEURS EN 1 au 31 déce évaluées au p	•	EMPLOIS DE FONDS EN 1059.	
Report. — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses (Dépote et Consignations)			•	Cout.	· · ·	Coût.
(Dépôte et Consignations)			francs.	francs.	francs.	francs.
Obligations de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense nationale. Obligations de l'Union des groupements de sinistris de la guerre 1944-198. Obligations de l'Union des groupements de sinistris de la guerre 1944-198. Emprunts de diverse stablissements par l'Etat. (Loi du 30 mars 1947). Obligations de lois ou d'redit national garantis par l'Etat. Emprunts de diverse établissements publics à caractère industriel et commercial. Obligations de diverse stablissements publics à caractère industriel et commercial. Obligations de diverse stablissements publics à caractère industriel et commercial. Obligations de diverse stablissements publics à caractère industriel et commercial. Obligations de diverse stablissements publics à caractère industriel et commercial. Obligations de diverse stablissements publics à caractère industriel et commercial. Obligations de diverse stablissements publics à caractère industriel et commercial. Obligations de diverse stablissements publics à caractère industriel et commercial. Obligations de diverse stablissements publics à caractère industriel et commercial. Obligations de diverse stablissements publics à caractère industriel et commercial. Obligations de diverse stablissements publics à caractère industriel et commercial. Obligations de Devis et diverse d'alle de l'actions. Genéral de particularies par d'autre ment d'alle de l'actions et part de sociétés industries. Actions de Sociétés françaises. Actions	Report	 Rentes sur l'État et Valeurs diverses (Dépôts et Consignations) 	4.135.584.900	5.809 .021.630 ′	397.082 400	875.762.787
de gestion des Bons de la Défense nationale. Obligations de l'Union des groupements de sinistrés de la guerre province de promité de reconstitution gesentie par l'Etat (du du 30 mars 1497). Obligations et Bons du Crédit national garantis par l'Etat. Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial. Obligations de divers établissements publics à caractère industriel et commercial. Obligations de diverse compagnies de chemins de for. — de Sociétée garantie par l'Etat. Obligations de diverse compagnies de chemins de for. — de Crédit faciler de Paris. — de Ville de Paris. — de Sociétée garanties par l'Ifó. 420.000 — de la Ville de Paris. — de Sociétée paranties par l'Ifó. 420.000 — de la Ville de Paris. — de Sociétée paranties par l'Ifó. 420.000 — de la Ville de Paris. — de Sociétée paranties par l'Ifó. 420.000 — de la Ville de Paris. — de Sociétée paranties par l'Ifó. 420.000 — de la Ville de Paris. — de Sociétée paranties par l'Ifó. 420.000 — de la Ville de Paris. — de Sociétée paranties par l'Ifó. 420.000 — de la Ville de Paris. — de Sociétée paranties de pay d'outre-mer. Emprunts des pays d'outre-mer. Emprunts des pays d'outre-mer. Actions de Sociétée faraciases. Actions de Sociétée f			1.753.650.000	1.713.227.265	79.160.000	81.681.987
## 1914-1918 ## 1914-1919 ## 1914-1918 ## 1914-1918 ## 1914-1919 ## 1914-1918 ## 1914-1918 ## 1914-1919 ## 1914-1918 ## 1914-1918 ## 1914-1919 ## 1914-1918 ## 1914-1919 ## 1914-1918 ## 1914-1919 ## 1914-1918 ## 1914-1919 ## 1914-1918 ## 1914-1919 ## 1914-1918 ## 1914-1919 ## 1914-1918 ## 191		de gestion des Bons de la Défense nationale	954.766.000	710.885.666		6.883.298
Pair Exta (Loi du 30 mars 1947)		1914-1918	3.545.000	3.290.167	498.000	74 7.893
Barantis par Etat.		par l'Etat (Loi du 30 mars 1947)	653.581.256	514.408.356	188.395.000	176.326.769
Depots Commercial Commerc		garantis par l'Etat	2.158.741.000	1.686.145.674	263.695.000	282.715.998
Chemins do for		publics à caractère industriel et commercial	7.752.722.000	6.603.684.584	4.020.616.800	6.417.061.076
Consignations	_	chemins de fer	5.300.490.225	4.936.685.812	1.686.517.220	1.952.457.810
Contact Cont	1	l'Etat	176.460.000	156.605.868	5.020.000	5.2 06.140
Comparison Com		France				
19.494.000	(Suite.)	1	176.420.000	146.818.315	39.382.500	40.630.178
Emprunts unifiés des collectivités locales			119.494.000	108.176.935	178.380.000	189.776.090
Societies		~	286.780.000	286.603.780	451.320.000	478.975.164
Emprunts des pays d'outre-mer Emprunts garantis des pays d'outre-mer Titres remis en échange d'actions et parts de sociétés nationalisées Actions de Sociétés françaises Fonds d'Etat et obligations étrangeres. Fonds d'Equipement industriel et agricole. Cobligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933.		Emprunts unifiés des collectivités	200 500 000	000 000 600	_	060 001
Renter to the first series of schange d'actions et parts de sociétés nationalisées 104.790.346 72.011.334 174.887.175 169.920.639 104.790.346 72.011.334 174.887.175 169.920.639 105.000 105.00						
Titres remis en échange d'actions et parts de sociétés nationalisées 104.790.346 72.011.334 174.887.175 169.920.639 16.219.648 10.909.980.127 6.329.929.644 5.937.911.163			1.000.010.000	1.000.000.200	,	45.020.200
Parts de sociétés nationalisées 104,790.346 72,011.334 174.887.175 169.920.639 16.219.648 10.909.980.127 6.329.929.644 5.937.911.163 5.		mer	Þ	b	26.922.500	24 .169.609
Actions de Sociétés françaises Obligations de Sociétés françaises Obligations de Sociétés françaises Actions de Sociétés françaises Fonds d'Etat et obligations étrangères. Fonds d'Etat et obligations étrangères. Fonds d'Etat et obligations étrangères. Fonds d'Etat et obligations étrangères. Fonds d'Etat et obligations étrangères. Fonds provenant des Sociétés provenant des Sociétés mutuallistes. Fonds provenant des Sociétés mutuallistes. Fonds provenant des Sociétés mutuallistes. A reporter. A reporter. A reporter. A reporter. A Rentes Sociétés provenant des Sociétés mutuallistes) A sociétés mutuallistes A reporter. A repor			104.790.346	72.011.334	174.887.175	169.920.639
Actions de Sociétés étrangères 48.612.543 673.299.032 33.845.876 181.633.533 591.505.000 864.379.680 52.070.000 850.593.874 46.016.524.733 49.911.332.802 15.096.611.465 18.953.420.376 46.016.524.733 49.911.332.802 15.096.611.465 18.953.420.376 46.016.524.733 49.911.332.802 15.096.611.465 18.953.420.376 46.016.524.733 49.911.332.802 15.096.611.465 18.953.420.376 18.040.000 16.542.461 92.140.000 97.309.421 18.040.000 16.542.461 92.140.000 97.309.421 18.97.000.000 2.036.760.165 324.385.000 395.270.011 1.604.697 1.604.697 1.604.697 1.604.697 1.604.697 1.604.697 1.300.000.000 1.274.000.000 1.	. [-	<u>-</u>			The state of the s
Fonds d'Etat et obligations étrangers. Fonds d'Etat et obligations étrangers. 591.505.000 864.379.680 52.070.000 850.593.874						, i
According to be a constitution of the constitutions garantis par l'Etat (loi du 30 mars 1947) A reporter. Rentes surface (Fonds provenant des Sociétés mutualistes) According to be a constituted for the constitutions of the consti						T. C.
Rentes 5 0/0 1920 amortissables	1	Fonds d'Etat et obligations etrangers.	591.505.000	861.379.680	52.070.000	850.593.874
Fonds Bons d'équipement industriel et agricole			46.016.524.733	49.911.332.802	15.096.611.465	18.953.420.376
Bons d'équipement industriel et agricole		/ Rentes 5 0/0 1920 amortissables	950.000	18.414.156	ŭ	n,
Fonds provenant des			24.091.900	584.421.228	»	19 ·
Provenant des Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933. 6.750.000 6.415.451	Fonds	cole	18.040.000	16.542.461	92.140.000	97.309.421
Sociétés mutua- listes. Bons 5 0/0 1957 à prime indexée 26.780.000 7.066.993 3.820.810 Emprunts de la Caisse nationale de Crédit agricole 1.300.000.000 1.274.000.000 3.820.810 Emprunts de reconstitutions garantis par l'État (loi du 30 mars 1947) 344.300.000 292.459 615 1.550.000 1.662.226 A reporter. — Rentes sur l'État et valeurs diverses (Fonds provenant des Sociétés mutualistes) 3.627.538.900 4.262.082.887 418.075.000 496.267.165	i :	tal garanti	1.897.000.000	2.036.760.165	324.385.000	395.270.011
mutua- listes. sables 1934 Bons 5 0/0 1957 a prime indexée 9.627.000 7.066.993 " " 420.810 Emprunts de la Caisse nationale de Crédit agricole	BI .	Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933	6.750.000	6.415.451	» .	1.604.697
Bons 5 0/0 1957 à prime indexée 26.780.000 26.002.818			9 627 000	7 066 993	n	
Emprunts de la Caisse nationale de Crédit agricole					1	
Emprunts de reconstitutions garantis par l'Etat (loi du 30 mars 1947) 344.300.000 292.459 615 1.550.000 1.662.226 A reporter. — Rentes sur l'État et valeurs diverses (Fonds provenant des Sociétés mutualistes) 3.627.538.900 4.262.082.887 418.075.000 496.267.165	115003.	Emprunts de la Caisse nationale de				
par l'Etat (loi du 30 mars 1947) 344.300.000 292.459 615 1.550.000 1.662.226 A reporter. — Rentes sur l'État et valeurs diverses (Fonds provenant des Sociétés mutualistes) 3.627.538.900 4.262.082.887 448.075.000 496.267.165			1.300.000.000	1.274.000.000	, »	•
(Fonds provenant des Sociétés mutualistes)		par l'Etat (loi du 30 mars 1947)		292.459 615	1.550.000	1.662.226
A reporter. — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses. 46.016 524.733 49.911.332.802 15.096.611.465 18.953.420.376	A reporter	(Fonds provenant des Sociétés		4.262.082.887	418.075.000	496.267.165
	A reporter	. — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses.	46.016 524.733	49.911.332.802	15.096.611.465	18.953.420.376

ensemble.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coùt.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale,	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
4.532.667.300	6.684.784.417	707.269.500	1.302.831.756	3.825.397.800	5.381.952.661
1.832.810.000	1.794.909.252	121.130.000	122.279.162	1.711.680.000	1.672.630.090
954.766.000	717.768.964	128.269.000	101.913.900	826.497.000	615.855.064
4.043.000	4.038.060	. 3.545.000	3.547.225	498.000	490.835
841.976.256	690.735.125	119.869.488	116.897.510	722.106.768	573.837.615
2.422.436.000	1.968.861.672	326.250.000	346.422.313	2.096.186.000	1.622.439.359
11.773.838.800	13.020.745.660	1.203.079.800	1.483.118.222	10.570.259.000	11.537.627.438
6.987.007.445	6.889.143.622	39.813.600	87.124.487	6.947.193.845	6.802.019.135
181.480.000	161.812.008	46.500.000	46.573.740	134.980.000	115.238.268
3.564.546.150	3.520.623.676	128.800.000	154.829.563	3.435.746.150	3.365.794.113
215.802.500	187,448,493	7.819.000	8.620.287	207.983.500	178.828.206
297.874.000	297.953.025	10.600.000	17.863.463	287,274.000	2 80. 0 89.562
738.100.000	765.578.944	11.906.000	27.743.448	726.200.000	737.835.496
200 500 000	299.491.521	11.000.000	11.000.000	295.500.000	288.491.521
306.500.000 1.699.818.000	1.697.128.556	396.460.000	430.453.540	1.303.358.000	1.266.675.016
26.922.500	24.169.609	. ,	711.151	26.922.500	23.458.458
279.677.521	241.931.973	5.000.895	9.686.287	274.676.626	232.245.686
13.246.149.292	16.847.891.290	2.826.893.222	4.171.008.363	10.419.256.070	12.676.882.927
10.481.188.015	10.479.831.192	57.822.170	77.853.372	10.423.365.845	10.401.977.820
82.458.419	854.932.505	2.308.787	73.431.250	79.149.632	781.501.315
643.575.000	1.714.973.554	37.580.000	42.595.144	605.995.000	1.672.378.410
61.113.136.198	68.864.753.178	6.192.910.462	8.636.504.183	54.920.225.736	60.228 248.995
950.000	18.414.156	»	x	950.000	18.414.156
24.091.900	584.421.228	Þ	»	24.091.900	584.421.228
110.180.000	113.851.882	3.540.000	8.055.298	106.640.000	105.796.584
2.221.385.000 6.750.000	2.432.030.176 8.020.148	145.975.000 6.750.000	175.333.837 8.020.148	2.075.410.000	2.256.696.339 •
9.627.000	7.066.993	υ	D	9.627.000	7.066.993
26.780.000	26.423.628	2.950.000	3.285.198	23.830.000	23.138.430
1.300.000.000	1.274.000.000	n	Ω.	1.300.000.000	1.274.000.000
345.850.000	294.121.841	a	72.656	345.850.000	294.049.185
4.045.613.900	4.758.350.052	159.215.000	194.767,137	3.886.398.900	4.563.582,915
61.113.136.198	68.864.753.178	6.192.910.462	8 .636.504.183	54.920.225.736	60.228.248.995
ŧ į		l ·		1	

désignation des valburs.		VALEURS EN 1 au 31 déce évaluées au p	mbre 1958,	EMPLOIS DE FONDS EN 1959.	
		Quotité ou Valeur nominale.	Coùt.	Quotité ou Valeur nominale.	Cout,
		francs.	francs.	francs.	francs.
Report	- Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses.	46.016.524.733	49.911.332.802	15.096.611.465	18.953.420.376
	– Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses ids provenant des Sociétés mutualistes).	3.627.538.900	4.262.082.887	418.075.000	496.267.165
1	Obligations et Bons du Crédit national	4 460 050 000	OD LOAT OFF		8 666 000
	garantis par l'Etat 5 0/0 1938 de la Caisse autonome de la Défense	1.160.050.000	834.815.655))	6.666.002
	nationale	43.290.000	42.283.749	ď	39
	de gestion des Bons de			1	
	la Défense nationale	291.785.000	214.574.704	•	7.750
173	- des Postes et Télégraphes.	33.265.000	26.722.019	45 010 000	123.464 17.876.414
Fonds provenant	 du département de la Seine Emprunts de divers Etablissements publics à caractère industriel et 	89.209.000	77.631.944	15.010.000	17.670.414
des Societés	commercial	1.351.686.000	1.428.306.354	1.150.354.000	2.273.260.669
mutua-	Titres remis en échange d'actions et parts de Sociétés nationalisées	n	D	10.998.547	12.597.454
(Suite.)	Obligations de diverses Cies de chemins de fer	720.637.000	- 629.246.968	»	2.53 5.801
(0.000)	— du Crédit foncier de France	440.808.000	415.718.798	,	2.829.748
	— de la Ville de Paris	597.338.000	561.363.660	18.400.000	20.976.344
	Emprunts unifiés des collectivités lo-			l	
i i	cales)))	132.260.000	127.073.497
1	Obligations de Sociétés françaises	562.260.000	540.665.702	»	3.549.721 23.948
	Emprunts de pays d'outre-mer	48.203.500	47.108.424	»	20.910
	pays d'outre-mer	7.792.500	5.782.459	523.500	533.528
	·	8.973.862.900	9.086.303.323	1.745.621.047	2.964.321.505
1	Emprunt national 5 0/0 1956 à capi-				
	tal garanti	1.692.360.000	1.765.537.070	116.765.000	153.888.920
	Rentes 3,5 0/0 1952-1958 amortissables Bons d'équipement industriel et agri-	71.486.800	1.910.699.671	•	D
	cole 5 0/0 1956	440.000.000	440.000.000	3	1.500.000
ŀ	Obligations du Trésor 3,5 0/0 1943	»	>	D	•
	- du Trésor 2, 4, 6 ou 8 ans 1952	2.561.290.000	2.558.741.269) »	»
	 de la Caisse autonome de gestion des Bons de 				
Fonds	la Désense nationale	474.415.000	367.181.716)	n
de	 de l'Union des groupe- ments de sinistrés de 				
réserve et de	la guerre 1914-1918	6.330.000	6.145.662)	D
garantie	de diverses C100 de chemins	2.170.030.000	2.095.883.626	442.770.000	548.063.420
des	Emprunts de divers établissements	2.170.000.000	2.093.863.020	442.170.000	040.000,121
Caisses	publics à caractère industriel et commercial	2.852.780.000	2.766.836.709	1.784.687.000	2.996.843.759
d'épargne.	Obligations du Crédit foncier de France	1.771.535.000	1.723.843.334	322.080.000	345.965.569
	- de la Ville de Paris	65.992.000	65.560.557	»	100.100
	Emprunts unifiés des collectivités locales	296.000.000	292.359.200	2.300.000.000	2.243.110.700
	Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer	5.000	3.710	D	1.161
	Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées.	120.905.952	104.706.512	»	,
	Fonds d'Etat et obligations étrangers.	31.775.000	71.250)))	7.880.500_
		12.554.904.752	14.097.570.286	4.966.302.000	6.297.354.129
A mane mea	r. — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses.	67.545.292.385	72 005 000 444	04 000 504 540	28.215.096.010
ATEPOTIET	. — rightes sut i diat of valcule diverses.	01.090.252.000	73.095.206.411	21.808.534.512	20,210,000.010

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CHSSIONS, amortissements effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLR au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coat.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
61.113.136.198	68.864.753.178	6.192.910.462	8.636.504.183	54.920.225.736	60.228.248.995
4.045.613.900	4.758.350.052	159.215.000	194.767.137	3.886.398.900	4.563.582.915
1.160.050.000	841.481.657	20.310.000	22.019.500	1.139.740.000	819.462.157
43.290.000	42.283.749	D	α	43.290.000	42.283.749
291.785.000	214.582.454	52.000	52.000	291.733.000	214.530.454
33.265.000	26.845.483	890.000	934.500	32.375.000	25.910.983
104.219.000	95.508.358	13.031.000	14.736.025	91.188.000	80.772.333
2.502.040.000	3.701.567.023	72.826.000	92.589.798	2.429.214.000	3.608.977.225
10.998.547	12.597.454	D	283.021	10.998.547	12.314.433
720.637.000	631.782.769	14.765.000	16.582.908	705.872.000	615.199.861
440.808.000	418.548.546	25.600.000	26.963.863	415.208.000	391.584.683
615.738.000	582.340.004	36.245.000	37.713.436	579.493.000	544.626.568
132.260.000	127.073.497	20	1.337.647	132.260.000	125.735.850
562.260.000	544.215.423	29.270.000	32.069.032	532.990.000	512.146.391
48.203.500	47.132.372	100.000	109.533	48.103.500	47.022.839
8.316.000	6.315.987	315.500	332.099	8.000.500	5.983.888
10.719.483.947	12.050.624.828	372.619.500	440.490.499	10.346.864.447	11.610.134.329
1 900 10= 000	1 010 105 000	445 400 000	400 PO4 027	4 602 065 000	4 700 604 059
1.809.125.000	1.919.425.990 1.910.699.671	115.160.000	128.824.037	1.693.965.000	1.790.601.953 1.910.699.671
71.486.800		»	n	71.486.800	
440.000.000	441.500.000	30.000.000	31.500.000 »	410.000.000	410.000.000
2.561.290.000	2.558.741.269	>	n	2.561.290.000	2.558.741.269
474.415.000	367.181. 7 16	n))	474.415.000	367.181.716
6.330.000	6.145.662	»	ъ	6.330.000	6.145.662
2.612.800.000	2.643.947.046	21.340.000	40.425.373	2.591.460.000	2.603.521.673
4.637.467.000	5.763.680.468	261.808.000	285.912 .1 41	4.375.659.000	5.477.768.327
2.093.615.000	2.069.808.903	80.930.000	92.627.520	2.012.685.000	1.977.181.383
65.992.000	65.660.657	2.553.000	2.633.000	63.439.000	63.027.657
2.596.000.000	2.535.469.900	9.000.000	92.054.000	2.587.000.000	2.443.415.900
5.000	4.871	4.500	4.500	500	371
120.905.952 31.775.000	104.706.512 7.951.750	» 6.775.000	» 7.926.750	120.905.95 2 25.000.000	104.706.512 25.000
17.521.206.752	20.394.924.415	527.570.500	681.907.321	16.993.636.252	19.713.017.094
89.353.826.897	101.310.302.421	7.093.100.462	9.758.902.003	82.260.726.435	190.432.094.455

désignation des valrurs.		VALEURS EN 1 au 31 déce évaluées au p	mbre 1958,	EMPLOIS DE FONDS EN 1959.	
		Quotité ou Valeur nominale.	Cout,	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	,		•		
Report. —	Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses	67.545. 292 .385	73.095.206.411	21.808.534.512	28.215.096.010
	Rentes 5 0/0 1920 amortissables	40.331.900	873.906.201	3.621.250	141.538.031
	3,5 0/0 1952 amortissables	2,986,297,300	75.271.548.184	700.000	139.133.344
	Obligations du Trésor 4,5 0/0 1933	97.393.000	97.132.577	200.000	2,563.354
	— — 4 0/0 amortis- sables 1934.	646.252.000	538.084.525		α
	- 4,5 0/0 1935	010.202.000	000,001,020	-	•
	(Défense na-	045 440 000	904 000 050		4 550 000
	tionale) — à 2, 4, 6 ou	215.779.000	204.990.050	»	1.440.000
	- a 2, 4, 6 ou 8 ans 1952	8.067.310.000	8.063.790.448	35.080.000	39.731.462
	Bons d'épargne à cinq ans	2.500.030.000	2.475.030.000	3	»
	Bons d'équipements industriel et agri- cole 5 0/0 1956	4.400.000.000	4.400.000.000	169.720.000	201.2 50.804
	Obligations du Trésor 3,5 0/0 1944	»	>	»	D
	Bons de la Caisse nationale de Crédit agricole	,	'	»	,
	Obligations des Postes et Télégraphes.	491.783.000	473.067.974	355,515,000	336.547.041
	- de la Caisse autonome de				
	gestion des Bons de la Défense nationaie	2.693.979.000	2.665.573.711	»	81
Fonds	Emprunt de reconstitution garanti par l'Etat.	8.875.390.000	7.251.078.940	4.690.000	5.166.759
provenant des	Obligations et Bons du Crédit national garantis par l'Etat Emprunts de divers établissements	12.537.410.000	12.537.410.000	73.260.000	98.753.108
Caisses	publics à caractère industriel et				
d'épargne.	commercial	18.569.431.000	17.831.791.555	2.642.870.000	2.673.648.637
	Obligations et Bons du Crédit national		4.315.991.244	251.700.000	194.824.956
	de diverses Cles de Chemins de fer garanties par l'Etat de di-	4.196.047.500	3.775.181.27 3	605.000	43.915.966
	verses Cies de navigation de sociétés garanties par	1.727.280.000	1.727.280.000	»	Þ
	l'Etat du Crédit foncier de	8.263.620.000	8.051.507.831	1,890.000	4.278.532
	France	25.529.461.500	25.319.957.149	4.566.535.000	4.588.175.662
	- de la Ville de Paris	186.304.000	173.928.080	198.000	711.500
	- et Bons de départements et villes	357.630.000	352.703.074	197.981.000	215.592.611
	Emprunts de pays d'outre-mer	450.755.000	403.039.908	4.349.000	»
	— garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer	51.644.500	48.327.551	10.311.000	5.947.639
	Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées.	106 659 010			3.051.934
	Actions de sociétés françaises	198.658.919 2.049.435.694	151.751.226 2.292.247.731	730.000 464.785.500	500.978.005
	Obligations de sociétés françaises	7.056.310.580	6.989.886.460	79.109.000	101.044.998
[Actions de sociétés étrangères	82.281.624	91.324.441	D	>
	Fonds d'Etat et obligations étrangers.	18.810.975	1.903.159)	4.117.995
		116.855.301.492	186.378.433.112	8.863.849.750	9.302.412.419
	II. — Total des emplois en rentes sur l'Etat et valeurs diverses		259.473.639.523	30.672.384.262	37.517.508.429

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1959.		VALBURS EN PORTEFBUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.	
Quotité on Valeur nominale.	Cout,	Quotité ou Valeur nominale.	Coat.	Quotité ou Valeur nominale.	Coat.
francs	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
89.353.826.897	101.310.302.421	7.093.100.462	9.758.902.003	82.260.726.435	190.432.094.455
43.953.150	1.015.444.052	6.000.000	182,411.752	37.953.150	833.032.300
2.986.997.300	75.410.681.528	35.000.000	1.001.490.000	2.951.997.300	74.409.191.528
97.593.000	99.695.931	7.026.000	9.370.205	90.567.000	90.325.727
646.252.000	538.084.525)	»	646.252.000	538.084.525
215.779.000	206.430.050	28.800.000	28.800.000	186.979.000	177.630.050
8.102.390.000	8.103.521.910	»	1.658.561	8.102.390.000	8.101.863.349
2.500.030.000	2.475.030.000	" D))	2.500.030.000	2.475.030.000
4.569.7 20.000	4.601.210.804	392.000.000	414.264.070	4.177.720.000	4.186.986.734
n	D D	»	n	D C	n
D	D	»	D	n	D
847.298.000	809.615.015	5.000	10.894.703	847.293.000	798.720.312
2.693.979.000	2.665.573.792	9.000	9.000	2.693.970.000	2.665.564.792
8.880.080.000	7.256.245.699	4.130.009	4.046.704	8.875.950.000	7.252.198.995
12.610.670.000	12.636.163.108	736.680.000	758.768.719	11.873,990,000	11.877.394.389
21.212.301.000	20.505.440.192	617.996.000	633.847.638	20.594.305.000	19.871.592.554
4.817.375.000	4.510.816.200	137.305.000	149.660.369	4.680.070.000	4.361.155.831
4.196.652.500		131.985.000	153.742.977		
	3.819.097.239			4.064.667.500	3.665.354.262
1.727.280.000	1.727.280.000	60.610.000	60.610.000	1.666.670.000	1.666.670.000
8.265.510.000	8.055.786.363	348.360.000	348.423.430	7.917.150.000	7.707.362.933
30.095.996.500 186.502.000	29.908.132.811 174.639.580	842.241.000 3.340.000	857.211.570 3.646.692	29.253.755.500 183.162.000	29.050.921.241 170.992.888
555.611.000	568.295.685	19.537.000	26.615.576	536.074.000	541.680.109
455.104.000	403.039.908	£4.349.000	20.013.570	450.755.000	403.039.908
61.955.500	54.275.190	22.094.000	17.303.024	39.861.500	36.972.166
199.388.919	154.803.160	12.375.751	12.382.614	187.013.168	142.420.546
2.514.221.194	2.793.225.736	147.953.694	75.852.202	2.366.267.500	2.717.373.534
7.135.419.580	7.090.931.458	463.746.265	491.771.813	6.671.673.315	6.599.159.645
82.281.624	91.324.441	D	D	82.281.624	91.324.441
18.810.975	6.021.154	6.145.210	5.969,457	12.665.765	51.697
125.719.151.242	195.680.845.531	4.027.687.920	5.248.751.076	121.691.463.322	190.432.094.455
215.072.978.139	206.991.147.952	11.120.788.382	15.007.653.079	203.952.189.757	281.983.494.873

D	ÉSIGNATION DES VALEURS.	au 31 déce	VALRURS EN PORTRFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.		ONDS EN 1959.
·		Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	III. — Prêts.				
	Obligations du Trésor représentatives de semestrialités terminables en 1971 émises en échange d'obligations	·			
	de l'emprunt extérieur 4 0/0 1939	ŭ	531.970.061	»	>
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (loi du 11 octobre 1940).	r e	1.053.747.162	,	>
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Avances à moyen terme et à long terme pour travaux d'équipement rural. — Décret-loi du 17 juin 1938)	3	13.215.347	»	33
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Electrification des cam- pagnes. — Loi du 2 août 1923)	æ	10.933.695	n)
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Prêts à long terme à l'agriculture. — Loi du 4 août 1929).)	11.278.250	»	· " "
Dépôts et Consigna-	Annuités délivrées en payement d'in- demnités de dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920, art. 152)	.	1.705.679	»	D
tions.	Annuités de diverses sociétés fran- çaises garanties par l'Etat	D	3 0	»	1.500.000.000
	Obligations du Trésor représentatives de semestrialités terminables en 1975))	664,808.602	,	>
	Prêts aux départements, communes et établissements publics	3	65.155.409.777	»	n
	Annuités en recouvrement, sur prêts aux départements, communes et établissements publics	y	9,187.564	»	15.574.000
	Prêts sur obligations aux départe- ments, communes, colonies et éta- blissements publics	»	8.972.059	3 0	7
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009	1)	3.417.438.732	»)
	Prêts à divers	D	2.358.737.870	»	2.828.924.669
	Prêts aux sociétés immobilières)	48.485.496.506	,	19.704.447.000
		n	121.722.901.304	»	24.048.945.669
Fonds provenant des Sociétés mutualistes	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009	•	287.986.410		D
		»	287.986.410	,)
A	reporter Prêts		122.010.887.714		24.048.945.669

BNSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1959.		VALBURS BN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coat.	Quotité ou Valeur nominale.	Coat	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
				·	
. >	531.970.061	n	31.197.429	»	500.772.632
25	1.053.747.162	D	85.717.090	D	968.030.072
	13.215.347).	1.387.900	p	11.827.447
ŭ	10.933.695	»	1.148.276	D	9.785.419
υ	11.278.250	· ·	1.184.462	,	10.093.788
D	1.705.679	D	536.471	D	1.169.208
n	1.500.000.000	n	D	•	1.500.000.000
»	664.808.602	»	31.073.917	»	633.734.685
n	65.155.409.777	D	2.486.334.791	n	62.669.074.986
a	24.761.561	'n	24.761.564	D.	
•	8.972.059	D	594.039	n	8.378.020
»	3.417.438.732	n	19.436.532	,	3.398.002.200
	5.187.662.539	ъ	1.033.073.096	'n	4.154 589.443
D	68.189.943.506	n	875.111.126	ν	67.314.832.380
n	145.771.846.973	ν	4.591.556.693)	141.180.290.280
,	287.986.410	D	1.637.910	,	286.348.500
Ŋ	287.986.410	0	1.637.910	n	286.348.500
	146.059.833.383		4.593.194.603		141,466,638,780

DESIGNATION DES VALEURS.		VALEURS BN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1959.	
		Quotité ou Vaieur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Cent.
		francs	francs.	francs.	francs.
Re	port. — Prêts		122.010.887.714		24.048.945.669
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Habitations à hon mar- ché. — Crédit immobilier et loyers moyens. — Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928)	Ď.	3.583.790.579))	v
Fonds de réserve	Annuités mobilisées du Fonds natio- nal pour le développement des add. dans les communes rurales (Décret du 1 ^{er} octobre 1954)	»	879.089.887	,	3
et de garantie	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009		883.158.324	•	מ
des Caisses	Prets aux départements, communes et établissements publics	מ	5.710.680.091	ø	3.087.266. 055
d'épargne.	Obligations du Trésor représentative d'annuités H. L. M. améliorées (Loi du 28 juin 1930, art. 5)	'n	18.534.837	b	19
	Avances aux Caisses d'épargne (Loi du 20 juillet 1895, art. 6)	¥	1.933.924	»	13
		n	11.077.187.642	»	3.087.266.055
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Habitations à loyer mo déré. — Crédit immobilier et loyers moyens. — Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928)	n	247.695.240.761	, B	40.003.098.875
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Electrification des cam- pagnes. — Loi du 2 août 1923)	· n	1.990.126	»	מ
Fonds provenant	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Prêts aux communes rurales. — Loi du 30 décembre 1928, art. 142)	Ŋ	159.989	D	ש
des Caisses d épargne.	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Habitations à loyer mo- déré améliorées. — Loi du 28 juin 1930, art. 5)		17.272.508	»	n
	Obligations du Trésor représentatives de semestrialités terminables en 1975	»	6.327.161.594	D	D
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009	ъ	41.047.662.972	u	ıs
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 1969	n	1.345.886.914	n	
	Annuités de diverses sociétés fran- çaises	ħ	»	»	300.000.000
Are	porter. — Prêts.— Fonds provenant des Caisses d'épargue		296.435.374.864		40.303.098.875
Ar	eporter. — Prèts		133.088.075.356		27.136.211.724

BNSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coùt.	Quotité ou Valeur nominale.	Cout.	Quotité ou Valcur nominale.	Coût.
francs.	france.	francs.	francs.	francs.	francs.
	146.059.833.883		4.593.194.603		141.466.638 780
»	3.583.790.579	D	119.527.351	V	3.464.263.228
»	879.089.887	ь	27.383.699	, n	851.706 188
>	883.158.324	ν	5.022.924	в	878.135.400
Þ	8.797.946.146	»	494.025.028	ν	8.303.921.118
n	18.534.837	,	6.978.949	n	11.555.888
, »	1.933.924	Þ	153.763	n	1.780.161
,	14.164.453.697	p	653.091.714	»	13.511.361.983
»	287.698.339.636	ь	6.417.509.978	В	281.280.829.658
b	1.990.126	ø	971.172	3 0 .	1.018.954
•	159.989	b	67.422	»	92.567
;	17.272.508	u	7.954.471	V	9.318.037
79	6.327.161.594	1)	294 855.233	"	6 032.306.361
n	41.047.662.972		233.456.772	מ	40.814.206.200
'n	1.345.886.914	,	93.260.617	p	1.252.626.297
n ·	300.000.000	»	D	D	300.000.000
	3 36.738.473.739	-	7.048.075.665		355.621.836.207
	160.224.287.080		5.246.286.317		154.978.000.763

désignation des Valeurs			PORTEFEUILLE mbre 1958, rix de revient.	EMPLOIS DE FONDS EN 1959.	
		Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
		francs.	francs.	francs.	francs.
Re	port. — Prêts		133.088.075.356		27.136.211.724
Re	port. — Prêts. — Fonds provenant des Caisses d'épargne		296.435.374.864	:	40.303.098.875
	Annuités mobilisées du Fonds national pour le développement des adduc- tions d'eau dans les communes ru-		230.430.374.004		10.000.000.070
	rales (décret du 1er octobre 1954)	»	5.125.546.000	»	»
Fonds provenant des	Recouvrements sur prêts aux dépar- tements, communes, établisse- ments publics	D.	»	»	4.643.372
Caisses d'épargne. (Suite.)	Prêts sur obligations aux départe- ments, communes, colonies et éta- blissements publics	ď	187.535.687.578	D	74.515.706.126
(5	Prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950)	»	356.038.005.521	D	80.037.654.611
	Prêts à diverses sociétés françaises garantis par l'Etat	D	8.078.969.199	»	70
		»	×53.213.583.162	n	194.861.102.984
III.	— Total des emplois en prêta	D	986.301.658.518	33	221.997.314.708
IV. — Pa	urticipations dans des Sociétés piviles d'étude et d'équipement.))	1.500.000	ъ	95.780.000
v	Placements immobiliers.	*		,	
Dépôts ot	Participations dans les sociétés immobilières (sociétés civiles). Participations dans les sociétés	D	21.569.283.000	»	5.293 .541.450
Consignation	immobilières (sociétés commer- ciales)	»	2.294.422.590	D	7.029.954.144
	Immeubles de rapport)	6.661.092.969	»	3.523.096.807
v	- Total des Placements immobiliers	»	30.524.798.559	»	15.846.592.401
VI. — Immeubles de la Direction géné- rale et de ses succursales		"	63.447.534	y))
	RÉCAPITULATION				
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme		>	343.076.281.445	»	7.321.772.166.998
8	tes sur l'Etat et valeurs diverses	184.400.593.877	259.473.639.523	30.672.384.262	37.517.508.429
	tsticipations dans des Sociétés civiles	D	986.301.658 518	>>	221.997.314.708
ď	étude et d'équipement	»	1.500 000	n	95.780.000 15.846.592.401
IF.	rements immobiliers neubles de la Direction générale et de ses	э	30.524.798.559))	15.840.582.401
	iccursales	»	63.447.534)))
	,	184.400.593.877	1.619.441.325.579	30.672.384.262	7.597.229.362.536

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nomizale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coùt.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
	160.224.287.080		5.246.286.317		154.978.000.763
	336.738. 47 3.739		7.048.075.665		355.621.836.207
•	5.125.546. 00 0	ע	146.997.224	ŭ	4.978.548.776
,	4.643.372	α	4.643.372	. n	מ
,	262.051.393.704	ש	6.793.137.151	v	255 258.256.553
	436.075.660.132	ъ	11.568.487.713	5	424.507.172.419
v	8.078.969.199	. n	370.097.008	n	7.708.872.191
n	1.048.074.686.146	υ	25.931.438.133	D	1.022.143.248.013
D	1.208.298.973.225	"	31.177.724.450	D	1.177.121.248.776
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	97.2*0.000)))	n	97.280.000
ď	26.862 821.450	D	44.810.450	n	26.818.014.000
p	9.324.376.734		12.455.470	»	9.311.921.264
•	10.184.189.776	,	234.394.088	υ	9.949.795.688
»	46,371,390,960	n	291.660.008	n	46.079.730.952
D	63.447.534	,	ď	n	63.447.534
215,072,978,139	7.661.848.448.443 296.991.147.952 1.208.298.973.226	11.120.788.382	7.289.220.059.124 15.007.653.079 31.177.724.450	203.95 2 .189.757	375.628.389.319 281.983.494.873 1.177.121.248.776
» »	97.280.000 46.371.390.960	D	291.660.008	,	97.280.000 46.079.730.952
		•		ď	
945 070 070 400	63.447.534	D	, <u> </u>	"	63.447.534
215.072.978.139	9.216.670.688.115	11.120.788.382	7.335.697.096,661	203.952.189.757	1.880.973.591.454

CAISSES D'ÉPARGNE

B!LAN au 31 décembre 1958. — Opérations de

THE METALLINESS OF THE PROPERTY AND ADMINISTRATION OF PROPERTY AND ADMINISTRATION OF THE PROPERTY ADMINISTRATION OF THE PROPERTY AND ADMINISTRATION OF THE PROPERTY AND ADMINISTRATION OF THE PROPERTY AND ADMINISTRATION OF THE P				
DÉSIGNATION DES COMPTES.		SITUATION AU	SITUATION AU 1et JANVIER 1959.	
		francs.	francs.	
Comptes courants ordinaires au	Trésor et à la Banque de France	2.291.643.319	Þ	
Bons du Trésor et valeurs à cour	t terme	205,839.625.000	10	
Rentes sur l'Etat et valeurs dive	erses	186.378.433.112	10	
Prêts		853.213.583.162	19	
. (Paris	»	147.416.072.934	
Caisses d'épargne ordinaires.	Départements	b	1.083.565.089.448	
	Territoires autres que la Métropole	n	22.429.017.826	
Caisses d'épargne, l/c de chèques	émis pour le règlement de transferts et opérations réciproques.	34.291.083	o	
Caisses d'épargne : opérations re	estant à constater au compte courant	12.219 .587.319	»	
Intérèts des bons du Trésor affér	ents à la deuxième année d'échéance	>	3.007.832.787	
	ons pour le payement des ristournes sur prêts consentis sur leur	D .	3.559.150.000	
	Totaux	1.259.977.162.995	1.259.977.162.995	

ORDINAIRES.
l'année 1959. — Bilan au 31 décembre 1959.

	OPÉRATIONS DE L'ANNÉR 1959.				DÉCEMBRE 1959.
Crédit.	Débit.	Excédent de crédit.	Excédent de débit.	Actif.	Pa-sif.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
952,365,269,968	953.502.719.214	»	1.137.449.246	3.429.092.565	»
594.170.405.000	643.000.450.000	D	48.830 045.000	254.669.670.000	»
5.248.751.076	9.302.412.419	2.741.216.467	6.794.877.810	190.432.094.455	n
25.931.438.133	194.861.102.984	1.147.659.919	170 077.324.770	1.022.143.248.013	· 20
31,192,293,489	1.629.226.531	29.563.066 958	»	,	176.979.139.892
284.164.820.122	87.772.716.862	196.392.103.260	»	,	1.279.957.192.708
4.625.758.855	2.357.280.139	2.268.478.716	>	»	24.697.496.542
1.764.216.752	1.756.270.237	7.946.515	B	26,344,568	,
376.924.818.308	381.521.705.706	•	4.596.917.398	16 816.334.717	a a
5.647.455.267	7.017.132.878	b	4.369.677.611	D	1.638.155.176
4.342.124.018	3.656.271.018	685.850.000		,	4.245.000.000
2.286.377,347.988	2.286.377.317.988	232.806.321.835	232.806.321.835	1,487,516,984,318	1.487.516.984.318

Caisses d'épargne ordinaires.

Situation au 31 décembre 1959 du portefeuille constitué au moyen des fonds des Caisses d'épargne ordinaires.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR PORTÉE au bilan.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1959 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	francs.	francs.	francs.
Bons du Trésor	6.828,988.450	194.669.670.000	194.669.670.000
Effets représentatifs de crédit à moyen terme	2.400.000.000	60.000.000.000	60.000.000.000
Rente 5 0/0 1920-1950 amortissable	37.953.150	833.032.300	1.008.794.727
— 3,50 0/0 1952 amortissable	2.951.997.300	74 469,191,528	89,740,747,920
Obligations du Trésor 4,50 0/0 1933-1948	4.075.515	90.325.726	127.699.470
4 0/0 1934 amortissables	25.850.030	538.084.525	775. 5 02.400
— 4,50 0/0 1935 (Défense nationale).	8.414.055	177.630.050	177.630 .050
— — 1952 à 2, 4, 6 ou 8 ans	405,119.500	8,401,863.349	8.823.502.710
Bons d'épargne à 5 ans	75,000.900	2.475.030.000	2.475.030.000
Bons d'Equipement industriel et agricole 5 0/0 1956	208.886.000	4.186 986.734	4.679.046.400
Obligations des Postes, Télégraphes, Téléphones	35,669,270	798.720.312	825.366.200
— de la Caisse autonome d'amortissement	109.741.225	2.665.564.792	2.342.129.095
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat	439.418.049	7.252.198.995	8.518.908.770
Obligations et bons du Crédit national garantis par l'Etat	210.749.900	4.361.155.831	4.356.963.325
Obligations et bons du Crédit national	611.618 825	11.877.394.389	11.882.319.680
Emprunts de divers établissements publics à caractère			
industriel et commercial	1.049 456.465	19.871.592.554	21.620.168.198
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer.	206.711.218	3.665 354.262	4.092.043.611
— garanties par l'Etat de diverses Compagnies de navigation	91.666.850	1 666,670.000	1.666.670.000
- du Crédit foncier de France	1,459,673,321	29.050.921.241	29.051.567.930
— de la ville de Paris	6.571.375	170.992.888	148.582.452
- et bons de départements et villes	28.205 .430	541.680.109	544.334.450
Emprunts des pays d'outre-mer	16.381.375	403.039.908	448.909.885
A reporter	17.212.148.253	427.807.099.493	447.975.557.273

DÉSIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR PORTÉE au bilan.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1959 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	francs.	francs.	francs.
Reports	47.212.148.253	427.807.099.493	447.975.557.273
Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre- mer	1.744.445	36,972,166	34,743.913
Titres remis en échange d'actions et de parts de		33.0.2.2.2	
sociétés nationalisées	10.540.607	142,420.546	199.976.495
Obligations de sociétés garanties par l'Etat	434.880.250	7.707.362.933	7.720.703.617
de sociétés françaises	391.742.013	6.599.159.645	7.088.792.285
Actions de sociétés françaises	211.393.493	2.717.373.534	12.336.537.075
- de sociétés étrangères	30.100.608	91.324.441	1.219.745.340
Fonds d'Etat et obligations étrangers	633.288	51.697	51.697
Obligations du Trésor terminables en 1969	65,389,193	1.252.626.297	1.252.626.297
— — en 2009	1.755.007.232	40.814.206.200	40.814.206.200
Semestrialités du Trésor 1945-1975	180,989,206	6.032 306.261	6.032 306.361
Obligations du Trésor représentatives d'annuités, savoir: Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928			
(H.L.MCrédit Immobilier-Loyers modérés) Loi du 2 août 1923 (électrification des campagnes).	15.566.312.876	281.280.829.658	281,280,829,658 1,018,954
Loi du 30 décembre 1928, article 142 (prêts aux	50.132	1.018.954	1.010,534
communes rurales)	4.556	92.567	92.567
Loi du 26 juin 1930, article 5 (H.L.M. améliorées).	458.448	9,318,037	9.318.037
Annuités de diverses sociétés françaises	16.500.000	300.000.000	300.000.000
Annuités mobilisées du Fonds national pour le déve- loppement des adductions d'eau dans les communes rurales (décret du 1er octobre 1954)	273.820.181	4.978.548.776	4.978.548.776
Prêts sur obligations aux départemen:s, communes, établissements publics	14.294.462.367	255,258,256,553	255.258.256.553
Prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950)	23.758.655.443	424.261.704.332	424.261.7 4.332
Prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950) (adduction d'eau, décret du 1er octobre 1954)	13.500.744	245.468.087	245,468,087
Prêts à diverses sociétés françaises garantis par l'Etat.			
a diverses societes françaises garantis par l'Etat	423 987.970	7,708,872,191	7.708.872.191
Totaux	74 643.301.305	1,467,245.012,468	1.498.719.355,708

FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE

BILAN au 31 décembre 1958. — Opérations de

d é signation de s comptes.	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1958.	
	Actif.	Passif.
	francs.	francs.
Comptes courants au Trésor et à la Banque de France	2.251.970.159	•
Bons du Trésor et valeurs à court terme	6.410.000.000	»
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	14.097.570.286	b
Prêts	11.077.187.642	ď
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne	n	33,637.168.712
Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance	,	199.559.375
Totaux	33,836.728.087	33.836.728.087

⁽¹⁾ Y compris 200.000 francs d'opération d'ordre (Recette imputée à tort au Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne alors

DES CAISSES D'ÉPARGNE

l'année 1959. — Bilan au 31 décembre 1959.

	(PÉRATIONS DE L'	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1959.			
Crédit.	Débit.	Excédent de crédit.	Excédent de débit.	Actif.	Passif.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
21.542.335.487	23.229.032.345	»	1.686.696.858	3.938.667.017	»
9.710.000.000	4.710.000.000	5.000.000.000	n	1.410.000.000	D
681.907.321	6.297.354.129	32.582.489	5.648.029.297	19. 713.01 7.094	»
653.091.714	3.087.266.055	159.066.686	2.593.241.027	13.511.361.983	»
(1) 11.873.276.794	(1) 6.945.140.037	4.928.136.757	»	· p	38.565.305,469
164.537.500	356.356.250	و	191.818.75 0	ν .	7.740.625
44.625.148.816	44.625.148.816	10.119.785.932	10.119.785.932	38.573.046.094	38.573.046.094

qu'elle concernait les Sociétés mutualistes, 1/c de dépôts).

FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE DES CAISSES D'ÉPARGNE

Situation du portefeuille au 31 décembre 1959.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR PORTÉE au bilan.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1959 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	francs.	francs.	francs.
Bons du Trésor à 2 ans	49.350.000	1.410.000.000	1.410.000.000
Rente 3,50 0/0 1952	71.486.800	1.910.699.671	2.173.198.720
Emprunt national 5 0/0 1956	84.698.250	1.790.601.953	2.293.628.610
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956	20.500.000	410.000.000	459.200.000
Obligations du Trésor à 2, 4, 6 ou 8 ans	128.064.500	2.558.741.269	2 789.244.810
Obligations de la Caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale	18.973.600	367.181.716	403.727.165
Obligations de l'Union des groupements de sinistrés de la guerre 1914-1918	253.200	6.145.662	5.994.510
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer.	156.2 56.577	2,603,521,673	2.716.003.440
Emprunts de divers Etablissements publics à caractère industriel et commercial	188.213.675	5.477.768.327	5.993.514.372
Obligations du Crédit foncier de France	117 376.650	1.977.181.383	2.047.931.610
Obligations de la Ville de Paris	3 625 820	63.027.657	67.579.020
Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer.	15	371	505
Emprunts unifiés des collectivités locales	144.220.000	2.443.415.900	2.484.065.000
Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées	9.057 708	104.706.512	139.650.960
Fonds d'Etat et obligations étrangers	119.538	25.000	16.250.000
Obligations du Trésor représentatives d'annuités savoir :			
Lois du 15 décembre 1922 et du 13 juillet 1928 (H.L.MG.IL.M.)	192,661.816 559,012	3.464.263.228 41.555.888	3.464.263.228 41.555,888
Loi du 28 juin 1930 (H.L.M. améliorées)	009,012	11,000.000	11,000,000
Obligations du Trésor représentatives d'annuités termi- nables en 2009	37.759.744	878.135.400	878.135.400
Prêts adduction d'eau, décret du 1er octobre 1954	46.843.841	851.706.188	851.706.188
Prêts aux départements, communes, établissements			
publics	456.715.661	8.303.921.118	8.303.921.118
Avances aux Caisses d'épargne	»	1.780.161	1.780.161
Totaux	1.726.739.407	34.634.379.077	36.511.350.705

ÉPARGNE-CONSTRUCTION

Bilan au 31 décembre 1958. — Opérations de l'année 1959. — Bilan au 31 décembre 1959.

1	SIFUATION au 31 décembre 1958.		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1959.				SITUATION au 31 décembre 1959.	
Actif.	Passif.	Crédit.	Débit.	Excédent de crédit.	Excédent de débit.	Actif.	Passif.	
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
	I. — Epar	gne-Constr	uction.					
93.166.068	»	424.341.863	233.514.612	190.827.251	»	»	97.661.183	
610.000.000	ď	110.000.000	110.000.000	»	»	610.000.000	»	
»	347.284.603	47.768.506	135.990.732	b	88.222.226	»	259.062.377	
ν	350.631.465	61.980.341	167.340.359	»	105.360.018	»	245.271.447	
»	»	6.442.593	187.600	6.254.993	»	, »	6.254.993	
»	5.250.000	1.750.000	5.250.000	»	3.500.000	· »	1.750.000	
703.166.068	703.166.068	652.283.303	652.283.303	197.082.244	197.0 8 2.244	610.000.000	610.000.000	
II. — Fond	ls de réser	ve de l'Epar	gne-Constri	action.	•	•		
» ·	16.202.976	29.210.158	27.026.148	2.184.010	»	,	18.386.986	
16.202.976) »	27.026.148	29.210.458	»	2.184.010	18.386.986	»	
16.202.976))	29.213.797	29.213.797	»))	»	18.386.986	
	Actif. francs. 93.166.068 610.000.000 "" " 703.166.068 II. — Fonce 16.202.976	au 31 décembre 1958. Actif. Passif. francs. I. — Epar 93.166.068	Actif. Passif. Crédit.	Actif. Passif. Crédit. Débit.	Actif.	Actif.	Actif. Passif. Crédit. Débit. Excédent de crédit. de débit. Actif. francs. francs. francs. francs. francs. francs. francs. francs. 3.166.068	

⁽¹⁾ La différence entre le chiffre des bonifications payées en 1959 : 29.210.158 francs et les chiffres du présent état 29.213.797 francs provient de bonifications payées à tort, et remboursées, d'ensemble 3,639 francs, figurant au débit et au crédit du compte d'avances pour le remboursement des bonifications.

ÉPARGNE -

Mouvements du portefeuille

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN 1 2 au 31 déce	PORTEFEUILLE mbre 1958.	EMPLOI DE FONDS de 1959.		
	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coùt.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
Bons du Trésor	ð	610.000.000))	110.000.000	

CONSTRUCTION

pendant l'année 1959.

ENSEMBLE.			URSEMENTS ds en 1959.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		
Valeur nominale.	Cout.	Valeur nominale.	Cout.	Valeur nominale.	Coût.	
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
ъ ,	720.000.000	ŭ	110,000,600	ŭ	610.000.000	

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE

SECTION GÉNÉRALE. - A. Sous-Section Capitalisation

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

RECETT	ES	•
Recettes sur opérations d'assurance:	21.505.771.250 fr.	
Transfert (Incorporation de la C. N. A. A.)	1.817.975.502 »	
Revenus du portefeuille	7.621.835.512 »	
Intérêts des fonds en compte-courant	92.826.236	
Remboursements et amortissements de valeurs	20.752.088.051 »	
Recettes aux comptes d'attente ouverts à		•
diverses sociétés ou institutions	3.095.242.673 »	
Régularisations	102.183.916	
Recettes diverses	74.467.030 »	
Total des recettes de l'année	55.062.390.170 fr.	55.062.390.170 fr.
Solde disponible au 31 décembre 1958		1 520.550.673 »
Ensemble		56.582.940.843 fr.
DÉPENS	ES	
Dépenses sur opérations d'assurances	10.475.262.143 fr.	
Transfert (Incorporation de la C. N. A. A.)	1.797.152.718 *	
Achats de valeurs	38.197.615.652 »	
Frais administratifs	1.241.961.704 >	
Honoraires médicaux	42.302.057 »	
Prorata d'intérêts courus à la date d'achat des valeurs	563.219. 12 9 »	
Dépenses aux comptes d'attente ouverts à		
diverses sociétés ou institutions	2.324.980.277 »	
Intérêts débiteurs du compte courant-général.	2.330.617 »	
Régularisations	108.002.183 »	
Intérêts sur reprises de valeurs	28.664.368	
Dépenses diverses.	88.001.250 »	
Total des dépenses de l'année	54.869.492.098 fr.	54.869.492.098 »
Solde au 31 décembre 1959	-	1.713.448.745 fr.

CAISSE NATIONALE

SECTION GÉNÉRALE. — A. Sous-

Mouvement

		PORTEFEUILLE embre 1958.	INCORPORATION de la Caiss d'assurance en	EMPLOIS	
DÉSIGNATION DES VALEURS.	Valeur nominale ou montant des centes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Valeurs à court terme.	·			A	SSURANCES
Billets à ordre. — Office national de l'azote	500.000.000	500.000.000	,	,	500.000.000
Bons du Trésor à deux ans	1	10	346.000.000	346.000.000	
Motorry		500 000 000		240 050 000	
Totaux		500.000.000		346.000.000	
II. — Rentes sur l'État et valeurs diverses.					
Rente 5 0/0 1920 amortissable	8.091.000	138.488.048	103.200	1.610.028	»
Rente 3 1/2 0/0 1952-1958	,) .	3.850.000	104.631.801	•
Obligations Emprunt national 5 0/0	3.576.025.000	3.731.069.200	>		435.000.000
Obligations du Trésor	827.986.000	790.851.486	2.692,000	2.118.086	>
Bons d'équipement industriel et agricole 5 $0/0$	79,930,000	78.491 022	»	»	183.430.000
Bons 5 0/0 1957 à prime indexée	24.650.000	23.778.278	'n	»	»
Bons et obligations de la Caisse nationale de crédit agricole	5.200.000.000	5.126.000.000	23	»	500.000
Titres de la Caisse autonome de la reconstruc- tion		939.836	. 13))	n
Obligations de la Caisse autonome de la Défense nationale		24.771.687))))	»
Obligations des P.T.T. et de la Radio-télévision française		1.602.109.174))	n	15.500.000
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement	1.791.605.000	1.393.272.863	n		830.000
Emprunt extérieur 4 0/0 1939 amortissable	»	»	ν	3	695.000
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.	12.536.330.000	10.736.879.257	»	n	31.020.000
Obligations du Crédit national garanties	5.516.305.000	4.900.715.580	D	υ	210.000
Obligations du Crédit national non garanties	1.440.470.000	1.358.829.730	»	ν	328.890.000
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer et de navigation	11.455.031.000	9 753.405.378	97.576.000	92.709.077	5.146.350.000
A reporter		39.654.601.539	1	201.068.992	
	1		l	, .	

DE PRÉVOYANCE

SECTION CAPITALISATION.

du portefeuille.

DE FONDS 1959.	ENS	EMBLE	REMBOURSEME et amortisseme effectués	nts de valeurs		
Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
NON VALORIS	BABLES					
500.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000	500.000.000	500,000.000	500.000.000	500.000.000
»	34 6 .000.00 0	346.000.000	50.000.000	50.000.000	296.000.000	296.000.000
500.000.000		1.346.000.000		550.000.000		796.000.000
	,				·	
ъ	8,194.200	140.098.076	8.091.000	188.488.048	103.200	1.610.028
0	3.850.000	104.631.801	»	> ,	3.850.000	104.631.801
490.854.000	4.011.025.000	4.221.923.200	291.190.000	306.500.662	3.719.835.000	3.915.422.538
,	830.678,000	792,969,572	49.931.000	48.997.466	7 8 9 .747. 0 00	744.872.106
198.444.280	263.360.000	271.935.302	6.360.000	5.847.653	257.000.000	266.087.649
3	24.650.000	23.778.278	24,650.000	23,778,278	,	>
473.914	5.200.500.000	5.126.473.914	10	,	5 .200 .500.000	5.126.473.914
»	1.042.000	939.836	1.042.000	939.836	»	
•	24.542,000	24.771.687	,	· w	24.542.000	24.771.687
15.026.761	1.773.846.000	1.617.135.935	1.184.856.000	1,073,155.851	588,990.000	543,980.084
712.050	1.792.435.000	1.393.984.913	4.716.000	4.021.013	1.787.719.000	1.389.963.900
19.412.166	695.000	19.412.166	•	•	695.00 0	19.412.166
27.668.942	12.567.350.000	10.764.548.199	442.515.000	385.509.073	12.124.835.000	10,379.039.126
213.522	5.516.515.000	4.900.929.102	82.510.000	74.025.472	5.484.005.000	4,826.903.630
345.461.140	1.769.360.000	1,704.290.870	79,800.000	75.517.796	1.689.560.000	1.628.773.074
5.551.557.191	16.698.957.000	15.397.671.646	823. 23 0. 400	730.971.865	15,875,726,600	14.666.699.781
6.649.823.966		46.505.494.497		2,866.853,013	,	43.638.641.484
6.649.823.966		46.505.494.497		2,866.853,013		43.638.641.484

		PORTEFEUILLE mbre 1958.	INCORPORATION de la Caiss d'assurance en	EMPLOIS en	
DÉSIGNATION DES VALEURS.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses (suite et fin).		ı	ı	ASSU	RANCES NON
Report		39.654.601.539		201.068.992	
Titres remis en échange d'actions et parts de					
sociétés nationalisées		342.408.499		»	22 949.276
Obligations du Crédit Foncier de France		5.636.336.122		»	867.030.000
Obligations et bons de départements et villes.		2.058.292.546		υ	1.034.295.000
Emprunts unifiés des collectivités locales	2.619.190.000	2 445.094.168	i	×	2.364.050.000
Emprunts de pays d'outre-mer garantis		88.593.463	»	•	12.520.000
Emprunts de pays d'outre-mer non garantis		77.269	»	υ	3.060.000
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial	15.038.980.200°	(4.633.956.857	D D	D)	7 691 942 500
Obligations de sociétés françaises garanties	8.480.729.000	8.089.944.152	»	ע	3.040.000
Obligations de sociétés françaises non garanties	17.743.408.900	17.041.091.544	»	, a	10.743.747.500
Titres et obligations d'organismes européens		*			
et internationaux	ł	291.803.220	»	. »	»
Obligations étrangères	1	6.973.341	»	»	»
Actions de sociétés françaises	1	3.631.827.831	»	»	635.203.332
Actions de sociétés étrangères	*	56.723.277	»	»	»
Totaux		93.977.723.828		201.068.992	
III. — Prêts.					
Obligations du Trésor représentatives de semes- trialités		1.670.448.406	1) »	, and the second second
Titres d'annuités du Trésor terminables en 2009.		10.789.890.828		, ,	,
Avances au Trésor (Lois sociales)	, ,	158.426.631		, ,	,
Prêt à la Compagnie générale transatlantique		300.420.001		, ,	»
Prêts sur obligations de pays d'outre-mer	1	11.538.844]	b	,
Prêts aux départements et communes (obliga-	1			_	
tions et contrats)		14.510.916.385	, »	n	»
Prêts à divers	,	3.587.806.976	υ		Þ
Totaux		30.729.028.076		» .	
			1		

22,345,198 A19,588,998 364,753,697 A,941,763 A,104,858 414,597,235 360 891,500,109 6,783,320,000 6,527,836,231 386,500,000 369,370,115 6,396,820,000 6,158,153 1,036,344,040 3,196,804,000 3,094,636,586 153,865,000 147,441,741 3,042,939,000 2,947,22,14,084 2,214,084,534 4,983,240,000 4,659,178,702 93,700,000 88,306,853 4,889,540,000 4,570,31,500 11,356,153 107,731,500 99,949,616 22,094,000 18,704,360 85,637,500 81, 2,626,534 3,140,000 2,703,800 530,000 498,149 2,610,000 2,610,000 987,498 8,483,769,000 8,090,931,650 179,296,000 174,969,972 8,304,473,000 7,915, 10,685,976,138 28,487,156,400 27,727,067,682 766,173,400 757,911,702 27,720,983,000 26,969, 333,545,084 > A7,915,457 > 4,923,376,251 16,761,500 14,476,685 1,808,420,712 4,908,420,712 > 24,370,760 > 1,822,277,668,498 > 5,304,795,09	
Prix de revient. ou montant des rentes. francs. francs. </th <th></th>	
VALORISABLES (Suite et fin.) 6.649.823.966 22.345.198 A19.538.998 364.753.697 A.941.763 A.104.858 A14.597.235 360 891.500.109 6.783.320.000 6.527.836.231 386.500.000 369.370.115 6.396.820.000 6.158. 2.214.084,534 A.983.240.000 A.659.178.702 93.700.000 88.306.853 A.889.540.000 A.589.540.000 A.589.187.702 93.700.000 A98.149 2.610.000 2.703.800 530.000 A98.149 2.610.000 2.610.000 2.610.000 A98.149 A98.149 A98.483.769.000 B8.090.931.650 A99.498 B8.483.769.000 B8.090.931.650 A99.296.000 A99.496 A99.496 A99.496 A99.496 B8.096.2360 B61.933.316 B1.850.270.340 B8.096.972 B8.096.972 B8.096.972 B8.096.972 B8.096.972 B8.096.972 B8.096.973 B8.096.973 B8.096.973 B8.096.973 B8.096.973 B8.096.973 B8.096.974 B8.096.973 B8.096.974 B8.096.974 B8.096.975 B8.096.974 B8.096.975 B8.096.974 B8.096.975 B8.096.974 B8.096.974 B8.096.975 B8.096.974 B8.096.975	revient.
6.649.823.966 46.505.494.497 2.866.853.013 43.638. 22.345.198 419.538.998 364.753.697 4.941.763 4.104.858 414.597.235 360 891.500.109 6.783.320.000 6.527.836.231 386.500.000 369.370.115 6.396.820.000 6.158. 1.036.344.040 3.196.804.000 3.094.636.586 153.865.000 147.441.741 3.042.939.000 2.947. 2.214.084.534 4.983.240.000 4.659.178.702 93.700.000 88.306.853 4.889.540.000 4.857.500 11.356.153 107.731.500 99.949.616 22.094.000 18.704.360 85.637.500 81. 2 626.534 3.140.000 2.703.800 530.000 498.149 2.610.000 2. 987.498 3.483.769.000 25.457.381.898 880.652.360 861.933.316 21.850.270.340 24.595. 10.685.976.138 28.487.156.400 27.727.067.682 766.173.400 77.911.702 27.720.983.000 26.969. 393.545.084 30.000 30.92.685 30.402.637 30.402.637 30.402.637 30.402.637 30.402.637 30.402.635 30.402.635 3	ncs.
22.345.198 449.538.998 364.753.697 4.941.763 4.104.858 414.597.235 360 891.500.109 6.783.320.000 6.527.836.231 386.500.000 369.370.115 6.396.820.000 6.158. 1.036.344.040 3.196.804.000 3.094.636.586 153.865.000 147.441.741 3.042.939.000 2.947. 2.214.084.534 4.983.240.000 4.659.178.702 93.700.000 88.306.853 4.889.540.000 4.570. 11.356.153 107.731.500 99.949.616 22.094.000 18.704.360 85.637.500 81. 2 626.531 3.140.000 2.703.800 530.000 498.149 2.619.000 2.619.000 987.498 8.483.769.000 8.090.931.650 179.296.000 174.969.972 8.304.473.000 7.915. 10.685.976.138 28.487.156.400 27.727.067.682 766.173.400 757.911.702 27.720.983.000 26.969. 393.545.084 30.042.316 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337	
22.345.198 449.538.998 364.753.697 4.941.763 4.104.858 414.597.235 360 891.500.109 6.783.320.000 6.527.836.231 386.500.000 369.370.115 6.396.820.000 6.158. 1.036.344.040 3.196.804.000 3.094.636.586 153.865.000 147.441.741 3.042.939.000 2.947. 2.214.084.534 4.983.240.000 4.659.178.702 93.700.000 88.306.853 4.889.540.000 4.570. 11.356.153 107.731.500 99.949.616 22.094.000 18.704.360 85.637.500 81. 2 626.531 3.140.000 2.703.800 530.000 498.149 2.619.000 2.619.000 987.498 8.483.769.000 8.090.931.650 179.296.000 174.969.972 8.304.473.000 7.915. 10.685.976.138 28.487.156.400 27.727.067.682 766.173.400 757.911.702 27.720.983.000 26.969. 393.545.084 30.042.316 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337 30.042.337	t
891,500,409	641.484
891,500,109	e.c. 020
1.036.344.040 1.036.344.040 2.244.084.534 4.983.240.000 4.659.178.702 93.700.000 88.306.853 4.889.540.000 4.570.2244.084.534 11.356.153 107.731.500 99.949.616 22.094.000 18.704.360 85.637.500 81. 2.626.534 3.140.000 2.703.800 530.000 498.149 2.610.000 2. 10.823.425.041 93.700.000 498.149 2.610.000 2. 10.823.425.041 93.700.000 498.149 2.610.000 2. 10.823.425.041 987.498 8.483.769.000 8.090.931.650 179.296.000 174.969.972 8.304.473.000 7.915. 10.685.976.138 80.652.360 80.757.911.702 80.7720.983.000 26.969. 80.942.116 80.94	•
2.214,084 534 4.983.240.000 4.659.178.702 93.700.000 88.306.853 4.889.540.000 4.570. 11.356.153 107.731.500 99.949.616 22.094.000 18.704.360 85.637.500 81. 2 626.531 3.140.000 2.703.800 530.000 498.149 2.610.000 2. 10 823.425.041 22.730.922.700 25.457.381.898 880.652.360 861.933.316 21.850.270.340 24.595. 987.498 8.483.769.000 8.090.931.650 179.296.000 174.969.972 8.304.473.000 7.915. 10.685.976.138 28.487.156.400 27.727.067.682 766.173.400 757.911.702 27.720.983.000 26.969. 393.545.084 » 685.348.304 » » 224.327 » 47. 4.291.548.420 1.825.182.212 4.923.376.251 16.761.500 14.476.685 1.808.420.712 4.908. 24.370.760 » 1.670.448.406 » 83.404.839 » 1.22.972. 34.098.875.588 » 10.789.890.828 » 61.367.028 » 10.728. » 158.426.631	
11.356,153 107.731.500 99.949.616 22.094.000 18.704.360 85.637.500 81. 2 626,534 3.140.000 2.703.800 530.000 498.149 2.610.000 2. 10 823.425.041 22.730.922.700 25.457.381.898 880.652.360 861.933.316 21.850.270.340 24.595. 987.498 8.483.769.000 8.090.931.650 179.296.000 174.969.972 8.304.473.000 7.915. 10.685.976.138 28.487.156.400 27.727.067.682 766.173.400 757.911.702 27.720.983.000 26.969. 393.545.084 » 685.348.304 » » 224.327 » 47. 1.291.548.420 1.825.182.212 4.923.376.251 16.761.500 14.476.685 1.808.420.712 4.908. 24.370.760 » 91.094.037 » 5.304.795.091 122.972. 34.098.875.588 * 10.789.890.828 » 61.367.028 » 10.728. * * 158.426.631 » 183.404.839 * 1.587.	
2 626.531 3.140.000 2.703.800 530.000 498.149 2.619.000 2.619.000 10 823.425.041 22.730.922.700 25.457.381.898 880.652.360 861.933.316 21.850.270.340 24.595. 987.498 8.483.769.000 8.090.931.650 179.296.000 174.969.972 8.304.473.000 7.915. 10.685.976.138 28.487.156.400 27.727.067.682 766.173.400 757.911.702 27.720.983.000 26.969. 393.545.084 > 685.348.304 > > 224.327 > 47. 1.291.548.420 1.825.182.212 4.923.376.251 16.761.500 14.476.685 1.808.420.712 4.908. 24.370.760 > 91.094.637 > 5.304.795.091 122.972. 34.098.875.588 > 1.670.448.406 > 83.404.839 > 1.587. > 10.789.890.828 > 61.367.028 > 10.728. > 158.426.631 > 18.895.912 > 139.	245.256
10 823.425.041	205.651
987.498 8.483.769.000 8.090.931.650 179.296.000 174.969.972 8.304.473.000 7.915. 10.685.976.138 28.487.156.400 27.727.067.682 766.173.400 757.911.702 27.720.983.000 26.969. 393.545.084	2001001
10.685.976.138	448.582
393.545.084 » 685.348.304 » » 224.327 » 685.47.915.457 » 47.915.457 » 224.327 » 47.915.457 » 47.915.457 » 47.915.457 » 47.915.457 » 47.915.457 » 47.915.457 4.908.476.685 47.915.457 4.908.476.685 4.908.476.685 4.908.476.685 4.908.476.685 4.908.476.685 91.908.47	961.678
40.942.116 » 47.915.457 » 224.327 » 47. 1.291.548.420 1.825.182.212 4.923.376.251 16.761.500 14.476.685 1.808.420.712 4.908. 34.098.875.588 128.277.668.498 5.304.795.091 122.972. 1.587. 34.098.875.588 34.098.875.588 35.304.795.091 361.367.028	155.980
40.942.116 » 47.915.457 » 224.327 » 47. 1.291.548.420 1.825.182.212 4.923.376.251 16.761.500 14.476.685 1.808.420.712 4.908. 34.098.875.588 128.277.668.498 5.304.795.091 122.972. 1.587. 34.098.875.588 34.098.890.828 34.098.890.828 34.098.890.828 34.098.895.912 <td>348.304</td>	348.304
34.098.875.588 4.670.448.406 34.098.828 34.04.839	691.130
34.098.875.588 128.277.668.498 5.304.795.091 122.972. 1.670.448.406 2.77.668.498 1.670.448.406 3.780.890.828 3.780.890.828 3.780.890.828 3.780.890.828 3.895.912 3.895.912 3.895.912	899.566
3 1.670.448.406 3 83.404.839 3 1.587. 3 10.789.890.828 3 61.367.028 3 10.728. 3 158.426.631 3 18.895.912 3 139.	094.037
» 10.789.890.828 » 61.367.028 » 10.728. » 158.426.631 » 18.895.912 » 139.	873.317
» 10.789.890.828 » 61.367.028 » 10.728. » 158.426.631 » 18.895.912 » 139.	
» 158.426.631 » 18.895.912 » 139.	043.567
	523.800
1.000.000.000 » 1.000.000.000 » » 1.000.	530.719
1 1 1 1	000.000
» 11.538.844 » 596.727 » 10.	942.117
» 14.510.916 385 » 14.443.794.750 » 67.	121.635
868.550.000 » 4.456.356.976 » 135.592.159 » 4.320.	764.817
1.868.550.000 32.597.578.070 14 743.651.415 17.853.	926,655
	-

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		INCORPORATION de la Caiss d'assurance en	EMPLOIS en	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	-		_		ASSURANCE8
Obligations Emprunt national 5 0/0	2 59, 800 ,000	259.109.188	b	n	ø
Emprunt extérieur 4 0/0 1939 amortissable	»	,	»	ù	70.000
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer		498.771.640	. ,	y,	246 ,3 10 ,000
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial	1.000.679.200	998.610.981) N	*	282.5 84.000
Obligations de sociétés françaises non garanties.	116.968.000	115.978.998	»	>	129.448.000
Titres et obligations d'organismes européens et internationaux		34.466.022)	13	a a
Actions de sociétés françaises	93.650.000	249.572.355	»	u	и
Totaux		2.156.509.184		'n	
III. — Prêts.					
Prêts à divers		'n)	D	,
				FONDS	COLLECTIFS
II Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.			, 1	1	I. — Régime de
Obligations Emprunt national 5 0/0	40.500.000	43.379. 327	,	» ·	15.090.000
Bons et obligations de diverses compagnies de chemins de fer	31,240 .0 00	38.107.540	D	D)	267.010.000
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial		30.994.188	×	»	160 .408.000
Obligations de sociétés françaises	12.940.000	1 2 .025.444) 1	»	10.740 000
Titres et obligations d'organismes européens et internationaux		17.393.965	»	D	u
Totaux		136,900.464))	
			1		

DE FONDS 1959.	ensi	EMBLE.	et amortisseme	ements de valeurs		PORTEFEUILLE embre 1959.	
Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
VALORISABLE	E S						
n	259.800.000	259.109,188	16.900.000	16.900.000	242.900.000	242.209.188	
1.920.890	70.000	1.920.890	»	,	70.000	1.920.890	
270.650.525	766.500.000	769.422.165	26.480.000	24.901.631	740.020.000	744.520.534	
424.748.860	1.283.263.200	1.423.359.841	72.526.500	72,969,757	1.210.736.700	1.350.390.084	
136.458.690	246.408.000	252.437.68 8	16.968.000	15.978.998	229.449.000	236.458.690	
19.738.262	•	54.204.28 4	n	.u	D	54.204.284	
Þ	93.650.000	249.572.355	»	20	93,650,000	249,572,355	
853.517.227		3.010.026.411		130.750.386		2,879,276.025	
						·	
300.000.000	»	300.000.000	ъ	פע	. »	300.000,000	
			`				
DE RETRAITE	s						
l'U. N. I. R. S.							
17.558.722	55.590.000	60.938.049	3 925.000	4.278.841	51.665.000	56 .659. 20 8	
284.229.696	298.250.000	317,337.236	2.160.00 0	2.308.392	296.090.000	315.028.844	
177.202.900	191.215.000	208,197,088	14.867.500	15.250.727	176.347.500	192.946.361	
10.384.100	23.680,000	22.409.544	υ	•	23,680 000	22.409.544	
	3	17,393.965	»	»	,	17.393.965	
489.375.418		626.275.882	1	21.837.960		604.437.922	
			3				

DÉSIGNATION DES VALEURS.		PORTEFEUILLE embre 1958.	INCORPORATION de la Caiss d'aseuaance en	EMPLOIS en	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	-				COLLECTIFS 2. — Régime de
Obligations Emprunt national 5 0/0	,	D	»	W	13.220.000
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer	»	a	»	»	38.750.000
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial	b a	b))	»	27.340.000
Totaux		D		· »	
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE					
I. — Valeurs à court terme	»	500.000.000	7	3 46.000.00 0	»
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	>	96.271.133.476	מ	261.068.992	. »
III. — Prêts	>	30.729.028.070			»
Totaux		127.500.161.546		54 7 .0 6 8.992	
			ł		

DE FONDS. 1959.	ENS	EMBLE.	REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE 'au 31 décembre 1959.		
Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
DE RETRAITE	ĒS						
۲ ۱. P. R. A. O.							
1	1	,	ĺ	1 !]	1	
15.947.235	13.220.000	15.947.235	915.000	1.053.199	12.305.000	14.894.036	
42.410.789	38,750.000	42.410.789	»	3	38.750.000	42.410.789	
28.939.395	27.340.000	28,939,395	n	»	27.340.000	28.939.395	
87.297.419		87.297.419		1.058.199		86.244.220	
		·					
500.000.000	»	1.346.000.000	»	550,000,000	»	796,000,000	
35.529.065.652	»	132.001.268.120	ν	5.458.436.636	»	126.542.831.484	
2.168.550.000	. »	32.897.578.070	ď	14.743.651.415	»	18.153.926.655	
38.197.615.652		166.244.846.190		20.752.088.051		145.492.758.139	

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE

SECTION GÉNÉRALE. — B. Sous-Section Répartition.

Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat.

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

RECETTES		
Cotisations	370,677,494 fr.	
Revenus du portefeuille	87.718.624 >	
Intérêts des fonds en compte courant	1.777.260 »	
Remboursements et amortissements de valeurs	20.998.060 »	
Recettes diverses	2.454.389 »	
Total des recettes de l'année	483.620.827 fr.	483.620.827 fr.
Solde au 31 décembre 1958		74.497.782 »
Ensemble		558.118.609 fr.
DÉPENSES		
Payements d'allocations, rachats et rembourse-	040 F04 W00 &-	
ments de versements irréguliers	213.731.796 fr.	
Frais administratifs	38.735.191 »	
Achats de valeurs	55.067.656 »	
Prorata d'intérêts courus à la date d'achat des valeurs	749.211 >	
Dépenses diverses	693.368 »	
-	308.977.222 fr.	308.977.222 »
Total des dépenses de l'année		

CAISSE NATIONALE

SECTION GÉNÉRALE. - B. Sous-Section Répartition. Retraites des agents contractuels

Mouvement

	i	PORTEFEUILLE embre 1958.	EMPLOIS DE FONDS de 1959.	
DÉSIGNATION DES VALEURS.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 3 1/2 0/0 1952 amortissable	2.374.750	64.424.750	»	»
Obligations. — Emprunt national 5 0/0 1956	112.300.000	113.061.665	>	ນ
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer	254.000.000	252.903.315	13.000.000	15.488.810
Emprunts unifiés des collectivités locales	20.860.000	20.597.378	,	»
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial	1.045.350.000	995.286.703	38,340,000	39 .578.846
Totaux		1.446.273.811		55.067.656

DE PRÉVOYANCE

ET TEMPORAIRES DE L'ETAT, DES DÉPARTEMENTS, COMMUNES ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

du portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
2.374.750	64.424.750	,	3)	2.374.750	64.424.750
112.300.000	113.061.665	4.380.000	4.409.707	107.920.000	198.651.958
267.000.000	268.392.125	2.000.000	1.980.740	265.000.000	266,411.385
20.860.000	20.597.378	1.310.000	1,293,508	19.550.000	19.303.870
1.083.690.000	1.034.865.549	14.304.000	43.309.105	1.069.386.000	1.021.556.444
	1.501.341.467		20,993.060		1.480.348.407

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE

SECTION GÉNÉRALE

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

REGETTE	(S	
Sous-section Capitalisation	55.062.390.170 fr.	
Sous-section Répartition :		
Retraites des agents contractuels et tem- poraires de l'Etat	483.620.827	
Total général des recettes	55.5 46. 01 0.997 fr.	55.546.010.997 fr.
Solde au 31 décembre 1958		1.595.048.455
Ensemble		57.141.059.45 2 fr.
DÉPENSE	ES	
Sous-section Capitalisation	59.869.492.098 fr.	
Sous-section Répartition :		
Retraites des agents contractuels et tem- poraires de l'Etat	308.977.222	
Total général des dépenses	55.178.469.320 fr.	55.478.469.320
Solde au 31 décembre 1959	······································	1.962.590.182 fr.

SECTION SPÉCIALE DES

Récapitulation des

	RECETTES.	
	en men gengana kenggapan kendan dan berangan berangan berangan berangan berangan berangan berangan berangan beran	francs.
Reversements d'arrér	ages	800
Régularisations	Recettes imputées à tort à la section et régularisées 1.866.692	
d'opérations effectuées par les comptables	Recettes restant à régulariser	6.815.461
du Trésor	Recettes en annulation de dépenses imputées à tort 3.961.204	
Intérêts bonifiés sur	le compte courant avec le Trésor	73.848
Tota	al des recettes de l'année 1959	6.890.109
Sold	le disponible au 31 décembre 1958	10.725.172
	Ensemble (à reporter)	17.615.281

RETRAITES OUVRIÈRES

opérations de l'année 1959.

	DÉPENSES.	
		francs.
	Report	17.615.281
Payements d'arrérage	8.063	
Régularisations d'opérations effectuées par les comptables du Trésor	Dépenses imputées à tort à la section et régularisées	
	Total des dépenses de l'année 1959 9.169.087	9.169.087
Solde disponible au 31 décembre 1959	1° Solde du compte courant avec le Trésor	8.446.194

SECTION SPÉCIALE DES

Récapitulation des

RECETTES.				
	francs.			
Reversements d'arrérages	8.394			
Intérêts bonifiés sur le compte courant avec le Trésor	97.715			
Total des recettes de l'année 1959	106.109			
Solde disponible au 31 décembre 1958	14.868.218			
Ensemble (à reporter)	14.974.327			

ASSURANCES SOCIALES

opérations de l'année 1959.

DÉPENSES.		
		francs.
Report		14.974.327
Payements d'arrérages	7.507	
Frais administratifs de l'année 1958	3.399.740	
Total des dépenses de l'année 1959	3.407.247	3.407.247
Solde disponible au 2º Solde du compte courant avec le Trésor	11.469.365 97.715	11.567.080
	·	

FONDS SPÉCIAL DE GARANTIE POUR REMBOURSEMENT DE PRÊTS AUX INVALIDES DE GUERRE

C/602.

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

RECETTES		
Primes reçues	4.427.040 fr.	
A déduire :		
Versements reçus par les préposés en 1959, à recouvrer en 1960 seulement	186.020 »	
1000 Soutchiont.		
A ajouter:	4.241.020 fr.	
Versements reçus par les préposés antérieurement à 1959 et recouvrés en 1959	228.260 »	
- m	4.469.280 fr.	
Crédits budgétaires	8.000.000	
Réintégration de surprimes aux crédits budgétaires par suite de modification de contrats	16.180 »	
Surprimes prélevées sur les crédits budgétaires	4.560.570 »	
Revenus du portefeuille	2.207.979 »	
Intérêts du compte courant	252.438 »	
Remboursements de valeurs	100.311 »	
Total des recettes de l'année 1959	19.606.758 fr.	19.606.758 fr.
Solde disponible au 31 décembre 1958		45.929.878 »
Ensemble	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	65.586.636 fr.
·		
DÉPENSES		
Dépenses sur opérations d'assurances	1.850.280 fr.	
Surprimes afférentes à des contrats modifiés	16.180 >	
Surprimes prélevées pour risques supplémentaires	4.560.570 »	
Achats de valeurs	34.332.551 »	
Prorata d'intérêts courus à la date d'achat sur valeurs	723.535 »	
Frais administratifs	1.062.569 »	
Régularisations	1.980 »	
Total des dépenses de l'année 1959	42.547.665 fr.	42.547.66 5 »
Solde au 31 décembre 1959		22.988.971 fr.
·		

FONDS SPÉCIAL DE GARANTIE POUR REMBOURSEMENT

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN I au 31 déce	PORTEFEUILLE mbre 1958.	EMPLOIS DE FONDS en 1959.		
	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
I. — Valeurs à court terme.					
Bons du Trésor	,	600.000	υ	»	
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.					
Obligations emprunt national 5 0/0 1956		10	6,000,000	6 925.041	
Obligations S. N. G. F	8.235.000	6.423.139	6,070,000	6.863.569	
Obligations du Crédit foncier de France	>	ø	6 550.000	6,781.561	
Obligations du département de la Seine	»	D	6.730.000	6.890.062	
Obligations du Gaz de France	»	,	6.440.000	6.872 318	
Totaux	8.235.000	7.023.139	31.790.000	34.332.551	

DE PRÊTS AUX INVALIDES DE GUERRE. C/602.

portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEME et amortissements	effectués en 1959.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
v	600.000		•	. »	600.000
6.000.000	6.925.044	60.000	69.250	5.940.000	6.855.791
14.305.000	13.286.708	»	>	14.305.000	13.286.708
6.550.000	6.781.561	30.000	31.061	6.520.000	6.750.500
6.730.000	6.890,062	,		6.730.000	6.890.062
6.440.000	6.872.818	n	•	6.440.000	6.872.318
40.025.000	41.355.690	90.000	100.311	39.935.000	41.255.379

FONDS COMMUNS DE MAJORATION DE RENTES VIAGÈRES ET PENSIONS

(Loi du 4 mai 1948 et lois subséquentes.)

Résumé des opérations de l'année 1959.

NATURE DES OPÉRATIONS.	120 SECTION.	2º SECTION.	3• SECTION.	TOTAL.
Solde au 31 décembre 1958	25,147,525	3.949.817.051	209.760.474	4.184.725.050
REOETTES			•	
Crédits budgétaires effectivement versés	2.000,000.000	8.500.000.000	»	10.500.000,000
Versements de l'Enregistrement	920.217	>	129.140	1.049.357
Opérations diverses	7.000.000	46.348.720	159.158	53.507.878
Total des recettes	2.007.920.217	8.546.348.720	288.298	10.554.557.235
Total	2.033.067.742	12.496.165.771	210.048.772	14.739.282.285
DÉPENSES				·
Arrérages et indemnités de rachat	b	(1) 9.350.018.852	n	9.350.018.852
Frais administratifs	297.492	217.513.874	2.417.597	220.2 28.963
Reversement au Trésor	>>	947.052.459	D	947.052.459
Provisions aux compagnies d'assurances	1.683.840.000	»	34.964.866	1.718.804.866
Opérations diverses	ď	36.372	»	36.372
Total des dépenses	1.684.137.492	10.514.621.557	37.382.463	12.236.141.512
Solde au 31 décembre 1959	348.930.250	1.981.544.214	172.666.309	2.503.140.773

⁽¹⁾ Dont 3.002.764.592 francs représentant des arrérages de majorations échus en 1958 et centralisés en 1959 qui ont été imputés sur les crédits budgétaires de 1958.

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE

		francs.	francs.
			nunça.
I. — Recet	tes ordinaires.		
Primes.	(Loi de 1899	46.490.816	46 .490.816
Primes.	Loi de 1868		40.490.010
·	par remboursement (à la suite de révision	59.604	
Recettes en atténuation	de la C. N. A. V. à la suite de déchéance.	564.420	44 840 005
de dépenses obtenues.	à la suite de recours	11.194.156	11.849.305
obtomuos.	à titres divers	31.125	
	Total des recettes sur opérations d'assi	urance	58 .3 40.121
Recettes	Provisions de garantie	90.000)	
à titre temporaire.	Contributions additionnelles	16.532.829	16.622.829
Recettes provenant	Arrérages et revenus	7.917.837	
de la gestion des fonds.	Remboursements de valeurs	58.129.082	66.046.919
			141.009.869
II Tran	nsferts (incorporation à la Caisse nationale de prévoya	nce):	
Soldes d'actif au 3	0 septembre 1959	592.109.978	
Liquidation d'acti	f	592,109.978	
Prise en charge de	e passif	612.932.762	
		1.797.152.718	1.797.152,718
III. — Opé	erations d'ordre du 4e trimestre 1959		713,495
	Total des recettes		1.938.876.082
Solde au 31 décen	abre 1958		1.057.605
•		-	

EN CAS D'ACCIDENTS.

DÉPENSES.	
francs.	francs
I. — Dépenses ordinaires.	i
Au titre de la loi de 1899 :	
Règlement (pour allocation de rente	
de sinistres { en révision	35.711.272
Remboursement de primes et régularisations	35.773
Frais de poste, de poursuite	24.855
Total des dépenses sur opérations d'assurance	35.771.400
Remboursement de provisions de garantie	
Remboursement de contributions additionnelles	0.755.000
Reversement de contributions aux divers fonds institués par la légis- lation des accidents du travail 2.385.768 2.668.332	2.755.032
additionnelles aux fonds gérés dans les territoires autres que la Métropole	
Intérêts de cession de bons du Trésor	134.141
Emplois de fonds	75.000.000
Frais administratifs	7.581.373
Opérations d'ordre	2.744
Total des dépenses	121.244.690
II. — Transferts (incorporation à la Caisse nationale de prévoyance):	·
Soldes de passif au 30 septembre	
Liquidation de passif	
Prise en charge d'actif	
1.817.975.502	1.817.975.502
III. — Opérations d'ordre du 4º trimestre 1959	713.495
Total des dépenses	1.939.933.687

FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE DES ACCIDENTS

Résumé des opérations

RECETTES.	COMPTE 591 Fonds spécial de garantie pour la Tunisie (décret du 24 mai 1922).	COMPTE 592 Fonds spécial de garantie pour le Maroc (décret du 13 mars 1928).
	francs.	francs.
Soldes au 31 décembre 1958.	9.876.2 95	0 920 004
Soldes au 31 decembre 1958.	9.870.293	9.332.681
Intérêts des fonds en compte courant et revenus du portefeuille	4.087.386	415.796
Remboursements de valeurs	55.000.000	61.385.389
Opérations d'ordre	158.050	
	,	
Totaux des recettes	69.121.731	71.133.866

DU TRAVAIL POUR LA TUNISIE ET LE MAROC

de l'année 1959.

DÉPENSES	COMPTE 591 Fonds spécial de garantie pour la Tunisie (décret du 24 mai 1922).	COMPTE 592 Fonds spécial de garantie pour le Maroc (décret du 13 mars 1928).
	francs.	francs.
Payements d'arrérages aux crédirentiers	ນ 	262.96 4
Frais administratifs.	36.550	137.031
Intérêts sur cession de bons.	,	1.734.693
Perte sur vente d'obligations S.N. C.F.	u	340.360
Arrérages de valeurs indûment perçus	n	107.600
Transfert au compte chérifien (application de l'art 4 du décret français nº 58-1476 du 29 décembre 1958), acompte de	v	60.000.000
Totaux	36.550	62.583.143
Emplois de fonds	55.000.000	2.000.000
Opérations d'ordre	158.050	
Totaux des dépenses	55.194.600	64.583.143
Soldes disponibles au 31 décembre 1959	13.927.131	6.550.723
Totaux généraux	69.121.731	71.133.866

FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE DES ACCIDENTS

Porte

désignation des valeurs.	VALEURS EN PORTEFRUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS en 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coùt.	Quotité ou valeur nominale.	Coùt.
		francs.		francs.
		Fonds sp	écial pour l	a T unisie
Bons du Trésor	109.500.000	109.500.000	55.000.000	55. 0 00.000
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. G. F.)	2.760.000	2.389.627	מ	
Totaux		111.889 627		55.000.000
	•	Fonds s	pécial pour	le Maroc
Bons du Trésor	57.000.000	57.000.0 0 0	2.000.000	2.000.000
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.)	2,690,000	2.385.389	b	n
Totaux		59.385.389		2.000.000

DU TRAVAIL POUR LA TUNISIE ET LE MAROC.

feuille.

ENSE	MBLE.	cessions et a de va	RSEMENTS, mortissements aleurs en 1959.	VALEURS EN P au 31 décer	
Quotité ou valeur nominale.	Cout.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
164.500.000 2.760.000	164.500.000 2.389.627	55.000.000	55.000.000 »	109.500.000 2.760.000	109.500.000 2.389.627
2.760.000	166.889.627		55.00 9 .000	2.760.000	111.889.627
décret du 13 mars	5 1928) C/ 592. 59.000.000	59.000.000	59.000.000) v	,
2,690,000	2.385.389	2.690.000	2.385.389	υ	•
-	61.385,389	-	61,385.389	-	ď

FONDS COMMUN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL NON AGRI

(Décret nº 55-1388

Résumé des opérations

RECETTES.	FONDS COMMUN Métropole. Compte 616.	FONDS COMMUN Algérie. Compte 608.
Soldes au 31 décembre 1958	5.812.498.059 27.346.942.445	1.167.889.330
Produit des taxes d'alimentation : Assurés	> 711.257	1.063.580.023 98.083.917
Intérêts des fonds en compte courant et revenus du portefeuille	6 2.441 .557	12.0 48.604
Remboursements de valeurs		10.439.161
Opérations d'ordre	118.285.413	1.245.163
Total des recettes	33.419.919.770	2.355.038.518

COLE POUR LA MÉTROPOLE (c/616) ET L'ALGÉRIE (c/608).

du 18 octobre 1955.)

de l'année 1959.

DÉPENSES.	FONDS COMMUN Métropole. Compte 616.	FONDS COMMUN Algérie. Compte 608.
Payements effectués au titre : — des majorations de rentes	27.673.271.478 1.415.137 956.372 63.951.305 21.201	1.228.198.339 824.728 5.000.000 39.792
Frais administratifs, frais de perception et restitutions de taxes Opérations d'ordre	282.101.779 117.043.461	49.155.302 1.225.098
Total des dépenses	28.088.760.733	1.284.443.259
Emplois de fonds	*	10.000.000
Total général des dépenses	28.088.760.733	1.294.443.259
Soldes disponibles au 31 décembre 1959	5.331.159.037	1.060.595.259
	33.419.919.770	2.355.038.518

FONDS COMMUN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Porte

désignation des Valeurs.	VALEURS EN P au 31 décen	EMPLOIS DE FONDS en 1959.		
	Quetité ou valeur nominale.	Coat.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 5 0/0 1920	4.033	75.112	»	D
Rente 3 4/2 0/0 1952	556.733	14.421.977	D.	»
Rente 3 0/0 1945 amortissable	100	2.708	D	'n
Obligations du Trésor 4, 50 0/0 1983	1.726.000	1.387.147	D _i	»
Obligations Caisse autonome	124.000	91.885		n
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat	960.000	899.520	a	, 33
Obligations Crédit national	40.000	38.400	ъ	n
Obligations diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.)	10.642.000	10.477.596	υ	,
Obligations Ville de Paris	4.000	2.831	υ)) '
Obligations Crédit Foncier	219.000	170.296	ъ	,
Obligations des pays d'outre-mer	145.000	77.710	ď))
Obligations Sociétés industrielles et divers	6.891.100	6.891.100	»	b
Actions de Sociétés françaises et étrangères	17.890 004	6.813.732	»	ם
Total des emplois de rentes sur l'État et valeurs diverses		41.350.014)

SURVENUS DANS LA MÉTROPOLE. C/616.

feuille.

ENSEMBLE.		REMBOURS cessions et am de val effectués e	ortissements eurs	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coùt.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.
	francs.		francs.		francs.
4.033	75.112	,	29	4.033	75.112
556.733	14.421.977	»	»	556,733	14.421.977
100	2.708	D	»	100	2.708
1.726.000	1.387.147	æ	,	1.726.000	1.387.147
124.000	91.885		»	124.000	91.885
960.000	899.520	D	n	960.000	899.520
40.000	38,400	7)	19	40.000	28.400
10.642.000	10.477.596	930.000	865.283	9.712.000	9.612.313
4.000	2.831	2	Œ	4.000	2.831
219.000	170.296	u	n	219.000	170,296
145.000	77.710	,	»	145.000	77.710
6.891.100	6.891.100	6.000	6,000	6.885.100	6,885,100
17.890.004	6.813.732	»	u	17.890.004	6.813.732
	41.350.014		871.283		40.478.731
	<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	-	The second se		

FONDS COMMUN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Porte

désignation des valeurs.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS en 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.	*	francs.
I. — Valeurs à court terme.	·			
Bons du Trésor	26.000.000	26.000.000	10.000.000	10.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 5 0/0 1920	2.017	37,565	1)	ď
Rente 3 1/2 0/0 1952	278,367	7.211.000		Þ
Rente 3 0/0 1945 amortissable	200	5 416	υ	D
Obligations du Trésor 4, 50 0/0 1933	863.000	693.574	D	Þ
Obligations Caisse autonome	40.000	34.790	»	»
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat	475.000	445.075	»	υ
Obligations Crédit national	20,000	19.200	п	»
Obligations diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.)	5.339.000	5.252.566	u	n
Obligations Ville de Paris	9,000	6.024	D	»
Obligations Crédit Foncier	89.000	69,566	»	D
Obligations des pays d'outre-mer	60.500	31.046	,	»
Obligations sociétés industrielles et divers	3.445,550	3.445 550	»	D
Actions de sociétés françaises et étrangères	8,945,003	3.406 868	n	, »
Total des emplois en rentes sur l'Etat et valeurs diverses		20.658.240		ы
RÉCAPITULATION				
I. — Valeurs à court terme		26.000.000		10.000.000
II. — Hentes sur l'Etat et valeurs diverses		20 658.240))
Totaux		46,658-250		10.000.000

SURVENUS EN ALGÉRIE. C/608.

feuille.

ENSE	MBLE.	REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.	
	francs.		francs.	_	francs.	
36,000.000	36.000.000	10.000.000	10.000.000	26.000.000	26.000.000	
2.017	37,565	,		2.017	37.565	
278.367	7.211.000	>	»	278.367	7,211,000	
200	5 416	υ	»	200	5 416	
863.000	693.574	»	»	863.000	693.574	
40.000	34.790	»	»	40,000	34.790	
475.000	445.075	»	D	475.000	445.075	
20.000	19.200	D	ø	20.000	19.200	
5.339.000	5.252.566	470.000	436,161	4.869.000	4.816.405	
9.000	6.024	D	**	9.000	6.024	
89.000	69 ,566	,	»	89.000	69.566	
60.500	31,046	,	»	60.500	31.046	
3.445.550	3.445.550	8,000	8,000	3 442,550	3,442,550	
8.945.003	3,406.868	,	ď	8.945.093	3,406.868	
	20.658.240		439.161		20.219.079	
	36.000.000		10.000.000		26.000.000	
	20,658,240	- .	439.161		20.219.079	
	56 658,240	·	19 439,161	*	46,219.079	

FONDS COMMUNS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AGRICOLE

(Décret nº 57-1360 du

Résumé des opérations

RECETTES.	FONDS COMMUN agricole Métropole. (C/6161)	FONDS COMMUN agricole Algérie. (C/6081)
	francs.	francs.
Solde au 31 décembre 1958	877.083.242	260.393 612
Produit des taxes d'alimentation :		
Assurés	6.810.566 785 12.310.902	303.401.567 68.000
Intérêts des fonds en compte courant et revenus du portefeuille	6.580.000	3.09 5,910
Remboursements de valeurs	230.300.000	8.700.000
Recettes diverses	50,992.618	832,888
Opérations d'ordre	510.720	985.799
Total des recettes	7 988 344 267	577.477.776

POUR LA MÉTROPOLE (C/6161) ET L'ALGÉRIE (C/6081)

30 décembre 1957.)

au 31 décembre 1959.

DÉPENSES.	FONDS COMMUN agricole Métropole. (C/6161)	FONDS COMMUN agricole Algérie. (C/6081)
	francs.	francs.
Remboursement au Trésor de la première annuité pour l'amortissement de l'avance consolidée de 1 milliard (art. 142 de l'ordonnance nº 58-1374 du 30 décembre 1958)	220.125.854	14 050.586
Payements effectués au titre:		
- des majorations de rentes - de la garantie du payement des rentes - de la rééducation des mutilés du travail - des accidents survenus par faits de guerre - des blessés de guerre victimes d'accidents du travail	7.055.396.825 8.785.510 45.192.160 7.455.533 3.309.499	269.589.609 » » 3.740
Frais administratifs, frais de perception	148.143.759	15.183.278
Intérêts dus sur cession de Bons du Trésor	5.625.548	»
Intérêts débiteurs des fonds en compte courant	2.315.245	מ
Opérations d'ordre	531.437	882,751
Total des dépenses	7.466.881.370	299.709.964
Emplois de fonds	94,000,000	8.700.000
Total général des dépenses	7.560.881.370	308.409.964
Solde disponible au 31 décembre 1959	427.462.897	269.067.812
·	7.988.344.267	577.477.776

FONDS COMMUNS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

(Décret nº 57-1360 du

Porte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS en 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité . ou valeur nominale.	Coùt.
	francs.	france.	francs.	francs.
Bons du Trésor	139.120.000	139.120.000	94.000.000	94.000.000 94.000.000
	'			Gompte
Bons du Trésor	8,880.000	8.880.000	8.700.000	8.700.000
Totaux		8.880.000		8.700.000

AGRICOLE POUR LA MÉTROPOLE ET L'ALGÉRIE

30 décembre 1957.)

feuille.

ENS	EMBLE.	REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		valeurs en portefeuille au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coùt.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	france.	francs.	francs.
• Métropole ».	233.120.000	230.300 000	230.300.000	2.820.000	2.820.000
« Algérie ».		,	•		
17.580.000	17.580.000	8.700.000	8.700.000	8.880.000	8,8 8 0.0 00
	17.580.000		8.700.00 0		8.880.000

FONDS DE LIQUIDATION DE LA GESTION SPÉCIALE DES RENTES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

Opérations de l'année 1959.

RECETTES		
Ventes et cessions de valeurs	1.537.200	
Escomptes et primes sur cessions de valeurs	1.445.700	
Arrérages et intérêts sur valeurs	5.668.536	
Intérêts du compte courant	91.299	
Remboursements de capitaux et arrérages effectués par la C. N. P	309.996	
Total des recettes	9.052.781	9,052.73
Solde disponible au 31 décembre 1958.	• • • • • • • • • •	4.610.15
Ensemble		13,662,88
DÉPENSES		
Portefeuille	1.445.700	
Frais administratifs	2.403.601	
Payements aux crédirentiers d'arrérages et de capitaux	3.864	
Total des dépenses	3.853.165	3.853.16
Solde disponible au 31 décembre 1959.	······································	9,809,72

FONDS DE LIQUIDATION DE LA GESTION SPÉCIALE DES RENTES

Porte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		ENTRÉES EN PORTEFEUILLE en 1959.	
	Valeur nominale.	Coùt.	Valeur nominale.	Coût,
		francs.		francs.
Obligations.				
S. N. C. F	300.000	243.855	»	b
Emprunts de reconstitution	119.085.000	102.061.982	ν	n
Actions.				
de Sociétés françaises	9.150	91.500	»	»
Totaux		102.397.337		,

D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

feuille.

ENSE	MBLE.	REMBOURSEMENTS, CESSIONS, VENTES et amortissements de valeurs effectués en 1959 (non compris escomptes et primes sur ventes de valeurs).			PORTEFEUILLE mbrc 1959.
Valeur nominale.	Coùt.	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Cout.
	francs.		francs.		francs.
300.000 119.085.000	243.855 102.061.982	D D)) D	300.000 119.085.000	243.855 102.061.982
9.150	91.500	9.150	91.500	•	102.305.837

FONDS DE PRÉVOYANCE DE L'AÉRONAUTIQUE NATIONALE C/601

(Loi du 30 mars 1928, art. 3.)

Résumé des opérations de l'année 1959.

RECETTES.		DÉPENSES.	
Solde au 31 décembre 1958	158.231.688	Payements d'allocations	299.078.000
Produit des prélèvements	344.748.144	Remboursements de prélève- ments indûment versés	9.322.237
Remboursements de valeurs.	5.916.269	Frais de poste	140
Intérêts des fonds en compte	•	Achat de valeurs	203.153.089
courant	853.046	Prorata d'intérêts courus à la date d'achats des valeurs.	1.835.911
Revenus du porteseuille	40.569.462	Opérations d'ordre	1.234.000
Opérations d'ordre	817.200	Frais administratifs de 1958.	4.632.325
Reversements par l'Adminis-		Total des dépenses	519.255.702
tration des postes	5.210.400	Solde disponible au 31 dé- cembre 1959	37.090.507
Total	556.346.209	Total	556.346.209

FONDS DE PRÉVOYANCE DE

(Loi du 30 mars

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS de 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coùt.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
I. – Valeurs à court terme.			}	
Bons du Trésor	ນ	130.000.000	•	165.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Bons S.N.C.F	•	310,000.000	»	»
Bons S.N.C.F. 5,5 0/0 1956 ind exes	108.000.000	103.608.260	»	y
Bons S.N.C.F. 6 0/0 1958	»	»	31,930,000	38.153.089
Obligations du Gouvernement général de l'Indochine 4,50/0	197.000	160.255	,	»
Obligations de la Société nationale des che- mins de fer français	1.070.000	752.590		n
Groupement de reconstitution des dépar- tements	11,465.000	9.990.052	'n	19
Totaux		554.511.157		203.153.089

L'AÉRONAUTIQUE NATIONALE C/601

1928, art. 3.)

portefeuille.

ENSEM	IBLE.	REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLI ents au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	295.000.000		v	. ,	295.000.000
» ·	310.000.000	D	»	D	310.000.000
108.000.000	103.608.260	6.000.000	5.756.014	102.000.000	97.852. 2 46
31.930.000	38.153.089	,		31.930.000	38.453.089
197.000	160.255	197.000	160. 2 55	x) }
1.070.000	752.590	•	ν	1.070.000	752.590
11.465.000	9.990.052	100	19	11.465.000	9.990.052
	757.664.246		5,916.269		751.747.977

FONDS DE PRÉVOYANCE DE L'AÉRONAUTIQUE COMMERCIALE C/600

(Loi du 30 mars 1928, art. 5.)

Résumé des opérations de l'année 1959.

RECETTES.	DÉPENSES.
Solde au 31 décembre 1958 3.130.811 fr. Remboursement de valeurs 16.000.000 »	Payements d'allocations 70.000 fr. Achats de valeurs 16.000.000 > Frais administratifs de 1958. 46.928 >
Intérêts des fonds en compte courant	Total des dépenses 16.116.928 fr.
Revenus du portefeuille 1.734.978 »	Solde disponible au 31 dé- cembre 1959 4.796.529 »
Total 20.907.457 fr.	Total 20.907.457 fr.

FONDS DE PRÉVOYANCE DE

(Loi du 30 mars

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN 1 au 31 déce	PORTEFEUILLE mbre 1958.	EMPLOIS DE FONDS en 1959.	
)	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coat.
		francs.		francs.
I. — Valeurs à court terme.				
Bons du Trésor	20	29.000.000	, 3	16.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Bons S. N. C. F.	»	7.500.000	n	>
Crédit national 4 0/0 1941	200.000	166.855		•
Obligations de la Société nationale des chemins de fer français	3.086.500	2.744 500	α	ů.
Totaux		39.411.355		16.000.000

L'AÉRONAUTIQUE COMMERCIALE C/600.

1928, art. 5.)

portefeuille.

ENS	EMBLE.	REMBOURSEMENTS, VALEURS EN PO cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.			
Quotité ou valeur nominale.	Cout.	Quotité ou valeur nominale. Coût.		Quotité ou valeur nominale.	Cout.
	francs.		francs.		francs.
W	45.000.000	Þ	16.000,000	,	29.000.000
*	7.500.000	8	>	,	7.500.000
200.000	166.855	,	*	200.000	166.855
3.086.500	2.744.500	»	»	3.086.500	2.744.500
	55.411.355		16.000.000		39 .41 1 .355

FONDS DE PRÉVOYANCE DES SPORTS AÉRIENS C/617

(Acte dit « loi du 17 décembre 1941 ».)

Résumé des opérations de l'année 1959.

RECETTES.		DÉPENSES.	
Solde au 31 décembre 1958 Crédits budgétaires Revenus du portefeuille Intérêts des fonds en compte	2.740.186 fr. » 325.000 »	Payements d'allocations Frais administratifs Total des dépenses Solde disponible au 31 dé-	919.250 fr. 9.087 » 928.837 fr.
courant	23.635 » 3.088.821 fr.	cembre 1959	2.160.484 » 3.088.821 fr.

[ETAT Nº 3-52 bis]

Mouvement

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS en 1959.	
- DEBIGNATION OF VIRENCE	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
Bons du Trésor	· »	1.800.000	»	D
Bons S. N. C. F	»	5.000.000	. »	>
Totaux		6.800.000	•	n

du portefeuille.

ENSEMBLE.			IENTS, CESSIONS valeurs effectués en 1959.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Cout.	Quotité ou valeur nominale. Coût.		Quotité ou valeur nominale.	Coùt.
	francs.		francs.		francs.
»	1.800.000			n	1.800.000
)	5.000.0 00	»	x)	n	5.000.000
	6.800.000	-	>		6.800.000

FONDS SPÉCIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS

Récapitulation des opéra

	RECETTES.		
And the second s		 	francs.
Retenues sur traitements, contributi	ons des organismes et recettes assimilées		9.707.442.624
1º Retenues sur salaires et con	tributions de l'Etat correspondantes	9.206.664.399	
	ulation de cotisations vieillesse versées aux titre de services validés par le Fonds spécial	475.505.309	
3º Versements par la C.N.A.V.	les réserves mathématiques de rentes rachetées.	25.272.916	
Revenus			26.800.6 43
1º Arrérages et intérêts sur va	leurs	12.334.523	
2º Intérêts du compte couran	t	14.466.120	
Recettes venant en attenuation des de	penses d'arrérages		147.718.661
Remboursement par les pension	nnés d'arrérages indûment perçus	32.371.596	
	supplémentaire du Fonds national de solidarité s du Fonds spécial	115.347.065	
Subvention de l'Etat			14.000.000.000
	es d'assurance vieillesse de la valeur de rachat re de services pris en charge par le Fonds spécial		90.740.586
Versements par divers régimes de re	traites coordonné s de c apitaux de rachat de parts	s contributives	49.694.726
Remboursement de valeurs			185.382.179
Recettes diverses et accidentelles		•••••	12.337.959
	Total des recettes		24.220.117.378
	Solde créditeur au 31 décembre 1958		493.169.289
	Total		24.713.286.667

DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT C/598.

tions de l'année 1959.

DE				

DBPERGED.	
	francs.
Payements d'arrérages de pensions	20.299.980.183
1º Arrérages de pensions (y compris les accessoires et allocations supplémentaires du F.N.S.)	
2º Versement au Service des pensions de retraites sur fonds spéciaux des sommes destinées au payement des rentes complémentaires et secours viagers des ouvriers civils des Établissements militaires	
Frais d'administration	243.4 2 9.768
1º Frais administratifs remboursés à la C. D. C. pour l'année 1958	
2º Taxations payées aux comptables du Trésor et à l'administration des P.T.T. en 1958	
Dépenses venant en atténuation des récettes correspondantes aux retenues et contributions	241.081.243
1º Remboursement de retenues aux tributaires quittant le service sans droit à pension et transfert des cotisations Assurances sociales	
2º Remboursement de versements irréguliers4.335.8893º Remboursement à la Caisse nationale de prévoyance (honoraires médicaux)8.490	
Versement forfaitaire au Trésor de 3 0/0 du montant des pensions	540.834.886
Contribution aux dépenses de sonctionnement du Fonds spécial institué par la loi du 10 juillet 1952	102.763.200
Versement à la Sécurité sociale des cotisations ouvrières et des contributions à la charge du Fonds spécial	642.439.282
Versements à divers régimes de retraites coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives	30.282.526
Dépenses diverses et accidentelles	3.359.355
Total des dépenses	22.104.170.443
Solde disponible au 31 décembre 1959	2.609.116.224
Total	24.713.286.667

FONDS SPÉCIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.		SOLDES au 31 décembre 1958.		
	Quotité ou valeur nominale.	Go ù t.		
	•	francs.		
Valeurs à court terme.				
Bons du Trésor	305.000.000	305.000.000		
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Obligations du Trésor 4,80 0/0 (annuités terminables en 2009)	67.196.829	67.196.829		
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933	2.114.000	2.124.029		
— —	20.024.000	14.948.219		
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement	1.470.000	1.142.943		
Obligations du Crédit national	14.000.000	11.386.667		
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer	188.258.500	155.230 .352		
Obligations Maroc 6 0/0 1937	240.000	213.835		
Totaux		557.242.874		

DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT.

Portefeuille.

EMPLOIS DE en 1959		REMBOURS cessions et amortisse effectués e	ements de valeurs	VALEURS EN PO au 31 décem	
Quotité 1 valeur nominale.	Cout	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.
	francs.		francs.		francs.
•	,	185.000.000	185.000.000	120.000.000	120,000.000
»	D	382.179	382.179	66.814.650	66.814.650
» »)) D	,	»	2.114.000	2.124.029 14.948.219
و	»	•	n	1.470.000	1.142.948
n 20	•	»	n)	14.000.000 188.258.500	11.386 667 155.230.352
n	•	u	»	240.000	213.835
	1)	-	185,382,179		371,860,695

CAISSE DE RETRAITES DE LA

Récapitulation des opéra

RECETTES.	
	francs.
Retenues sur traitements, contributions des territoires autres que la métropole et recettes assimilées.	4.457.301.062
1° Retenues et contributions versées par les territoires	
à des tributaires des anciennes caisses locales de l'Indochine 130.000.000	
3º Contributions supplémentaires de l'Etat et des territoires autres que la métropole et provisions pour le payement de l'indemnité temporaire. 2.532.293.000	
4º Recettes provenant de l'annulation de cotisations vieillesse versées à la Sécurité sociale au titre de services validés par la C.R.F.O.M	
Revenus	70.585.024
1º Arrérages et intérêts sur rentes et valeurs	
dans les écritures de la Caisse des dépôts	
Recettes venant en atténuation des dépenses d'arrérages	239.591.956
1º Remboursement par le Trésor d'arrérages payés en 1958 aux retraités des quatre départements d'outre-mer	
2º Remboursement par les pensionnés d'avances sur pensions	
3º Remboursement par les pensionnés d'arrérages indûment perçus et régularisations d'ordre comptable	
4º Remboursement par l'Etat et par diverses caisses d'arrérages de pensions	
à parts contributives mis à tort à la charge de la C.R.F.O.M 22.345 5° Remboursement d'arrérages payés au titre du Fonds national de solidarité. 4.737.034	
Contributions de l'Etat et des territoires d'outre-mer pour assurer le fonctionnement de la Caisse	F0 005 105
de retraites de la France d'outre-mer	70.095.497
Versement par divers régimes coordonnés de capitaux de rachats de parts contributives	1.081.218.253
Remboursements et ventes de valeurs	1.200.858.688
Total des recettes	7.119.650.480
Solde au 31 décembre 1958	1.814.546.141
Total	8.934.196.621

FRANCE D'OUTRE-MER - C/599

tions de l'année 1959.

DÉPENSES.	
	francs.
Payements d'arrérages de pensions et d'indemnités	6.459.914.777
1º Payements effectués aux pensionnés	-
2º Remboursement à l'Etat et à diverses caisses de parts contributives prises en charge par la C.R.F.O.M	
Frais d'administration	68.311.000
1° Frais administratifs de gestion de la C.R.F.O.M	
2º Taxations payées aux comptables du Trésor en 1958	
Dépenses venant en attenuation des recettes correspondant aux retenues et contributions	32.404.802
1° Remboursement de retenues aux tributaires quittant le service sans d'oroit à pension	
2º Remboursement de versements effectués à tort	
Versement forfaitaire au Trésor de 3 0/0 du montant des pensions	206.519.003
Versement à la Sécurité sociale des contributions à la charge de la C.R.F.O.M	90.502.673
Versement à divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives	654.204.620
Achats de valeurs	700.000.000
Cession d'intérêts sur ventes de valeurs	5.468.750
Total des dépenses	8.217.325.625
Solde créditeur au 31 décembre 1959	716.870.996
Total	8.934.196.621

CAISSE DE RETRAITES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Mouvement du portefeuille. — Année 1959.

DÉSIGNATION DES VALEURS.		PORTEFEUILLE embre 1958.		DE FONDS és en 1959.	cessions et a	RSEMENT, amortissements actués en 1959.		PORTEFEUILLE cembre 1959.
DESIGNATION DES VALEURS.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.	Quotité ou valeur nominale.	Cont.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.
		francs.		francs.		francs.		francs.
I. — Valeurs à court terme.							,	
Bons du Trésor	æ	2.700.000.000	»	700.000.000	,	1.200.000.000	,	2.200.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.						-		
Obligations A.O.F. 3 0/0 1910	6,000	4.619	»	D	5.500	4.234	50 0	385
Obligations S. N. C. F	5.444.000	8.701.603		»	90.000	82.830	5.354.000	3,618,773
III. — Prêts.							,	
Gouvernement général de l'Indochine.))	61.863	3	•	>	61.863		» ·
Obligations du Trésor 4,30 0/0 repré- sentatives d'annuités terminables en l'an 2009	•	124.794.111	18	t t	>	709.761	,	124.084.350
Totaux	5.450.000	2.828.562.196	>	700.000.000	95.500	1.200.858.688	5.854.500	2.827.703.508

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES

Récapitulation des

RECETTES.	
	francs.
Retenues sur traitements, contributions des collectivités et recettes assimilées	48.045.048.3
1º Retenues et contributions versées par les collectivités	
2º Versements reçus d'autres régimes pour validations de services 70.945 500	
3° Recettes provenant de l'annulation de cotisations vieillesse versées aux Assurances sociales au titre de services validés par la Caisse nationale 1.919.052.555	
4º Versements par la Caisse nationale de prévoyance de réserves mathématiques de rentes rachetées	
Recettes imputées aux comptes de liquidation des caisses particulières de retraites dissoutes (versements affectés au remboursement des excédents de passif)	4.515.461.1
Revenus	1.102.140.0
1º Arrérages et intérêts sur rentes et valeurs	
2º Intérêts créditeurs du compte courant ouvert au nom de la Caisse Nationale dans les écritures de la Caisse des dépôts	
3° Intérêts perçus sur les versements affectés par les collectivités au remboursement des excédents de passif	
Recettes venant en atténuation des dépenses d'arrérages	291.017.
1º Remboursement par les pensionnés d'arrérages indûment perçus 46.061.940	
2º Remboursement à la Caisse nationale d'arrérages payés pour le compte de divers organismes	
Subvention de l'Etat	780.000.
Versements par la Sécurité sociale de la valeur de rachat des pensions du régime général concédées au titre de services pris en charge par la Caisse nationale	68.534.
Versement par divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives	941.173.
Ventes et remboursements de valeurs	136.976.
Recettes diverses et accidentelles	87.440.
Total des recettes	55.967.791.
Solde au 1er janvier 1959	13.682.113.
Total	69.649.905.

AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

opérations de l'année 1959.

DÉPENSES.	
	francs.
Payements d'arrérages de pensions	49.644.484.610
Dépenses imputées aux comptes de liquidation des caisses particulières de retraites dissoutes	99.309.064
Frais d'administration	536.991.636
1º Frais administratifs de gestion de la Caisse nationale remboursés à la Caisse des dépôts pour l'année 1958	
Dépenses venant en atténuation des recettes correspondant aux retenues et contributions	583.841.801
4° Remboursement de retenues aux tributaires quittant le service sans droit à pension 1.224,713 2° Transfert de cotisations aux Assurances sociales pour les tributaires quittant le service sans droit à pension 211,400,592 3° Versements effectués à d'autres régimes pour validation de services 311,591,826 4° Remboursement de versements effectués à tort par les collectivités 59,624,670	
Versement forfaitaire au Trésor de 3 0/0 du montant des pensions	1.401.949.444
Contribution au fonctionnement du Fonds spécial institué par la loi du 10 juillet 1952	168.998.750
Remboursement partiel au Trésor de l'avance consentie en 1951 et payement des intérêts	1.170.882.200
Versement à divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives	2.204.555.710
Dépenses diverses et accidentelles	31.397.916
Achats de valeurs	292.028.808
Total des dépenses	56.134.439.939
Solde disponible au 31 décembre 1959	13.515.465.305
Total	69.649.905.244

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES

Situation des valeurs

	SOLDE au 1 ^{er} janvier 1959.	
NATURE DES VALEURS	Quetité ou valeur nominale.	Cont.
		francs.
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.		
3 0/0 perpétuelle	144	3.422
3 1/2 0/0 1952-1958	•	, a
5 0/0 1920	2.644.450	66.135.130
5 0/0 perpétuelle	»	•
Obligations Caisse autonome d'amortissement 4 0/0 1941	20.189.000	16.706.374
Obligations Caisse autonome de la Défense nationale 5 0/0 1938	79.000	87.690
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933-1948	4.101.000	4.397.104
Obligations du Trésor 4 0/0 1934	4.392.000	4.422.744
Obligations du Trésor à 2, 4, 6 ou 8 ans	400.000	384.000
Obligations du Crédit national 4 0/0 1941	9.864.000	8.335.080
Obligations du Crédit national 3 0/0 1945	135.000	90.990
Obligations du Crédit national 3 0/0 juillet 1946	130.000	86.476
Obligations du Grédit national 3 1/2 0/0 1957	90.000	69.105
Obligations A. E. F	148.000	148.260
Obligations A. O. F	125.000	126.635
Obligations Maroc	86.000	75.736
Obligations Crédit Foncier de France 3 0/0 1949	2.500	1.530
Obligations Département de la Seine	1.191.000	967.314
Obligations Ville de Paris	16.044.000	13.538.727
Obligations S.N.C.F	5.915.000	4.589.772
Obligations Chemins de fer du Maroc 4 1/2 0/0 1941	2.609.000	2.509.075
Equipement industriel et agricole 5 0/0 1956	2.116.206.000	1.957.845.366
Emprunt national 5 0/0 1956	n	a a
Actions « Le Foyer Vannetais H. B. M. »	19,000	- 19,000
Totaux		2.080.539.530

AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

au 31 décembre 1959.

ENTRÉE DE	S VALEURS.		URSEMENTS, CESSIONS, SOLI			
Quotité ou valeur nominale.	Cout.	Quotité ou valeur nominale.	Coùt.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	
	francs.		francs.		francs.	
n	»	144	3.422	»	D	
875.000	25.375.000	σ	»	875.000	25.375.000	
1.486.100	33,85 3 ,358	»	ń	4.130.550	99.988.488	
12.160.500	210.376.650	n	»	12.160.500	210.376.650	
n	, ,	.	»	20.189.000	16.706.374	
1.900.000	1.884.800	>		1.979.000	1.972.490	
n	D	2.572.000	2.757.700	1.529.000	1.639.404	
n	ø	•	»	4.392.000	4.422.744	
•	n	ø	•	400.000	384.000	
¥	»	»	•	9,864.000	8.335.080	
D	ט	»	13	135.000	90.990	
n		ž.	»	130.000	86.476	
В	n	n	מ	90.000	69.105	
»	>	•	,	148.000	148.260	
»	»	10	ä	125,000	126 .635	
	»		•	86.000	7 5.7 36	
n)		»	2.500	1.530	
	•	44.000	37.819	1.147,000	929.495	
D	•	225.000	194.750	15,819,000	13.343.977	
10	•	19	•	5.915.000	4.589.772	
. 30	n	*	*	2.609.000	2,509,075	
*	»	144.820.000	133.983.161	1.971.380.000	1.823.862.205	
19.000.000	20.539.000)	»	19.000.000	20.539.000	
)		»	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	19.000	19.000	
•	292.028.808		136.976.852		2.235.591.486	

FONDS DE RETRAITES DES INSTITUTIONS AFFILIÉES AU G.I.R.R.A. - C.D.C.

Retraites des ingénieurs et agents des cadres (Convention collective nationale du 14 mars 1947).

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

RECETTES		
Cetisations { Articles 4 et 4 bis 4.820.794.345 fr. } Article 36 425.211.029 • }	5.246.095.374 fr.	
Amortissements:		
Prêts à la construction. { Amortissement normal. 82.665.305 » } Indexation 6.748.813 » }	89.414.118	
Remboursements de valeurs	332.836.019 »	
Intérêts :	•	
a) prêts à la construction 14.184.974 b) b) valeurs en portefeuille 211.751.910 c) c) fonds en compte courant 4.895.437 c)	230.832.321	
Opérations d'ordre (dont la contrepartie figure en dépenses)	252.381.235 »	•
Recettes diverses.	36.247.322	
Total des recettes	6.187.716.389 fr.	
Solde au 31 décembre 1958	320.153.202	
Ensemable	6.507.869.591 fr.	6.507.869.591 fr.
EIISCHEUIC	0.307,009.091 11.	0.007.009.091 n.
DÉPENSES		
Allocations	3.974.965.623 fr.	
Frais de gestion	116.623.748 »	
Fonds social libre	126.131.661	
Fonds social obligatoire	135.023.756 »	
Rachat de cotisations de la Sécurité sociale	17.912 » 87.186.724 »	
Section des isolés.	112.169.254	
Compensation générale.	213.846.638 »	
Frais administratifs dus à la C.D.C.	74.890.552	
Dépenses diverses	18.609.992 »	
Prorata d'intérêts courus sur valeurs achetées	6.612.525 »	
Opérations d'ordre (dont la contrepartie figure en recettes)	252.381.235 »	
Taxes sur les intérêts des prêts à la construction	2.852.980	
Emplois de fonds :		
Prêts à la construction 161.426.000 fr. Valeurs diverses 793.670.940 »	955.096.940 »	
Total des dépenses	6.076.409.540 fr.	6.076.409.540
Solde en compte courant au 31 décembre 1959		431.460.051 fr.

FONDS DE RETRAITES DES INSTITUTIONS

Exercice 1959. -

		PORTEFEUILLE cembre 1958.	EMPLOIS DE FONDS EN 1959.	
DÉSIGNATION DES VALEURS.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
``	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Court terme.	·			
Prêts à la construction	N	352.172.825	»	161.426.000
Prêt Société foncière de la région parisienne	»	»	242.000.000	200.000.000
II. — Long terme.				
Rente 3 1/2 0/0 1952-1958	28.000.000	800.000.000	ď	D '
Emprunt national 1956 à 5 0/0	89.100.000	88.267.149	b	»
Obligations S. N. C. F	1.804.780.000	1.803.231.100	»	D
Emprunts divers E.P.I.C	586.868.000	585. 0 81.819	256.420.000	259.384. 369
Obligations — Sociétés françaises	200.000.000	198.000.000	100.320.000	99.936.6 35
Actions de sociétés françaises	*	»	10	209.076.000
Valeurs émises par des organismes européens ou internationaux	»	29.303.504))	25.273.936
Totaux	,	3.856.056.397		955.096.940

AFFILIÉES AU G. I. R. R. A. - C. D. C.

Mouvements du portefeuille.

ENSE	MBLE.	CESSIONS ET AMORTISSEMENTS en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
»	513.598.825	b	82.665.305	,	430.933.520	
242.000.000	200.000.000	» _.	13	242.000.000	200.000.000	
28.000.000	800.000.000	,	×	28.000.000	800.000.000	
89.100.000	88.267.149	7.600.000	7.528.960	81.500.000	80.738.189	
1.804.780.000	1.803.231.100	315.000.000	315.000.000	1.489.780.000	1.488.231.100	
843.288.000	844.466.188	9.568.000	9.882.458	833.720.000	834.583.730	
300.320.000	297.936.635	430.000	424.601	299.890.000	297.512.034	
N	209.076.000		»	*	209.076.000	
»	54.577.440	,	ĸ	»	54.577.440	
	4.811.153.337		415.501.324		4.395.652.013	
	4.811.153.337		415.501.324		4.395.652.0	

FONDS SPÉCIAL

(Art. L. 677 du Code

Récapitulation des

RECETTES.	
	francs.
Contributions des organismes vieillesse	8.508.279.000
Contribution de l'Etat (1)	1.520.249.000
Subventions forfaitaires du Fonds national de solidarité	12.495.602.000
Remboursements par le Fonds national de solidarité d'arrérages payés au titre d'allocations supplé- mentaires liquidées en application de l'article 6 du décret du 26 juillet 1956 (période du 1er jan- vier 1958 au 31 décembre 1958)	9.337.205
Mandats impayés réimputés	325.835.431
Remboursement par les Caisses d'assurance vieillesse d'arrérages d'anciennes allocations temporaires et d'allocations spéciales	287.460.892
Remboursement par les allocataires d'arrérages indûment payés	39.914.161
Intérêts du compte courant	21.965.601
Recettes diverses	4.811.780
Recettes imputées à tort et restant à régulariser	81.000
Recette imputée à tort et régularisée par une dépense de même montant	2.888.000.000
Total des recettes	26.101.536.070
Solde créditeur au 31 décembre 1958	1.410.363.533
Total	27.511.899.603

⁽¹⁾ Recettes afférentes:

⁻ à l'année 1958 : Contribution de l'Etat gagée par le produit de la majoration du droit de timbre douanier et de la taxe spéciale

⁻ à l'année 1959 : Contribution de l'Etat gagée par le produit de la taxe spéciale de 10.000 fr......

D'ALLOCATION VIEILLESSE

de la Sécurité sociale).

opérations de l'année 1959.

		DEPENSES.
francs.		
		Dépenses d'arrérages :
	»	- Payement aux allocataires
	9.257.764.369	— Allocations spéciales
	9.744.000.705	— Allocations supplémentaires et majorations de la loi du 27 mars 1956
	51.272.151	 Versements aux préfectures de rappels d'arrérages d'allocations spéciales liquidées au profit de bénéficiaires de l'aide sociale
	0112121201	- Versements aux Caisses d'assurance vieillesse de retenues effectuées pour
	7.063.354	leur compte
19.060.100.52	19.060.100.579	
55.292.29		axes postales
	6 du Code de la	emboursements d'arrérages payés au titre de la majoration prévue à l'article L. 670 sécurité sociale :
	aisses régionales 711.757.093 106.548.732	 à la Caisse nationale de sécurité sociale (payements effectués par les C d'assurance vieillesse) à divers organismes
818.305.89	818.305.825	-
9.121.24		ersement de la part patronale des cotisations de sécurité sociale (art. L. 135 du Cod sociale)
7.146.62	rants à l'alloca-	emboursements des frais résultant de la vérification de l'état d'inaptitude des requé tion spéciale
321.086.65		rais administratifs remboursés à la Caisse des dépôts pour l'année 1958
4,404,10		épenses diverses
2.888.530.00		épenses annulant des recettes imputées à tort
	Aries	Total des dépenses
23.163.987.26		Total des depenses
		Solde créditeur au 31 décembre 1959

de 10.000 fr...... 1.475.249.000 45.000.000

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

RECETTES		
Versements effectués au profit du Fonds par l'Agence comptable public	centrale du Trésor 38.000.000.000 fr.	
Remboursements effectués par les organismes de vieillesse à la suite de la régularisation de leur situation à l'égard du Fonds	1.378 863.926	
Recettes diverses	11.742.472	
Total des recettes	39,390.606.398 fr.	
Solde au 31 décembre 1958	44.828.863.948 »	
Ensemble	84.219.470.346 fr.	84.219.470.3 46 fr.
DÉPENSES		
Versements aux organismes vieillesse d'avances et d'acomptes au titre des subventions forfaitaires	54.48 7.3 24.127 fr.	
Remboursement d'arrérages d'allocation supplémentaire aux orga- nismes et services n'ayant pas bénéficié du régime des subven- tions forfaitaires	5.539.40 3 »	
Remboursement au Fonds spécial d'arrérages d'allocations supplé- mentaires liquidées en application de l'article 6 du décret du 26 juillet 1956.	9.837.205 »	
Remboursement du forfait postal pour l'année 1959	40.000.000	
Frais administratifs de l'année 1958 remboursés à la Caisse des Dépôts et frais divers d'impression	53.961.885 »	·
Dépenses diverses	9.883 »	
Total des dépenses	54.59 6 .472.503 fr.	54.596.172.503
Solde créditeur au 31 décembre 1959		29.623.297.843 fr.

RÉGIME DE RETRAITES DU PERSONNEL LOCAL DE LA CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET AUTRES ORGANISMES PARTICIPANTS

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

RECETTES		
Cotisations	16.055.837 fr.	
Intérêts sur valeurs	279.488 »	
Remboursements de valeurs	108.648 .	
Intérêts des fonds en compte courant	78.301 »	
Total des recettes	16.522.274 fr.	16.522.274 fr.
Solde au 31 décembre 1958		3.441.662 >
Ensemble	-	19.963.936 fr.
DÉPENSES		
Cotisations salariales versées à la Caisse nationale de prévoyance	5.364.222 fr.	
Frais administratifs	162.577	
Emplois de fonds :		
Montant net des achats de valeurs	11.033.262 »	
Prorata d'intérêts courus à la date d'achat sur les valeurs acquises	187.181 »	· ·
Total des dépenses	16.747.242 fr.	16.747.242
Solde en compte courant au 31 décembre 1959	·	3.216.694 fr.

RÉGIME DE RETRAITES DU PERSONNEL LOCAL DE LA CAISSE CENTRALE Mouvements du portefeuille.

	VALEURS EN 1 au 31 déce		EMPLOI DE FONDS en 1959.	
désignation des valeurs.	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valsur nominale.	Prix de revient.
		francs.		francs.
Emprunt national 5 0/0 1956	2.500.000	2.716.194	b	,
Caisse nationale de l'Energie 3 0/0 míni- mum Algérie	1.190.000	2,463.004	2.460.000	5.385.837
Bons S.N.C.F. 6 0/0 1958 indexés	מ	•	2.250.000	2.662.425
Parts de production E.D.F. 1959	α	W	3.000.000	2.985.000
Totaux		5.179.198		11.033.262

DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET AUTRES ORGANISMES PARTICIPANTS Exercice 1959.

ENSI	3MBLE.	REMBOURSEME et amort de valeurs effe	tissemets	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale. Prix de revie	
	francs.		francs.		francs.
2.500.000	2.716.194	100 000	108.648	2.400.000	2.607.546
3,650,000	7.848.841	,	»	3.650.000	7.848.841
2.250 000	2.662.425	x)	>	2.250.000	2.662.425
3.000,000	2.985.000	»	ń	3,000.000	2,985,000
	16.212.460		108.648		16.103.812

FONDS NATIONAL DE COMPENSATION POUR LA RÉPARTITION COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

(Art. 42 à 45 du décret-loi

RECETTES.		
Montant des droits d'affiliation versés par les collectivités ayant donné leur adhé	sion en 1959	4.900 fr.
Montant des sommes recouvrées par le Fonds national sur les collectivités re l'issue des opérations :	connues débitrices à	
des années 1954 à 1957	2,785.415.611 fr.	
de l'année 1958	6.597.991.336 »	
, ,	9.383.406.947 fr.	9.383.406.947 »
Recettes provenant de régularisations et sommes restant à rembourser ou à imp	outer	342.276.734 »
Intérêt des fonds en compte courant		34.043 .417 »
Total des recettes	-	9.759.731.998 fr.
Solde au 31 décembre 1958		2.185.184.696 »
Total	-	11.944.916.694 fr.

DES ALLOCATIONS FAMILIALES ENTRE LES DÉPARTEMENTS, DÉPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX

du 29 juillet 1939.)

DÉPENSES.		
·.		
Montant des sommes payées en 1959 par le Fonds national aux collectivités reco l'issue des opérations :	nnues créancières à	
des années 1955 à 1957	37.758.169 fr.	
de l'année 1958	3.866. 326 .379 »	
	3 .994.084.548 fr.	3 .904.084.548 fr.
-		
Remboursement de sommes versées à tort par les collectivités et dépenses affére sations	•	306.378.508 »
Montant des sommes versées en 1959 par le Fonds national au titre de la surc professionnelle des prestations familiales		5.4 33.000.000 >
Frais administratifs de 1958 remboursés à la Caisse des dépôts en 1959		19.417.633 >
Total des dépenses	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	9.662.880.689 fr.
Solde au 31 décembre 1959		2.282.036.005 »
Total		11.944.916.694 fr.

FONDS COMMUN DE

RECETTES	
Recouvrements sur prêts pour l'amélioration de l'habitat consentis aux fonctionnaires et agents de	
l'Etat (y compris une somme de 70.706 fr. opérations d'ordre)	126.351.518 fr.
Reversement de sommes qui n'ont pu être payées aux bénéficiaires de prêts	3.628.500 »
Intérêts des fonds en compte courant au Trésor	9.415.626 B
Total des recettes	139.395. 644 fr.
Solde au 31 décembre 1958	949.134 .343 »
Total	1.088.529.987 fr.

L'ALLOCATION DE LOGEMENT

DÉPENSES.	
De des como Marie Manada de Manada de Arriva de Compaña de Compaña de Compaña de Compaña de Compaña de Compaña	440 447 000 5
Prêts pour l'amélioration de l'habitat consentis aux fonctionnaires et agents de l'Etat	143.415.380 fr.
Remise en payement de sommes n'ayant pu être réglées une première fois aux bénéficiaires de prêts	3.028.500 »
Remboursement de versements irréguliers (y compris une somme de 888.257 fr. d'opérations d'ordre)	1.394.586 »
Frais administratifs de 1958 remboursés à la Caisse des Dépôts en 1959	2.221.060 »
Total des dépenses	150.059 526 fr.
Solde au 31 décembre 1959	938.470.461 »
Total	1.088.529.987 fr.

à l'année 1958.

FONDS NATIONAL DE SURCOMPENSATION DES PRESTATIONS FAMILIALES

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

REOETTES			
Produit des impôts et taxes :			
Majoration du versement forfaitaire de 5 0/0 sur les trait-ments et salaires	10.784.875.665	fr.	
Droit de timbre sur les délivrances de devises étrangères	(1) 8.903.700	»	
Majoration du taux de prélèvement sur les sommes engagées au Pari Mutuel	(1) 115.174.501	•	
Majoration des taux de la taxe intérieure de consommation sur les essences de pétrole	(1) 909.088.000	»	
Taxe sur les betteraves correspondant aux sucres exportés	629.225.000	•	
Total du produit des impôts et taxes	12.447.266.866	fr.	
Versements des régimes ayant une charge de prestations familiales inférieure à la moyenne	19.800.000.000	n	
Versement forfaitaire effectué par la Caisse nationale de sécurité sociale en application de l'article 16, paragraphe 3, de l'ordonnance du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959	8.000.000.000	ø	,
Prélèvement sur les excédents du Fonds national de solidarité (versement de l'Agence comptable centrale du Trésor public)	3,000,000.000	»	
Recettes diverses (imputations erronées et régularisations)	32,471.943	•	
Total des recettes	43.279.738.809	fr.	
Solde créditeur au 31 décembre 1958	1.960.804.953	3	
Ensemble	45.240.543.762	fr.	45.240.543.762 fr.
DÉPENSES			
Versements aux régimes ayant une charge de prestations familiales supérieure à la moyenne	41.225.000.000	fr.	
Frais administratifs de l'année 1958 remboursés à la Caisse des dépôts et consignations	1.943.289	n	
Dépenses diverses (imputations erronées et régularisations)	48.297.637	W	
Total des dépenses	41.275.240.926	fr.	41.275.240.926 »
Solde créditeur au 31 décembre 1959			3,965,302.836 fr.

CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AUX DÉPARTEMENTS ET AUX COMMUNES

Résumé des opérations au 31 décembre 1959.

RECETTES.	MONTANT.	DÉPENSES.	MONTANT.
	francs.		francs.
1º Arrérages et intérêts de fonds placés sur valeurs diverses	5,913.900	1° Frais d'administration	3.003.384
2º Annuités recouvrées sur prêts consentis à l'aide d'avances du Fonds commun de		2º Bonifications allouées par la Caisse nationale de crédit	44.935.900
travail des caisses d'assurances sociales.	117.724.014	3º Achat de valeurs	55.000.000
3º Remboursements de valeurs	55,272,985	4° Annuités versées au F. C. T	108.337.548
4º Recettes diverses	51.322.271	5º Intérêts du compte-courant	1.683.359
		6º Dépenses diverses	6.810.916
Total	230.233.170	Total	219.271.107
Solde créditeur au 1er janvier 1959 ,	16.280.128	Solde créditeur au 31 décembre 1959	27.242.191
Ensemble	246.513.298	Ensemble	246,513,298

CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AUX

Mouvements du

DÉSIGNATION DES VALEURS.		PORTEFEUILLE embre 1958.	EMPLOIS DE FONDS en 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coùt.
		francs.		francs.
I. — Bons du Trésor public.				
Bons du Trésor à 720 jours	3	55.000. 00 0	D	55.000.000
II. — P rêts.	;			
Obligations du Trésor représentatives d'annuités 4,30 0/0		47.997.735	D	,
Prêts sur Fonds commun de travail	.	871.170.522	- ,	•
Totaux du paragraphe II		919.168.257		3
Totaux généraux		974.168.257		55,000.000

DÉPARTEMENTS ET AUX COMMUNES

portefeuille.

ENSE	MBLE.	cessions et amor	REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements effectués en 1959.		PORTEFEUILLE cembre 1959.
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.	•	francs.
»	110.000.000	19	55.000.000	39	55.000.000
υ	47.997 <i>.</i> 735	,	272.985	,	47.724.75 0
,	871.170.522))	65.613.159	,	805.557.363
	919.168.257		65.886.144	•	853.282.113
	1,029.168.257		120.886.144		908.282.113

FONDS DE GESTION DES EMPRUNTS UNIFIÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES C/627

Résumé des opérations de l'année 1959.

RECETTES.	DÉPENSES.
f	francs. francs.
Solde au 31 décembre 1958 1.337	7.567.903 Versement aux collectivités émettrices des souscrip-
Produit des souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance reçues directement par le Fonds. 23.711 Remboursement par les col- lectivités des commissions	tions d'organismes d'assu- rances et de prévoyance affectées à leurs emprunts, 21,228,961,400
versées aux intermédiaires. 63	nismes d'assurances et de prévoyance
Versements des collectivités émettrices (annuités d'amortissement et charges annuelles)	Remboursements d'obli- gations amorties :
Remboursements de frais d'impression de titres par	— par rachats en Bourse . 12.540.000 Intérêts payés aux porteurs
Valeur nominale des titres rachetés en Bourse en 1958	d'obligations: - sur titres en circulation. 835.224.900 - sur titres rachetés en Bourse
et affectés à l'amortisse- ment	2.540.900 Commissions versées aux gui- chets domiciliataires 1.077.092
Intérêts échus sur titres rachetés en Bourse	752.400 Frais divers
	Dépenses accidentelles (régularisations)
Recettes accidentelles (régularisations)	2.099.467 Solde au 31 décembre 1959 3.889.053.192
Total 26.453	3.939.304 Tetal 26.453.939.304

Mouvements du portefeuille.

DÉSIGNATION des valeurs.	en port	EURS tefeuille su abre 1958.	EMPLOI DE FONDS	ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs (amortissement des titres rachetés).		cessions et amortissements de valeurs (amortissement des titres		VALEURS en portefeuille au
	VALEUR nominale.	Cont.	effectués en 1959.	VALEUR nominale.	Cout.	VALEUR nominale.	Cout.	31 décembre 1959.		
Obligations 6 0/0 1955-1975	12.540.000	11.610.269	Néunt	12.540.000	11.610.269	12.540.000	11.610.269	Néant		

FETTATE No 6-20 bis

- 203 ·

A0 77

GESTION DES CERTIFICATS

Résumé des opérations

	<u> </u>	<u> </u>	
RECETTES.	C. F. P.	S. N. P. A.	TOTAL.
	francs.	francs.	francs.
Solde au 31 décembre 1958	28.060.822	714.708	28.775.530
Produit net des souscriptions de certificats nouveaux, reçues :			
- par les Etablissements bancaires	»	338.142.063	338.142. 063
— par la Caisse des dépôts	»	1.208.451	1.208.451
Dividendes perçus sur les actions C.F.P. correspondant aux certificats pétroliers (coupons n° 2)		619.905	122.869. 905
Frais de gestion, d'émission et de commissions de domiciliation remboursés par l'Etat ou le B.R.P. au titre de l'année 1958	7.401.401	15.291.827	22.693. 228
Recettes diverses et régularisations	(1) 13.268.818	»	13.268.818
Intérêts des fonds en compte courant au Trésor public	116.693	791.586	908.279
Totaux	171.097.734	356.768.540	527.866.274

⁽i) Dans ce chiffre, est comprise une somme de 12.939.231 francs représentant des régularisations de payements faits à tort par les comptables du Trésor.

PÉTROLIERS. - Compte 631.

de l'année 1959.

DÉPENSES.	C. F. P.	S. N. P. A.	TOTAL.
	francs.	francs.	francs.
Versement à l'Agence comptable centrale du Trésor du produit net des souscriptions aux certificats nouveaux		339.350.514	339.350.514
Payements de dividendes sur certificats C. F. P. (coupons nos 1 et 2)	132.890.592	»	132.890. 592
Commissions versées aux Etablissements bancaires pour payement de dividende et attribution gratuite de certificats.	5.790.948))	5.790.948
Reversement à la Caisse des dépôts des frais de gestion et d'émission au titre de l'année 1958	4.910.465	15.291.827	20.202.292
Dépenses diverses et régularisations	(2) 14.275.552	627.826	14.903.378
Total des dépenses	157.867.557	355.270.167	513.137.724
Solde au 31 décembre 1959	13.230.177	1.498.373	14.728.550
Totaux	171.097.734	356.768.540	527.866.274

⁽²⁾ Dans ce chiffre, est comprise une somme de 13.955.465 francs représentant des payements faits à tort par les comptables du Trésor et ayant fait l'objet de rejets.

BILAN DE LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

(Avant affectation

ACTIF

désignation.	C.D.C. D'ALSACE	CAISSES I)'ÉPARGNE	FONDS de réserve	TOTAL.
DESIGNATION.	s/c particulier.	Épargne.	Dépôts.	et de garantie des Caisses d'épargne.	TOTAL.
	francs.	france.	francs.	francs.	francs.
Compte courant à la Caisse des dépôts et consignations		3.152.601.808	242.279.886	120.308.737	3.657.290 .180
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	200.000.000	17.015.000.000	800.000.000	100.000.000	18.115.000.000
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	1.211.996.548	16.735,260.171	»	942.560.737	18.889.817.456
Prêts	873.365.634	12.783.337.301	n))	13.606.702 .935
Comptes d'ordre	8.318.394	»	»	>	8.318.394
				İ	
Totaux	2.435.780.325	49.636.199.280	1.042.279.886	1.162.869.474	54.277.128.965

D'ALSACE ET DE LORRAINE AU 31 DÉCEMBRE 1959.

des bénéfices.)

PASSIF

DÉSIGNATION.	C.D.C. D'ALSACE			FONDS de réserve et de garantie	TOTAL.
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	s/c particulier.	Épargne.	Dépôts.	des Caisses d'épargne.	,
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Consignations et dépôts de biens d'inca- pables	1.326.772.035	D	>>	»	1.326.772.035
Dépôts divers.					
Communes et administrations publiques.	34.043.491	»	, D)	\
S.S.M	3.613	»	, v	· »	hh 017 577
Notaires	828.490	»	n	3 0	44.917.577
0.B.I.P	10.041.983	»	, »	»)
Caisses d'épargne.		. *			
Épargne	»	49.413.641.892	»	»	49.413.641.892
Dépôts	n	n	1.042.279.886	D	1.042.279.886
Fonds de réserve	в	n	υ	1.162.869.474	1.162.869.474
Créditeurs divers.					
Frais administratifs	15.103.942	12.084	u u	w	57.806.384
Intérêts échus et exigibles	42.690.358	»	•	- ») 37.600.364
Comptes d'ordre et divers.		1			
Intérêts sur bons du Trésor (2º année)	»	222.545.304	' '	w	225.745.203
Divers	3.199.899	» .	»	ж	225.745.203
Réserves provisionnelles	933.829.950	מ		ע	933.829.950
Profits et pertes	69.266.564	»	a)	»	69.226.564
Totaux	2.435.780.325	49.636.199.280	1.042.279.886	1.162.869.474	54.277.128.965

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS D'ALSACE ET DE LORRAINE

Développement du compte de « Profits et pertes » au 31 décembre 1959.

			
DÉBIT.	SOMMES.	CRÉDIT.	SOMMES.
	francs.		francs.
Intérêts dus et liquidités : Dépôts et Consignations 41.648.535 C. E. C/Epargne 1.605.128.717 C. E. C/Dépôts 20.179.433 Frais administratifs : Personnel	15.000.000	Intérêts des comptes courants : Dépôts et Consignations	1.705.730 49.594.623 2.399.958 2.821.391 7.000.000 520.871.631
primes Produits et frais divers	1	Caisses d'épargne-dépôts	3.726.823
Excédents des revenus provenant de l'emploi des fonds des C. E. versés au Fonds de réserve et de garantie :		Arrérages de rentes et intérêts sur valeurs diverses :	
C. E. C/Epargne	312.098.674 10.220.525	Dépôts et Consignations	40.009.541 797.211.188 12.798.041
Affectation au Fonds de réserve et de garantie des C. E. du revenu de ses placements		Fonds de réserve Intérêts sur prêts :	
Solde du compte « Profits et pertes » (Dépôts et Consignations)	69.266.564	Dépôts et Consignations	48.763.051 549.559.949
	2.064.461.926		2.064.461.926

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

Mouvement du portefeuille du c/Caisse d'Alsace et

DÉSIGNATION DES VALEURS	SOLDE AU 31 D	ÉCEMBRE 1958.	EMPLOI DE FONDS EN 1959.	
DESIGNATION DES VALEURS	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.
		francs.		francs.
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.				
Bons du Trésor à 2 ans	200.000.000	200.000.000	,	>
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				. •
Rentes 5 0/0 1920	143.650	3.298.166	,	D
Emprunt national 5 0/0 1956	182.360.000	191.384.499	*	•
Obligations du Trésor	9.300.000	9.121.299	33)
Obligations et bons P. T. T	6.525.000	6.225.525	n))
Obligations de la Caisse autonome	5.694.000	5,558,508	υ	*
Obligations divers sinistrés	102.990.000	86.444.256	»	"
Obligations Crédit national garanties par l'Etat	104.306 000	86.041.864	D	•
Obligations Crédit national non garanties par l'Etat	9.350.000	9.443.272	a	ø
Obligations et bons S. N. C. F	99.292.500	88.923.247	N.	»
Obligations Crédit foncier de France	354.255.000	350.871.063	υ	D
Obligations Emprunt unifié des collectivités locales	•	»	200.000.000	197.123.900
Obligations Caisse nationale de l'énergie	»	20	92.200.000	199.778.960
Obligations Ville de Hohenzalsa	20	1		»
Titres allemands		19.692	,	
Titres sans valeur acquis par forclusion	,	953	· *	»
Totaux		837.332.345		396.902.860

D'ALSACE ET DE LORRAINE

de Lorraine, s/c particulier. Année 1959.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		
Quotité ou valeur nominale.	Cout.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	
	francs		francs.	-	francs.	
200.000.000	200.000.000		b	200.000.000	200.000.000	
143.650	3.298.166	n	D.	443.650	3.298.166	
182,360,000	191.384.499	10.300 000	10.809,719	172.060.000	180.574.780	
9.300.000	9.121.299	»	, 9	9.300.000	9.121.299	
6.525.000	6.225,525	310.000	302.530	6.215.000	5.922.995	
5.694.000	5.558.508	•))	5.694.000	5.558.508	
102.990.000	86.444.256	450.000	395.170	102.540.000	86.049.086	
104.306.000	86.041.864	3,500,000	3.135.682	100.806.000	82.906.182	
9.350.000	9.443.272	100.000	100,997	9.250.000	9.342.275	
99.292.500	88.923.247	D.	»	99.292.500	88.923.247	
354.255.000	350.871.063	7.570.000	7.494.559	346.685.000	343.376.504	
200.000.000	197,123,900	,	u	200.000.000	197.123.900	
92.200.000	199.778.960	n	•	92,200.000	199.778.960	
•	1	•		g	1	
»	19.692	υ	. v .	» .	19.692	
•	953	o	,	»	953	
	1 234.235 205	-	22. 2 38.65 7		1 211 996 548	

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDE AU 31 D	ÉCEMBRE 1958.	EMPLOI DE FONDS EN 1959.		
DESIGNATION DES VALIZORS.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.	
		francs.		francs.	
III. — Prêts.					
Obligations du Trésor 4,30 0/0 représenta- tives d'annuités	,	319.760.613	•	»	
Prêts aux communes et collectivités locales.	»	495 430.163	•	»	
Prêts aux départements et aux communes	,	901.876	•	y.	
Prêts sur titres		83.508	29	*	
Prêts aux Charbonnages de France	»	81.346.708	29		
Totaux		897.522.868))	
RÉCAPITULATION	·				
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme	•	200.000.000	•	»	
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	. »	837.332.345	•	396,902,860	
III. — Prêts))	897.522.868	13	»	
Totaux		1.934.855.213		396.902.860	

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		
Quotité ou valeur nominale.	Coat.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.	
	francs.		francs.		francs.	
	•					
Ď	319.760.613	,	1.818.623	n	317.941.990	
ď	495.430.163	»	19,298,067	,	476.132.096	
•	901.876	»	•	•	901.876	
)	- 83.5 0 8	9	Ď	· 18	83.508	
k	81.346.708	1 0	3.040.544	»	78.306.164	
•••••	897.522.868		24.157.234		873,365,634	
,						
	200.000.000	ø	n	3	200.000.000	
ν	1.234.235.205	N	22.238.657	»	1,211,996.548	
3	897.522.868	•	24.157.234))	873.365.634	
	2.331.758.073		46.395.891		2.285.362.182	

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

Mouvement du portefeuille. -

désignation des valeurs.		LDE mbre 1958.	EMPLOI DE FONDS EN 1959.	
	Quotité nu valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.
	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.		,		
Bons du Trésor à 2 ans	D.	10.417.000.000	K	16.565.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 5 0/0 1920	1 421.559	32.638.414		»
Rente 3,50 0/0 1952-1958	78.856.750	2.022.657.011	υ	»
Emprunt national 5 0/0 1956	1.301.780.000	1.344.427.139	10	»
Obligations du Trésor	792.023,000	806.945.276	, v	
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956		1.263.360.000	>>	ъ
Obligations et Bons P. T. T	274.335.000	269.347.922	α .	×
Obligations de la Caisse autonome	68.481.000	66.225.585	20.100.000	14.839.830
— divers sinistrés	1.020.160.000	856.405.796	,	n
— Crédit national garanti par l'Etat	1.097.386.000	914. 3 77.138	1.250.000	905.125
— Grédit national non garanti par l'Etat	1.126.120.000	1.128.101.073	72.710. 0 00	72.229.683
S. N. C. F	1 035.955.000	931.928.7 2 2	482.800.000	562.731.405
Crédit foncier de France	4.257.965.000	4.219.972 240	31.630.000	32.534.371
— Département de la Seine	2.220.000	1.946.226	83,600	81.000
— Ville de Paris	8.865.000	8.433.055	,6	
Emprunt unifié des collectivités locales	205 // 000	200 070 007	1.080.000.00 0	1.060.502.540
et parts de production E.D.F.	395.440.000 433.310.000	388.379.8 3 7 433.310.000	2.220.000	228.179.485
- Gaz de France	даз. 31 0. 000	, дзэ.э.го.ооо »	91.000.000	97.454.716
Charbonnages de France	D D	" •	50.947.000	58.594.976
A reporter		14.688,455.484		2.128.053.131

D'ALSACE ET DE LORRAINE

C. E. - Epargne.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.		
Quotité ou valeur nominale.	Cout.	Quotité ou valeur nominale	Coùt.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	
francs.	francs.	francs.	france.	francs.	francs.	
					-	
»	26.982.000,000	,	9.967.000.000	»	17.015.000.000	
1.421.550	32,638.414	×	n	1.421.550	32.638.414	
78.856.750	2.022.657.011	2.165.800	55.552.258	76.690.950	1.967.104.753	
1.301.789.000	1.344.427.139	87.760.000	90.635.073	1.214.020.000	1.253.792.066	
792.023.000	806.945.276	253,000	237.806	791.770 000	806.707.470	
1.263.360.000	1,263.360.000	86.010.000	86.010.000	1.177.350.000	1.177.350.000	
274.835.000	269.347. 92 2	23.070.000	22.791.935	251.265. 0 00	2 46.555.987	
88.581.000	81.065.415	1.264 000	4.168.655	87,347.000	79.896.760	
1.020.160.000	856.405.796	250.000	226,169	1.019.910.000	856.179.627	
1.098.636.000	915,282,263	21.747.000	18.678.789	1.076.889.000	896.603.474	
1.198.830.000	1.200,330.756	60.980,000	61.022.426	1.137.900.000	1.139.308.330	
1.518.755.000	1.494.660.127	11,200,000	13.733.198	1.507.555.000	1.480.926.929	
4.289.595.000	4.252.506.611	126.955.000	125.555.997	4.162.640.000	4.126.950.614	
2.303.000	2.027.234	50,000	43.834	2.253.000	1.983.400	
8.865.000	8.433.055	1.193.000	1.155.974	7.672.000	7.277.081	
1.475.440.000	1.448.882.377	870.000	16.568.803	1.458.570.000	1.432.313.574	
655.530.000	661.489.485	33.370.000	33,370.000	622.160.000	628.119.485	
91.000.000	97.454.716	,	w	91.000.000	97.454.716	
50,947.00 0	58.594.976	×	b	50.947.000	58 594.976	
	16,816.508,573		526.750.917		16.289.757.656	

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDE au 31 décembre 1958.		EMPLOI DE FONDS EN 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Cout.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.
	francs.	francs.	francs.	francs.
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses. (Suite et fin.)				
Reports		14.688.455.4 34		2.128 .053.131
Obligations Régie Renault	,	3	16.750.000	16.405.015
Empruot produits chimiques et verreries		x	90.600.080	89.467.500
Emprunt Compagnie des ma- chines Bull	»	•	60.000.000	59.400.000
Emprunt Sociiété minière et métallurgique du Périgord	. »	W	122.000.000	120.780.000
 Groupement des industries de forages et services pétroliers.)	100.000.000	99.600.000
— Forges et ateliers du Creusot	· ·	»	20,000.000	19.950.000
Société Nobel-Bozel		»	20.000.000	19.950.000
— Société Thomson-Houston)	>	10.000.000	9.975.000
Emprunt Société métallurgique de Normandie		»	10.000.000	9.975.000
Totaux		14.688 455.434		2.573.555.654
III. — Prêts.				
Obligations du Trésor 4,30 0/0 représen-		0.404.074.040		_
tatives d'annuités		3.164.874.948		2.720.170.000
Prêts aux communes et collectivités locales. Prêts aux Charbonnages de France	1	6.355.474.931 805.140.361	* *	2.720.170.000 »
ricts aux unarbonnages de France	Ĩ			
Totaux		10.325.190.240		2.720.170.000
RÉCAPITULATION				
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme	>>	10.417.000.000	: :	16.565.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	»	14.688.455.434	»	2.573.555.654
III. — Prêts)	10.325.190.240)	2.720.170.000
Totaux		35.430.645.674		21.858.725.654

ENSEMBLE.		cessions et amortis	REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.	Quotité ou valeur nominale.	Coat.	
francs,	francs.	francs.	france.	francs.	francs.	
	16.816.508.573		526.7 50. 91 7		16.289.757.656	
16.750.000 90.600.000	16.405.015 89.467.500	•	v v	16.750.000 90 600.000	16.405.015 89.467.500	
60.000.000	59.400.000	»		60.000.000	59.400.000	
122.000.000	120.780,000	»	•	122.000.000	120.780.000	
100.000.000	99,600.000		»	100.000.000	99,600,000	
20.000.000	19.950.000	n	w	20.000.000	19.950.000	
20.000.000	19.950.000	, x	•	20.000.000	19.950.000	
10.000.000	9,975.000	,	n	10.000.000	9.975.000	
10.000.000	9.975.000	,)	10.000.000	9.975.000	
	17.262.011.088		526.750.917	-	16.735 260.171	
»	3.164.874.948	20	18,000.088	»	3.146.874.860	
n n	9.075.344.931		263.928.659	»	8.811.416.272	
10	805.140.361	э	30.094.192	»	775.046.169	
······	13.045.360.240		312.022.939		12.733.337.801	
		·				
»	26.982.0 0 0.000)»	9.967.000.000	v	17.015.000.000	
,	17.262.011.088	»	526.750.917	b	16.735.260.171	
	13.045.360,240	. »	312.022.939	»	12.733,337,301	
	57,289,371,328		10,805.773.856	-	46.483.597.472	

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS D'ALSACE ET DE LORRAINE

Mouvement du portefeuille du c/Caisse d'Alsace et de Lorraine C. E. - Dépôts. Année 1959.

DÉSIGNATION des valeurs.	SOLDE au 31 décembre 1958.	EMPLO1 de fonds en 1959.	ENSEMBLE.	REMBOURSEMENTS effectués en 1959.	VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1959.
	francs.		francs.		francs.
I. — Bons du Trésor à 2 ans	800.000.000	»	800,000.000	»	800.000.000

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

Mouvement du portefeuille du compte « Fonds de réserve et de garantie

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDE AU 31 D	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1958.		EMPLOI DE EONDS EN 1959.	
DESIGNATION DES VALEURS.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Cout.	
	(T. 11/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1	francs.		francs.	
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.					
Bons du Trésor à 2 ans	D	200.000.090	'n	100.000.000	
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.					
Bons Equipement industriel et agricole 5 0/0 1956	51.000.0 00	51.000.000	69.910.000	74.053.207	
Obligations S.N.C.F	18.740.000	14.575.972	377.210.000	429.922.287	
Obligations Département de la Seine	10.608.000	8.151.188	ъ	· v	
Obligations Ville de Paris	9.958.000	7.616.241	250.000	204.145	
Parts de production E.D.F	101.728.000	106,891,458	119.248.000	133.816.973	
Obligations Charbonnages de France	. »	>	127.900.000	134.441.513	
Totaux		188.234.859		772.438.125	
RÉCAPITULATION					
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme	,	200.000.000	S N	100.000.000	
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	»	188, 234, 859	,	772.438.125	
Totaux		388.234.859		872.438.125	

D'ALSACE ET DE LORRAINE des Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine ».

ENSE	ENSEMBLE. cession		SEMENTS, sements de valeurs en 1959.	nents de valeurs	
Quotité ou valeur nominale.	. Coùt.	Quotité ou valeur nominale.	Coùi.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
מ	800.000.000	»	200.000.000	io	100.000.000
120.910.000	125.053.207	4.000.000	4.000.000	116.910.000	121.053.207
395.950.000	444.498.259	»))	395.950.000	444.498.259
10.608.000	8.151.188	495.000	380.358	10.113.000	7. 770 .830
10.208.000	7.820,386	35.000	26.721	10.243.000	7.793.665
220.976.000	240.708.431	13.040.000	13.705.168	207.936.000	227.003.263
127,900.000	134.441.513	»	13	127.900.000	134.441.513
	960.672.984		18.112.247	- 	942,560.737
•	300.000.000	ν	200.000.000	»	100.000.000
»	960.672.984	,	18.112.247	u	942.560.737
	1.260.672.984	 	218.112.247	-	1.042.560.737

CAISSES D'ÉPARGNE D'ALSACE ET DE LORRAINE

COMPTE ÉPARGNE

Situation au 31-décembre 1959 du porteseuille constitué au moyen des fonds déposés par les Caisses d'épargne.

DESIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR portée au bilan.	EVALUATION DES TITRES au cours du 31 décembre 1959 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Bons du Trésor. Rente 5 0/0 1920. Rente 3,5 0/0 1952. Emprunt national 5 0/0 1956. Obligations et bons du Trésor. Bons d'équipement industriel et agricole. Obligations et bons P.T.T. Caisse autonome divers sinistrés. Crédit national garanti. non garanti. et bons S.N.C.F. Crédit foncier. département de la Seine. ville de Paris. emprunts unifiés des collectivités locales. et parts E.D.F. Gaz de France Charbonnages de France. Régie Renault. diverses sociétés françaises 5,50 0/0 1959. Annuités du Trésor terminées en 2009. Prêts aux communes et collectivités locales. Prêts aux charbonnages.	520.871.631 1.421.550 76.690.950 60.701.000 39.588.500 75.350.400 14.570.025 3.546.965 53.823.125 34.946.610 59.734.900 82.315.950 240.181.885 79.685 307.640 82.114.200 31.108.000 5.460.000 2.017.501 1.005.000 23.793.000 136.089.434 361.136.392 52.334.123	17.015.000.000 32.638.414 1.967.104.753 1.253.792.066 806.707.470 1.177.350.000 246.555.987 79.896.760 856.179.627 896.603.474 1.139.308.330 1.480.926.929 4.126.950.614 1.983.400 7.277.081 1.432.313.574 628.119.485 97.454.716 58.594.976 16.405.015 429.097.500 3.146.874.860 8.811.416.272 775.046.169	17.015.000.000 37.784.799 2.331.404.880 1.643.783.080 863.137.530 1.318.632.000 258.022.230 75.663.892 1.004.697.620 871.393.303 1.168.944.450 1.584.214.520 4.227.749.600 1.740.560 6.775.235 1.456.865.330 685.678.540 106.015.000 54.768.025 19.036.040 433.222.800 3.146.874.860 8.811.416.272 775.046.169
Totaux	1.959.168.466	46.483.597.472	47.897.866.735

CAISSES D'ÉPARGNE D'ALSACE ET DE LORRAINE

FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE

Situation au 31 décembre 1959 du portefeuille constitué au moyen des fonds déposés par les Caisses d'épargne.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR portée au bilan.	ÉVALUATION DES TITRES au cours du 31 décembre 1959 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	francs.	francs.	francs.
Bons du Trésor	3.726.82 3	100.000.000	100.000.000
Bons équipement industriel et agricole	5.845.500	121.058.207	130.939.200
Obligations et bons S.N.C.F	23.382.200	444.498.259	493.200.130
Obligations Département de la Seine	353.955	7.770.830	8.554.468
Obligations Ville de Paris	35 3.205	7,793,665	8.167.644
Parts E.D.F	11.085.588	227.003.263	245.411.120
Obligations Charbennages de France	7. 19 4.375	134.441.513	142.608.500
Totaux	51.941.646	1.042.560.737	1.128.881.062

CAISSE NATIONALE

I. - Compte

RECETTES		
Compte courant des fonds disponibles du compte de la Caisse nationale d'é Caisse des dépôts au 31 décembre 1958		2.490.970.187 fr.
Versements de l'Agent comptable	118,577.741.653 fr.	
Transferts de fonds des Caisses d'épargne des territoires autres que la Métropole.	106.399.652 »	
Ventes de rentes et valeurs pour le compte de déposants	675.196 »	
Arrérages de rentes et valeurs, primes de remboursements, bénéfices sur ventes et intérêts sur valeurs à court terme	54.239.771.251 »	
Intérêts du compte courant	124.751.667 »	
Remboursements de valeurs à court terme	446.627.000.000 »	
Remboursements et ventes de rentes, valeurs et prêts	24.900.748.518	,
Remboursements d'avances sur pensions de l'Etat	12.713.704.765	
Total des recettes	657.290.792.702 fr.	657.290.792.702
Montant total des crédits de l'année (à reporter)		659.781.762.889 fr.

[ETAT No 7-00 bis]

II. - Compte

RECETTES.		
Compte courant des fonds disponibles de la « Dotation », déposés à la Cai 31 décembre 1958	_	175.238 .582 fr.
Versements de l'Agent comptable	27.870.204 fr.	
Arrérages de rentes et valeurs, primes de remboursements, bénéfices sur ventes et intérêts sur Bons du Trésor	10 4.4 6 2.936 »	
Intérêts du compte courant au Trésor	1,390.575 »	
Remboursements de bons du Trésor	235.000.000 »	
Remboursements et ventes de rentes et valeurs	479.323.384 «	
Total des recettes	848.047.099 fr.	848.047.099
Montant total des crédits de l'année (à reporter)		1.023.285.681 fr

D'ÉPARGNE

« Dépôts ».

DÉPENSES.			
Report		659.781.762.889 1	r.
Retraits de fonds	5.214.988.508 fr.		
Transferts de fonds aux Caisses d'épargne des territoires autres que la Métropole.	49.692.065		
Payement des rentes et obligations achetées pour le compte des déposants	17.322.060 »		
Versement au compte « Fonds national de solidarité et d'action mutualistes » des trois cinquièmes des comptes des déposants, prescrits au 1er janvier 1959	7.063.328 »		
Caisses d'épargne, du reliquat des bénéfices réalisés par la Caisse nationale d'épargne, au titre de 1958 (2.987.980.064 fr.) et d'un acompte à valoir sur les bénéfices réalisés au titre de l'année 1959 (16.000.000.000 fr.)	18.987.980.064 »		
Reversement d'intérêts afférents à des valeurs à court terme cédées, d'arrérages de rentes et valeurs, et prorata de coupons sur achats de valeurs	3.44 7.318.601 »		
Achats de valeurs à court terme	498.952.000.000 »		
Emplois en rentes, valeurs et prêts	117.156.226.757 »		
Avances sur pensions de l'Etat	12.951.687.778 »		
Total des dépenses	656.784.279.361 fr.	656.784.279.361	•
Solde du compte de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts au 31	décembre 1959	2.997.483.528 f	r.

« Dotation ».

DÉPENSES.						
Report		1.023.285.681 fr.				
Retraits de fonds	152.929.283 fr.					
Reversement d'intérêts afférents à des valeurs à court terme cédées, d'arré- rages de rentes et valeurs et prorata de coupons sur achats	16.541.445					
Renouvellement de Bens du Trésor	175.000.000 »					
Emplois en rentes et valeurs	666.490.934 »					
Total des dépenses	1.010.961.662 fr.	1.010.961.662 »				
Solde du compte « Dotation » de la Caisse nationale d'épargne au 31 décembre 19	59	12.324.019 fr.				

CAISSE NATIONALE

I. - Compte

DÉSIGNATION DES VALEURS.		PORTEFEUILLE cembre 1958.	EMPLOIS DE	L'ANNÉE 1959.
Dagidination Dag Valletion	Quotité ou valeur nominale	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
		francs.		francs.
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.		·		
Bons du Trésor	ю	129.595.000.000	'n	232.938.000.000
Effets représentatifs de crédit à moyen		-		
terme	39	3.510.000.000	υ	266.014.000.000
Bons d'équipement tunisien à quatre ans.	*	500.000.000	3 0	y
		133.605.000.000		498.952.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	!	***		
Rente 5 0/0 1920 amortissable	35.802.000	836.389.009	. ນ	•
Rente 5 0/0 1949	250	4.782	,	•
Rente 3 1/2 0/0 1952-1958	490.890.400	43.783.509.956	20,955,200	608.657.885
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933	169.772.900	170.040.248	48.866.000	56.898.275
Obligations du Trésor 4 0/0 amortissables 1934	640.000.000	608,440.415		,
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1935 (Défense nationale)	143.853.000	136.588.483))	,
Bons d'épargne à cinq ans	2.500.000.000	2.475.000.000	»	10
Bons 5 0/0 1957	•	, v	22.340.000	24.106.647
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956	16.410.590.000	16.392.133.467	v	»
Obligations des Postes, télégraphes et téléphones	845.690.000	781 .459.601	635.716.000	606.697.626
Obligations de la Caisse autonome de gestion des bons de la Défense natio- nale	2.502,784.000	2.415.679.85	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	υ
Obligations de la Caisse autonome de la Défense nationale	2.241.000	2.424.541		is o
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat	7.040.840.000	5.824.119.522	427.975.000	404.180.099
Obligations et Bens du Crédit national garantis par l'Etat	7.375.560.000	6.923.301.974	126.515.000	89.619.136
A reporter		50.349.091.848		1.790.159.668

D'ÉPARGNE

« Dépôts ».

ENS	EMBLE.		REMBOURSEMENTS opérés en 1959.		PORTEFEUILLE cembre 1959.
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	francs.		francs.		francs.
					·
v	362.533.000.000	»	192.103.00 0 .000		170.430.000.000
b	269.524.000.000	»	254.524 000.000	۵	15.000.000.000
»	500.000.000	,	ď	ນ	500.000.000
	632.557.000.000		446.627.000.000		185.930.000.000
35.802.000	836.389.009	»	b	35,802.000	836 .3 89.009
250	4.782	2 50	4.782	»	3
511.845.600	14.392.167.841	,	»	511.845,600	14.392.167.841
218.638.000	226.938.523	15.039.000	15.062.762	203.599.000	211.875.761
640.000.000	608.440.415	80,000,000	76.055.051	560.000.000	532.385.364
143.853.000	136.588.483	19.200.000	18.230.407	124.653.000	118.358.076
2.500.000.000	2.475.000.000	»	n	2.500.000.000	2.475.000.000
22.340.000	24.106.647	•	מ	22.340.000	24.106.647
16.410.590.000	16.392.133.467	1.112.850.000	1.111.598.400	15.297.740.000	15.280.585.067
1.481.406.000	1.388.157.227	29.330.000	29.026.275	1.452.076.000	1.359.130.952
2.502.784.000	2.415.679.850	50.004.000	49.698.028	2.452.780.000	2.365.981.822
2.241.000	2.424.541	180.000	194.742	2.061.000	2.229.799
7.468.815.000	6.228.299.621	3.180.000	3.157.080	7.465.635.000	6.225.142.541
7.502.075.000	7.012.921.110	132.175.000	125.342.861	7,369,900.000	6.887,578.249
	52.139.251.516		1.428.370.388		50.710.881.128

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE	L'ANNÉR 1959.
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
		francs.		francs.
Reports		50.349.091.848		1.790.159.668
Obligations et bons du Crédit national	38.308.570.000	38.308.570.000	5.000.000.000	5.000.000.000
Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial	8.416.377.000	8.281.913.699	w	•
Obligations de diverses Compagnies de chemins de fer	4.629.131.500	4.166.695.202	301,200.000	254.664.160
Obligations garanties par l'Etat de diverses Compagnies de navigation	1.824.410.000	1 801.359.203	ŭ)))
Obligations du Crédit foncier de France.	48.889.086.250	48.698.565.505	700.000	701.260
Obligations de la Ville de Paris	487.003.000	407.973.222	15.974.000	13.647.099
Obligations et Bons de départements et villes	114.874.000	103.082.524	10.000	9.261
Emprunts unifiés des collectivités lo- cales	»))	2.136.130.000	2 043.171.708
Emprunts des pays d'outre-mer	616.551.000	543.261.146	×	W .
Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer	514 977.000	511 227,213	6.839.000	5.874.984
Titres remis en échange d'actions et de parts de Sociétés nationalisées	90.813.939	51.473.336	14.948.981	15.106.985
Obligations de sociétés garanties par l'Etat	10.648.970.000	10.355,452.213	n	,
Obligations de sociétés françaises	3.499.393.120	3.431.730.121	2.200.170.000	62.914.000
Actions de sociétés françaises	1.790.779.889	1.850.050.731	409.011.260	709.418.079
Actions de sociétés étrangères	74.806.292	108 889.596	υ	ю
Fonds d'Etat et obligations étrangers	18.813.710	10.716.574	»	ນ
III. — Prêts.		168.980.052.133		9.895.667.204
Obligations du Trésor terminables en	»	299.76 8. 206	n	3
Obligations du Trésor terminables en		1.345.886.914	»	N
Obligations du Trésor terminables en 2009	»	53. 442.05 0.595	*)
Semestrialités du Trésor 3 0/0 1945- 1975	»	6.327.161 594	v	u
A reporter		61.414.865.309	,	3

ENS	EMBLE.		REMBOURSEMENTS opérés en 1959.		PORTEFEUILLE cembre 1959.
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	francs.		francs.		francs.
	52.139.251.516		1.428.370.388		50.710.881.128
43.308.570.000	43.308.570.000	2.078.430.000	2.078.430.000	41.230.140.000	41.230.140.000
8.416.377.000	8.281.913.699	443.550.000	438.416.418	7.972.827.000	7.843.497.281
4.930.331.500	4.421.359.362	131.525.000	122.572.245	4.798,806,500	4.298.787.117
1.824.410.000	1.801.359.203	114.430.000	113.264.119	1.709.980.000	1.688.095.084
48.889.786.250	48.699.266.765	1.361.105.250	1.356.955.526	47.528.681.000	47.342.311.239
502.977.000	424.620.321	12.568,000	10.553.468	490.409.000	411.066.853
114.884.000	103.091.785	6.069.000	5.509.716	108.815.000	97.582.069
2 136.130.000	2.043.171.708	»	×	2,136,130,000	2.043.171.708
616.551.000	543.261.146	9.900.000	8.014.154	606.651.000	535.246.992
521.816.000	517.102.197	24.666.000	21.700 467	497.150.000	495.401.730
105.762.920	66.580.321	1.958.203	1.084.512	103.804.717	65.495.809
10.648.970.000	10.355.452.213	377.720.000	375.005.728	10.271.250.000	9.980.446.485
5.699.563.120	3.494.644.121	2.256.360.095	118.126.076	3.443.203.025	3.376.518.045
2.199.791.149	2.559.468.810	180.464.889	337.248.690	2.019.326.260	2,222.220.120
74.806.292	108.889.596	3	3	74.806.292	108.889.596
18.813.710	10.716.574	6,146.720	5.970.923	12.666.990	4.745.651
	178.875.719.337		6.421.222.430		172.454.496.907
D)	299.766 206	•	35.821.711	•	263.944.495
»	1.345.886.914	•	93.260.617	Þ	1.252.626.297
>	53.442.050.595	3)	303.949.308	»	53.138.101.287
n	6.327.161.594	»	294.855.233	ъ	6.032.306.361
	61.414.865.309		727,886.869		60.686.978.440
l j			 		19

DÉSIGNATION DES VALEURS.		PORTEFEUILLE cembre 1958.	EMPLOIS DE L'ANNEE 1959.			
220.0	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.		
		francs.		francs.		
Reports		61.414.865.309		ъ		
Obligations du Trésor représentatives d'annuités, savoir :						
Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 (H.L.M. — Loyers moyens — Crédit immobilier)	»	149.335.971.639		»		
Loi du 2 août 1923 (Electrification des campagnes)	»	351.221.343	ъ	,		
Loi du 30 décembre 1928, article 142 (Communes rurales)	•	5.839.675	»	•		
Loi du 1 ^{er} août 1929 (Prêts à long terme à l'agriculture)). X	33.351.165	»	»		
Loi du 28 juin 1930, article 5 (H.L.M. améliorées)))	16.981.739	· v			
Ordonnance du 1° mai 1945 (Collectivités publiques)	5	236.240.235	ų	•		
Décret-loi du 17 juin 1938 (Equipement rural)	,»	662.050.670	v	»		
Loi du 15 mai 1941 (Amélioration du logement rural)	•	137.296.021) }	w e		
Annuités de diverses sociétés garanties par l'Etat	,	»		5.770.0 00.000		
Prêts sur obligations aux départements, communes, établissements publics	Þ	389.089.730.816		90.373.289.553		
Prêts adduction d'eau (Decret du 1er octobre 1954)	D	19.847.357.395	ŭ	11.117.270.000		
Prêts aux organismes d'H.L.M. pour l'amélioration de logements de première nécessité (loi du 4 août 1956)	B	1.457.168.945	W	»		
		622.588.074.952		107.260.559.553		
RÉCAPITULATION		·				
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	»	133,605.000.000	» ·	498,952.000.000		
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	ď	168.980.052.133	, »	9.895.667.204		
Prêts	»	622.588.074.952		107.260.559.553		
Totaux		925.173.127.085		616.108.226.757		

ENS	EMBLE.		RSEMENTS en 1959.		PORTEFEUILLE cembre 1959.
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	francs.		francs.		francs.
	61.414.865.309		727.886.869		60.686.978.440
		,			
					·
	149.335.971.639	,	4.182.154.575	•	145.153.817.064
,	3 51 , 221 , 343	•	21.333.067		329.888.276
»	5.839.675	,	5.597.829	»	241 .846
) 	33.351.165	,	4 283.859	•	29.067.306
,	16.981.739	•	9.585.782	,	7.395.957
19	236.240.235))	25.958.781	,	210.281.454
, cu	662.050.670	N	31 .723.809	v	630.326 861
,	137.296.021	N	6.994 772		130.301.249
Þ	5.770,000,00 0	D	,	19	5.770.000.000
D.	479.463.020.369	u	12.833.864.622	ת	466.629.155.747
»	30,964,627,395	»	607.097.874	O .	30.357,529,521
,	1.457.168.945	, •	23.044 249	»	1 434 124 696
	729.848.634.505		18.479.526.088		711.369.108.417
•	632.557.000.000	»	446.627.000.000	Ď	185.930.000.000
•	178.875.719.337	•	6.421.222.430	ď	172.454.496.907
20	729.848.634.505	»	18.479.526.088	•	711,369.108,417
	1,541,281,353,842		471.527.748.518		1.069.753.605.324

CAISSE NATIONALE

Compte

		EMPLOIS DE L'ANNÉE 1959.			
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.		
·	francs.		francs.		
*	335,000.000	D	175.000.000		
	·				
34.048.000	947.111.104	w	»		
441.650.000	437.056.840	50.000.000	34.687.550		
×	•	656.700.000	631.803.384		
	1.384.167.944		666.490.034		
	1.719.167.944		841.490.934		
	au 31 déc Quotité ou valeur nominale.	nominale. employés. francs. 335.000.000 34.048.000 947.111.104 441.650.000 437.056.840 1.384.167.944	Au 31 décembre 1958. Quotité ou valeur nominale. Montant des capitaux employés. francs. 34.048.000 947.111.104 441.650.000 437.056.840 50.000.000 1.384.167.944		

D'ÉPARGNE

« Dotation ».

Ensi	EMBLE.		RSEMENTS en 1959.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.				
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	• • • •					
	france.		francs.		francs.			
,	510.000.000		235.000.000	•	275.000.000			
34.048.000	947.111.104	16.875.600	469.427.384	17.172.400	477.683.720			
491.650.000	471.744.390	10.000.000	9.896.000	481.650.000	461.848.390			
656 .79 0.000	631.803.384	»	»	656.700.000	631.803.384			
:	2.050,658.878		479.323.384		1.571.335.494			
	2,560,658,878		714.323.384		1.846.335.494			

RELEVÉ GÉNÉRAL DES EMPLOIS DE FONDS EFFECTUÉS EN 1959 PAR LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

DÉSIGNATION DES VALEURS.	POUR LE COMPTE des services propres et des services gérés.
	francs.
1º Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	
Rente perpétuells	210.376 650
Rente 5 0/0 1920	
Rente 3 0/0 1945	1
Rente 3,5 0/0 1952-1958	İ
Obligations du Trésor 4 0/0 1934	
Obligations du Trésor 4 0/0 1952	
Emprunt extérieur 4 0/0 1939	[
Emprunt national 5 0/0 1956	1.465.755.675
Bons 5 0/0 1957	27.279.747
Bons Equipement industriel et agricole	621.108.849
Caisse de crédit agricole 5 3/4 0/0 1959	473.914
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement	17.436.680
Obligations des P. T. T. et de la R. T. F	1.026.677.899
Emprunts de reconstitution	592.065.230
Obligations et bons du Crédit national	6.326.571.996
Obligations et Bons de la S. N. C. F. et de diverses compagnies de chemins	
de fer	9.913.687.530
Obligations d'établissements publics à caractère industriel et commercial.	26,608.023.188
Obligations du Crédit foncier de France	6.467.949.337
Obligations de pays d'outre-mer	37.648.712
Obligations de la ville de Paris	110.230.775
Obligations du département de la Seine	1.356.297.284
Obligations de départements et villes	59.864.316
Emprunts unifiés des collectivités locales	8.432.369.496
Titres remis en échange d'actions et parts de sociétés nationalisées	214.125.537
Obligations de sociétés françaises	12.060.534.951
Obligations de sociétés étrangères	44 041.397
Actions de sociétés françaises	7.889.245.152
Actions de sociétés étrangères	153.029.637
Organismes internationaux	1.281.036.731
Total	85.597.710.473
·	

DÉSIGNATION DES VALEURS.	POUR LE COMPTE des services propres et des services gérés.
	francs.
2º Prêts.	
Prêts aux départements, communes et collectivités	137.408.382.138
Prêts aux départements, communes et collectivités (loi du 24 juin 1950)	79.913.226.000
Prêts aux sociétés immobilières	19.704.447.000
Prêts à divers	45.547.977.000
Avances au Trésor (H. L. M.)	40.000.000.000
Avances au Trésor (adduction d'eau)	11.117.270.000
Avances au Trésor (adduction d'eau. — Loi du 24 juin 1950)	119.717.000
Total	333.811.019.138
3º Immeubles.	
Immeubles de rapport	3.288.702.719
Participations dans des sociétés immobilières :	
a) civilesb) commerciales	5.248.731.000` 7.017.498.674
Total	15.554.932.398
4º Participations dans des sociétés d'étude et d'équipement	95.780.000
Total des emplois définitifs	435,059.442.004
5º Bons du Trésor et valeurs à court terme.	
(Bons du Trésor	6.204.850.000
Augmentation. Valeurs diverses	34.387.932.271
Effets représentatifs de crédits à moyen terme	50.572.620.344
Billets à ordre divers	11.149.000
Total	91.126.551.582
Diminution. { Effets représentatifs de crédits à moyen terme (Afrique du Nord)	050 000 000
Excédents des emplois en valeurs à court terme	90.776.551.582
Montant global net des emplois de fonds	525.885.993.586

ÉTAT DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE LA CAISSE

NUMÉROS des chapitres.	NATURE DES DÉPENSES. 2	SOMMES non payées sur l'exercice 1958 au 31 décembre 1958. 3 francs.	CRÉDITS ouverts par arrêté 4 francs.
	Dépenses ordinaires.		
	Personnel.		
· I	Traitement du directeur général et du personnel de l'Administration	449.869.030	2.741.740.100
II .	Rémunération des agents auxiliaires et travaux à l'extérieur	5.372.235	45.869.700
III	Indemnités et allocations	147.428.017	1.601.089.965
	Totaux	602.669.282	4.388.699.765
	Matériel.		
IV .	Fournitures de bureau, impressions, chauffage, éclairage, bâtiment et mobilier, habillement, service de garde, menues dépenses, services		
	sociaux	176.406.255	857.731.000
	Montant des dépenses ordinaires	779.075.537	5.246.430.765
	Dépenses extraordinaires.		
	Matériel.		
v	Construction d'un immeuble administratif à Arcueil	100.000.000	930.000.000
	Ensemble	879.075.537	6.176.430.765

DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS PENDANT L'ANNÉE 1959.

	PAYEMENTS EFF	ECTUÉS EN 1959	SOMMES non payées	
TOTAL (colonnes 3+4.)	sur l'exercice 1958.	sur l'exercice 1959.	sur l'exercice 1959 au 31 décembre 1959 (différence entre les colonnes 4 et 7).	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
francs.	francs.	francs.	francs.	
3.191.609.130	172.608.538	2.189.445.233	552.294.867	
51.241.935	1.222.156	40.035.010	5.834.690	
1.748.517.982	106,539,349	1.366.778.747	234.311.218	
4.991.369.047	280.370.043	3.596.258.990	792.440.775	
1.034.137.255	176.406.22 5	702.030.547	155.700.453	
6.025.506.302	456.776.268	4.298.289.537	948.441.228	
1.030.000.000	85.766.093 	388.515.665	541.484.335	
7.055.506.302	542.542. 364	4.686.805.202	1,489,625.563	
	5.229.	347.563		

DÉCOMPOSITION GÉNÉRALE DES CAPITAUX CONFIÉS A LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS AU 31 DÉCEMBRE 1959

				FONDS	PROPRES	`								FONDS	GÉRÉS		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
	DÉPOTS et consignations.	SOCIÉTÉS mutualistes.	CAISSES d'épargne ordinaires.	FONDS de réserve et de garantie des caisses d'épargne.	EPARGNE construction et épargne crédit.	S.E.I.T.A.	C/ DE DÉPOTS ayant un c/c ^t spécial au Trésor.	TOTAL	d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations d'Alsace-Lorraine.	CAISSE nationale de prévoyance.	FONDS spéciaux de la législation sur les accidents du travail.	FONDS de prévoyance.	FONDS Assistance et Fonds de majoration.	FONDS de retraites par répartition des institutions affiliées au G.I.R.R.AC.D.C	CAISSE de retraites de la France d'outre-mer.	FONDS special de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.	CAISSE nationale de retraites des agents des collectivités locales.	CAISSES d'assurances sociales, de sécurité sociale et produits des cotisations.	FONDS divers.	RÉCAPITULATION générale.
-	millions de (rancs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de trancs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.
I. — Caisse	3.230, 3	»	<u> </u>	»	»	D	.,	3.230,3			»	ъ		»	D			,	»		3.230,3
II. — Gomptes courants. Fonds déposés obligatoirement au Trésor	24.992, 3	951, 8 9 951, 8	20.236, 6 9 20.245, 6	3.935, 7 3 3.938, 7	3.039, 6	69.649, 2 " " " " 69.649, 2	23.645, 9	93.295, 1 53.156 12 146.463, 1	3.006, 8 3))))	1.982,6	ט ט ס	D	32.126,4 (1)	» »	» »	n n	»	41.474,8 11.499,3	4.605 >	171.501,3 69.644,7 15
Total C/courants à la C.D.C. des services gérés	24.002, 0		20.246,0		0.000,0			- 39.888,1	Þ	3.657, 3	23	7.118,5	44, 2	4.347,9 (2)		716, 9	2.609, 1	13.515,5	269, 5	7.154,7	»
		,						106.575 134.586	3.009,8	3.657, 3	2.005, 6	7.118,5	44, 2	36.474, 3	431,5	716,9	2.609, 1	13.515,5	53.243, 6	11 . 759, 7	241.161
III. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.								241.161													·
Bons du Trésor Effets représentatifs de crédits à moyen terme Autres placements à court terme	27.758, 7 20.925, 9 69.054, 1	1.200	194.669, 7 60.000	1.410 »	610 > »	D D 10)))))	225.648,4 80.925,9 69.054,1	170.705 15.000 2.931,1	18.115 »	296, 6 » 500	. 147, 2	325, 8 ·	D W	630, 9	2.200	120)) .))	3	55 D	417.613 95.925,9 73.116,1
Totaux	117.738, 7	1.200	254.669,7	1.410	610	u	,	375.628,4	188.636,1	18.115	796, 6	147, 2	325, 8	D.	630, 9	2.200	120	n	D	55	586.655
IV. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.											<u>{</u> [,				·
Rente 5 0/0 1920 amortissable	92 1.227, 6 3.841 76, 9 20, 9 67, 9	18, 4 584, 4 2.256, 7 105, 8	833 74.409, 2 4.187 11.382, 9	1.910, 7 1.790, 6 410 2.558, 7	e e e e e e e e e	D D D D D D D D D D D D D D D D D D D)))))	943, 4 "78.131, 9 7.888, 3 4.779, 7 20, 9 14.039, 7	. 836, 4 h 14.869, 9 p 15.280, 5 h 3.361, 7	35, 9 " 1.967,1 1.434, 4 1.298, 4 " 815, 8	1, 6 p 169 4.344, 7 266, 1 21, 3 744, 9	0, 1 21, 7))))))	D D D D D D D D D	800 80, 7 D)))))	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	100 210, 4 25, 4 20, 5 1.823, 9	и п п п п	2,6	1.917, 4 210, 4 95.985 13.771, 2 23.448, 6 42, 2 18.987, 7
Bons et Obligations de la Caisse nationale de crédit agricole	55, 6 » 1.672, 6	1.274 42,3 25,9	798, 7	» D	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	» »	10 15 18	1.329,6 42,3 2.497,2	2, 2 1. 359, 1	» 252, 5	5.126, 5 24, 9 544))))	3	p p))	» »	D D	2	» »	מ	6.456,1 71,4 4.652,8
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement Emprunts de reconstitution et titres de la Caisse autonome de la Reconstruction	615, 9 574, 3 1.622, 4	214, 5 294 819, 6	2.665, 6 7.252, 3 4.361, 1	367, 2 6, 2	» »)) D	ט ט ט	3.863, 2 8.126, 8 6.803, 1	2.366 6.225,1 7.349,4	85.6 942, 2 979, 5	1.389, 9 10.379 4.826, 9	0, 1 103, 5	10 0,2	ט ט	D D	» »	1, 1 » 11, 4	16, 7 , 8, 6) b	3 3 30	7.722, 6 25.786, 6 19.979, 1
du Crédit national Non garantis par l'Etat Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer et de navigation Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées	6.802	615, 2 12, 3	11.877,5 5.332 142,4	2.603, 5)))	35	y .	12.615, 3 15.352, 7 491, 7	41.230, 1 5.986, 9- 65, 5	1.148, 6 2.014, 3	1.628, 8 16.048, 3 360, 6	17,1	462	D	1.488, 2	3,6	155, 2	7,1),))	2,7	56.622, 8 41.538, 1 917, 8
Obligations du Crédit foncier de France Obligations et bons de départements et villes Emprunts (Garantis par l'Etat de pays d'outre-mer (Non garantis par l'Etat	3.365, 8 747, 4 23, 5 1.266, 7	391,6 751,2 6,1 47	29.050, 9 712, 7 36, 9 403	1.977, 2 2.506, 4)) , ,)))))))	34.785, 5 4.717, 7 66, 5 1.716, 7	47.342, 3 3.183, 6 13, 1 1.017, 6	4.470, 3 1.654, 3	6.165, 2 7.541, 3 81, 2 2, 2	0, 2 p 0, 1)))))))) Ja Ja	» » »	n n	0,2	14, 3 0, 3	» »	» »	92.763, 5 17.114, 2 161, 4 2.736, 5
Emprunts d'établissements publics à caractère indus- triel et commercial	11.537, 6	3.608, 9 512, 1	19.871,6 7.707,4 6.599,2 2.808,7	5.477,8)) D) p	, p	40. 495, 9 7. 822, 6 17. 513, 3 16. 267, 1	7.843,5 9.980,5 3.376,5 2.331,1	1.361,8 p 429,1	27.197, 5 7.916 27.274, 4 5.249, 6	10, 3 10, 2	n n D	ש ש	834,6 \$297,5 209,1		D 71	u B	» »	10,9	77.744, 2 25.719, 1 48.901, 1 24.067, 1
Fonds d'Etat et obligations étrangers	1.672, 4	11.610, 2	190.432, 1	19.713	3))	» •	1.672,4	4, 8	18.889,8	756, 9	165, 4	472, 2	D D	54, 6	3,6	185	2.235, 6	D	16, 2	2.488, 7

Total Corre	l des c/ de patrimoir espondants ordre	ne	586, 1 — 39.888, 1)	2.125.365	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	23.493, 8	rentes Fonds national d	nun de majoration d	2.503,1 29 623,3 32.126,4	(3) Fonds divers: Fonds nat. surcompen familiales Bonifications intérêts provenant des empi	s pour les sommes orunts émis par les	.965,3 Caisse de cr munes	rédit aux département mpensation des allocat	s et com- 130 ions fami-	Fonds de gestion de lectivités locales.	Report. gements emprunts unif. des co	938,5 Régime la Co ol- 3.889,1	de retraites du pers aisse de coopération éc	Report 11.8 sonnel local de conomique
Totaux généraux	393.610, 4	14.048, 3	1.487.490,6	38.573	3.649,6	69.649, 2	23.615,9		1.077.040,8	54.268,8	149.020	7.431,1	842, 2	36.474,3	4.827,1	3.044,6	2.981	15.751,1	56.653,8	11.878,6 (3)	3.410.992,
Totaux	46.143, 2	D		р	,	,	,	46.143, 2)	•	»		<u> </u>		D		, n	»			-
mmeubles de la direction générale	1 '	,		,	,	,	»	63, 4	3	»	р	,		»	<i>"</i>		D		_		46.143
articipations dans les sociétés immobilières nmeubles de rapport	36.129,9 9.949,9			,	»	, ,	» 	36.129, 9 9.9 4 9, 9	e a	D D))	,)	, P	,	•	p n	•	, a	,	ъ -	9.94
VII. — Immeubles.	20.400.2				:	-		20,400.0					,						λ	•	36.12
I. — Participation soc. Etudes et Equipe- ment	97,3	•	•		a	, c	,	97,3	19))	, »	•	ъ	"		n		D	,	а	-
Totaux	141.180, 4	286, 3	1.022.143,2	13.511,3		,	,	1.177.121,2	711.369,1	13.606, 7	18.154	,	»	»	. »	124,1	66, 9		3.410,2	47, 7	1.923.89
ntres prêts	5.655,8	D	300	1,8	>	3	n	5.957,6	5.770	853,4	5.620, 8	u u	»	D	ъ	<u> </u>		-	»	b	
rets aux societes immobilibles	,	»	7.708, 9	•	D	,)	7.708,9	D)	D	, ,		ъ	»	'n	n	2	D	D	7.70 18.20
Prêts aux départements, communes, pays d'outre-mer et établissements publics (loi du 24 juin 1950) Prêts aux sociétés immobilières	67.314,8	D B	424.507,1	. 10	n	,	D 39	424.507, 1 67,314, 8	,	»		b 39	D.	b D	»	» »	D D	3	· »	»	424.507 67.314
rets aux départements, communes, pays d'outre-mer et établissements publics (prêts ordinaires)	62.677,5	. .	255.258,3	8.303,9	ס	•)	326.239,7	466.629, 2	9.288,5	78, 1	,	٠ .	») 	•	h	.)	, ' , ,	. »	802.235
ances au titre des grands travaux contre le chômage (Fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales)		n		3	9	D	D	D D	,	,		,		n	»	»	,	»	3.410, 2	»	3.41
ances au Trésor Crédit immobilier	999,7)	281. 2 90, 1 4.979, 6	3.475,8 851,7	,	»	»	284.765, 9 6.831	145.161, 2 33.121, 8)	139, 5	,	» ·))	» »	»,		»	,	v	40.09
res du Trésor représentatifs d'annuités et de semes- trialités	4.532, 6	286, 3	48.099, 2	878, 1	æ	Þ	Đ	53.796, 2	60.686,9	3.464,8	12,315,6	,	•	Þ	79	124,1	66, 9	•	•	47, 7	130.50 429.99

CERTIFIÉ le présent compte rendu pour l'année 1959, conforme dans toutes ses parties aux résultats inscrits sur les livres de la Caisse des dépôts et consignations et contrôlé avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives fournies par les comptables pour être soumis au jugement de la Cour des comptes.

Le Secrétaire général, Signé: H. DE LÉOBARDY.

ARRÊTÉ par le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

Signé: Fr. BLOCH-LAINÉ.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages —	Etats annexes Nos
Exposé préliminaire	3	
PREMIÈRE PARTIE. — Examen du bilan	19	1-00
Section I. — Examen des comptes du passif	19	
Consignations	20	
Dépôts divers. — Tableau d'ensemble 23, 24 et	25	
Etablissements publics et dépôts divers	26	
Dépôts des notaires	27	
Pensions de retraites sur fonds spéciaux	28	
Caisse de retraite interentreprises	32	
Prélèvements sur le produit des jeux et sur le pari mutuel	32	
Séquestres ou autres mandataires de justice	32	
Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines.	33	
Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins		
de fer secondaires et des tramways	33	
Legs et fondations	34	
Caisses de retraites, de secours et de prévoyance au profit des		
employés et ouvriers	34	
Etat, établissements publics et collectivités locales, l/c de	0.4	
dépôts (arrêté du 16 avril 1942)	34	
Etat, s/c de dépôts. — Ordonnance du 15 août 1945 instituant	35	
l'impôt de solidarité nationale	33	•••
Disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale, d'allo- cations familiales et d'assurances sociales agricoles	35	
Disponibilités courantes des caisses d'allocations vieillesse des	00	-
travailleurs non salariés	35	
Syndics de faillite et administrateurs aux règlements judi-		
ciaires l/c de dépôts	3 6	
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes	36	
Opérations effectuées pour le compte de l'Etat au titre de		
l'ancienne Caisse d'amortissement	3 6	

	Pages	Etats annexes Nos
	→	
Sociétés mutualistes	39	
1º Fonds national de solidarité et d'action mutualistes	39	
2º Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, s/c de crédits	20	
budgétaires pour le service des sociétés mutualistes	39	• *
3º Sociétés mutualistes, l/c de dépôts	39	
Caisses d'épargne ordinaires	42	1-30 et 1-30 bis
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	4 5	1-31 et 1-31 bis
Epargne-construction	47	1-40
Fonds de réserve de l'épargne-construction	49	1-40 his
Epargne-crédit.	50	
Sécurité sociale et assurances sociales	50	
sociale	50	
de sécurité sociale	51	
Créditeurs divers.	55	
I. — Comptes affectés aux organismes de sécurité sociale	56	
a) Caisses de sécurité sociale 56 et	. 58	
b) Caisses d'assurances sociales 56 et	58	
c) Retraites ouvrières et paysannes	60	
II. — Comptes affectés aux services gérés	60	
III. — Remboursements sur prêts effectués pour le compte de l'Etat	60	
IV Intérêts échus et exigibles	61	
V. — Comptes de prélèvements, d'avances et de provisions.	61	
Correspondants — préposés, l/c de règlements	62	
Comptes d'ordre et divers	62	
1º Opérations restant à constater	62	
2º Caisse nationale d'épargne, s/c d'avances sur pensions de l'Etat	63	
3º Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance	63	
4º Recouvrements sur placements effectués par le Fonds		
commun de travail des caisses d'assurances sociales	64	
Comptes de réserves	65	•
Profits et pertes	66	1-10

	Pages	Etats annoxes Nos
C		
Section II. — Examen de l'actif	67	
Caisse	68	
Comptes courants	68	1 00
Bons du Trésor et valeurs à court terme	70 72	1-20 1-20
Prêts	74	1-20
Participations dans des sociétés d'étude et d'équipement	75	1-20
Placements immobiliers	75	1-20
1º Immeubles de rapport	7 5	
2º Participations dans des sociétés immobilières	75	
Immeubles de la Direction générale et de ses succursales	77	1-20
Correspondants. — Préposés, l/c de règlements	77	
Comptes d'ordre et divers	77	
DEUXIÈME PARTIE Services spéciaux gérés par la		
Caisse des dépôts et consignations	79	9-00
Caisse nationale de prévoyance	80	
I. — Section générale	80	2-02
Sous-section. — Capitalisation	81	2-00 et 2-00 his
Sous-section. — Répartition (Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat), des départements, des communes et de leurs établisse-		
ments publics	82	2-01 et 2-01 bis
II. — Sections spéciales des retraites ouvrières et des assurances sociales.	82	
1º Retraites ouvrières	83	2-03
2º Assurances sociales	83	2-04
Fonds spécial de garantie de la loi du 8 juin 1930	84	2-10 et 2-10 bis
Fonds communs de majorations de rentes viagères et pensions	84	2-20
Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents	85	3-00
Fonds spéciaux institués par la législation sur les accidents du		•
travail	86	3-10 à 3-30 3-10 bis à 3-30 bis
Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents	90	9 40 of 9 40 kin
du travail des entreprises d'assurances Fonds de prévoyance de l'aéronautique	89 89	3-40 et 3-40 <i>bis</i> 3-50 à 3-52
ronus de prevoyance de l'aeronaunque	บฮ	3-50 his à 3-52 his

	Pages	Etats annexes Nos
T		
Fonds de prévoyance militaire	90	
Fonds spécial d'allocation vieillesse (art. 677 du Code de la sécurité sociale)	91	4-50
Fonds national de solidarité	92	4-60
Caisse de retraites de la France d'outre-mer	94	4-10 et 4-10 bis
Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	95	4-00 et 4-00 bis
	97	
Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales Fonds de retraites des institutions affiliées au G.I.R.R.A.—	91	4-20 et 4-20 <i>bis</i>
C. D. C	99	4-30 et 4-30 bis
Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes	100	6-10 et 6-10 bis
Fonds national de compensation pour la répartition des allocations familiales entre les départements, communes et établissements		
publics départementaux et communaux	101	5-00
Fonds commun de l'allocation de logement	102	5-10
Subventions allouées aux organismes d'habitations à loyer modéré.	102	
Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts émis par les organismes d'H.L.M	103	
Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales	104	6-20 et 6-20 bis
Fonds de développement économique et social (section II)	106	
Fonds national de surcompensation des prestations familiales	107	5-20
Gestion des certificats pétroliers	108	6-30
Régime des retraites du personnel local de la Caisse centrale de		
coopération économique et autres organismes participants	111	4-70 et 4-70 bis
Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine	112	6-90 à 6-97
•		
Examen du bilan	113	
Section I. — Examen des comptes du passif	113	
Consignations et biens d'incapables	114	
Dépôts divers	115	
Caisses d'épargne c/Epargne	115	
Caisses d'épargne c/Dépôts	117	
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine	118	
Créditeurs divers	119	
Compte d'ordre et divers	119	
Réserve	120	
Profits et pertes	120	
Section II. — Examen de l'actif	121	
Comptes courants	122	
Portefeuille	122	

	Pages	Etats annexes Nos
		_
Caisse nationale d'épargne	123	
I. — Compte « dépôts »	123	7-00 et 7-00 bis
II. — Compte « dotation »	124	7-10 et 7-10 bis
TROISIÈME PARTIE. — Emplois de fonds	127	8-00
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme	127	
Services propres	127	
Services gérés	128	
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	129	
Services propres	129	
Services gérés	129	
III. — Prêts	130	1-20
Prêts aux départements, communes, pays d'outre-mer, éta- blissements publics et divers	130	
d'annuités	134	
Prêts consentis en faveur des habitations à loyer modéré	136	
Avances au Trésor en application de diverses lois d'intérêt économique ou social	137	
A. — Avances au profit de la Caisse de crédit	100	
agricole B Avances au profit des collectivités publiques.	138 138	
D. — Avances au pront des conectivites publiques.	130	
Avances sur les disponibilités du Fonds commun de travail	140	
Résumé des emplois en prêts	140	
IV. — Sociétés d'étude et d'équipement	141	
V. — Immeubles	142	
Résumé général des emplois de toute nature	142	
QUATRIÈME PARTIE. — Profits et pertes	143	1-10
Résultats de 1959	143	
Dépenses administratives	- 10	8-10
Etats annexes	145	